

Rapport sur la mise en œuvre de la Charte **euro-méditerranéenne** pour l'entreprise

Évaluation 2008
de la politique
de l'entreprise



Rapport sur la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise

Évaluation 2008 de la politique de l'entreprise

Écrit par :

la Commission européenne (direction générale des entreprises et de l'industrie)

l'Organisation de coopération et de développement économiques (Division de développement du secteur privé)

la Fondation européenne pour la formation

En consultation avec :

la Banque européenne d'investissement

Entrepris avec l'aide financière de la Commission européenne (Office de coopération EuropeAid et direction générale des entreprises et de l'industrie), de la Fondation européenne pour la formation, de la Banque européenne d'investissement et de la Division de développement du secteur privé de l'OCDE.

Les informations et opinions exposées dans le présent rapport n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle des Communautés européennes. Ni les institutions et organes des Communautés européennes, ni aucune personne agissant en leur nom ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations données.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008

ISBN 978-92-79-05213-2

DOI 10.2769/62376

© Communautés européennes/OCDE, 2008

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Photo de la couverture: © Image100 ltd

Imprimé au Luxembourg

Imprimé sur papier blanchi sans chlore

Profil des organisations

La Commission européenne, direction générale des entreprises et de l'industrie

La direction générale des entreprises et de l'industrie (DG Entreprises et industrie) soutient les efforts des entreprises européennes pour être concurrentielles dans l'économie globale et pour produire de la croissance et des emplois durables au profit de tous les citoyens de l'Union européenne (UE). Elle encourage l'innovation et l'esprit d'entreprise à travers l'UE, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME). La DG Entreprises et industrie élabore et contrôle la législation de l'UE afin de créer des conditions favorables pour que les entreprises européennes puissent prospérer.

L'Organisation de coopération et de développement économiques, Division de développement du secteur privé

La Division de développement du secteur privé de l'OCDE réunit autour d'une même coordination, des programmes régionaux horizontaux visant à améliorer la croissance et l'emploi durables à travers une meilleure politique pour améliorer le climat des affaires.

La Division aide les régions à développer et mettre en œuvre des réformes politiques efficaces pour augmenter les investissements, la compétitivité et le développement du secteur privé dans plusieurs régions. Ses programmes comprennent le programme MENA-OCDE pour l'investissement, la charte sur l'investissement en Europe du Sud-Est et le programme de compétitivité de l'Euro-Asie.

La Division a été créée pour répondre à la demande croissante de conseils en matière de politiques applicables au développement du secteur privé dans les économies non OCDE, ce qui fait de plus en plus appel à une approche horizontale et multidisciplinaire.

La Fondation européenne pour la formation

Basée à Turin (Italie), la Fondation européenne pour la formation (ETF) est l'agence spécialisée de l'UE qui appuie l'éducation, la formation et le développement du capital humain au sens large dans trente pays partenaires. Ceux-ci incluent les futurs Etats membres de l'UE, la région méditerranéenne méridionale et orientale, l'Europe orientale et l'Asie centrale. La promotion de ressources humaines de qualité

pour améliorer la compétitivité économique et l'inclusion sociale est l'élément central du travail de l'ETF avec ses régions partenaires.

La Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI) a été créée par le traité de Rome en 1958 en tant qu'institution de financement à long terme de l'Union européenne. Sa mission est de contribuer aux objectifs de l'Union européenne; dans ce cadre, la BEI adapte en permanence son activité en fonction des développements des politiques de l'UE.

Dans la région méditerranéenne, la BEI agit par le biais de sa Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). Ses deux objectifs principaux sont l'appui au secteur privé et la création d'un environnement propice aux investissements au moyen d'infrastructures efficaces et de systèmes financiers appropriés.

La Commission européenne, Office de coopération EuropeAid

L'Office de coopération EuropeAid de la Commission gère des programmes externes d'aide de l'UE et fait en sorte que l'aide au développement soit apportée dans le monde entier. La mission principale d'EuropeAid est de mettre en œuvre les instruments externes d'aide de la Commission financés par le budget de l'Union et par le Fonds européen de développement. Pour assurer la cohérence, la complémentarité et la coordination dans la mise en œuvre des programmes externes d'aide dans le monde entier, EuropeAid travaille en collaboration étroite avec ses différents partenaires. Le but général est de rendre l'aide extérieure plus efficace.

Préface

par le vice-président de la Commission européenne, Günter Verheugen

La Commission européenne tient à renforcer ses relations avec ses partenaires méditerranéens. Nous souhaitons exploiter pleinement les possibilités de la Politique européenne de voisinage. À terme, cela pourrait conduire à la création d'un grand marché unique, source d'une situation avantageuse durable pour tous les partenaires impliqués.

Certaines mesures importantes ont déjà été prises pour améliorer les perspectives des entreprises et tirer profit des échanges et de l'apprentissage mutuel. La Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise est clairement un bon exemple à cet égard et je suis très satisfait que neuf partenaires méditerranéens y aient souscrit.

Adoptée par les ministres de l'industrie en 2004, la Charte est basée sur le modèle de la Charte européenne pour les petites entreprises. L'amélioration de l'environnement des entreprises et la promotion de l'esprit d'entreprise et des petites et moyennes entreprises posent non seulement des défis à l'Union européenne mais également à nos partenaires du voisinage. Il était opportun de partager nos recettes en matière de prospérité et de création d'emplois et il est temps à présent d'examiner les résultats atteints jusqu'ici.

Pendant huit mois, des centaines d'organisations et de personnes ont collaboré dans nos pays partenaires, avec la Commission et ses organisations partenaires, pour évaluer les progrès réalisés sous le couvert de la Charte. Le résultat de cette coopération remarquable est le présent rapport. Il montre que les politiques de l'entreprise de l'Union européenne ont été une précieuse source d'inspiration pour nos voisins méditerranéens. Il prouve que nos partenaires méditerranéens développent un esprit d'entreprise robuste, qui constitue pour eux, un atout précieux et une condition préalable pour réussir à créer de la croissance et des emplois. Le rapport souligne également l'importance de poursuivre et renforcer la collaboration dans ce secteur. Par conséquent, j'aimerais saisir l'occasion de la présentation de ce rapport pour inviter nos partenaires à profiter des propositions déposées récemment par la Commission sur la manière de promouvoir au mieux les petites et moyennes entreprises et l'esprit d'entreprise (la « loi sur les petites entreprises pour l'Europe »).

La paix, la stabilité et la prospérité sont des objectifs que l'Union européenne partage avec ses partenaires méditerranéens. Des entreprises dynamiques, dirigées par des entrepreneurs ancrés dans la réalité tout en étant ambitieux, sont, à mon avis, un élément essentiel pour atteindre ces objectifs communs.



Günter Verheugen

Introduction

Ce rapport sur la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise (Charte MED) fournit un tableau complet des politiques en faveur du développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises développées par les gouvernements des pays MED : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie et la Tunisie ⁽¹⁾.

Il présente les résultats d'un examen des politiques pendant huit mois. Mis en œuvre en tant que projet pilote, ce processus a été piloté et coordonné par la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Fondation européenne pour la formation et la Banque européenne d'investissement. Il a été réalisé en partenariat avec les parties concernées par la Charte MED. Le projet pilote a impliqué de vastes consultations avec un grand nombre de décideurs politiques, représentants d'agences et institutions du secteur public, représentants d'organisations du secteur privé, membres du monde de la banque et de la finance, économistes, experts en matière de politique de l'entreprise et organisations bilatérales et multilatérales de développement. En fait, l'une des réalisations clés du projet pilote a été d'améliorer le dialogue entre les institutions gouvernementales et les organisations du secteur privé. Une autre réussite est l'échange d'informations et d'expériences qu'il a suscité au plan national et au niveau régional MED.

Aujourd'hui, les entreprises privées sont le moteur principal de la croissance dans les pays MED, se substituant progressivement aux programmes d'investissement parrainés par le gouvernement et aux sociétés d'État. Au cours des trois dernières années, la région de MED a connu une forte croissance économique et s'est engagée dans des programmes de réforme économique structurelle visant à améliorer le climat des affaires et faciliter le développement des entreprises.

Néanmoins, la région MED reste confrontée à un certain nombre de défis. Les défis les plus pressants sont : la création d'un nombre suffisant d'emplois pour absorber des jeunes qui sont de mieux en mieux formés et de plus en plus nombreux à arriver sur le marché du travail ; la promotion de l'esprit d'entreprise notamment parmi les femmes et les jeunes ; et la réduction du chômage global. En même temps, les entreprises MED doivent innover et se développer pour résister au niveau croissant de concurrence résultant du processus d'intégration économique aux niveaux mondial, euro-méditerranéen et régional.

Relever ces défis exigera d'agir sur plusieurs plans en prenant des initiatives politiques bien structurées et ciblées. Ce rapport fournit une contribution au développement des politiques et à la coopération avec pour but final de soutenir l'expansion des entreprises dans la région MED et de relever les défis énumérés ci-dessus.

Le projet pilote marque un pas en avant important dans l'amélioration de la coopération industrielle euro-méditerranéenne dans le cadre du Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée. Il a également intensifié le dialogue politique intra-régional stimulé par le programme d'investissement MENA de l'OCDE. Nous attendons avec intérêt de pouvoir approfondir cette coopération fructueuse.



Rainer Geiger
Directeur adjoint
Direction des affaires financières et des entreprises
Organisation de coopération et de développement
économiques



John Farnell
Directeur
Coordination, planification et affaires internationales
Direction générale des entreprises et de l'industrie
Commission européenne

⁽¹⁾ Dans ce rapport, les pays partenaires méditerranéens sont cités dans le même ordre que dans le rapport en anglais.

Remerciements

Ce rapport présente les résultats d'un projet pilote qui a été entrepris par les neuf pays partenaires méditerranéens de l'UE (les pays MED), la direction générale des entreprises et de l'industrie de la Commission européenne (DG Entreprises et industrie de la Commission), la Division de développement du secteur privé de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE PSD), et la Fondation européenne pour la formation (ETF), en consultation avec la Banque européenne d'investissement (BEI).

Le travail a été piloté par Marie Corman (DG Entreprises et industrie de la Commission), Antonio Fanelli (OCDE PSD) et Anthony Gribben (ETF), en coopération avec Sabina Pogorelec (BEI), Efka Heder (ETF), Abdelaziz Jaouani (ETF), Jakob Fexer (OCDE PSD) et Sara Sultan (OCDE PSD).

Dans les pays MED, les coordonnateurs nationaux de la Charte suivants (voir annexe III) ont coordonné la participation de leur pays à toutes les étapes du projet pilote: Mohamed Kirat (Algérie), Hany Barakat (Égypte), Zvia Dori (Israël), Muna Tarawneh (Jordanie), Rola Bacharouch (Liban), Latifa Echihabi (Maroc), Jafar Hdaib (l'Autorité palestinienne), Reem Hilali (Syrie) et Raja Mnif (Tunisie). Les coordonnateurs de la Charte et leurs équipes ont notamment piloté l'autoévaluation du pays et coordonné les contributions des différentes institutions publiques et parties nationales concernées.

Les évaluations indépendantes ont été effectuées avec l'aide d'une équipe de consultants coordonnée par Abdelghani Bendriouch du Contrôle de gestion, études, formation et organisation pour les sociétés (COGEFOS) pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie avec des contributions d'Amira Amirouche (Algérie), Mohamed Bahloul (Algérie), Karim Benkalah (Tunisie), et Salah Hatem (Tunisie); Nihal El-Megharbel (Centre égyptien pour les études économiques) pour l'Égypte avec des contributions de Reem Abdel Haliem; Miri Lerner (Ecole de gestion et économie, université de Tel-Aviv Jaffa) pour Israël avec des contributions d'Eli Gimmon (université de Tel-Hai, département d'économie et de gestion); et Yusuf Mansur (société de conseil Envisions) pour le Liban, la Jordanie, l'Autorité palestinienne et la Syrie avec des contributions de Hisham Awartani (Autorité palestinienne), Roger Melki (Liban) et Nabil Sukkar (Syrie).

Les auteurs principaux du rapport sont: Antonio Fanelli, Jakob Fexer et Sara Sultan de l'OCDE PSD; Marie Corman de la DG Entreprises et industrie de la Commission; et Anthony Gribben avec des contributions d'Efka Heder et Abdelaziz Jaouani de l'ETF. En outre, les chapitres sur l'accès au financement ont été écrits par Sabina Pogorelec du service

« Conseil en économie du développement » de la BEI; les chapitres sur l'Accord sur la conformité et l'acceptation des produits industriels par Evelyne Hania de la DG Entreprises et industrie de la Commission; les chapitres sur une fiscalité favorable aux investissements par Steven Clark et Ana Cebreiro du Centre de l'OCDE pour la politique fiscale et l'administration; et les chapitres sur les entreprises innovatrices par Alistair Nolan de l'OCDE PSD. Un soutien en matière de recherche a été fourni par Said Kechida de l'OCDE PSD. Des contributions supplémentaires ont été apportées par Rainer Geiger et Anthony O'Sullivan de l'OCDE.

Les auteurs du rapport aimeraient remercier les personnes et organisations suivantes pour leur aide afin de mener à bien le projet pilote: Robert Ley (OCDE Direction des affaires financières et des entreprises), le programme Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)-OCDE pour l'investissement (Alexander Böhmer, Frances Mooney, Alissa Koldertstova and Joshua Yermiyew), OCDE Centre pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local (Sergio Arzeni and Marie-Florence Estimé), Thomas Dannequin (OCDE PSD), les Délégations de la Commission européenne dans les pays MED et les directions générales associées au projet, John Farnell, Philippe Jean et Jan Eric Frydman (DG Entreprises et industrie de la Commission), Carla Montesi (EuropeAid de la Commission), Ali Berrada Gouzi (Maroc, Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME), Nadia Okar (Syrie, ministère de l'industrie), Stefano Giovanelli (Organisation des Nations unies pour le développement industriel), Lena Tsiouri (Medibtikar) et Lois Stevenson (Centre de recherches pour le développement international).

Le rapport final a été préparé pour publication par Jakob Fexer et Sara Sultan, avec l'aide d'Antonio Fanelli et Marie Corman.

Pour toute information complémentaire sur ce projet pilote, veuillez prendre contact:

Marie Corman (Marie.Corman@ec.europa.eu) ou
Antonio Fanelli (Antonio.Fanelli@oecd.org)

Table des matières

Profil des organisations	3
Préface par le vice-président de la Commission européenne, Günter Verheugen	5
Introduction	6
Remerciements	7
Portée du rapport, méthodologie et enseignements clés	15
PREMIÈRE PARTIE	21
Introduction	23
Le processus de la charte dans la région euro-méditerranéenne	24
Grille d'appréciation de la mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne et méthodologie d'évaluation	25
Données économiques clés pour la région MED	28
DEUXIÈME PARTIE	31
Dimension 1 : Procédures simples pour les entreprises	33
1.1. Introduction	33
1.2. Cadre d'évaluation	33
1.3. Analyse	34
1.4. Synthèse	41
Dimension 2 : Éducation et formation à l'esprit d'entreprise	43
2.1. Introduction	43
2.2. Cadre d'évaluation	43
2.3. Analyse	45
2.4. Synthèse	48
Dimension 3 : Compétences améliorées	49
3.1. Introduction	49
3.2. Cadre d'évaluation	49
3.3. Analyse	50
3.4. Synthèse	52
Dimension 4 : Accès plus facile au financement et fiscalité favorable à l'investissement	54
4.1. Introduction	54
Accès au financement	54
4.2. Cadre d'évaluation	54
4.3. Analyse	55
4.4. Synthèse	59
Fiscalité favorable à l'investissement	59
4.5. Introduction	59
4.6. Cadre d'évaluation	60
4.7. Analyse	61
4.8. Synthèse	62
Dimension 5 : Meilleur accès au marché	63
5.1. Introduction	63
5.2. Cadre d'évaluation	64
5.3. Analyse	64
5.4. Synthèse	69

Dimension 6 : Entreprises innovatrices	70
6.1. Introduction	70
6.2. Cadre d'évaluation	70
6.3. Analyse	71
6.4. Synthèse	74
Dimension 7 : Associations professionnelles fortes	75
7.1. Introduction	75
7.2. Cadre d'évaluation	76
7.3. Analyse	76
7.4. Synthèse	80
Dimension 8 : Systèmes et services de soutien de qualité aux entreprises	82
8.1. Introduction	82
8.2. Cadre d'évaluation	83
8.3. Analyse	83
8.4. Synthèse	87
Dimension 9 : Renforcement des réseaux et des partenariats euro-méditerranéens	88
9.1. Introduction	88
9.2. Cadre d'évaluation	88
9.3. Analyse	88
9.4. Synthèse	91
Dimension 10 : Informations claires et ciblées pour les entreprises	92
10.1. Introduction	92
10.2. Cadre d'évaluation	92
10.3. Analyse	93
10.4. Synthèse	94

TROISIÈME PARTIE

95

Introduction	97
ALGÉRIE	98
1. Aperçu du pays	98
2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé	98
3. Environnement opérationnel	99
4. Services pour les entreprises	100
5. Capital humain	101
6. Pour aller de l'avant	101
ÉGYPTE	103
1. Aperçu du pays	103
2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé	103
3. Environnement opérationnel	105
4. Services pour les entreprises	106
5. Capital humain	107
6. Pour aller de l'avant	108
ISRAËL	110
1. Aperçu du pays	110
2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé	110
3. Environnement opérationnel	111
4. Services pour les entreprises	113
5. Capital humain	115
6. Pour aller de l'avant	115
JORDANIE	117
1. Aperçu du pays	117
2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé	117
3. Environnement opérationnel	118
4. Services pour les entreprises	119
5. Capital humain	120
6. Pour aller de l'avant	121

LIBAN	122
1. Aperçu du pays	122
2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé	122
3. Environnement opérationnel	124
4. Services pour les entreprises	126
5. Capital humain	127
6. Pour aller de l'avant	127
MAROC	129
1. Aperçu du pays	129
2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé	129
3. Environnement opérationnel	130
4. Services pour les entreprises	131
5. Capital humain	132
6. Pour aller de l'avant	133
AUTORITÉ PALESTINIENNE	135
1. Aperçu du pays	135
2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé	135
3. Environnement opérationnel	136
4. Services pour les entreprises	137
5. Human capital	138
6. Pour aller de l'avant	138
SYRIE	140
1. Aperçu du pays	140
2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé	140
3. Environnement opérationnel	141
4. Services pour les entreprises	142
5. Capital humain	142
6. Pour aller de l'avant	143
TUNISIE	145
1. Aperçu du pays	145
2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé	145
3. Environnement opérationnel	146
4. Services pour les entreprises	147
5. Capital humain	148
6. Pour aller de l'avant	149
Annexes	151

Schémas

Schéma 1 : Structure de la grille d'évaluation	26
Schéma 2: Cadre d'évaluation Dimension 1	34
Schéma 3: Notes globales Dimension 1	42
Schéma 4: Cadre d'évaluation Dimension 2	45
Schéma 5: Résultats globaux de la Dimension 2	48
Schéma 6: Cadre d'évaluation Dimension 3	50
Schéma 7: Résultats globaux de la Dimension 3	53
Schéma 8: Cadre d'évaluation Sous-dimension 4.1	55
Schéma 9: Notes globales Dimension 4a	59
Schéma 10: Cadre d'évaluation : Sous-dimension 4.2	60
Schéma 11: Cadre d'évaluation Dimension 5	64
Schéma 12: Notes globales Dimension 5	69
Schéma 13: Cadre d'évaluation Dimension 6	70
Schéma 14: Notes globales Dimension 6	74
Schéma 15: Cadre d'évaluation Dimension 7	76
Schéma 16: Notes globales Dimension 7	81
Schéma 17: Cadre d'évaluation Dimension 8	83
Schéma 18: Notes globales Dimension 8	87
Schéma 19: Cadre d'évaluation Dimension 9	88
Schéma 20: Notes globales Dimension 9	91
Schéma 21: Cadre d'évaluation : Dimension 10	92
Schéma 22: Notes globales Dimension 10	94
Schéma 23: Algérie: Notes globales pour chaque dimension de la Charte	102
Schéma 24: Égypte: Notes globales pour chaque dimension de la Charte	109
Schéma 25: Israël: Notes globales pour chaque dimension de la Charte	116
Schéma 26: Jordanie: Notes globales pour chaque dimension de la Charte	121
Schéma 27: Liban: Notes globales pour chaque dimension de la Charte	128
Schéma 28: Maroc: Notes globales pour chaque dimension de la Charte	134
Schéma 29: Autorité palestinienne: Notes globales pour chaque dimension de la Charte	139
Schéma 30: Syrie: Notes globales pour chaque dimension de la Charte	144
Schéma 31: Tunisie: Notes globales pour chaque dimension de la Charte	149

Encadrés

Encadré 1 : Étapes du processus d'évaluation de la Charte	25
Encadré 2: Bonnes pratiques de l'Égypte	37
Encadré 3: Enquêtes auprès des entreprises	40
Encadré 4: Entreprenariat, éducation et formation : cadre politique	47
Encadré 5: Compétences améliorées : soutien aux entreprises en démarrage	52
Encadré 6: Société jordanienne de garantie de prêt	57
Encadré 7: L'approche novatrice d'Israël pour financer les entreprises en démarrage	72
Encadré 8: Consultation public-privé	79
Encadré 9: Bonnes pratiques dans les services de soutien aux entreprises	84
Encadré 10: L'UE soutient la mise en réseau dans la région MED	90
Encadré 11: ANIMA	90
Encadré 12: « Fashion to Future »	90
Encadré 13: Interaction en ligne entre les entreprises et l'administration au Liban	93

Tableaux

Tableau 1 : Population, PIB et Chômage	28
Tableau 2 : Investissements directs étrangers	28
Tableau 3 : Valeur ajoutée brute au prix de base, 2006 (part en % de la valeur ajoutée brute)	29
Tableau 4 : Balance commerciale et exportations par principaux groupes de produits	29
Tableau 5 : Notes dans la sous-dimension 1.1 Cadre institutionnel relatif à la politique de l'entreprise	36
Tableau 6 : Notes dans la sous-dimension 1.2 Meilleure législation et simplification administrative	38
Tableau 7 : Notes dans la sous-dimension 1.3 Lancement et clôture moins coûteux et plus rapides	39
Tableau 8 : Résultats de la dimension 2.1 Éducation et formation à l'esprit d'entreprise	45
Tableau 9 : Résultats de la dimension 3 Compétences améliorées	50
Tableau 10 : Notes dans la sous-dimension 4.1a Environnement du crédit	56
Tableau 11 : Notes dans la sous-dimension 4.1b Instruments de financement pour les entreprises	58
Tableau 12 : Notes dans la sous-dimension 4.2 Fiscalité favorable à l'investissement	61
Tableau 13 : Notes dans la sous-dimension 5.1 Mise en œuvre d'une politique commerciale pro-active	65
Tableau 14 : Accords de libre-échange intra-régionaux	66
Tableau 15 : Notes dans la sous-dimension 5.2 Simplification des procédures du commerce international	66
Tableau 16 : Notes dans la sous-dimension 5.3 Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels	68
Tableau 17 : Notes dans la dimension 6 : Entreprises innovatrices	71
Tableau 18 : Notes dans la sous-dimension 7.1 Consultation public-privé	78
Tableau 19 : Notes dans la sous-dimension 7.2 Réseaux d'entreprises et d'organisations professionnelles	80
Tableau 20 : Notes dans la dimension 8 Systèmes et services de soutien de qualité aux entreprises	85
Tableau 21 : Notes dans la dimension 9 Renforcement des réseaux et partenariats euro-méditerranéens	89
Tableau 22 : Notes dans la dimension 10 Informations claires et ciblées	94
Tableau 23 : Cadre institutionnel en Égypte	104
Tableau 24 : Programmes d'Israël pour l'innovation	114
Tableau 25 : Programmes de simplification administrative au Liban	124

Portée du rapport, méthodologie et enseignements clés

PORTÉE ET OBJECTIF DU RAPPORT

Le présent rapport est basé sur un projet pilote évaluant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise (la Charte)⁽²⁾ par l'Algérie, l'Autorité palestinienne, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie et la Tunisie (ci-après les pays MED). Ce rapport fournit un aperçu complet de la politique de l'entreprise dans les pays MED.

La Charte a été adoptée par les ministres de l'industrie en 2004. Depuis lors, ce document clé a guidé les politiques des gouvernements MED en faveur des entreprises privées. La Charte représente également une plateforme pour la coopération euro-méditerranéenne, puisqu'elle a été créée dans le cadre du processus de coopération industrielle euro-méditerranéenne, qui se déroule dans le cadre du processus de Barcelone⁽³⁾. La Charte est structurée en dix dimensions politiques et comprend plusieurs aspects de la Charte européenne des petites entreprises.

Ce rapport est une publication conjointe de la Commission européenne (Commission), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Fondation européenne pour la formation (ETF), en consultation avec la Banque européenne d'investissement (BEI) (ci-après, les organisations partenaires). Le rapport résume les résultats d'un processus d'évaluation de huit mois, lancé en septembre 2007 et achevé à la mi-avril 2008. Le rapport est axé sur l'évaluation des politiques en faveur des entreprises élaborées et mises en œuvre par les institutions du gouvernement central. Alors que les pays MED ont pris pleinement part à toutes les étapes du projet, le contenu du rapport reflète les décisions finales prises par les organisations partenaires.

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation a été impulsée par les pays MED, qui ont demandé de l'aide à la Commission européenne afin d'améliorer le suivi de la Charte. La Commission a répondu à cette demande en lançant un projet pilote. Il a été mené avec la participation directe des pays MED, tant pour élaborer les indicateurs de politiques utilisés pour l'évaluation que lors de la phase d'évaluation.

La méthodologie appliquée a été développée à l'origine par l'OCDE dans le cadre du Pacte en faveur de l'investissement en Europe du Sud-est. (Cette méthodologie a également été appliquée pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte européenne des petites entreprises dans les pays des Balkans de l'Ouest en 2006-2007). En s'appuyant sur cette expérience, les pays MED et les organisations partenaires ont élaboré des indicateurs analytiques pour chacune des dix dimensions de la Charte, en vue de mettre en évidence les caractéristiques clés des politiques. Au total, septante-sept indicateurs politiques ont été utilisés et ont constitué la grille d'appréciation MED. Cinq niveaux de développement des politiques ont été définis pour chaque indicateur, esquissant une trajectoire de développement de politiques allant du niveau 1 (absence d'intervention politique structurée) au niveau 5 (les politiques intègrent des éléments clés de bonnes pratiques reconnues au niveau international). Les dimensions complexes ont été divisées en sous-dimensions. Les résultats de l'évaluation sont regroupés au niveau des dimensions et des sous-dimensions. Les indicateurs sont pondérés en fonction de leur importance respective (voir annexe 1).

L'évaluation finale et l'attribution de notes pour chaque indicateur de politique sont basées sur la synthèse de deux processus d'évaluation distincts mais parallèles, se référant tous deux à la même grille d'appréciation MED (voir annexe 1). Chaque pays a mené une auto-évaluation pilotée par un coordonnateur national de la Charte et appuyée par les contributions des institutions gouvernementales et des acteurs clés. Les organisations partenaires ont mené une évaluation parallèle et indépendante, basée sur des contributions collectées par une équipe d'experts locaux et appuyée par des entretiens avec des experts et des représentants du secteur privé. Cette évaluation indépendante combine également des données et des informations en provenance d'organisations internationales, de bailleurs de fonds bilatéraux et d'autres sources publiées.

Dans ce rapport, la « politique de l'entreprise » couvre la série de politiques et de mesures visant à améliorer l'environnement et les conditions opérationnelles des entreprises. Les dix dimensions de la Charte couvrent toutes les étapes types du cycle de vie de l'entreprise, à savoir la création, l'expansion, la maturité et la fermeture, ainsi qu'une vaste palette de questions relatives au développement de l'entreprise, allant de la simplification administrative au régime fiscal, en passant par le développement du capital humain.

(2) http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/ind_coop_programmes/med/doc/f1950_fr.pdf

(3) Parmi les principaux objectifs du processus de Barcelone lancé en 1995 figure le renforcement de la coopération économique et financière et la création d'une zone euro-méditerranéenne de prospérité partagée, à travers un développement socio-économique durable et équilibré.

La politique de l'entreprise est dictée par une approche horizontale de l'élaboration des politiques. Cette approche cherche à améliorer les conditions pour le plus grand nombre d'entreprises possible. Elle diffère donc grandement des politiques verticales (en particulier des politiques industrielles traditionnelles) qui tendent à cibler les interventions sur un nombre limité de secteurs prioritaires ou parfois même d'entreprises, sélectionnés comme champions nationaux. Pour atteindre ses objectifs, la politique de l'entreprise fait essentiellement intervenir les mécanismes du marché, l'État n'intervenant directement qu'en cas de défaillance du marché. Elle n'exclut pas le recours à des mesures d'expansion dans des secteurs prioritaires, mais ces mesures ne peuvent entraîner de distorsion du marché. Les politiques industrielles verticales traditionnelles s'appuient au contraire sur une intervention directe de l'État par le biais de mesures telles que des formules avantageuses de financement, la propriété de l'État, la protection extérieure par des droits de douanes et des barrières non tarifaires élevés.

L'évaluation de la Charte donne une bonne indication de la mesure dans laquelle les pays MED mettent en œuvre une approche de politique horizontale faisant appel au marché. Cependant, un certain nombre de dimensions cruciales pour le développement socio-économique global d'un pays, telles que la politique du marché de l'emploi, la concurrence, la lutte contre la corruption, ne sont pas couvertes par la Charte et sortent donc du champ de ce rapport.

La distinction entre les politiques de l'entreprise horizontales et verticales revêt beaucoup d'importance pour la région MED. La plupart des pays MED ont mené des politiques industrielles verticales actives pendant des décennies, dans plusieurs cas jusque dans les années 1990, avant de commencer à s'orienter vers une politique horizontale. L'Égypte, l'Algérie et la Syrie ont mené des politiques industrielles verticales. La Jordanie, le Maroc, Israël et la Tunisie n'ont conservé que quelques éléments d'une politique industrielle traditionnelle et ont été parmi les premiers à s'éloigner de cette approche. Le Liban et l'Autorité palestinienne n'ont jamais adopté de mesures de politique industrielle traditionnelle, et ce pour diverses raisons.

Par conséquent, l'évaluation de la Charte permet de vérifier dans quelle mesure les pays appliquent des politiques qui diffèrent des politiques d'entreprise traditionnelles. L'évaluation montre donc également comment les pays rapprochent leurs politiques de celles de l'UE, et poursuivent l'ouverture de leur économie en vue de la création de la zone de libre-échange Euromed prévue pour 2010.

ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSIONS CLÉS

La principale conclusion de ce rapport est que la prise en compte des orientations politiques fixées dans la Charte progresse dans la région MED. Cependant, la convergence avance plus rapidement dans certains pays. Par exemple, les progrès ont été plus notables en Égypte, au Maroc, en Jordanie et en Tunisie, des pays qui, au cours des cinq dernières années, ont de plus en plus adopté une approche politique horizontale et ont systématiquement amélioré le climat des affaires. Le Liban et l'Autorité palestinienne ont accompli des progrès moins marqués, en grande partie en raison des répercussions des conflits armés et de l'instabilité politique. En Algérie et en Syrie, la transition d'une politique industrielle

traditionnelle vers une politique de l'entreprise horizontale en est à un premier stade. L'économie de ces pays est largement dépendante du secteur des hydrocarbures et le secteur privé reste sous-développé. Cependant, les deux pays ont commencé à introduire des éléments de politique de l'entreprise et à reconnaître que les entreprises privées - et tout spécialement les PME - étaient appelées à devenir des moteurs du développement économique. Les hausses récentes des revenus du pétrole et du gaz peuvent d'une part fournir les ressources nécessaires pour accélérer cette transition politique mais peuvent également provoquer l'effet inverse et réduire la pression conduisant aux réformes.

Israël est le seul pays MED à avoir atteint des niveaux comparables à ceux de la plupart des pays de l'OCDE en termes de revenu par habitant, de structure économique et de développement de politiques surtout en matière d'innovation et de disponibilité de capital-risque. Cependant, l'évaluation a souligné qu'il reste des domaines à améliorer, tels que la réforme réglementaire et le développement du capital humain.

Dans une perspective régionale, l'évaluation montre que la plupart des pays MED ont relativement bien réussi à développer des instruments pour encourager la création d'entreprises, comme l'illustrent le développement du secteur de la microfinance au Maroc et la création du Fonds social pour le développement en Égypte. Un certain nombre de pratiques exemplaires se sont développées dans plusieurs pays MED, qui pourraient être étendues à la région MED dans son ensemble. Il s'agit d'un bon début mais il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir et appuyer l'esprit d'entreprise de manière efficace, particulièrement parmi les femmes et les jeunes diplômés, en comblant les écarts accumulés dans ce domaine en comparaison avec d'autres économies émergentes à croissance rapide.

La région MED a également relativement bien réussi à améliorer les procédures d'enregistrement des entreprises mais les pays MED commencent à peine à s'attaquer aux obstacles administratifs entravant le développement des entreprises.

Les résultats sont plus mitigés en ce qui concerne l'appui aux entreprises à croissance rapide. Le développement des compétences en est à un stade très précoce. La politique d'innovation en est à ses débuts dans la plupart des pays. Même dans les pays les plus performants dans ce champ de politique (tels que l'Égypte et la Tunisie), la politique d'innovation en est au stade de transition entre les projets pilotes et une intervention structurée. Cependant, au fil des ans, presque tous les pays MED ont développé des processus de modernisation industrielle qui, dans la plupart des cas, ont été assez concluants et peuvent servir de base pour lancer des politiques plus élaborées.

Maintenant que cette première expérience d'évaluation est achevée, les organisations partenaires et les coordonnateurs nationaux de la Charte estiment que la prochaine étape doit permettre de s'attaquer aux domaines où les besoins d'amélioration sont urgents. Ces domaines ont été mis en exergue dans la section « Pour aller de l'avant » de chaque chapitre sur les pays dans la troisième partie de ce rapport. Au niveau de la région MED, un certain nombre de priorités ont été identifiées. Ces priorités sont : le développement du capital humain (éducation, formation et amélioration des compétences) ; l'accès au financement ; l'accès aux marchés ; et l'innovation.

Dimension 1 : Procédures simples pour les entreprises

La dimension 1 est composée de trois sous-dimensions politiques : cadre institutionnel relatif à la politique de l'entreprise, meilleure législation et simplification administrative, et lancement moins coûteux et plus rapide. Dans la plupart des pays MED, les éléments de base d'un cadre complet de politique de l'entreprise sont maintenant en place. Cependant, dans l'ensemble, la coordination interministérielle des politiques reste faible et il reste des problèmes à régler en ce qui concerne la répartition claire des tâches et des compétences liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques d'entreprise entre les ministères de l'économie et les agences exécutives gouvernementales. Enfin, aucun pays dans la région MED n'a adopté une stratégie complète de développement des entreprises (bien que l'Égypte ait intégré de nombreux éléments d'une stratégie de politique de l'entreprise dans sa Stratégie de développement industrielle de 2005). Israël, l'Égypte et le Maroc ont accompli les progrès les plus notoires dans cette sous-dimension, tandis que l'Autorité palestinienne, l'Algérie et la Syrie ont un cadre de politique de l'entreprise qui reste à développer. Les entreprises dans les pays MED sont encore confrontées à des lois et réglementations pesantes. À travers toute la région, la réforme réglementaire en est à ses débuts, même si un certain nombre de pays ont lancé des programmes à portée limitée. Seuls l'Égypte et Israël ont lancé des programmes complets de réforme réglementaire. L'analyse de l'impact de la nouvelle législation et des règlements n'est pas effectuée dans la région MED. Dans l'ensemble, les procédures d'enregistrement des entreprises se sont améliorées dans la région MED, avec des réductions substantielles des coûts et des délais nécessaires pour obtenir une notification d'enregistrement de société. Un certain nombre de pays ont mis en place des « guichets uniques » (l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie, le Liban) bien que ces dispositifs varient en termes de configuration et de portée. La Syrie, l'Algérie et l'Autorité palestinienne ont des procédures d'enregistrement de sociétés qui restent problématiques. Israël doit également continuer d'améliorer ses performances dans le domaine de l'enregistrement des entreprises et développer un système de guichet unique.

Dimension 2 : Éducation et formation à l'esprit d'entreprise

Alors que l'éducation et la formation sont de plus en plus reconnues comme des facteurs clés contribuant à la compétitivité dans tous les pays MED, les systèmes d'apprentissage n'ont généralement pas le dynamisme politique nécessaire pour contribuer de manière stratégique à une économie entrepreneuriale. L'objectif de la dimension 2 est d'encourager les pays participant à la Charte à développer et promouvoir l'apprentissage de l'esprit d'entreprise dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, et à en faire un pilier central dans l'effort plus large visant à encourager des économies compétitives. L'apprentissage de l'esprit d'entreprise fait référence à toutes les formes d'éducation et de formation (formelles, non formelles, en alternance) qui contribuent à développer l'esprit d'entreprise et l'activité entrepreneuriale ; la création d'entreprise ; et le développement de l'employabilité.

- création d'un partenariat politique et élaboration d'une stratégie impliquant les ministères de l'éducation, de l'emploi et de l'industrie, ainsi que les employeurs, les travailleurs et d'autres groupes d'intérêt non gouvernementaux. Ceci encouragerait le système éducatif à développer à la fois les attitudes entrepreneuriales (telles que la créativité, l'autonomie, la prise de risque) et les compétences entrepreneuriales spécifiques (telles que la comptabilité, la planification d'entreprise). La Tunisie est en tête dans ce domaine et pourrait proposer de bonnes pratiques à partager avec d'autres pays MED.
- sensibilisation au fait que l'esprit d'entreprise doit être développé en tant que compétence de base, notamment à tous les niveaux de l'éducation obligatoire. La compréhension du concept et le potentiel de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé (ainsi que ses implications pour l'ensemble du système en termes de développement des programmes, de formation des enseignants et de gestion des écoles) sont des éléments à prendre en compte par tous les pays de la région.

Dimension 3 : Compétences améliorées

Les compétences de la main d'œuvre devraient être régulièrement améliorées et le marché de la formation continuellement développé pour satisfaire les besoins des entreprises en termes de main d'œuvre. De meilleures compétences encouragent la création de nouvelles entreprises, elles assurent également leur survie, leur croissance, leur compétitivité et l'accès aux marchés internationaux. Il existe un manque de données sur la formation en entreprise, y compris dans les entreprises en démarrage et existantes. Pour permettre aux pays participants de progresser dans la dimension 3, il faudrait envisager de développer des systèmes de données. Il est recommandé d'effectuer une enquête régulière et complète auprès de la communauté des entreprises afin de détecter les besoins de formation en entreprise, d'enregistrer la formation dispensée et de déterminer les besoins actuels et futurs de compétences. Les politiques pourraient ainsi être définies avec plus d'efficacité et les ressources mieux ciblées.

Un autre champ d'amélioration possible concerne l'indicateur « croissance des entreprises ». Étant donné l'existence de pratiques bien développées en matière de formation destinée aux entreprises en expansion (particulièrement en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie), un dispositif de partage des connaissances permettrait à tous les pays d'avoir accès à des informations sur les instruments politiques et les régimes de financement. Ce dispositif permettrait une évaluation plus complète de l'impact pour la région, notamment par la mise en réseau des organes nationaux impliqués dans l'effort de formation, lesquelles travailleraient avec leurs pairs dans des domaines d'intérêt commun.

Dimension 4 : Accès plus facile au financement et fiscalité favorable à l'investissement

La composante « accès au financement » de la dimension 4 est composée de deux sous-dimensions : environnement du crédit et instruments de financement pour les entreprises. À travers la région

MED, les progrès ont été plus importants dans le développement des instruments de financement pour les entreprises que dans l'amélioration de l'environnement du crédit. Le prêt bancaire adossé à des actifs est la principale source de financement externe pour les entreprises. Cependant, les exigences en matière de garantie sont généralement très élevées. L'accès aux informations issues des cadastres et leur fiabilité sont limités dans de nombreux pays. À l'exception d'Israël et de la Tunisie, les services d'information sur le crédit ne sont pas encore entièrement développés. Néanmoins, la plupart des pays MED ont établi des dispositifs de garantie de crédit, dont certains exercent leurs activités en partenariat avec des banques commerciales (Jordanie, Maroc, Tunisie et Égypte). Les instruments de microfinance sont également bien développés dans un certain nombre de pays MED, tels que le Maroc, l'Égypte, Israël et le Liban. L'accès aux marchés des capitaux pour les PME reste problématique et la disponibilité du capital-risque est très limitée. Cependant, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont réalisé des progrès importants dans ce domaine, et Israël possède une industrie compétitive du capital-risque. La Syrie, l'Autorité palestinienne et l'Algérie doivent se concentrer sur l'amélioration de l'accès au financement, tandis que la Tunisie devrait consentir davantage d'efforts pour améliorer son environnement du crédit.

L'évaluation de la politique fiscale a été entravée en raison d'un manque d'informations. Par conséquent, il n'a pas été possible d'attribuer des notes aux pays. De façon générale, on peut observer que les gouvernements dans la région n'ont pas encore appliqué de méthodes systématiques pour évaluer le régime fiscal et les exigences imposées aux petites et moyennes entreprises en matière de conformité fiscale.

Dimension 5 : Meilleur accès aux marchés

La dimension 5 comprend trois sous-dimensions politiques : mise en œuvre d'une politique commerciale pro-active, simplification des procédures pour le commerce international et Accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA). Seuls quelques pays dans la région MED (Israël et Égypte) ont une stratégie nationale de promotion des exportations. Cependant, la plupart des pays ont mis en place des agences gouvernementales de promotion des exportations et des programmes de promotion des exportations. Le niveau d'intégration commerciale régionale, mesurée par le nombre d'accords de libre-échange intraMed (ALE) en place, s'est récemment amélioré. Néanmoins, la mise en œuvre des principaux ALE en est à un premier stade. L'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie sont plus avancés en termes d'intégration commerciale régionale, tandis que l'Algérie est le pays le moins intégré. Les procédures commerciales internationales se simplifient dans tous les pays MED (simplification progresse rapidement en Égypte, en Israël et en Tunisie mais lentement en Algérie). En ce qui concerne la préparation de l'Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA), d'importants efforts sont nécessaires afin de progresser en matière d'alignement de la législation et de renforcement du cadre institutionnel.

Dimension 6 : Entreprises innovatrices

Le cadre d'évaluation relatif aux entreprises innovatrices comprend quatre indicateurs : développement d'une stratégie relative à l'innovation et à la recherche et développement (R&D) au niveau des entreprises ; action menée par le gouvernement pour mettre en relation les entreprises et

les centres de technologie et de recherche, et encourager la coopération interentreprises ; soutien aux entreprises innovatrices ; et appui aux pépinières d'entreprises.

Dans tous les pays MED, les responsables politiques reconnaissent que l'innovation est une source de prospérité à long terme. La plupart des pays ont pris des mesures pour mettre en place des composantes d'un système d'innovation. Ces efforts sont souvent axés sur la création de liens entre les entreprises et les universités, le développement de pépinières d'entreprises, l'amélioration du capital humain et l'exécution d'une série de programmes (dont certains sectoriels) pour la mise à niveau des technologies au niveau des entreprises. La plupart des pays MED sont dotés de centres d'innovation et de technologie dont le nombre, la complexité et l'expérience varient considérablement à travers la région. L'Égypte et le Maroc se distinguent dans ce domaine par la solidité des institutions mises en place. Cependant, à l'exception d'Israël, il reste aux pays MED à améliorer leur position sur la scène mondiale en tant que sources d'innovation technologique. Bien que tous les pays MED mènent des initiatives en matière de recherche et d'innovation, le volume des investissements en R&D est limité pour la région dans son ensemble et dans certains cas, le développement d'une stratégie d'innovation complète en est encore à une phase préliminaire (notamment dans le cas de l'Autorité palestinienne, au Liban et en Syrie).

Dimension 7 : Associations professionnelles fortes

La dimension 7 est composée de deux sous-dimensions : les consultations public-privé et les réseaux et associations professionnelles. Tous les pays MED ont introduit des pratiques de consultation entre le secteur public et le secteur privé. Cependant, ces pratiques varient considérablement en termes de cadre institutionnel, de fréquence et de degré d'ouverture et de transparence. Israël, l'Autorité palestinienne, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont adopté des mécanismes de consultation relativement bien développés. Les pratiques de consultation public-privé en Algérie et en Syrie sont en grande partie formelles mais les mécanismes de consultation évoluent progressivement. Les organisations du secteur privé dans les pays MED deviennent progressivement plus fortes en matière de défense d'intérêt et de capacité à fournir des services à leurs membres. Les organisations du secteur privé les plus importantes sont les chambres de commerce et d'industrie et les organisations de fabricants/employeurs. Cependant, plus une institution est établie de longue date, plus grand est le risque qu'elle ne représente que les sociétés qui en font partie, celles dotées d'un bon réseau et celles qui dominent. Les organisations du secteur privé sont fortes en Israël, Égypte, Autorité Palestinienne, Tunisie et au Maroc, elles sont relativement bien organisées au Liban et en Jordanie mais en Algérie et en Syrie, leur rôle de représentation est encore limité. Des réseaux d'entrepreneurs opérant dans des nouveaux secteurs à haute valeur, des réseaux de femmes entrepreneurs et des réseaux de jeunes entrepreneurs sont en train d'émerger dans plusieurs pays MED.

Dimension 8 : Systèmes et services de soutien de qualité aux entreprises

Le cadre d'évaluation pour la dimension 8 de la Charte comprend quatre indicateurs élaborés pour mettre en exergue les différents systèmes de soutien aux entreprises disponibles dans les pays MED. Cette dimension

souligne le besoin pour les nouveaux entrepreneurs et les entreprises en démarrage (en majorité, entreprises familiales, micro et petites entreprises dans la région MED) de pouvoir bénéficier d'un soutien. Elle met également en valeur la prestation de services destinés aux entreprises existantes ayant un potentiel de croissance. Tous les pays MED sont dotés de programmes visant à aider les petites entreprises à faire face aux problèmes liés aux défaillances du marché dans la prestation de services. Par conséquent, les programmes ciblent des populations spécifiques, telles que le programme marocain « Moukawalati » qui encourage l'esprit d'entreprise chez les jeunes, le programme de l'Autorité palestinienne destiné aux femmes entrepreneurs et les vingt-huit centres de développement des petites entreprises en Israël, qui fonctionnent au sein de communautés locales minoritaires. Les centres d'aide à la création d'entreprise (généralement parcs ou zones industriels), visent à mettre à niveau les entreprises ayant un potentiel de croissance, comme le font les programmes de mise à niveau existant en Tunisie, au Maroc et en Algérie et les zones industrielles en Jordanie, en Israël, en Égypte et en Syrie. Un volume important d'assistance technique et financière est apporté dans tous les pays MED pour développer une gamme complète de services visant à répondre aux besoins des entreprises en démarrage et existantes (par exemple, au Liban, le Centre de modernisation industrielle aide à faciliter l'accès au financement). Cependant, il existe toujours des lacunes en termes d'information car les programmes ne sont pas largement annoncés. Par ailleurs, on note un manque d'instruments de suivi et d'évaluation pour évaluer l'efficacité de programmes qui utilisent des ressources non négligeables.

Dimension 9 : Renforcement des réseaux et des partenariats euro-méditerranéens

Le cadre d'évaluation comprend trois indicateurs. Ces indicateurs traitent des réseaux et des partenariats existants entre les entreprises

et entre les prestataires de services aux entreprises. Ils évaluent s'ils sont intégrés à une stratégie plus large en faveur du développement des entreprises. Ils évaluent également leur viabilité, leurs perspectives de croissance, la gamme des secteurs couverts et la portée des connexions euro-méditerranéennes.

L'évaluation montre qu'une certaine expérience a été accumulée au niveau euro-méditerranéen dans la mise en réseau et les partenariats entre les entreprises et entre les prestataires de services aux entreprises, souvent avec le soutien des bailleurs de fonds. L'évaluation révèle également qu'il reste encore beaucoup à faire pour utiliser les réseaux et les partenariats de façon plus stratégique, plus durable et plus ambitieuse, et pour mieux exploiter les projets pilotes et les résultats antérieurs et tirer les enseignements des expériences réussies dans la région euro-méditerranéenne.

Dimension 10 : Informations claires et ciblées pour les entreprises

L'évaluation de la dimension 10 porte sur deux indicateurs. Moyens d'information traditionnels (tels que les bulletins gouvernementaux) et informations en ligne. On note un important besoin dans l'ensemble de la région d'améliorer la qualité des informations destinées aux entreprises et de rendre ces informations plus accessibles en regroupant les sources d'information, notamment celles diffusées en ligne. Les informations ne sont pas assez détaillées, fiables, à jour, accessibles et utiles. L'Égypte, Israël, le Maroc et la Tunisie ont consenti les efforts les plus importants pour résoudre ces problèmes, à travers la création de sites internet interactifs, d'agences gouvernementales et même dans certains cas, de portails internet ou de réseaux de centres d'information.



**PREMIÈRE
PARTIE**

Introduction

L'objectif de ce rapport est d'évaluer les progrès relatifs à la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise (ci-après désignée la Charte)⁽⁴⁾ dans les pays et territoires méditerranéens partenaires de l'UE (ci-après désignés les pays MED).

La Charte est perçue par les pays MED comme un instrument clé permettant de guider les réformes dans le domaine de la politique de l'entreprise. Elle présente des orientations axées sur dix dimensions⁽⁵⁾ de politiques adaptées au développement des entreprises privées. Sa structure et son contenu s'inspirent de la Charte européenne pour les petites entreprises, un document de l'UE définissant des orientations politiques dans le domaine du développement de l'entreprise et des petites et moyennes entreprises (PME), adopté dans le cadre de l'Agenda de Lisbonne en vue d'améliorer la coopération sur les questions de politique de l'entreprise au sein de l'UE et entre les États membres de l'UE.

Le rapport couvre les pays MED qui ont approuvé la Charte : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie et la Tunisie⁽⁶⁾. Il comprend une analyse du degré de mise en œuvre de chacune des dix dimensions de la Charte au niveau régional et une évaluation de la performance de chaque pays et territoire relative à la mise en œuvre des orientations politiques de la Charte, en référence à un ensemble commun d'indicateurs.

Le rapport se concentre sur l'évaluation des politiques en faveur des entreprises, élaborées et mises en œuvre par les institutions gouvernementales centrales. Il n'examine pas les mesures politiques prises par l'administration locale et les institutions non gouvernementales visant à soutenir le développement des entreprises privées, bien que ces institutions jouent un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, en particulier en faveur des petites entreprises.

Le rapport est structuré en trois parties :

- la première partie comprend l'introduction, le contexte et la méthodologie, et présente également un aperçu des données économiques et sociales clés des pays méditerranéens partenaires ;
- la deuxième partie comprend une évaluation du degré de mise en œuvre de chacune des dix dimensions de la Charte, avec une analyse des tendances, des questions clés et des comparaisons des différents pays et territoires ;
- la troisième partie présente les profils de tous les pays MED, soulignant les forces et les champs d'amélioration dans la conception et la mise en œuvre des politiques.

⁽⁴⁾ http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/ind_coop_programmes/med/doc/f1950_fr.pdf

⁽⁵⁾ Ces dimensions sont appelées « lignes d'action » dans la Charte. Veuillez vous référer à la section ci-dessous intitulée « Grille d'appréciation de la Charte euro-méditerranéenne et méthodologie d'évaluation » pour obtenir une liste des dix dimensions de la Charte.

⁽⁶⁾ Dans les tableaux, les abréviations suivantes sont utilisées pour les pays MED : AL, EG, IS, LI, JO, MA, AP, SY, TU ; et pour la moyenne régionale : MED.

Le processus de la Charte dans la région euro-méditerranéenne

L'un des objectifs du Processus de Barcelone, lancé en novembre 1995 et renforcé en 2004 par la Politique européenne de voisinage, est de construire une région euro-méditerranéenne de prospérité partagée à travers un partenariat économique et financier et l'établissement progressif d'une zone de libre-échange. La zone euro-méditerranéenne de libre-échange, prévue pour 2010, couvrira l'Union européenne (UE), la Turquie et les neuf partenaires méditerranéens de l'UE: l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie et la Tunisie.

Pour répondre aux objectifs du Processus de Barcelone, les pays MED se sont engagés dans la coopération industrielle avec l'UE. Les ministres de l'industrie ont adopté la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise lors de la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'industrie, organisée à Caserta en Italie, en octobre 2004. En approuvant la Charte, les partenaires méditerranéens se sont engagés à l'utiliser comme outil pour mettre en œuvre des réformes microéconomiques en vue de renforcer la compétitivité de leurs entreprises, avec pour objectif d'attirer des niveaux plus élevés d'investissements directs locaux et étrangers.

À la suite de l'adoption de la Charte, tous les pays MED ont établi des structures institutionnelles visant à mettre en œuvre la Charte, sous la direction d'un coordonnateur national de la Charte (haut représentant de l'État appartenant au ministère de l'industrie, à une agence nationale pour les PME ou équivalent).

En 2006, la Commission européenne a publié un rapport d'activité régional sur la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, sur la base des rapports nationaux produits par les pays partenaires méditerranéens. Ce rapport présentait les développements récents et des exemples de bonnes pratiques. Il comparait les forces et les faiblesses dans la région euro-méditerranéenne (ci-après désignée la région MED) et formulait des recommandations pour les prochaines étapes.

À l'occasion de la sixième Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'industrie, organisée à Rhodes en Grèce, en septembre 2006, les ministres de l'industrie ont décidé de poursuivre la mise en œuvre de la Charte. Les coordonnateurs nationaux de la Charte ont sollicité l'assistance de la Commission européenne pour améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte.

Ils ont exprimé la nécessité d'avoir un outil plus systématique et analytique pour suivre les développements des politiques et identifier les lacunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques aux niveaux national et régional. Lors d'une réunion organisée à Berlin le 6 juin 2007, ils se sont mis d'accord pour lancer un projet pilote destiné à évaluer de manière détaillée les politiques publiques relatives aux dix dimensions de la Charte dans la région MED.

En réponse à la demande d'assistance des pays MED, la Commission européenne (ci-après désignée Commission) a présenté aux coordonnateurs nationaux de la Charte un processus et une méthodologie déjà testés pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte européenne pour les petites entreprises dans les pays des Balkans de l'Ouest ⁽⁷⁾ en 2006-2007. La Commission a invité l'Organisation de coopération et de développement économiques (ci-après désignée OCDE), la Fondation européenne pour la formation (ci-après désignée ETF) et la Banque européenne d'investissement (ci-après désignée BEI), (ci-après les organisations partenaires) à participer à une évaluation de la mise en œuvre de la Charte dans la région MED, en s'appuyant sur l'expérience des Balkans de l'Ouest.

En septembre 2007, des experts des pays MED, en coopération avec les organisations partenaires, ont développé une grille d'appréciation de la mise en œuvre de la Charte, élaborée pour mesurer les progrès

(7) L'indice des politiques des PME est un outil d'évaluation élaboré par OCDE Charte sur l'investissement en Europe de sud-est, en coopération avec la Commission et avec les contributions de l'ETF et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Encadré 1 : Étapes du processus d'évaluation de la Charte

1. Définition de la grille d'appréciation de la mise en œuvre de la Charte en coopération avec les experts des pays MED, les coordonnateurs nationaux de la Charte et les organisations partenaires. Des ateliers sur les indicateurs relatifs aux dimensions 2 et 3 ont été organisés par l'ETF à Turin, Italie, du 10 au 11 septembre 2007, tandis que des ateliers portant sur toutes les autres dimensions ont été organisés par la Commission européenne à Bruxelles les 13 et 14 septembre 2007.
2. Validation de la grille d'appréciation dans les pays MED.
3. Approbation de la grille d'appréciation lors de la réunion du Groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne à Bruxelles et lancement de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe (22 octobre 2007).
4. Une équipe de consultants indépendants (mise sur pied par l'OCDE) organise des visites d'études, collecte des données et mène des entretiens structurés dans les pays MED. L'OCDE et l'ETF effectuent des missions de recherche dans les pays MED (de décembre 2007 à février 2008).
5. Réunions techniques des organisations partenaires (Commission européenne, OCDE, ETF, BEI) visant à contrôler les progrès réalisés, à mettre au point un système de pondération et une structure pour le rapport. Réunions de consultation avec la Banque mondiale et l'ONU (Bruxelles, 14 janvier, 14 février et 16 mars 2008).
6. Réunion régionale visant à examiner le processus d'appréciation, présenter le système de pondération et décider de la structure du rapport avec les coordonnateurs nationaux de la Charte (Bruxelles, 15 février 2008).
7. Réunions dans chacune des neuf capitales des pays MED, présidées par les coordonnateurs nationaux de la Charte et la Commission européenne, pour comparer les résultats de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe et rapprocher les points de vue, avec la participation des membres des équipes gouvernementales chargées de l'auto-évaluation, des représentants d'organisations du secteur privé et d'autres parties concernées ainsi que les organisations partenaires (de février à mars 2008).
8. Les organisations partenaires effectuent une mesure à un second niveau (recherche documentaire) pour examiner plus en détail les écarts entre l'auto-évaluation et l'évaluation externe, et intégrer des données et des informations issues d'autres sources (d'avril à mai 2008).
9. Réunion régionale visant à présenter aux coordonnateurs nationaux de la Charte, les résultats préliminaires de l'évaluation régionale, à discuter de ces résultats avec eux et à prendre des décisions finales sur la pondération des indicateurs et la structure du rapport (Bruxelles, 16 avril 2008).
10. Finalisation et publication du rapport sur la Charte (juin-octobre 2008).
11. Présentation officielle du rapport sur la Charte lors de la 7^e Conférence ministérielle Euromed sur l'industrie (Nice, France, 5-6 novembre 2008).

liés aux dix dimensions de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise et composée d'un ensemble commun d'indicateurs. En octobre 2007, la grille d'appréciation a été adoptée par le Groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne, et l'évaluation a été lancée.

Grille d'appréciation de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne et méthodologie d'évaluation

L'objectif de la grille d'appréciation est de fournir aux gouvernements des pays MED un outil pour suivre la mise en œuvre de leurs politiques en faveur des entreprises, prenant comme référence les orientations politiques présentées dans la Charte. La grille permet aux gouvernements d'évaluer le degré de mise en œuvre pour chaque dimension couverte par la Charte et à travers l'ensemble des dix dimensions de la Charte. La grille permet d'identifier les points forts et les points faibles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, de même que les incohérences entre et au sein même des dimensions politiques. Les gouvernements peuvent utiliser les résultats pour la

planification politique, l'allocation des ressources et la structuration du dialogue politique avec les parties concernées et les bailleurs de fonds.

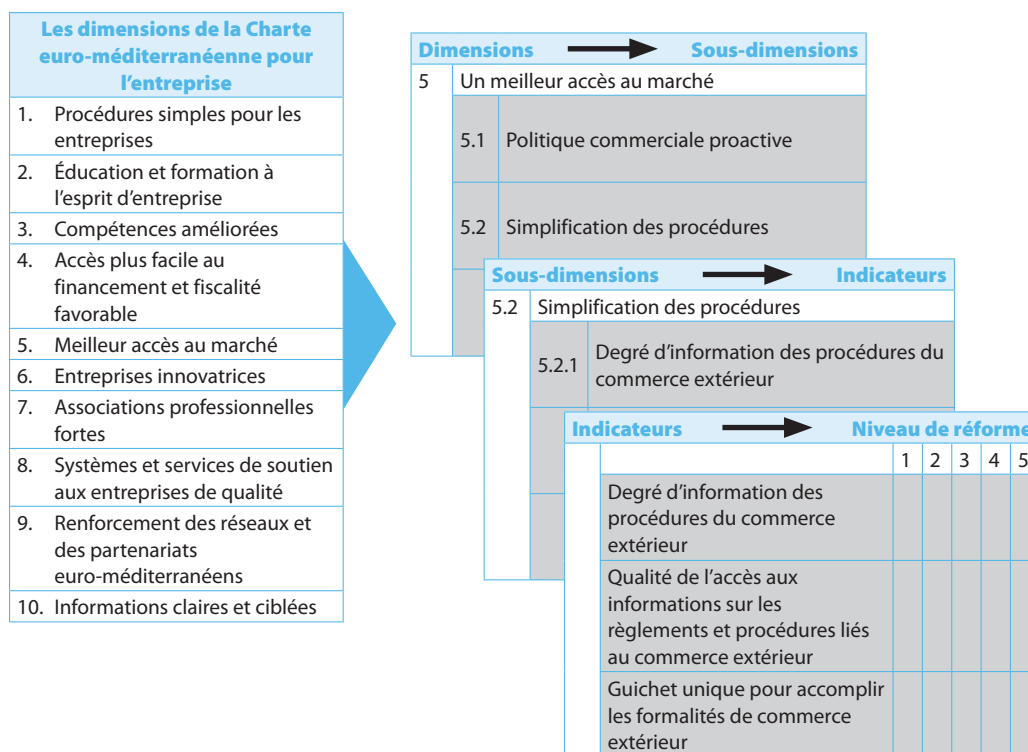
Pour la région MED, l'évaluation de la Charte pourrait contribuer à identifier des priorités communes, échanger des expériences, apprendre à partir des activités de chacun et introduire des éléments de pression par les pairs. Néanmoins, il doit être clairement précisé que l'objectif de ce projet pilote pour la région MED n'est pas de classer les pays selon leur niveau de performance. La région MED comprend des pays dont la structure économique, la configuration institutionnelle, la dotation en ressources naturelles et les approches de politique économique sont très différentes. Un certain nombre de pays MED se sont engagés depuis de nombreuses années dans un processus de réforme visant à améliorer l'environnement des entreprises et ont développé des outils, des dispositifs et des institutions pour soutenir ce processus. D'autres pays ont commencé ce processus bien plus tard, freinés par d'importantes contraintes politiques et budgétaires, des conflits armés et une instabilité politique, ou par l'héritage d'une économie centralisée et planifiée. Il n'est donc pas prudent de comparer les performances enregistrées dans chaque pays sans prendre en compte ces considérations.

GRILLE D'APPRÉCIATION

La grille d'appréciation combine la structure de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise avec une approche évaluative développée par l'OCDE pour l'évaluation de la Charte européenne pour les petites entreprises dans les pays des Balkans de l'Ouest. Le cadre a été ajusté pour refléter les conditions qui s'appliquent à l'élaboration des politiques dans les pays MED ⁽⁶⁾.

La grille d'appréciation est structurée suivant les dix dimensions de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise :

Schéma 1 : Structure de la grille d'évaluation



Dans la grille d'appréciation, la plupart des dimensions politiques sont ensuite divisées en sous-dimensions qui mettent en évidence les thèmes critiques liés au développement des politiques. Chaque sous-dimension se compose d'un ensemble d'indicateurs, représentant des aspects politiques clés et détaillés. Par exemple, la dimension 5, Meilleur accès au marché, comprend trois sous-dimensions: la mise en œuvre d'une politique commerciale proactive, la simplification des procédures relatives au commerce international et les Accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA). La sous-dimension ACAA, par exemple, est ensuite divisée en six indicateurs politiques détaillés.

Pour chaque indicateur, cinq niveaux de développement de politiques ont été définis, esquisant des parcours de développement de politiques qui vont du niveau 1 au niveau 5. Au niveau 1, il n'y a pas d'intervention politique structurée, seules existent des mesures ad hoc à portée limitée; au niveau 2 des projets pilotes ont été développés mais il n'y a pas encore d'approche politique cohérente; au niveau 3, des éléments de base propices à l'adoption d'une approche politique

cohérente sont en place (cadre législatif abouti, institutions pertinentes établies) mais la mise en œuvre des politiques n'a pas encore débuté; les niveaux 4 et 5 correspondent à un degré croissant de mise en œuvre/application. Au niveau 5, en particulier, les pratiques politiques sont largement conformes aux normes et bonnes pratiques reconnues au niveau international. Pour atteindre le niveau 5, un pays doit fournir des preuves solides attestant que les politiques sont largement mises en œuvre, contrôlées et évaluées indépendamment.

Pour les pays qui sont clairement en transition entre deux niveaux ou pour lesquels la situation concrète combine des éléments de deux niveaux, un demi-point est attribué.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA CHARTE

L'évaluation finale et l'attribution de notes pour chaque indicateur de politique ont résulté de la synthèse de deux processus d'évaluation distincts mais parallèles, basés sur une grille d'appréciation commune.

Chaque pays a conduit une auto-évaluation, en utilisant les données fournies par les institutions gouvernementales concernées et les acteurs clés pour chaque domaine politique. Ce processus a été dirigé par le coordonnateur national de la Charte. Les organisations partenaires ont achevé en parallèle une évaluation indépendante, en utilisant les données collectées par une équipe d'experts locaux, (et étayées par des entretiens avec des représentants des secteurs public et privé), et en combinant des données et des informations élaborées par

⁽⁶⁾ La grille d'appréciation est présentée en annexe 1.

des organisations internationales, des bailleurs de fonds bilatéraux et d'autres sources publiées. En particulier, l'ONUUDI et les Délégations de la Commission européenne dans les pays MED ont fourni des données précieuses et assuré un soutien logistique permettant de mener à bien l'évaluation indépendante. D'autres données précieuses ont été fournies par le programme Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)-OCDE pour l'investissement. L'OCDE, en consultation étroite avec la Commission, a coordonné l'évaluation indépendante et élaboré la synthèse finale entre les deux évaluations. L'ETF a conduit les évaluations en direct pour les dimensions 2 et 3 (Éducation et formation à l'esprit d'entreprise et Compétences améliorées), tandis que la BEI a participé à l'évaluation de la composante Accès au financement de la dimension 4. Enfin, la Commission européenne (DG Entreprises et industrie) a formulé l'évaluation externe pour la sous-dimension ACAA et pour la Dimension 9 sur les réseaux et partenariats euro-méditerranéens.

PONDÉRATION DES INDICATEURS

Pour améliorer la présentation des résultats de l'exercice d'évaluation, les notes ont été regroupées au niveau des dimensions et des sous-dimensions. Pour ce faire, un poids a été assigné à chaque indicateur, en fonction de son importance pour le développement des politiques de l'entreprise. Le même processus a été répété pour les sous-dimensions. Les poids ont été assignés à la suite d'un processus de consultation entre les quatre organisations partenaires et les coordonnateurs nationaux de la Charte. Le système de pondération va de 3 (niveau le plus important) à 1 (niveau le moins important). La note finale attribuée à chaque dimension est donc calculée comme une moyenne pondérée des sous-dimensions et des indicateurs ⁽⁹⁾.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU PROJET PILOTE

Un des points forts du processus est qu'il est basé sur une approche participative, où la méthodologie et chaque étape de son application ont été élaborées et menées à bien avec la participation directe des coordonnateurs de la Charte, puis approuvées par les principaux acteurs politiques dans les pays MED. Par le biais de cette étroite consultation, il a été possible d'aboutir à une synthèse consensuelle des résultats des deux exercices d'évaluation parallèles qui reflète les points de vue tant des organisations partenaires que des parties prenantes nationales de la Charte dans les neuf pays MED participants.

Néanmoins, les organisations partenaires sont bien conscientes que le projet pilote a livré un certain nombre d'enseignements :

- la transformation d'indicateurs qualitatifs en notes quantitatives implique un degré important d'approximation et d'appréciation, dans la mesure où les politiques n'évoluent pas toujours dans l'ordre et que les descriptions des indicateurs sont nécessairement générales et incomplètes, afin de s'adapter à des situations très différentes selon les pays ;
- tandis que la collecte de données et d'informations sur le cadre juridique et institutionnel pour chaque dimension ne présente généralement pas d'importants problèmes en termes de mesure, l'évaluation de l'état de la mise en œuvre des politiques s'avère très

difficile pour un certain nombre d'indicateurs, en particulier par rapport aux niveaux 4 et 5, en l'absence d'exercices d'évaluation indépendants, de données statistiques et/ou d'enquêtes auprès des entreprises. Il est encore plus difficile d'évaluer l'impact des politiques gouvernementales. Il a été impossible de réaliser ce genre d'enquêtes et de procéder à la collecte massive des données sur la mise en œuvre des politiques dans le cadre de ce projet pilote. Cependant, les organisations partenaires et les coordonnateurs de la Charte ont l'intention de se pencher sur cette question pour un nombre défini de dimensions prioritaires. Ainsi, des étapes initiales ont été entreprises pour coopérer avec l'ONUUDI et d'autres organisations afin de compléter l'évaluation de la Charte par la collecte de données et d'informations au niveau des entreprises ;

- il existe un manque considérable de données statistiques comparables sur la structure et la spécialisation sectorielle des entreprises. En outre, les données statistiques disponibles ne sont pas entièrement révélatrices du développement des entreprises, et particulièrement du développement des PME et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans la région, dans la mesure où dans beaucoup de pays MED, un nombre considérable d'entreprises exercent leurs activités dans le secteur informel de l'économie ;
- enfin, bien que les dix dimensions de la Charte couvrent un large éventail des politiques qui affectent le développement des entreprises, un certain nombre d'autres politiques extrêmement importantes telles que le marché du travail, la lutte contre la corruption, la concurrence et le commerce ne sont pas prises en compte. L'évaluation de la Charte est un exercice pilote qui a besoin d'être complété par d'autres évaluations de politiques afin d'avoir une vue détaillée de l'état du développement du secteur privé dans les pays MED.

⁽⁹⁾ Les poids assignés sont présentés en Annexe 1.

Données économiques clés pour la région MED

TABLEAU 1 : POPULATION, PIB ET CHÔMAGE

	Population* en millions	PIB en milliards EUR 2006	PIB par habitant en EUR	Croissance du PIB en % (2002-06)	Croissance du PIB en % 2007***	Taux de chômage 2006
AL	33,7	92,7	2 770	4,78	4,6	12,3
EG	71	74,9	1 068*	4,4	7,2	11,2*
IS	7,1	111,9	15 868	3,48	5,1	8,4
JO	5,6	11,3	1 873*	6,32	5,7	14
LI	3,7	17,2	3 591	3,12	0,3	7,9**
MA	30,3	52,09	1 708	4,82	2,1	9,7
AP	3,8	3,4	1 024**	0,7	nd	23,6
SY	18	26,1	1 382	3,5	3,3	8,1
TU	10,3	24,6	2 459	7,44	6,3	14,2

Sources : Eurostat 2008, Fonds monétaire International (FMI) 2007

(*) données 2005.

(**) données 2004.

(***) CIA World Factbook est. 2007.

TABLEAU 2 : INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

	Flux des IDE en millions d'EUR					Stocks des IDE par habitant
	1990 - 2000	2003	2004	2005	2006	2006
AL	181,5	408	567,7	695,8	1 155,3	193,9
EG	543,2	152,5	1 388,4	3 460,3	6 464,4	351,4
IS	1 022,7	2 507,7	1 313	3084	9 205,1	4303,5
JO	99,7	280,6	419	986,1	2 008,9	1879,2
LI	289	1 916,2	1 282,8	1 770,7	1 798,4	3182
MA	373,3	1 563,4	688,7	1 896,2	1 865,3	632,9
AP	99,76	11,6	31,5	30,2	24,4	188,2
SY	81,7	115,8	177,01	321,8	386,2	316,2
TU	291	375,9	411,3	503,3	2 131,8	1361

Source : CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2007.

TABLEAU 3 : VALEUR AJOUTÉE BRUTE AU PRIX DE BASE, 2006 (PART EN % DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE)

	Valeur ajoutée (% du PIB) par secteur			
	Agriculture (Sections A+B de la NACE)	Industrie (Sections C à E de la NACE)	Construction (Section F de la NACE)	Services (Sections G à P de la NACE)
AL	8	53,8	8,4	29,8
EG**	14,9	32,3	4	48,8
IS	1,9	17,2	4,9	76
JO**	2,5	20,8	4	72,7
LE**	5,2	11,9	7,4	75,4
MO	15,7	21,6	6,2	56,5
PA	8	12,8	2,5	76,7
SY	20,1	27,1	2,6	50,1
TU*	12,2	26,5	6,2	55,2

Source : Eurostat, 2008.

(*) données 2005.

(**) données 2004

TABLEAU 4 : BALANCE COMMERCIALE ET EXPORTATIONS PAR PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

	Balance courante en milliards d'EUR, 2006	Commerce par habitant EUR, 2004 - 2006	Exportations par principaux groupes de produits		
			Produits agricoles	Combustibles et produits miniers	Produits manufacturés
AL	6,3	1392	0,2	98,8	1
EG	1,7	557	15,4	54	30,4
IS	5,1	10 670	3,3	1,4	95,2
JO	-1,2	2 133	13,6	11,2	69,5
LE	-0,9	4 787	11	28,2	40,9
MO	1,2	867	20,7	12,9	64,9
PA	nd	nd	nd	nd	nd
SY	-1,4	nd	11,5	55,9*	6*
TU	-0,4	1 885	12,7	15,9	71,3

Sources : Organisation mondiale du commerce (OMC), FMI et Banque mondiale.

(*) données 2004



DEUXIÈME PARTIE

Dimension 1 : Procédures simples pour les entreprises

1.1. Introduction

Des procédures complexes et des exigences strictes en matière de conformité réglementaire ralentissent la croissance des entreprises en transformant les ressources issues de la création d'activités à valeur ajoutée en activités non-productives. Des procédures complexes pèsent démesurément plus sur les petites entreprises que sur les plus grandes, puisque les ressources administratives et de gestion sont plus rares et les coûts ne peuvent pas être répartis sur un chiffre d'affaires important.

Ces dernières années, les responsables politiques ainsi que les économistes et les experts en gestion se sont attachés à savoir comment rationaliser et améliorer l'efficacité et la qualité du cadre réglementaire. Cette tendance ne se limite pas aux pays de l'OCDE et de l'UE. Les gouvernements des économies émergentes ont également compris l'importance de la réforme réglementaire, grâce à un nouveau flux de recherche analytique et d'exercices d'étalonnage.

Les économies des pays MED ont été connues dans le passé pour la complexité de leur environnement réglementaire et pour les obstacles élevés imposés aux nouveaux entrants sur le marché. Les thèmes de politique de l'entreprise et de réforme réglementaire sont des thèmes relativement récents pour la région MED mais ces dernières années, des progrès considérables ont été réalisés, comme il est présenté ci-dessous.

Cependant, la réforme réglementaire ne peut pas être observée de manière isolée. Pour mieux comprendre l'orientation des réformes dans la région MED, cette évaluation doit commencer par observer les politiques globales en faveur du développement d'un cadre complet pour les politiques de l'entreprise.

1.2. Cadre d'évaluation

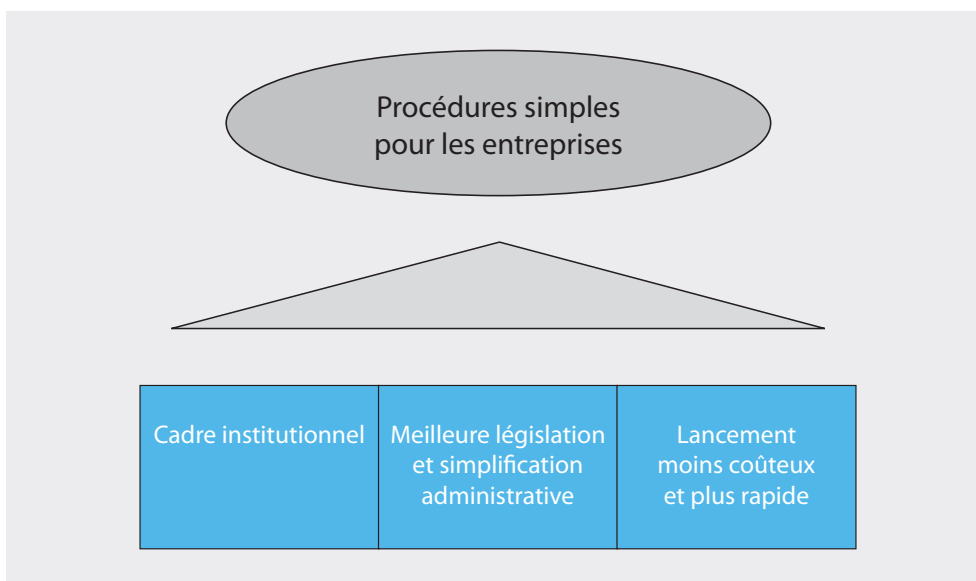
Le cadre d'évaluation pour la dimension 1 de la Charte MED comprend trois sous-dimensions. Chaque sous-dimension est liée à un groupe critique dans le domaine de la politique de l'entreprise, passant d'une perspective de politiques globales au domaine de la réforme et de la simplification juridiques et réglementaires et se concentrant pour finir sur des exemples précis de réforme, tels que l'enregistrement des entreprises.

La première sous-dimension couvre les caractéristiques principales du cadre de la politique de l'entreprise du pays. Elle fournit un aperçu des institutions guidant la politique du gouvernement en faveur des entreprises, en examinant leur rôle dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques, tout en passant en revue les mécanismes de coordination politique et en examinant les documents stratégiques.

La seconde sous-dimension observe plus particulièrement l'action du gouvernement dans le vaste domaine de la réforme et de la simplification réglementaires. Les indicateurs analytiques examinent le rôle des institutions conduisant le processus de réforme réglementaire et l'approche stratégique adoptée par les pays MED. Une série de trois indicateurs met en évidence les principales options politiques à la disposition du gouvernement, en partant d'un examen et d'une rationalisation simples des lois et règlements existants pour aller vers une approche plus radicale visant à réduire considérablement le nombre de lois et de règlements existants. Le dernier indicateur s'attache à observer si les nouvelles législations sont soumises à des analyses d'impact.

La troisième sous-dimension s'attache en particulier à mesurer les performances dans le processus d'enregistrement des entreprises, le désenregistrement et la clôture des entreprises. Ce domaine a été amplement examiné, à la suite du travail mené par la Banque mondiale avec son rapport annuel Doing Business. La sous-dimension combine une série d'indicateurs créés spécifiquement pour cet exercice et un certain nombre d'indicateurs empruntés au rapport Doing Business ⁽¹⁰⁾. L'objectif est de couvrir en détail les trois principales composantes du processus de création d'entreprise: l'inscription-enregistrement, la notification et la mise en conformité.

Schéma 2 : Cadre d'évaluation Dimension 1



1.3. Analyse

CADRE POUR LA POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

La politique de l'entreprise englobe un large spectre de dimensions politiques, couvrant toutes les étapes du cycle de vie de l'entreprise, de la création à l'expansion, de l'expansion à la maturité et la fermeture. Le monde des entreprises dans la plupart des pays est extrêmement différencié en termes de taille, de spécialisation sectorielle, de situation géographique, de forme juridique et de structure de propriété, etc. Afin d'être efficace, la politique de l'entreprise doit être à la fois globale (portant simultanément sur un certain nombre de dimensions et touchant le plus grand nombre d'entreprises) et ciblée (afin d'aborder des questions spécifiques). En d'autres termes, une politique efficace devrait être assez large pour avoir un impact sur les objectifs macroéconomiques (tels que la création de valeur ajoutée et la création d'emplois) mais assez spécifique pour influencer le comportement des entreprises. C'est au gouvernement et aux parties concernées de trouver le bon équilibre entre des mesures politiques globales, telles que des changements dans le taux normal de l'impôt sur les sociétés ou la suppression d'exigences générales en matière de licences) avec pour objectif d'améliorer l'environnement opérationnel pour le plus grand nombre d'entreprises, et des mesures ciblées s'attachant à régler des cas spécifiques de défaillance du marché (par le biais par exemple de l'introduction de systèmes de garantie de crédit pour certaines

catégories de PME, de programmes encourageant l'innovation, de programmes de formation à l'esprit d'entreprise, etc).

En conséquence, l'attribution claire de mandats, de missions et de tâches aux institutions gouvernementales ainsi qu'un niveau avancé de coordination interministérielle sont des éléments essentiels en vue d'atteindre de bonnes normes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et afin d'assurer un juste équilibre entre les politiques. L'existence d'un document stratégique fixant des objectifs à moyen terme en faveur du développement du secteur privé et définissant la stratégie de politique de l'entreprise nécessaire pour atteindre ces objectifs peut contribuer à garantir une cohérence dans la politique du gouvernement, assurer un large consensus autour de l'action du gouvernement et envoyer des signaux clairs aux entreprises privées quant à l'orientation des politiques. La stratégie de politique de l'entreprise devrait être élaborée en étroite consultation avec les représentants des principales parties concernées. Elle devrait être approuvée par le gouvernement, être cohérente avec d'autres documents stratégiques du gouvernement tels que des stratégies de politique industrielle ou d'innovation, et compléter ces documents. Des mécanismes bien développés de consultation entre secteurs public et privé sont importants pour la qualité de la politique de l'entreprise dans son ensemble. L'analyse du cadre institutionnel des politiques est donc étroitement liée à celle effectuée dans la dimension 7 de la Charte.

Le cadre institutionnel de la politique dans les pays MED est très différencié, en raison de la différence des structures gouvernementales

⁽¹⁰⁾ Voir: <http://www.doi.gov/oia/procurement/reports/2008%20World%20Bank%20EoDB%20Rankings.pdf>

et constitutionnelles et des pratiques politiques. Pour certains des pays MED, tels que l'Algérie et la Syrie, le concept de politique de l'entreprise est relativement récent puisque ces pays mettaient traditionnellement l'accent sur des politiques verticales sectorielles. Depuis un certain nombre d'années, d'autres pays tels que la Jordanie, Israël, le Maroc et la Tunisie ont développé des politiques horizontales parallèlement à des politiques sectorielles plus traditionnelles, tandis que l'Autorité palestinienne et le Liban n'ont jamais mis l'accent sur des politiques sectorielles traditionnelles. L'Égypte, traditionnellement un bastion de la politique verticale, a commencé à changer de direction en 2004 et a adopté une approche complète de politique horizontale.

Les notes attribuées pour la sous-dimension relative au cadre institutionnel de la politique reflètent largement ces lignes de démarcation. Dans les pays où la transition vers une politique de l'entreprise horizontale vient de commencer ou n'est pas encore achevée, le partage de responsabilités et l'attribution de tâches et mandats ne sont pas encore bien définis. Ceci ouvre la voie au chevauchement de compétences et à de possibles incohérences entre les politiques.

Selon cette approche, les pays MED peuvent être divisés en deux groupes :

- le premier groupe est composé de pays dotés d'un cadre institutionnel relativement bien développé, en termes de partage des responsabilités, de coordination politique, de stratégie de développement des entreprises et d'attribution des tâches. Ce groupe comprend Israël, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie et la Jordanie ;
- le second groupe est composé de pays dotés d'un cadre institutionnel qui commence à évoluer, avec des questions en suspens sur la coordination et l'attribution des tâches. Ce groupe comprend l'Algérie, l'Autorité palestinienne, le Liban et la Syrie.

Dans les deux groupes, le point le plus faible est la coordination interministérielle.

En Égypte, la politique en faveur du secteur privé est conduite par deux ministères clés, le ministère du commerce et de l'industrie et le ministère des investissements, ainsi que par une institution à vocation particulière, le Fonds social pour le développement, qui est chargé de développer et de mettre en œuvre les politiques en faveur des petites et micro entreprises. Chaque institution supervise l'activité d'un certain nombre d'agences exécutives. Plus précisément, le ministère du commerce et de l'industrie est en charge des politiques sectorielles mais également d'un certain nombre de politiques horizontales (telles que l'innovation et la coopération Euromed) et joue un rôle majeur en orientant le programme du pays pour la compétitivité. Il n'existe pas de mécanismes institutionnalisés de coordination politique (à part la coordination de haut niveau conduite par le cabinet du Premier ministre), mais il existe en pratique un niveau élevé de coopération. Une participation croisée dans les comités de gestion des agences exécutives assure la coordination des programmes. Une situation similaire prévaut en Jordanie où le ministère de l'industrie et du commerce met au point une politique industrielle qui comprend des dispositions pour toutes les agences exécutives spécialisées.

L'Égypte est le seul pays de la région à avoir élaboré un plan qui se rapproche d'une stratégie complète en matière de politique de l'entreprise (Stratégie de développement industriel 2005), avec des contributions significatives du secteur privé. Bien que sa dénomination souligne son orientation industrielle, la stratégie couvre un certain nombre de domaines politiques spécifiques aux entreprises,

tels que la compétitivité, l'innovation, le développement du capital humain et la réforme réglementaire.

Au Maroc, le ministère du commerce et de l'industrie est en charge de la politique des PME ainsi que de la mise en œuvre du nouveau plan de développement sectoriel. La coordination politique est assurée à un haut niveau par le ministère des affaires économiques et générales et par un certain nombre de comités et de commissions interministériels. La Tunisie est dotée d'une structure de gouvernance similaire, avec une commission nationale de haut niveau pour l'investissement présidée par le chef de l'État en charge de fixer des orientations politiques et de suivre la réalisation des objectifs politiques.

Israël a traditionnellement adopté une approche pragmatique vis-à-vis de la politique de l'entreprise, se concentrant sur des programmes spécifiques et considérant l'intervention du gouvernement comme temporaire et destinée à régler des défaillances spécifiques du marché. En conséquence, Israël n'a jamais développé de stratégie complète pluri-annuelle applicable aux politiques. Cependant, le ministère de l'industrie, du commerce et du travail utilise des plans de travail annuels pour fixer des objectifs et mettre au point des programmes destinés à la mise en œuvre de mesures liées à la politique de l'entreprise.

En Algérie, pays appartenant au second groupe, les compétences politiques en faveur du développement du secteur privé sont divisées entre le ministère de l'industrie et de l'investissement (en charge de la mise en œuvre de la politique industrielle du pays et de la promotion des investissements) et le ministère des PME et de l'artisanat. La coordination politique s'exerce à un niveau élevé mais il est possible d'y apporter de nettes améliorations.

Les notes pour le Liban et l'Autorité palestinienne reflètent en grande partie l'enlisement de l'activité gouvernementale causé par le conflit armé et l'instabilité politique.

En ce qui concerne la stratégie pour la politique de l'entreprise, le Maroc et la Tunisie ont bien avancé en termes d'orientations politiques mais ces orientations figurent dans de nombreux documents approuvés par le gouvernement et non dans un seul document de stratégie. L'Algérie, la Syrie et la Tunisie exercent leurs activités sur la base de plans économiques quinquennaux comprenant des éléments d'un programme de réformes du secteur privé. Néanmoins, dans le cas de l'Algérie et de la Syrie, il s'agit avant tout d'atteindre des objectifs quantitatifs et d'exposer les grandes lignes des plans d'investissement, tandis qu'en Tunisie, les objectifs quantitatifs s'accompagnent d'objectifs qualitatifs.

Tableau 5 : Notes dans la sous-dimension 1.1 : Cadre institutionnel relatif à la politique de l'entreprise

Indicateur	P ⁽¹¹⁾	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
1.1.1 Partage des responsabilités pour la politique de l'entreprise	2	1,5	4,0	4,5	2,0	3,5	3,0	2,0	2,0	3,5	
1.1.2 Coordination avec les autres ministères, les parties concernées et la société civile	3	3,0	3,5	4,5	2,0	3,0	4,0	2,5	2,0	3,0	
1.1.3 Stratégies de développement des entreprises	3	2,0	4,0	3,5	2,5	2,5	3,0	1,5	3,0	3,5	
1.1.4 Répartition claire des tâches	2	2,5	4,0	4,5	2,0	4,0	4,0	1,5	3,0	4,0	
Moyenne générale pondérée pour 1.1 Cadre institutionnel relatif à la politique de l'entreprise		2,3	3,9	4,2	2,2	3,2	3,5	1,9	2,5	3,5	2,3

MEILLEURE LÉGISLATION ET SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Il n'existe pas de modèle unique permettant d'améliorer la législation et les procédures administratives applicables aux entreprises au sein d'un pays. Une action est requise sur plusieurs fronts (législatif, institutionnel et organisationnel) sur plusieurs années et concerne un nombre considérable de secteurs économiques. La simplification législative et administrative est le résultat de la réforme réglementaire. La coordination politique joue un rôle considérable, tout comme l'engagement politique. Comme il est exposé dans la Charte, pour travailler efficacement en faveur d'un environnement réglementaire de haute qualité, il convient de structurer l'intervention du gouvernement basée sur une stratégie à moyen terme, renforcée par un cadre institutionnel solide et complétée par des outils d'évaluation réglementaire.

Bien qu'elle soit encore à ses balbutiements, la réforme réglementaire et administrative prend de l'ampleur dans le domaine de la politique de l'entreprise régionale, ce dont témoignent avant tout les efforts récents menés pour simplifier les procédures d'enregistrement des entreprises à travers la région⁽¹²⁾.

Les efforts d'Israël en vue de simplifier la législation et les procédures administratives applicables aux entreprises s'articulent autour de

plusieurs stratégies ciblées dirigées en premier lieu par le ministère des finances en coopération avec le ministère de l'industrie, du commerce et du travail et le ministère de l'intérieur. Par exemple, en août 2005, le gouvernement a établi un comité interministériel et il a été demandé aux représentants du secteur privé d'y participer. L'objectif était de trouver une stratégie en faveur de la simplification des licences d'entreprise.

La Tunisie a également réalisé des progrès importants dans le cadre de cette sous-dimension. Un certain nombre de lois et de dispositions ont été adoptées et plusieurs unités spéciales ont été mises en place dans le but de simplifier les procédures administratives, sous la supervision d'un haut organe de coordination au niveau du Premier ministre. Jusqu'à présent, l'un des résultats est que dans 80% des cas, les autorisations administratives ont été remplacées par des cahiers des charges.

Alors que le Maroc ne possède pas de stratégies de simplification en faveur des entreprises, depuis 1999, le pays a examiné 750 procédures et simplifié 200 d'entre elles qui concernent les entreprises.

Le Liban et la Jordanie possèdent un cadre institutionnel solide en faveur de la simplification législative et administrative mais il ne cible pas explicitement la politique de l'entreprise. En Jordanie, cette lacune pourrait être comblée par la stratégie pour l'entreprise actuellement en cours d'élaboration.

(11) Dans tous les tableaux, « P » désigne le poids assigné aux indicateurs ou aux sous-dimensions respectifs. Le poids est utilisé pour calculer la moyenne pondérée pour la note respective de chaque pays pour la sous-dimension concernée. Consulter l'annexe pour une liste complète des poids.

(12) La question de l'enregistrement des entreprises est abordée dans la section suivante de ce rapport.

Au Liban, le ministère de l'économie et du commerce, le Bureau du ministre d'État pour la réforme administrative et le ministère des finances ont coopéré en vue d'examiner et de simplifier la législation actuelle. Des parties de la législation et de la réglementation qui faisaient double emploi ont été identifiées mais les efforts consentis ont été limités, sauf dans le domaine de l'enregistrement des entreprises.

En Syrie, le ministère de l'administration locale est en train de rédiger une nouvelle loi sur la rationalisation des procédures dans les administrations locales. Par ailleurs, le plan quinquennal en cours d'exécution du ministère de l'industrie comprend un chapitre sur la révision des réglementations applicables aux entreprises et la Commission européenne va bientôt lancer un projet dont l'objectif est similaire. L'environnement des entreprises reste lourdement réglementé mais ces projets devraient apporter des bénéfices tangibles.

L'Algérie et l'Autorité palestinienne n'ont mis en place ni cadre institutionnel, ni stratégie visant à simplifier la législation et les procédures administratives pour les entreprises. Seules des activités ad hoc ont eu lieu dans ce domaine. En Algérie, ces activités ont été ciblées sur l'enregistrement des entreprises et l'Autorité palestinienne s'appuie sur plusieurs programmes financés par des bailleurs de fonds.

ANALYSE COÛTS-BÉNÉFICES DE LA NOUVELLE LÉGISLATION POUR LES ENTREPRISES

Une analyse coûts-bénéfices systématique et cohérente devrait être appliquée lors de l'élaboration d'instruments juridiques liés à l'entreprise afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience des instruments et d'assurer qu'ils atteindront les objectifs prévus à un coût minimal et avec le moins de conséquences négatives imprévues. Ce type d'analyse améliore grandement les instruments des politiques de l'entreprise et évite la mise en place de législations et de réglementations inutiles.

Malgré ces avantages, l'analyse coûts-bénéfices systématique est rarement appliquée lors de l'élaboration de la législation pour les entreprises dans la région.

Encadré 2 : Bonnes pratiques de l'Égypte

L'Égypte mène une réforme réglementaire et une stratégie de simplification administrative des plus complètes et possède un cadre institutionnel clair : à travers l'unité « PME » du ministère des finances et son programme « ERRADA », le gouvernement examinera, simplifiera et supprimera des dizaines de milliers de réglementations dans plusieurs ministères avant la fin 2008 en utilisant la méthodologie de l'examen-guillotine. Le programme vise à passer en revue toutes les réglementations et les législations liées à l'activité économique, y compris la nouvelle loi fiscale, les listes tarifaires simplifiées et la Loi sur les tribunaux économiques, qui seront publiées d'ici à la fin 2008.

En utilisant la méthodologie de l'examen-guillotine, le programme conduira deux examens parallèles (une auto-analyse menée par les organes réglementaires et une analyse indépendante) pour supprimer les réglementations superflues qui ne sont pas favorables aux entreprises. Une fois la phase d'analyse et de consultation terminée, une base de données électronique comprenant les réglementations et les procédures restantes sera établie. Dans le cadre du programme « ERRADA », un projet pilote nommé « Stratégie pour le développement de l'évaluation de l'impact économique des réglementations » (une version simplifiée d'une analyse coûts-bénéfices pour la législation applicable aux entreprises) verra le jour. L'analyse coûts-bénéfices est uniquement ciblée sur les nouvelles lois fondamentales ou organiques modifiant le rôle de l'État dans la réglementation de l'environnement des entreprises.

L'Égypte est le seul pays envisageant des plans concrets pour introduire des analyses coûts-bénéfices complètes en ce qui concerne la nouvelle législation pour les entreprises. Dans le cadre du programme « ERRADA » (voir encadré ci-dessus), un projet pilote intitulé « Stratégie pour le développement de l'évaluation de l'impact économique des réglementations » sera lancé cette année. Il s'agit clairement d'une forme d'analyse coûts-bénéfices de la législation pour les entreprises.

En Israël, bien qu'il n'existe aucune loi en vigueur, l'analyse coûts-bénéfices relative à la législation et aux réglementations applicables aux nouvelles entreprises est une pratique systématique.

Tableau 6 : Notes dans la sous-dimension 1.2: Meilleure législation et simplification administrative

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
1.2.1 Répartition des responsabilités pour la réforme réglementaire	3	2,0	4,0	4,0	2,0	2,5	3,0	1,0	2,0	3,0	
1.2.2 Stratégie de simplification de la législation	3	2,0	4,0	4,0	2,5	2,0	2,5	1,0	3,0	3,0	
1.2.3 Examen et simplification de la législation en vigueur	2	2,0	3,5	3,5	2,5	2,0	4,0	2,0	2,0	2,5	
1.2.4 Suppression de la législation et des réglementations superflues	2	2,0	3,5	3,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	3,5	
1.2.5 Analyse coûts-bénéfices de la nouvelle législation pour les entreprises	1	1,0	2,5	3,5	1,0	1,5	1,5	2,0	1,0	1,0	
Moyenne générale pondérée pour 1.2 Meilleure législation et simplification administrative		1,9	3,7	3,8	2,1	2,1	2,7	1,5	2,2	2,8	2,5

LANCEMENT ET FERMETURE MOINS COÛTEUX ET PLUS RAPIDES

La simplification des procédures d'enregistrement des entreprises est une application spécifique de la réforme législative et réglementaire.

Le processus officiel pour créer une entreprise comporte trois étapes principales:

- la délivrance d'une notification d'enregistrement de l'entreprise ou acte constitutif où le processus mène à la création d'une nouvelle entité juridique par une autorité publique compétente;
- la notification de la création de la nouvelle entreprise auprès de plusieurs branches de l'administration publique centrale et locale (ex : l'administration fiscale, les agences pour l'emploi, l'administration douanière, le bureau des statistiques, etc), et la délivrance des numéros d'identification de l'entreprise;
- la conformité avec les lois et les réglementations nationales et locales. Celles-ci varient en fonction de l'activité de l'entreprise

et la conformité est certifiée par la délivrance de licences et de permis par l'organisme public approprié.

L'efficacité du processus de création d'entreprise se juge en fonction du délai, des étapes administratives et des coûts nécessaires pour mener à bien chacune des trois étapes principales et le processus dans son ensemble. A cet égard, il convient de minimiser le délai, les étapes et les coûts afin de réduire les obstacles liés à l'entrée sur le marché et de permettre à l'entrepreneur de concentrer son temps et ses ressources sur le développement de son activité commerciale au lieu d'avoir à gérer les demandes de l'administration publique. En Australie, le pays le plus avancé dans ce domaine selon Doing Business 2008 ⁽¹³⁾, un entrepreneur peut mener à bien le processus de création d'entreprise dans son ensemble en seulement deux jours, avec seulement deux étapes et pour un coût très minime.

⁽¹³⁾ Pour une présentation de la méthodologie de Doing Business 2008, voir www.doingbusiness.org/MethodologySurvey

Plusieurs acteurs jouent un rôle dans le processus de création d'entreprise, certains de ces acteurs sont des administrations publiques, d'autres sont des acteurs du secteur privé tels que les notaires, les avocats, les experts-comptables, etc. Les gouvernements tendent à se concentrer sur la performance des organismes de l'administration publique et considèrent souvent que la délivrance de la notification d'enregistrement de l'entreprise représente la fin de leur mission. De plus, le gouvernement se concentre sur l'amélioration des performances pour le statut juridique le plus commun. Les entrepreneurs s'intéressent à l'efficacité du processus dans son ensemble, depuis la préparation de la documentation jusqu'au lancement de l'activité de l'entreprise. Il est donc essentiel que les gouvernements et les associations professionnelles travaillent de

concert pour identifier et surmonter les obstacles et résoudre les inefficacités dans le processus de création d'entreprise.

DÉLAI, COÛTS ET ÉTAPES

Les données fournies par les gouvernements des pays MED et les experts indépendants locaux font référence à la forme la plus commune d'enregistrement des entreprises. Selon ces données, la délivrance du certificat d'enregistrement par l'organisme public approprié est effectuée dans un délai de 1 à 5 jours, pourvu que le demandeur se présente avec les bons documents. Les exceptions sont la Syrie et Israël, où plus de 30 jours sont nécessaires pour obtenir un certificat d'enregistrement de l'entreprise.

Tableau 7 : Notes dans la sous-dimension 1.3: Lancement et fermeture moins coûteux et plus rapides

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
1.3.1 Nombre de jours pour obtenir le certificat d'enregistrement	1	4,0	4,0	3,0	4,0	4,0	4,0	4,0	1,0	4,0	
1.3.2 Nombre d'étapes pour obtenir le certificat d'enregistrement	1	4,0	4,0	4,0	5,0	4,0	5,0	1,5	1,0	5,0	
1.3.3 Coût officiel d'obtention du certificat d'enregistrement	2	3,0	3,0	4,5	4,0	2,0	1,0	4,0	1,0	3,0	
1.3.4 Numéros d'identification administrative	1	3,0	4,0	5,0	3,0	4,0	2,0	4,0	1,0	1,0	
1.3.5 Nombre de jours pour obtenir le(s) numéro(s) d'identification obligatoire	1	4,0	4,0	5,0	1,0	5,0	4,0	4,0	1,0	4,0	
1.3.6 Nombre de jours pour exécuter l'ensemble du processus d'enregistrement	1	2,0	3,0	1,0	1,0	3,0	3,0	1,0	1,0	1,0	
1.3.7 Nombre d'étapes pour exécuter l'ensemble du processus d'enregistrement	1	1,0	3,0	3,0	3,0	2,0	3,0	1,0	1,0	2,0	
1.3.8 « Qui ne dit mot consent »	2	1,0	5,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0	
1.3.9 Coûts liés à l'enregistrement pour les sociétés à responsabilité limitée	2	1,0	1,0	3,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	2,0	
1.3.10 Besoins en capital minimum	2	1,0	3,0	5,0	1,0	1,0	1,0	4,0	1,0	2,0	
1.3.11 Guichets uniques (Centres régionaux d'investissement, etc.)	3	1,5	4,0	2,5	4,5	4,0	4,5	2,5	2,0	5,0	
1.3.12 Enregistrement en ligne	1	1,0	3,0	3,5	1,0	2,5	2,5	1,0	1,0	4,0	
1.3.13 Délai pour la fermeture d'une entreprise	1	4,0	2,0	3,0	2,0	2,0	5,0	1,0	2,0	5,0	
1.3.14 Coût nécessaire pour fermer une entreprise	1	5,0	2,0	1,0	2,0	4,0	2,0	1,0	4,0	5,0	
Moyenne générale pondérée pour 1.3 Lancement et fermeture moins coûteux et plus rapides		2,2	3,3	3,2	2,5	2,6	2,6	2,3	1,4	3,5	2,6

Le nombre d'étapes officielles est réduit à deux ou moins en Tunisie et au Liban, grâce à une réforme récente du processus d'enregistrement des entreprises. Les coûts officiels facturés pour obtenir un certificat d'enregistrement de l'entreprise, exprimés en euros, varient de manière considérable dans la région MED. Le coût est faible (moins de 50 EUR) en Israël, au Liban et pour l'Autorité palestinienne mais relativement élevé au Maroc et en Syrie.

La plupart des pays de la région MED n'appliquent pas un seul numéro d'identification de l'entreprise, prouvant ainsi les difficultés qui subsistent pour harmoniser les procédures et intégrer les bases de données des différentes branches de l'administration publique. Néanmoins, les délais de délivrance des divers numéros d'enregistrement sont relativement courts, sauf en Syrie.

Les indicateurs suivants (1.3.6; 1.3.7; 1.3.9 et 1.3.10) sont inspirés des données fournies par Doing Business. Ces indicateurs font référence au délai, aux étapes, aux coûts et aux besoins en capital minimum (ces deux derniers indicateurs étant exprimés en termes de revenu national brut par tête) liés au processus d'enregistrement d'une société privée à responsabilité limitée. Cette série d'indicateurs portant sur le délai, les étapes et les coûts se distingue des indicateurs exposés dans le paragraphe précédent par le fait qu'elle comprend des données sur les procédures et les coûts liés aux interventions tant des agences gouvernementales que des prestataires de services issus des professions libérales.

La tendance qui se dégage de cette dernière série d'indicateurs est que la procédure d'enregistrement pour les sociétés à responsabilité limitée est plutôt lourde dans la plupart des pays MED. De plus, si l'on compare l'analyse Doing Business du processus d'enregistrement des entreprises pour chacun des pays MED aux données collectées au cours de ce processus d'évaluation, il en ressort que, du moins dans le cas d'une société à responsabilité limitée, l'essentiel des coûts liés au processus d'enregistrement est associé au paiement des honoraires des prestataires de profession libérale (notaires et avocats), et sont souvent justifiés en raison de la complexité des documents demandés. Cependant, selon Doing Business, la tendance générale dans les pays MED s'oriente vers une réduction des délais et des coûts globaux associés au processus d'enregistrement; des pays comme l'Égypte mènent un processus global de réforme et la Jordanie améliore l'utilisation de son guichet unique.

GUICHET UNIQUE

Une solution qui a déjà fait ses preuves afin d'améliorer l'efficacité globale du processus est de créer un réseau de guichets uniques à travers le pays. Le guichet unique est un lieu où l'entrepreneur peut mener à bien toutes les phases du processus de création, déléguant la charge liée à la certification et la notification à l'administration publique. Cependant, la création d'un système de guichet unique requiert d'examiner et de modifier dans des proportions considérables le processus d'enregistrement des entreprises et elle fait appel à un haut niveau de coordination entre les organismes concernés de l'administration publique.

Les progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ont fourni des solutions de pointe aux problèmes opérationnels et ont considérablement diminué les coûts liés à la création d'un registre électronique des entreprises

Encadré 3 : Enquêtes auprès des entreprises

Les enquêtes auprès des entreprises représentent un instrument utile pour évaluer l'impact des politiques. Des enquêtes soigneusement élaborées et significatives d'un point de vue statistique peuvent enrichir les informations disponibles sur la population existante des entreprises. Elles peuvent souligner les forces et les améliorations nécessaires en matière de politiques du gouvernement.

L'ONUDI a conduit des enquêtes auprès des entreprises dans cinq pays MED via ses bureaux locaux, en utilisant les bases de données existantes sur les entreprises dont elle disposait. Les enquêtes de l'ONUDI portent sur les PME dans le secteur manufacturier et fournissent des informations détaillées jusqu'au niveau sectoriel. Elles mesurent la performance des entreprises et leur perception des services aux entreprises, de l'investissement, de l'accès au financement et des outils d'innovation.

et d'un réseau de guichets uniques. Aujourd'hui, le processus d'enregistrement des entreprises et l'obtention d'un certificat pour le type le plus simple d'entité juridique peuvent être effectués en ligne et achevés en l'espace de quelques minutes.

La région MED présente plusieurs exemples de configuration de guichets uniques. La Tunisie a montré la voie en créant le premier guichet unique en 1989. Dans le cadre du système de guichet unique, toutes les entités gouvernementales centrales et locales impliquées dans la délivrance du certificat d'enregistrement des entreprises (et dans la plupart des cas des licences opérationnelles pour les activités économiques ordinaires) sont regroupées dans un même lieu. L'entrepreneur peut achever les étapes d'enregistrement, de notification et de conformité en l'espace de quelques heures et quitter le guichet unique avec toutes les autorisations exigées pour commencer son activité.

Des dispositifs similaires sont en place en Égypte, en Jordanie et au Maroc. En plus de la procédure type d'enregistrement auprès du tribunal, l'Égypte propose différentes options d'enregistrement selon la typologie et la taille de l'entreprise. Par exemple, les moyennes et grandes entreprises peuvent effectuer les procédures d'enregistrement de leur entreprise auprès de l'Autorité générale pour l'investissement. Les micro entreprises, quant à elles, utilisent la structure du Fonds social pour le développement consacrée à l'enregistrement.

Avec l'aide de la Société financière internationale (SFI), le Liban a récemment réorganisé son système d'enregistrement des entreprises. Auparavant il était coûteux et long (comme le montrent les indicateurs Doing Business). Une innovation notable est l'utilisation du réseau des bureaux de poste pour traiter les demandes d'enregistrement des entreprises, solution qui fait intervenir un interlocuteur unique et évite de devoir créer un réseau spécifique de bureaux d'enregistrement des entreprises.

L'Algérie, la Syrie et l'Autorité palestinienne ont introduit des dispositifs visant à faciliter l'enregistrement des entreprises mais n'ont pas encore mis en place un système de guichet unique à part entière. En Algérie, les entrepreneurs qui font des demandes d'avantages fiscaux pour les nouveaux investissements auprès de l'État peuvent effectuer la procédure d'enregistrement et de demande d'avantages simultanément dans les centres pour le développement des investissements créés par le ministère de l'industrie et de l'investissement et gérés par l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI). Un système similaire existe en Syrie, où des structures spécialisées dans l'enregistrement sont disponibles uniquement pour les entreprises implantées dans les zones industrielles parrainées par le gouvernement. Israël a récemment créé un groupe interministériel en charge de revoir et de simplifier le système d'enregistrement des entreprises caractérisé par des procédures de notification particulièrement longues. Le ministère palestinien de l'économie nationale prévoit de simplifier

davantage le processus d'enregistrement des entreprises dans le cadre du processus visant à introduire une nouvelle loi harmonisée sur les entreprises qui s'appliquera également à la Cisjordanie et à la Bande de Gaza.

« Qui ne dit mot consent », système visant à imposer aux administrations publiques des délais de traitement raisonnables, est aujourd'hui appliqué en Égypte, et dans certains cas en Tunisie. Un système d'enregistrement en ligne n'est disponible qu'en Tunisie, sur une base expérimentale, tandis que l'Égypte et Israël travaillent à l'heure actuelle au développement du système.

1.4. Synthèse

L'analyse conduite jusqu'à présent indique que la région MED améliore le cadre politique et réglementaire. Cependant, les progrès sont inégaux pour les trois sous-dimensions couvertes par la dimension 1 de la Charte et à travers les pays MED.

Les progrès ont été plus limités dans le domaine crucial consistant à construire un cadre bien structuré et cohérent relatif à la politique de l'entreprise. En particulier, des actions sont nécessaires dans plusieurs pays (l'Algérie, la Jordanie, l'Autorité palestinienne et la Syrie) pour clarifier le partage de responsabilités entre les ministères et les agences. La coordination entre les ministères et les agences gouvernementales, élément crucial pour assurer une politique de l'entreprise efficace, reste un point faible dans plusieurs pays MED et devrait être la cible d'efforts importants à travers la région.

En revanche, on note des évolutions positives liées à la création d'institutions et d'agences en charge de la mise en œuvre de champs spécifiques de la politique de l'entreprise. La région MED construit une base institutionnelle solide et progresse dans l'apprentissage de la manière de structurer et de gérer une vaste gamme de programmes d'appui aux entreprises.

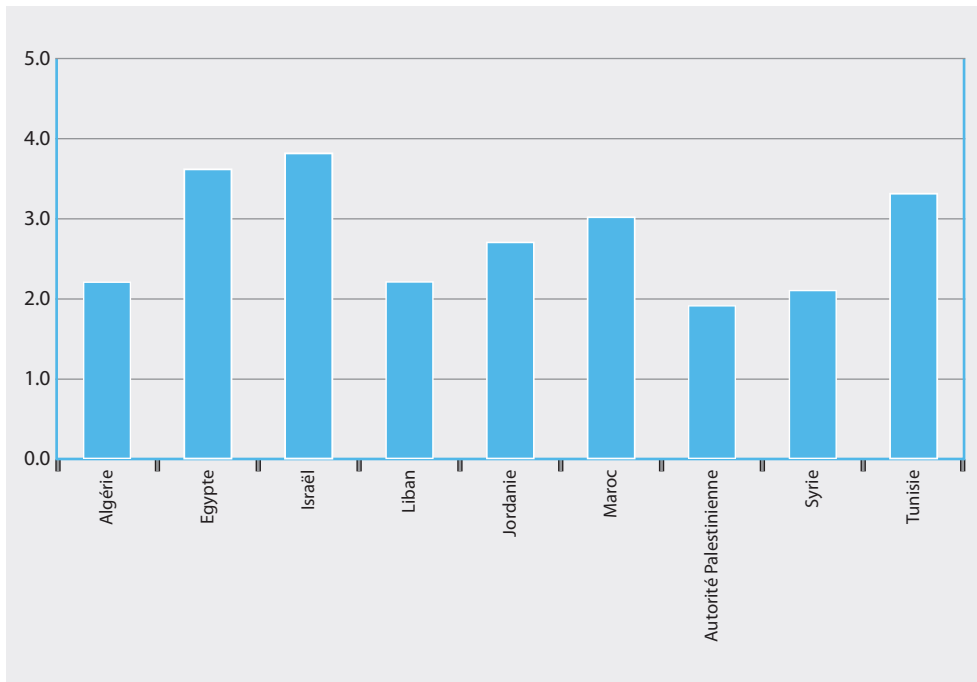
La législation et les réglementations pour les entreprises sont encore pesantes dans la région MED. Tous les pays devraient conduire un examen systématique de leur législation et de leurs réglementations pour les entreprises en appliquant des instruments tels que l'« examen guillotine ». Les analyses coûts-bénéfices sont un autre outil pouvant améliorer l'environnement réglementaire pour les entreprises à long terme. Seul Israël effectue des analyses coûts-bénéfices de la nouvelle législation pour les entreprises et seule l'Égypte envisage des plans concrets pour faire de même dans un futur proche.

En observant la note moyenne pour la sous-dimension 1.3 et les principaux enseignements de l'analyse conduite ci-dessus, nous pouvons conclure que les procédures d'enregistrement des entreprises s'améliorent à travers la région MED. En Tunisie, en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et au Maroc, l'enregistrement n'est plus un obstacle majeur à la création d'entreprise pour la plupart des types d'entreprises les plus répandus. L'Algérie, la Syrie et l'Autorité palestinienne ont encore du chemin à faire pour rattraper leur retard. Comme démontré dans le cas de l'Égypte et du Liban, les progrès peuvent se faire assez rapidement si le gouvernement est déterminé à diminuer la quantité de réglementations et de procédures, s'il souhaite adopter des solutions flexibles et novatrices, tout en étant prêt à investir dans les infrastructures TIC.

Cependant, des indications montrent que les obstacles à l'entrée posés par les procédures restent assez importants et que les procédures d'enregistrement des entreprises restent relativement lourdes et onéreuses pour les sociétés privées à responsabilité

limitée. En particulier, plusieurs études indiquent que les principaux obstacles concernent l'obtention des licences et des permis. Il s'agit d'un domaine complexe et très peu d'études comparatives sur les performances des différents pays ont été menées jusqu'à présent.

Schéma 3 : Notes globales Dimension 1



Dimension 2: Éducation et formation à l'esprit d'entreprise

2.1. Introduction

Avec l'intérêt croissant porté à la contribution de l'éducation et de la formation aux objectifs de compétitivité, la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise met l'accent sur le potentiel des systèmes éducatifs en tant que levier principal de la compétitivité. L'objectif de la dimension 2 est de stimuler l'amélioration des politiques dans les pays participants, notamment par des mesures concrètes, dans le but de contribuer à former des jeunes plus entreprenants, des travailleurs plus audacieux et à créer une culture entrepreneuriale plus robuste. Plus précisément, la Charte pose une question succincte : comment l'éducation peut-elle mieux promouvoir l'esprit d'entreprise ? Cette question sous-tend les cinq indicateurs pilotes formulés en septembre 2007 par un groupe d'experts (formateurs, décideurs politiques, représentants d'entreprises) originaires des neuf pays participant à la Charte.

En élaborant les cinq indicateurs, les experts se sont appuyés sur les propositions et les recommandations formulées au titre des politiques européennes qui ont servi de référence en la matière :

- Apprentissage tout au long de la vie : l'esprit d'entreprise doit être intégré à tous les niveaux du système éducatif, y compris l'apprentissage non formel (voir ci-dessous) ⁽¹⁴⁾ ;
- Compétences clés pour l'esprit d'entreprise : la capacité de l'éducation à développer une mentalité, un caractère et une attitude des jeunes propices à un comportement davantage tourné vers l'esprit d'entreprise ⁽¹⁵⁾ ;
- Partenariat politique : le besoin d'un cadre politique comprenant toutes les parties concernées (secteur public et secteur privé), appuyé par des stratégies nationales par lesquelles des actions prioritaires peuvent être envisagées ⁽¹⁶⁾.

Ce chapitre examine les résultats de l'évaluation pour les cinq indicateurs. Il se termine par des recommandations concrètes que les pays pourraient envisager pour progresser en matière d'éducation et de formation à l'esprit d'entreprise.

2.2. Cadre d'évaluation

Les cinq indicateurs abordés sont a) le cadre politique relatif à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise ; b) la promotion de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire collégial et c) dans l'enseignement secondaire supérieur ; d) la diffusion des bonnes pratiques dans l'apprentissage de l'esprit d'entreprise ; e) l'apprentissage non formel de l'esprit d'entreprise. ⁽¹⁷⁾ Même si chaque indicateur a été examiné séparément lors de l'évaluation, pris globalement, les cinq indicateurs avaient une valeur collective permettant un premier examen des efforts nationaux en matière d'apprentissage de l'esprit d'entreprise. Parmi les cinq indicateurs, le besoin d'assurer des liens entre les politiques et la pratique s'est avéré être un objectif à considérer.

CADRE POLITIQUE RELATIF À L'APPRENTISSAGE DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE

L'indicateur politique cherche à fournir un cadre politique complet pour appuyer l'apprentissage à l'esprit d'entreprise tout au long de la vie. La justification rationnelle de l'indicateur est que tout effort en vue de promouvoir une société entrepreneuriale requiert des contributions à tous les niveaux et de toutes les formes d'éducation et de formation (formelles et non formelles). Ceci exige des divers acteurs impliqués dans le système éducatif d'un pays qu'ils dialoguent, se reconnaissent mutuellement et s'organisent. Les descripteurs des indicateurs prévoient un certain nombre d'étapes concrètes. Ceci permettra le développement progressif d'un environnement politique complet, comprenant l'élaboration de stratégies, la planification d'actions, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des efforts liés à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise. Étant donné l'accent mis sur l'apprentissage formel et non formel ainsi que sur les passerelles entre théorie et pratique, cet indicateur est considéré comme un élément crucial pour les parties prenantes de la Charte dans chaque pays (responsables politiques, professionnels de l'éducation et de la formation, entreprises). Cet indicateur joue un rôle moteur pour les autres indicateurs de la dimension 2.

⁽¹⁴⁾ Commission européenne (2001). Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Bruxelles. Novembre 2001.

⁽¹⁵⁾ Commission européenne (2004). Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - un cadre de référence européen. Bruxelles. Novembre 2004.

⁽¹⁶⁾ Commission européenne (2007). The Oslo Agenda. Entrepreneurship education : fostering entrepreneurial mindsets through education and learning. Bruxelles. Mars 2007

⁽¹⁷⁾ L'apprentissage non formel fait référence à l'éducation, à la formation et à d'autres formes de construction de connaissances et de compétences qui ne sont pas sujettes à une évaluation ou un examen formels (ex : un club communautaire entrepreneurial pour les jeunes) même si ces activités peuvent être appuyées et gérées en milieu scolaire.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE COLLÉGIAL

La justification de l'indicateur relatif à la promotion de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire collégial (CITE 2) ⁽¹⁸⁾ est fondée sur le postulat selon lequel l'esprit d'entreprise, ou certaines de ses facettes, peut être enseigné ⁽¹⁹⁾. L'indicateur met un accent particulier sur la promotion de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé. Contrairement à des compétences entrepreneuriales plus spécifiques (ex : comptabilité ou planification des activités), l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé est composé d'un sous-ensemble de compétences et d'attitudes : créativité, identification de possibilités, évaluation et prise de risques, gestion des ressources. Tous ces éléments sont considérés comme des caractéristiques importantes de l'esprit d'entreprise. Le but de l'indicateur est d'aider à connaître, comprendre et appliquer le concept de la compétence clé dans l'enseignement obligatoire en particulier. Le problème important ici est que l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé n'est pas une matière spécifique dispensée dans le programme scolaire ni enseignée par un professeur spécialisé. En d'autres termes, la compétence clé évoluera en fonction de la manière dont le programme scolaire existant (ex : géographie ou mathématiques) est adapté de façon à mettre en évidence les éléments cognitifs et les éléments liés au comportement de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé (ex : prospection d'idées, recherche de possibilités). Le défi est ici considérable et l'indicateur prévoit un développement progressif des modifications des programmes et de la formation des enseignants dans l'enseignement secondaire collégial.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

Situé à un niveau supérieur dans le système éducatif, l'indicateur de l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3) prévoit une continuation de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé, complétée toutefois par des connaissances, des compétences et une expérience entrepreneuriales plus approfondies (ex : modules ou matières spécialisés dans le commerce, planification des activités, commercialisation). Généralement, les pays abordent ce thème par le biais de matières obligatoires ou facultatives ainsi que par des activités extra-scolaires, notamment par la coopération entre les écoles et les entreprises. Une fois de plus, un développement progressif de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire supérieur est encouragé à travers cet indicateur.

BONNES PRATIQUES

L'intérêt d'introduire un indicateur de « bonnes pratiques » relatif à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise est lié au fait que l'apprentissage de l'esprit d'entreprise est un domaine inexploré de l'éducation. Par ailleurs, cet apprentissage est souvent caractérisé par une myriade d'activités impliquant un éventail d'acteurs, et peu d'informations structurées sont facilement disponibles. En conséquence, il est difficile d'identifier de bonnes pratiques dans l'apprentissage de l'esprit d'entreprise : elles sont souvent isolées et enfermées dans leurs organisations prestataires. Avec un mécanisme d'échange d'informations plus développé, l'hypothèse est que les bonnes pratiques pourraient être plus facilement accessibles et adaptées à d'autres milieux favorisant l'apprentissage de l'esprit d'entreprise. Ceci permettrait d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'effort lié à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise. L'indicateur de « bonnes pratiques » vise cet objectif. Il encourage un échange systématique d'expériences entre les milieux favorisant l'apprentissage de l'esprit d'entreprise à la fois aux niveaux national et international.

⁽¹⁸⁾ CITE est la Classification internationale type de l'éducation de l'UNESCO.

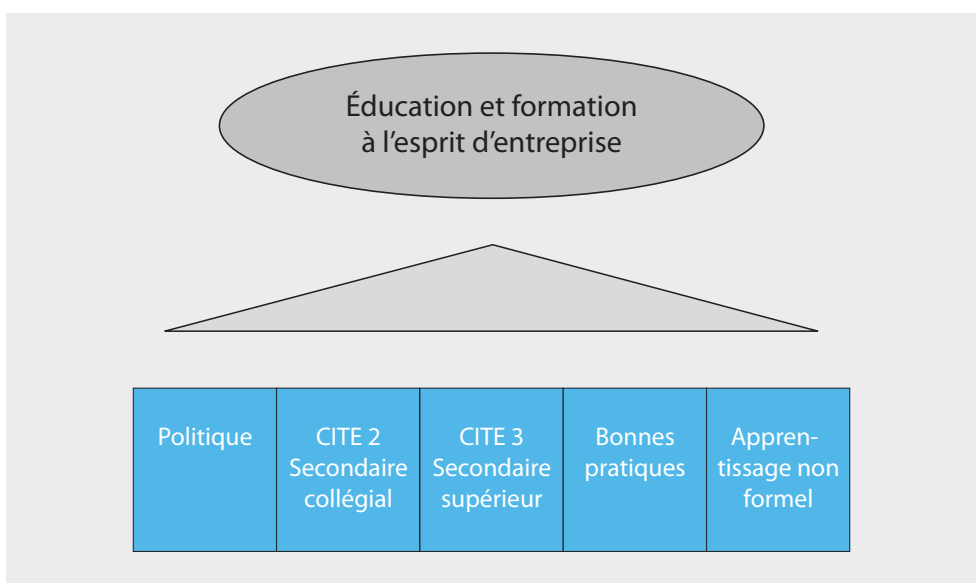
⁽¹⁹⁾ Kuratko, D. (2005). The emergence of entrepreneurship education: development, trends and challenges. *Entrepreneurship Theory & Practice*. 29(5). pp. 577-597.

APPRENTISSAGE NON FORMEL DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE

La justification rationnelle de l'indicateur d'apprentissage non formel de l'esprit d'entreprise est qu'un nombre important de possibilités liées à l'épanouissement personnel se trouvent en dehors du processus éducatif formel. Dans les communautés locales et sur les lieux de travail, par exemple, un effort considérable est réalisé en matière d'apprentissage de l'esprit d'entreprise par une série d'agents divers, notamment les associations d'entreprises, les organisations non gouvernementales et les associations

locales ainsi qu'au sein des entreprises elles-mêmes. Étant donné que l'apprentissage non formel de l'esprit d'entreprise n'est pas soumis à la rigueur des évaluations et examens typiques des programmes proposés par les écoles et les universités, une plus grande flexibilité est possible au niveau du contenu et de l'emploi du temps. Cette flexibilité permet de promouvoir une culture d'apprentissage de l'esprit d'entreprise. En conséquence, l'objectif de l'indicateur est de sensibiliser et d'impliquer tous les groupes de la société dans la promotion de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise, y compris la presse.

Schéma 4 : Cadre d'évaluation Dimension 2



2.3. Analyse

Les résultats de l'évaluation pour la dimension 2 sont proposés dans le tableau 8. Il y a lieu de noter la faiblesse globale dans la région en termes de politique et d'apprentissage de l'esprit d'entreprise au niveau de l'enseignement secondaire. Deux groupes de performances se distinguent : Israël, la Tunisie et l'Égypte, qui se situent au-dessus de la moyenne régionale de 1.7 et les autres pays qui sont au-dessous.

Une observation plus précise des notes de chaque indicateur met en évidence des résultats mitigés pour les pays aux performances les plus élevées et met aussi en valeur les défis rencontrés par les pays dont les performances sont plus faibles.

Tableau 8 : Résultats de la dimension 2 : Éducation et formation à l'esprit d'entreprise

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
2.1. Politique	3	1,0	1,5	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	2,0	3,0	
2.3 Enseignement secondaire supérieur (CITE 3)	2	1,0	1,0	2,5	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	3,0	
2.3 Enseignement secondaire supérieur (CITE 3)	2	1,0	1,5	2,5	1,0	1,5	1,5	1,0	2,0	3,0	
2.4 Bonnes pratiques	2	1,0	2,5	5,0	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	3,5	
2.5 Apprentissage non formel de l'esprit d'entreprise	2	1,0	4,0	5,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	2,5	
Moyenne générale pondérée pour la dimension 2		1,0	2,0	3,3	1,0	1,2	1,5	1,0	1,6	3,0	1,7

CADRE POLITIQUE

Mise à part la Tunisie, le cadre politique pour l'apprentissage de l'esprit d'entreprise est généralement fragile dans tous les pays. L'apprentissage de l'esprit d'entreprise est une préoccupation de plusieurs parties concernées, le problème est qu'il n'y a pas de « point focal de la politique relative à l'esprit d'entreprise ». La responsabilité politique est plutôt répartie entre divers organes gouvernementaux. Le défi consiste à assurer les connexions nécessaires entre les acteurs politiques clés afin de permettre un développement méthodique et complet. Bien que la cohérence entre les différents domaines politiques soit faible, l'évaluation dégage de bons exemples d'intérêt politique dans différents domaines. La stratégie de l'Égypte pour l'emploi des jeunes, par exemple, s'attache à préparer les jeunes aux activités non salariées; la stratégie algérienne de microcrédit s'attache à la formation; et l'Autorité Palestinienne fait des efforts considérables en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise par le biais des progrès en matière de formation professionnelle. La politique de qualité de la Tunisie est caractérisée par deux facteurs: a) une orientation politique claire dans son plan national de développement pour l'enseignement et la formation à l'esprit d'entreprise; et b) des besoins spécifiques pour intégrer l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé dans la législation nationale. Les documents politiques clés devraient reconnaître que l'esprit d'entreprise a sa place dans les programmes scolaires et de formation. Il s'agit d'un premier pas pouvant permettre aux diverses parties impliquées dans le système éducatif de répondre aux besoins d'une économie plus entrepreneuriale. Les gouvernements devraient également assurer que les divers acteurs s'engagent dans une vision cohérente en faveur de la promotion de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise. Il est intéressant de noter que c'est suite au processus d'évaluation de la Charte en Syrie qu'un dialogue entre les parties concernées sur l'élaboration d'une stratégie en faveur du développement de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise a été entamé. L'étape suivante, comme pour tous les autres pays, pourrait être de créer un groupe de travail ou un « partenariat politique » pour faire avancer le dialogue. La cohérence, la reconnaissance et l'engagement en faveur d'une stratégie d'apprentissage de l'esprit d'entreprise plus intégrée, y compris des mesures de suivi, peuvent uniquement voir le jour par le biais d'une coopération interministérielle et en partenariat étroit avec le secteur privé et les groupes d'intérêt non gouvernementaux.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE COLLÉGIAL ET SUPÉRIEUR

Assurer que l'esprit d'entreprise est systématiquement introduit dans le programme d'enseignement secondaire est le défi le plus important posé par l'ensemble des indicateurs de la dimension 2. En particulier, l'équipe d'évaluation était consciente que les besoins relatifs à l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé (pour les indicateurs CITE 2 et 3) étaient particulièrement exigeants pour plusieurs raisons.

Premièrement, le concept de compétence clé est un phénomène relativement récent dans le discours éducatif. Même si l'équipe d'évaluation a pu identifier des degrés variés de familiarité avec le concept, il existe peu de preuves concrètes attestant que la compétence clé « esprit d'entreprise » est intégrée aux programmes et aux méthodes d'enseignement. Néanmoins, on note que la Tunisie a réalisé des efforts importants pour mettre en pratique son engagement politique en faveur de la compétence clé. Des

progrès supplémentaires importants sont à déployer dans d'autres pays. Dans le cadre de son plan national, la Syrie par exemple, souligne l'importance d'un ensemble plus vaste de compétences clés (ex : sciences, langues) pour son développement économique auquel l'esprit d'entreprise pourrait s'ajouter. De façon similaire, la Jordanie pourrait s'appuyer sur ses efforts importants en termes de développement global de compétences clés pour y inclure l'esprit d'entreprise.

Deuxièmement, alors que la politique relative à l'esprit d'entreprise demeure l'élément de base, faire en sorte que les écoles et les enseignants s'adaptent aux changements des programmes et des méthodes d'enseignement sera un défi considérable. À cet égard, il pourrait être envisagé de créer des écoles expérimentales subventionnées, contrôlées et dotées d'un mandat orienté clairement vers cette politique. L'objectif de ces projets pilotes devrait être de s'assurer que tout objectif potentiel de réforme est réalisable en se basant sur des ajustements au niveau des programmes et des modèles d'enseignement infaillibles devant être intégrés progressivement dans le milieu scolaire. Pour qu'une initiative pilote soit réussie, un engagement politique et un leadership solides seront nécessaires. Cette réussite pourrait également être renforcée à travers un cadre d'information et de consultation pour s'assurer que toutes les parties concernées (y compris les enseignants et les directeurs d'écoles) perçoivent les bénéfices d'un environnement d'apprentissage plus ouvert, plus flexible et plus innovant exigé par le développement de la compétence clé.

Tandis que l'indicateur « enseignement secondaire supérieur » (CITE 3) souligne l'importance de la promotion continue de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé, il diffère de l'indicateur de l'enseignement secondaire collégial dans la mesure où il prône en outre le développement de compétences entrepreneuriales plus approfondies (ex: comptabilité, planification des activités, commercialisation, etc.). Tandis que la performance relative à l'indicateur « enseignement secondaire supérieur » a généralement été compromise par les faibles développements au niveau du critère de compétence clé, l'évaluation a mis néanmoins en valeur des efforts importants pour la promotion de compétences entrepreneuriales plus approfondies. Par exemple, le Plan stratégique national de l'Égypte pour l'éducation exige que tous les élèves suivent des cours de comptabilité tandis que la Jordanie propose des cours facultatifs pour ses élèves dans des domaines tels que les études de commerce, la comptabilité et la commercialisation. Cependant, la tendance générale dans la région est que la promotion de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire supérieur se limite aux élèves suivant un cursus professionnel. Le fait que l'esprit d'entreprise entre dans

Encadré 4 : Entrepreneuriat, éducation et formation : cadre politique

La Tunisie a mis en œuvre un cadre politique pour l'apprentissage de l'esprit d'entreprise à tous les niveaux de l'éducation. En particulier, la stratégie nationale de l'éducation définit clairement l'esprit et les qualifications entrepreneuriales en tant que compétences clés dès les premières années de l'enseignement de base ⁽²⁰⁾. Des efforts particuliers sont en train d'être faits pour appliquer cette politique au niveau de l'enseignement secondaire (ISCED 2 and ISCED 3)⁽²¹⁾. De plus, un réseau de 135 centres de formation professionnelle (CFPTI) met un accent spécifique sur la formation et la promotion du travail indépendant ⁽²²⁾.

Le cadre d'un cursus professionnel n'a rien de surprenant puisque les cursus professionnels sont plus adaptés au marché du travail. Cependant, il faudra améliorer cette situation pour atteindre l'objectif de la Charte « l'éducation à l'esprit d'entreprise pour tous ».

BONNES PRATIQUES

L'évaluation a noté avec satisfaction les efforts importants déployés par la majorité des pays relatifs à l'indicateur « bonnes pratiques » en matière d'apprentissage de l'esprit d'entreprise. Les meilleures performances sont cependant réalisées par trois pays qui sont Israël, la Tunisie, et l'Égypte, où les prestataires nationaux chargés de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise bénéficient d'un bon réseau à l'étranger. C'est ce solide réseau qui assure que l'information et le savoir-faire sont diffusés. Étant donné que la plupart des pays de la région peuvent compter sur une diaspora importante dans plusieurs régions du globe (Amérique du nord, Union européenne, région du Golfe), tisser des liens avec les milieux des affaires et de l'enseignement pourrait apporter un double avantage : a) accès à l'expertise étrangère qui pourrait être utilisée lors du retour au pays ; et b) possibilité de partager et de diffuser les bonnes pratiques de l'environnement national à l'extérieur du pays. L'un des principes clés de l'indicateur « bonnes pratiques » est que l'information et l'expérience soient systématiquement mises à la disposition des acteurs de l'apprentissage à l'esprit d'entreprise dans le pays. Ceci est peu développé dans la majorité des pays. Un réseau impliquant tous les acteurs de l'environnement d'apprentissage formel et non formel doit être développé. Les technologies de l'information et de la communication seraient des atouts à exploiter en termes de diffusion des bonnes pratiques sur internet et par le développement de communautés virtuelles de professionnels.

APPRENTISSAGE NON FORMEL

Une conclusion clé de l'évaluation globale des neuf pays est que la majeure partie des efforts en matière d'apprentissage de l'esprit d'entreprise sont menés en dehors du système éducatif formel et pilotés par une multitude de différents intervenants. De bons exemples à citer seraient notamment les premières compétences commerciales pour les jeunes (SEBC, Syrie), les compétences commerciales générales et la

formation destinée aux entreprises en démarrage (l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) en Algérie et YEP de l'Autorité Palestinienne), avec l'implication de la presse et des médias qui assurent une bonne couverture des initiatives liées à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise (ITC, Égypte ; Dragon's Den, Liban). En conséquence, la contribution du milieu de l'apprentissage non formel est importante pour créer une société entrepreneuriale. L'objectif de l'indicateur de la Charte a été de déterminer dans quelle mesure l'apprentissage non formel est lié au système éducatif formel, et de cerner les synergies et les possibilités permettant de maximiser l'effort dans son ensemble. Une première conclusion tirée de l'évaluation est qu'il existe de bons exemples où les entreprises et les associations d'entreprises contribuent aux développements des écoles. Ces mesures sont pour la plupart ponctuelles, menées dans des milieux privilégiés et conduites par des personnalités du monde de l'enseignement et de l'entreprise. Ces mesures figurent rarement dans l'agenda politique et n'apparaissent dans aucun système général d'informations. La nature sporadique de ces dispositions signifie que la majorité des écoles et des jeunes n'en bénéficient pas. Ceci dit, une initiative libanaise se démarque par sa contribution au développement plus systémique de l'éducation. INJAZ, organisation de soutien aux entreprises pour les jeunes, (faisant partie d'un réseau plus large d'organisations de soutien aux entreprises pour les jeunes, réseau créé au départ en Jordanie et étendu ensuite aux pays voisins) coopère avec ses membres issus du milieu de l'entreprise et travaille directement avec les autorités éducatives pour déterminer comment l'esprit d'entreprise peut être mieux intégré dans le conseil et l'orientation professionnelle. Ce type d'initiatives prouve la valeur ajoutée du partenariat entre l'éducation formelle, les entreprises et les organisations tournées vers le milieu de l'entreprise dans l'optique plus large de développement d'une société plus entrepreneuriale.

⁽²⁰⁾ Loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement scolaire N° 2002-80 revised:February 2008.

⁽²¹⁾ Programme of Curricula 2002.

⁽²²⁾ CFPTI: Centres de formation professionnelle et du travail indépendant.

2.4. Synthèse

Afin que les pays participants progressent dans les indicateurs de la dimension 2, l'attention pourrait être portée sur deux lignes d'action : le développement des partenariats politiques et le développement de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé. Ces deux lignes d'action s'orientent vers le renforcement des systèmes et le progrès durable en faveur du développement de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise d'un pays.

PARTENARIAT POLITIQUE

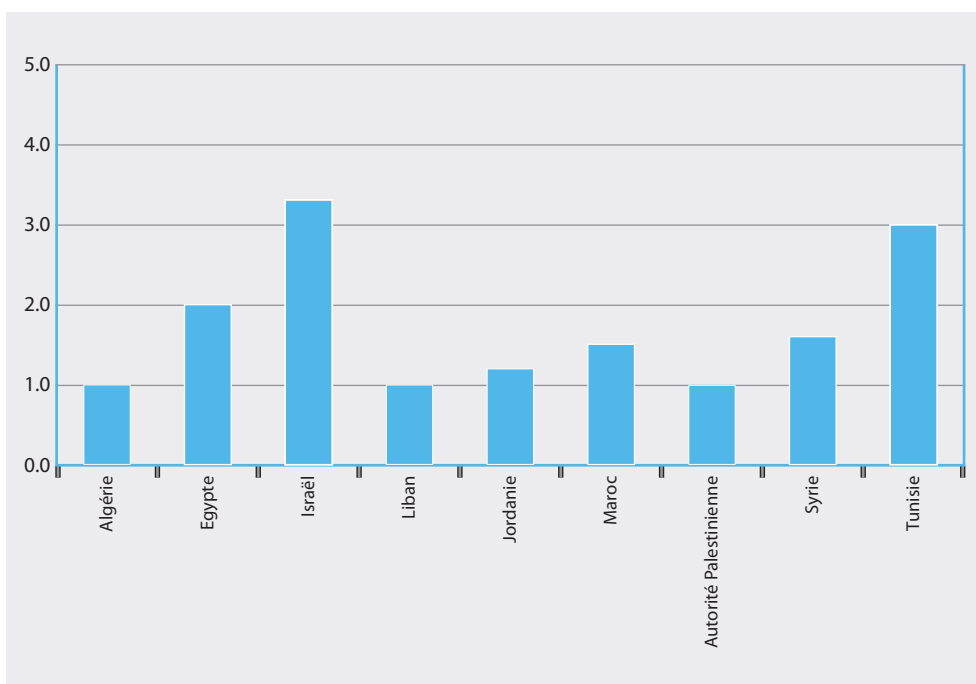
Des efforts plus concertés de coopération entre les autorités gouvernementales (en particulier les ministères de l'éducation, de l'économie et de l'emploi) et les entreprises, y compris les organisations représentatives, est nécessaire pour coopérer de manière stratégique en vue du développement d'un cadre politique plus complet et plus intégré en faveur de l'apprentissage à l'esprit d'entreprise. L'objectif devrait être d'adopter une approche « mono-système » à l'égard des développements de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie. Le leadership et l'engagement politique dans ce processus seront des éléments importants et exigeront l'engagement le plus total, en particulier des autorités éducatives qui joueront un rôle en posant les

fondements d'une culture entrepreneuriale. Les accords stratégiques devraient être appuyés par des plans d'action, financés et contrôlés par les institutions travaillant en partenariat. Les ajustements et les améliorations de la stratégie et des plans d'action seront nécessaires à l'avenir pour refléter la dynamique des économies en pleine mutation.

L'ESPRIT D'ENTREPRISE EN TANT QUE COMPÉTENCE CLÉ

Étant donné la compréhension relativement faible du concept et du potentiel de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé pour le développement à long terme d'une économie, les pays participants pourraient envisager la création d'un certain nombre de programmes stratégiques pilotes dans des écoles sélectionnées. Les résultats de ces programmes pilotes pourraient fournir une base permettant d'ajuster les programmes et de favoriser les dispositions relatives à la formation des enseignants et à la gouvernance des écoles dans un souci de renforcer la coopération avec les entreprises. La reconnaissance politique et l'appui institutionnel pour les écoles pilotes seront des éléments importants, y compris la consultation et la recherche de consensus permettant d'assurer que les changements envisagés, quelle qu'en soit la nature, bénéficient du soutien d'une société plus ouverte.

Schéma 5 : Résultats globaux de la Dimension 2



Dimension 3 :

Compétences améliorées

3.1. Introduction

L'amélioration et l'actualisation continues des compétences représentent un atout important pour les entreprises et sont de plus en plus reconnues comme des facteurs directs de compétitivité d'une économie nationale. Alors que la dimension 2 de la Charte se concentre en particulier sur le développement de l'apprentissage à l'esprit d'entreprise, la dimension 3 est davantage axée sur les compétences professionnelles et de gestion au sein des entreprises. Évaluer et améliorer régulièrement les compétences de la main d'œuvre est le premier message de la Charte. Les responsables politiques et le monde de la formation sont encouragés à contrôler continuellement les besoins de développement de la main d'œuvre pour s'assurer que les mesures liées à la formation et au développement des ressources humaines répondent à l'évolution des demandes. Ceci inclut la formation dédiée aux entreprises en démarrage ainsi qu'un soutien pour assurer leur survie. Cela inclut aussi la formation dédiée aux entreprises en pleine expansion qui créent de la richesse et des emplois.

Ce chapitre aborde les résultats de l'évaluation des cinq indicateurs pilotes formulés en septembre 2007 par un groupe d'experts en politiques de l'entreprise et en développement des ressources humaines (DRH) originaires des neuf pays participants. Ce chapitre se termine par un certain nombre de propositions que les pays pourraient prendre en compte afin d'améliorer le développement des ressources humaines au sein des entreprises.

3.2. Cadre d'évaluation

Le cadre d'évaluation comprend les indicateurs suivants : a) accès à la formation ; b) formation dédiée aux entreprises en démarrage ; c) effort général relatif à la formation en entreprise ; d) croissance des entreprises et e) accès aux marchés internationaux.

Alors que les indicateurs renferment dans leur ensemble une dimension politique et sont pour la plupart qualitatifs par nature, la majorité des indicateurs comprennent aussi des aspects quantitatifs. Une fois encore, comme pour la dimension 2, alors que chacun des indicateurs est considéré comme une unité séparée dans l'évaluation, les cinq indicateurs ont une dimension commune dans la mesure où ils proposent un premier cadre d'évaluation dédié au DRH en entreprise dans les pays participants.

ACCÈS À LA FORMATION

L'indicateur « accès à la formation » se justifie par le fait qu'un marché de la formation bien développé assure l'accessibilité des entreprises à la formation qui, en conséquence, améliore leurs performances commerciales. Plus spécifiquement, l'objectif de cet indicateur est d'amener les pays participants à encourager les services de formation de qualité dans les secteurs économiques clés ⁽²³⁾. Cet indicateur incite également les pays à mettre à jour et évaluer régulièrement les données relatives à l'offre de formation dans le cadre du plan national de développement des entreprises.

FORMATION DÉDIÉE AUX ENTREPRISES EN DÉMARRAGE

L'objectif de cet indicateur est d'encourager le développement de la formation dédiée aux entreprises en démarrage et d'assurer une extension des services (ex : le coaching) pour une période définie et ce, en vue d'accroître les taux de survie des nouvelles entreprises. Les données qui déterminent les domaines dans lesquels la formation dédiée aux entreprises en démarrage a été dispensée ainsi que la durée des services de soutien/coaching mis à disposition des entreprises, après la période de démarrage, permettront de répondre aux critères liés à cet indicateur. Compte tenu de l'intérêt spécifique de la Charte visant à assurer l'égalité entre hommes et femmes dans les politiques et les mesures qu'elle promeut, cet indicateur nécessite en outre des preuves attestant que les efforts visant à encourager les entreprises en démarrage, prennent en compte, le soutien dédié à la formation des femmes dans la création de nouvelles entreprises.

FORMATION EN ENTREPRISE

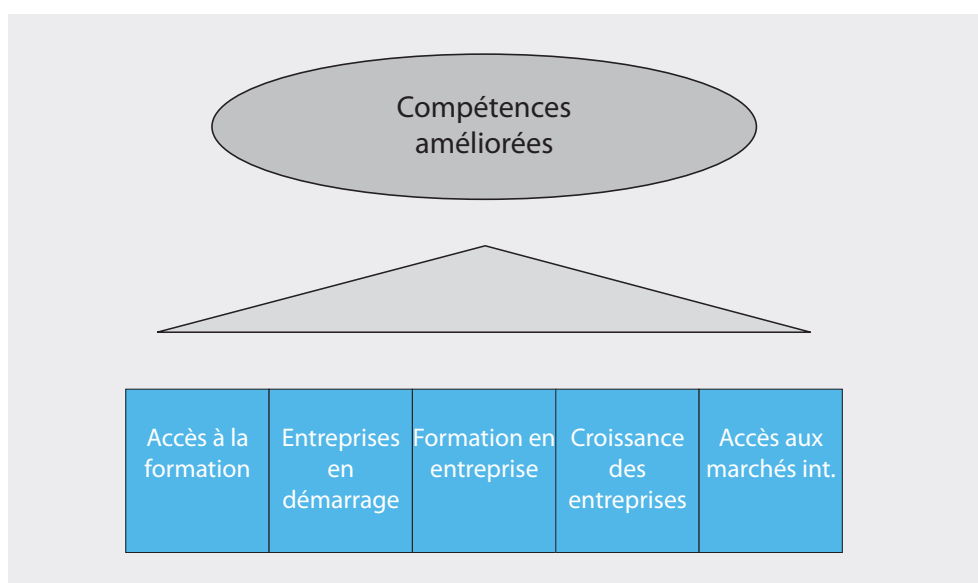
Présenté brièvement, l'indicateur « formation en entreprise » est conçu pour déterminer le niveau de prise en charge de la formation par les entreprises. En tant que tel, cet indicateur agit comme un baromètre politique permettant d'évaluer le facteur ressources humaines au sein de la communauté des entreprises d'un pays et d'apporter les réponses politiques appropriées.

⁽²³⁾ Les problèmes de qualité liés à la formation impliquent un éventail complexe de services de soutien et d'accréditation. Cet indicateur ne répond pas à ces problèmes mais pourrait être renforcé par des indicateurs supplémentaires spécialement développés pour l'assurance-qualité dans le domaine de la formation.

L'indicateur « croissance des entreprises » se concentre sur la formation au sein des entreprises en expansion où l'investissement lié au DRH dans les nouveaux marchés, produits et services créent des possibilités commerciales. Cet indicateur est défini par certains éléments centraux a) la politique nationale et les structures de soutien sont mises à disposition pour appuyer les entreprises prêtes à emprunter le chemin de la croissance en matière de DRH et b) l'investissement en DRH dans les stratégies de croissance des entreprises est systématiquement contrôlé par le gouvernement et les partenaires des entreprises pour déterminer l'impact du cadre politique et y apporter les ajustements nécessaires.

L'objectif de l'indicateur « Accès aux marchés internationaux » est de soutenir l'effort d'un pays dans le domaine du commerce extérieur avec une référence particulière aux normes techniques. La connaissance approfondie des normes techniques et du commerce international est une pré-condition pour que les entreprises s'intègrent avec succès aux marchés internationaux. De plus, une mise à jour continue au sujet des normes et circonstances changeantes du marché requiert un cadre de soutien dans lequel les secteurs public et privé coopèrent pour aider les entreprises à maximiser les possibilités de commerce international.

Schéma 6 : Cadre d'évaluation Dimension 3



3.3. Analyse

Cette section prend en compte les résultats de l'évaluation. Avec une moyenne générale de 2,3, les résultats séparent les pays en deux groupes : Égypte, Israël, Jordanie et Tunisie, tous au-dessus de la moyenne et les pays restants constituant un groupe aux performances plus faibles, bien que le Maroc soit juste en dessous de la moyenne MED qui s'élève à 2,3.

Une première contrainte relative au processus d'évaluation a été le manque de disponibilité de données, par rapport auxquelles les indicateurs pourraient être évalués. Ceci est confirmé dans le tableau 9 où l'indicateur « formation en entreprise » atteint son niveau le plus bas dans le groupe de la dimension 3. Il s'agit du résultat le plus significatif en soi et pose la question de l'importance attribuée à la formation en entreprise par les pays, si des données empiriques fiables et disponibles ne sont pas accessibles pour soutenir le processus politique.

Tableau 9 : Résultats de la dimension 3 : Compétences améliorées

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
3.1 Accès à la formation	3	1,0	4,0	4,5	2,0	3,0	3,0	2,5	2,5	3,5	
3.2 Entreprises en démarrage	2	2,0	2,0	4,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2,0	
3.3 Formation en entreprise	2	1,0	3,0	3,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
3.4 Croissance des entreprises	2	1,0	4,0	3,0	1,0	3,0	3,0	1,0	1,0	3,0	
3.5 Accès aux marchés internationaux	3	2,0	4,0	5,0	2,0	3,0	2,0	2,0	2,0	2,5	
Moyenne générale pondérée pour la dimension 3		1,4	3,5	4,1	1,6	2,4	2,2	1,7	1,7	2,5	2,3

ACCÈS À LA FORMATION

En termes d'accès à la formation, l'évaluation souligne l'existence de réseaux de prestataires de formation bien développés dans tous les pays. Il s'agit principalement d'organisations publiques dispensant des programmes de formation financés aux niveaux national et/ou international. Ces réseaux assurent généralement une bonne couverture géographique. Dans leurs efforts visant à promouvoir l'accès à la formation, Israël et le Maroc, par exemple, veillent à ce que la prestation de formation soit appuyée par de bons sites internet qui permettent aux entreprises de déterminer la viabilité et le lieu de l'offre de formation. Une question soulevée lors de l'évaluation cherche à déterminer jusqu'à quel degré la prestation de formation est stimulée principalement par un programme social (formation dispensée pour que les jeunes et les chômeurs trouvent un emploi) ou par un programme de compétitivité (formation spécifiquement orientée vers les opérations des entreprises et dispensée à ceux qui sont déjà employés dans l'industrie). Il s'agit d'une distinction importante. En dépit du fait que ces deux objectifs contribuent au développement des ressources humaines, toute mesure de suivi du processus de la Charte 2008 devrait s'attacher au final à analyser de plus près l'équilibre des motivations politiques (objectif de politique sociale contre objectif de politique de compétitivité) ainsi que la prestation délivrée à travers les réseaux de formation pour déterminer jusqu'à quel degré la prestation de formation soutenue par des fonds publics fait partie du programme de compétitivité.

FORMATION EN ENTREPRISE ET ENTREPRISES EN DÉMARRAGE

Les indicateurs « formation en entreprise » et « entreprises en démarrage » sont abordés ensemble étant donné leur interdépendance et les préoccupations communes soulevées par l'évaluation. Tout d'abord, l'indicateur « formation en entreprise » détermine le degré d'implication des entreprises dans le processus de formation dans chaque pays. L'évaluation a fait ressortir que seuls l'Égypte et Israël disposaient d'un ensemble de données détaillées par rapport auxquelles l'indicateur pourrait être évalué. Les autres pays disposent de systèmes d'information généralement basés sur les projets. Ces ensembles de micro données ne permettent pas d'atteindre un échantillon suffisant d'entreprises pour répondre aux exigences de l'indicateur. Le manque de données détaillées sur la formation en entreprise suggère une position politique peu claire sur le rôle et la contribution des ressources humaines dans les efforts de compétitivité d'un pays. De plus, ceci implique également qu'il n'existe pas de suivi général des besoins de formation en entreprise ni d'investissement prioritaire dans ce domaine ce qui augmente le risque de cibler les ressources de façon incorrecte.

Une conclusion similaire s'applique à l'indicateur « création d'entreprises » où les données systématiques relatives à la formation dédiée aux entreprises en démarrage y compris le suivi post création, n'ont généralement pas pu être obtenues. Une fois de plus, l'équipe d'évaluation a pu identifier des données basées sur les projets. Par exemple, les données 2007 d'un prestataire de formation de l'Autorité palestinienne (Young Entrepreneurs Palestine-YEP) mettent en évidence l'intérêt des statistiques

relatives à la formation destinée aux entreprises en démarrage. Les données de YEP soulignent que 30% des personnes bénéficiaires d'une formation dédiée aux entreprises en démarrage finissent par créer une entreprise bien que le nombre d'enregistrements d'entreprise soit très faible. Ceci représente en soi un enseignement sur l'importance des données et démontre la contribution positive que les données peuvent apporter à la réflexion politique.

L'indicateur « création d'entreprises » a exigé une ventilation des données de formation par genre. Il est intéressant de noter qu'en dépit des efforts importants consentis dans tous les pays pour accroître l'intégration des femmes dans le marché du travail et le monde de l'entreprise, il s'est avéré difficile d'obtenir des données empiriques sur l'appui accordé aux femmes qui souhaitent créer une entreprise. Les preuves rassemblées à travers les missions d'enquête de l'évaluation se sont généralement limitées à des rapports anecdotiques ou au mieux à des données basées sur les projets. Par exemple, les données relatives aux micro entreprises algériennes, comprenant la formation dédiée aux entreprises en démarrage, suggèrent qu'environ 14% des créateurs d'entreprises sont des femmes. Toutefois, dans ce cas, les statistiques sont seulement un sous-ensemble de ce qui est requis par l'indicateur. Israël fait des efforts réguliers pour rassembler des données sur l'appui à la création d'entreprises mais des données relatives à la formation dédiée aux femmes qui souhaitent créer une entreprise n'étaient pas disponibles. Pour les besoins de cette évaluation, une publication universitaire sur les entreprises créées par des femmes en Israël a été la principale source permettant d'apporter une conclusion sur la composante hommes-femmes de l'indicateur « création d'entreprises ». En supposant une poursuite du processus d'évaluation pilote, des projets de recherche isolés ne seraient pas suffisants pour répondre aux exigences de l'indicateur. En revanche, un cadre de suivi et d'évaluation plus élaboré sur les développements de l'activité entrepreneuriale des femmes sera nécessaire. Cette recommandation a déjà été avancée par divers Conseils consultatifs de haut niveau européens et euro-méditerranéens ⁽²⁴⁾.

CROISSANCE DES ENTREPRISES

L'indicateur « croissance des entreprises » place la Tunisie, la Jordanie, le Liban, le Maroc, Israël et l'Égypte dans un même groupe avec des résultats au-dessus de la moyenne, soulignant ainsi la disponibilité d'une gamme de services permettant de répondre aux besoins de formation des entreprises en expansion dans les pays en question. Les six pays ont tous alloué des fonds pour soutenir la formation en entreprise présentant des critères d'expansion clairs (ex: développement des produits, commercialisation, formation du personnel). L'évaluation a souligné que la formation dédiée aux entreprises en expansion abordait invariablement l'assurance-qualité des produits/services, le DRH, la planification stratégique, la commercialisation, la gestion financière, les compétences informatiques, le coaching et la gestion des performances. La Société de développement d'entreprises de Jordanie (JE) se démarque par son diagnostic rigoureux en termes de ressources humaines et de

⁽²⁴⁾ Par exemple, voir a) Avis du Comité économique et social européen sur « La promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes dans la région Euromed ». Comité économique et social européen. REX/233. Bruxelles, 12 juillet 2007 et b) Les conclusions du sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires en octobre 2007 : Partenariat euro-méditerranéen : la compétitivité et la cohésion sociale doivent aller de pair. Comité économique et social. Communiqué de presse N°100/2001 du 16 octobre 2007. Pour l'OCDE-MENA, voir aussi la Déclaration sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans la région MENA adoptée lors de la 2e réunion ministérielle du programme MENA OCDE pour l'investissement, le 28 novembre 2007.

gestion, appliqué aux plans d'action des entreprises qui souhaitent obtenir un soutien financier. Néanmoins, seule l'Égypte a répondu de façon satisfaisante aux exigences des données de niveau 4 de l'indicateur avec des statistiques de recherche issues du Centre de modernisation industrielle. Le Centre de modernisation industrielle joue un rôle pivot dans l'assistance apportée par le pays au secteur des entreprises; il combine l'appui au DRH à d'autres domaines de développement stratégiques tels que le transfert de technologie, la R&D, les systèmes de qualité et le développement des exportations.

Il s'agit clairement de l'un des domaines les plus performants en termes de développement des ressources humaines rentrant dans le cadre de cette dimension de la Charte. En supposant l'intérêt et la volonté de partager le savoir-faire, l'expérience des six meilleurs participants pourrait être immédiatement transmise et diffusée parmi les neuf pays participants. Ceci permettrait d'identifier de bonnes pratiques en termes de soutien politique, de (co)-financement de la formation, de critères de financement, de suivi et d'évaluation d'impact et d'explorer des options pour améliorer la formation en faveur de la croissance des entreprises dans la région.

ACCÈS AUX MARCHÉS INTERNATIONAUX

La formation portant sur les normes et les marchés internationaux est généralement bien développée dans la région. Les performances positives relatives à cet indicateur sont dues à une gamme de services assurés par des organisations de soutien aux entreprises qui fournissent en permanence des informations et une formation relatives aux exportations. Ces prestations sont combinées à des services de formation et des services de conseil technique, en particulier en matière de normes internationales, assurés par des instituts spécialisés, des centres d'essais et des associations spécifiques aux secteurs. Les efforts de l'Égypte et d'Israël en termes de formation relative au commerce électronique ont été notés dans l'évaluation. Israël offre un panel sophistiqué alliant informations, formation et appui technique aux entreprises travaillant ou souhaitant travailler au sein des marchés internationaux. L'autorité en charge des normes nationales et les réseaux intermédiaires des secteurs et branches d'activité sont impliqués dans ce panel.

3.4. Synthèse

Pour que les pays participants progressent dans la dimension 3, deux domaines pourraient être pris en compte: les développements de données systémiques et le partage des bonnes pratiques relatives à la formation dédiée aux entreprises en croissance.

DÉVELOPPEMENTS SYSTÉMATIQUES DE DONNÉES

Tous les pays souffrent d'un manque de données systémiques relatives à la formation dans le monde de l'entreprise. Compte tenu de l'investissement public important dans le marché du travail et la formation en entreprise, et du soutien financier des opérateurs internationaux dans la plupart des pays, l'identification des priorités et l'allocation de ressources plus ciblées sont essentielles. Pour progresser dans la dimension 3, le monde des entreprises et les organes gouvernementaux en charge de la politique de l'entreprise ont intérêt à considérer l'ensemble des données dans le pays vis-à-

Encadré 5 : Compétences améliorées : soutien aux entreprises en démarrage

Algérie

La création d'emplois est une priorité essentielle pour l'Algérie et l'accent est mis en particulier sur l'activité non salariée et la création de micro entreprises en vue de réduire le chômage. Soutenue principalement par des fonds publics, une gamme de services relatifs à la formation et au coaching destinés aux entreprises en démarrage est disponible. Ces services incluent la formation dans le domaine de la finance, de la commercialisation et de la gestion. A titre d'exemple, l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) à travers son réseau de 53 bureaux locaux, soutient annuellement la création d'environ 8 500 micro entreprises à travers le pays (dont près de 14% sont créées par des femmes). La population cible de l'ANSEJ est constituée principalement par les jeunes âgés entre 19 et 35 ans. Outre les services de formation et de coaching, le réseau fournit également des services de formation et organise des événements de sensibilisation.

Jordanie

Le Fonds jordanien hachémite pour le développement humain (JOHUD) dispose d'un réseau de 50 centres communautaires qui fournissent formation et conseil aux entrepreneurs potentiels, en particulier les femmes et les jeunes. L'accent est mis sur l'interface entre la formation et l'accès au micro-crédit. JOHUD dirige également un réseau de centres de TIC qui fournissent des programmes de formation en informatique aux entreprises. Ces centres visent à surmonter la fracture numérique à laquelle les plus petites entreprises sont souvent confrontées. Ces centres jouent également le rôle de passerelle pour les entreprises dans l'optique d'accéder aux informations et mettre les individus en relation.

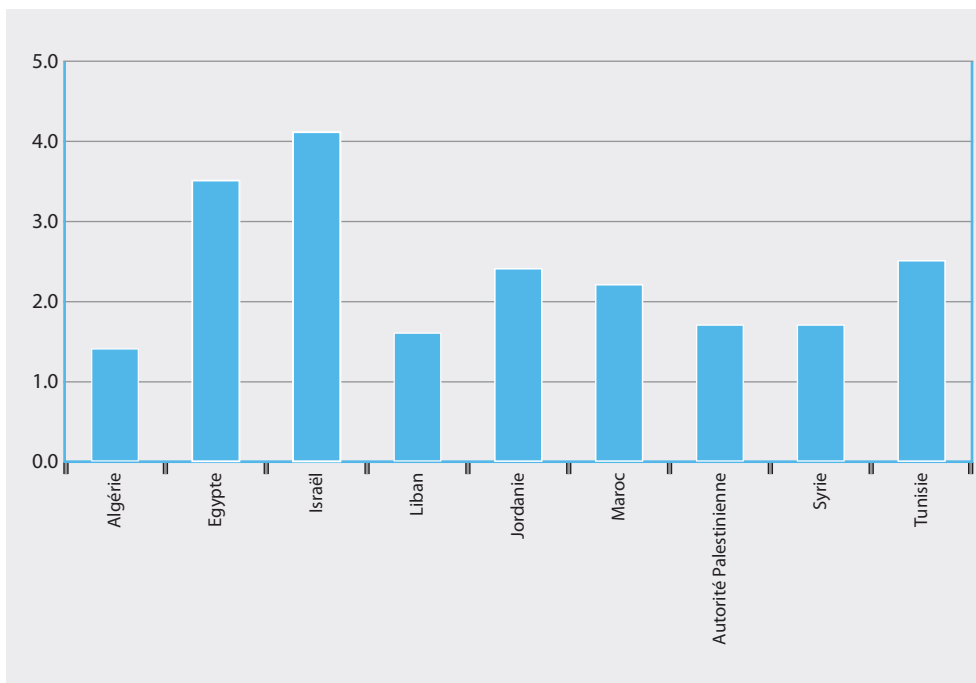
vis de la formation en entreprise et des problèmes plus larges liés au DRH. La réponse la plus pragmatique à cette proposition serait de conduire une enquête régulière et détaillée sur les entreprises pour a) mettre en évidence les besoins en compétences actuels b) déterminer les déficits et les faiblesses des compétences, c) identifier les nouvelles compétences et les nouveaux domaines de connaissances qui évoluent dans le monde de l'entreprise. Toute collecte de données devrait permettre la différenciation entre hommes et femmes. Un bon institut de recherche ou une bonne institution de services aux entreprises pourrait facilement assurer le service de collecte des données à travers les diverses associations d'entreprises et les organisations du secteur industriel. Les données fourniraient des preuves et des arguments pour pouvoir fixer les priorités, ajuster les politiques et permettre une évaluation d'impact plus développée. Enfin, un ensemble de données régulières et détaillées sur les besoins de formation en entreprise serait un premier point de référence pour les divers prestataires d'éducation et de formation, par rapport auquel les programmes de formation pourraient être mieux articulés. En conséquence, un suivi plus systématique des besoins de formation en entreprise permettrait une meilleure adéquation de l'offre de formation à la demande.

**PARTAGER LES MEILLEURES PRATIQUES DANS
LE DOMAINE DE LA FORMATION EN FAVEUR
DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES**

Des entreprises en pleine croissance créent de la richesse et de l'emploi. Sans négliger l'importance de la promotion de la création d'entreprises, davantage d'efforts doivent être consentis pour soutenir les entreprises en pleine croissance et encourager les entreprises en général à emprunter la voie de la croissance. Compte tenu de la pratique bien développée en termes de formation dédiée

aux entreprises en expansion dans six pays, un cadre de partage des connaissances pourrait être établi, ce qui permettrait à l'ensemble des neuf pays d'accéder aux informations relatives aux instruments politiques, aux mesures de financement et aux spécificités des programmes qui soutiennent les entreprises en expansion. Un effort commun de partage des connaissances pourrait également entraîner une évaluation d'impact plus élaborée pour la région, impliquant les réseaux d'organes nationaux engagés dans l'effort de formation tout en travaillant ensemble sur des domaines d'intérêt commun relatifs au développement.

Schéma 7 : Résultats globaux de la Dimension 3



Dimension 4 : Accès plus facile au financement et fiscalité favorable à l'investissement

4.1. Introduction

La dimension 4 de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise couvre deux composantes qui s'avèrent vitales pour le développement des entreprises : l'accès au financement et la fiscalité. L'accès au financement externe, que ce soit sous la forme de capitaux empruntés ou d'autres produits financiers, permet aux entreprises d'exercer un effet de levier sur leurs capitaux propres initiaux, de mieux gérer les fluctuations des flux de trésorerie, de s'engager dans des plans d'investissement et d'accroître leur chiffre d'affaires plus rapidement que si elles devaient exclusivement dépendre des fonds générés en interne.

La fiscalité est un facteur tout aussi important pour déterminer le développement des entreprises. Un régime fiscal transparent et bien structuré, combiné à un système souple relatif à l'acquittement des obligations fiscales, encouragent l'esprit d'entreprise et l'investissement, en particulier parmi les PME.

Les composantes de la dimension 4 sont analysées dans des sections séparées et les résultats de l'évaluation sont présentés séparément.

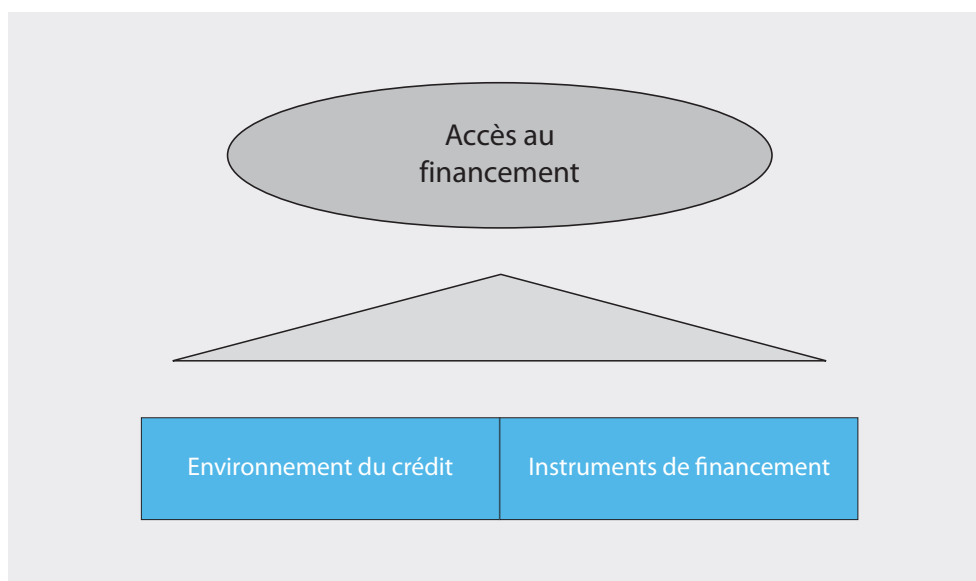
ACCÈS AU FINANCEMENT

4.2. Cadre d'évaluation

Le cadre d'évaluation relatif à l'accès au financement exposé dans ce rapport ne présente pas une évaluation complète de l'accès au financement dans les pays MED. Ceci nécessiterait de la part des entreprises une révision complète de la demande relative à chaque type d'instrument financier et exigerait la même démarche de la part des institutions financières concernant l'offre, ainsi que les prix correspondants. À l'inverse, le cadre d'évaluation s'inspire de la Charte et se concentre sur des domaines dans lesquels la politique gouvernementale peut promouvoir et faciliter l'accès au financement. Dans ce contexte, le rapport évalue les domaines dans lesquels la politique gouvernementale peut mener à bien cette initiative en créant un environnement global propice au développement des marchés.

Le cadre d'évaluation relatif à la dimension 4 « accès au financement » comprend deux sous-dimensions appelées « environnement du crédit » et « instruments de financement pour les entreprises ». Au sein de la sous-dimension « environnement du crédit », le rapport évalue cinq indicateurs: les exigences en matière de garantie et d'approvisionnement, le cadastre, la loi sur les entreprises en situation de surendettement et de faillite, le système d'enregistrement des actifs mobiliers et les services d'information sur le crédit. En termes d'instruments de financement mis à disposition des entreprises, le rapport couvre cinq indicateurs supplémentaires: les systèmes de garantie du crédit, le capital-risque, les marchés des capitaux, la microfinance et le crédit-bail.

Schéma 8 : Cadre d'évaluation Sous-dimension 4.1



4.3. Analyse

Étant donné la portée plutôt limitée du cadre d'évaluation, la recherche entreprise pour ce rapport a confirmé que l'accès limité au financement dans les pays MED représente l'une des contraintes clés qui freine la croissance et le développement du secteur privé, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

Les systèmes financiers dans l'ensemble des pays MED sont encore en phase de développement. On note néanmoins des différences significatives parmi leurs niveaux de développement en termes d'institutions financières, de cadre réglementaire et de supervision, de politique monétaire, d'ouverture financière et d'environnement institutionnel. En dépit de ces différences, les systèmes financiers dans les pays MED révèlent certaines caractéristiques communes. Les secteurs bancaires dominent les systèmes financiers et même les secteurs bancaires les plus développés dans les pays MED se montrent plutôt conservateurs en termes de prêts accordés aux entreprises (privées), en particulier les MPME. En outre, les marchés financiers et les institutions financières non bancaires sont encore moins développés que les secteurs bancaires.

En conséquence, il existe dans ces pays un potentiel d'amélioration concernant l'accès au financement pour les entreprises. Un meilleur accès au financement externe (dette, les fonds propres et d'autres instruments financiers) permettrait aux entreprises d'exercer un effet de levier sur leurs capitaux propres, d'élargir et de mieux gérer les risques financiers, et de se développer plus rapidement qu'en utilisant uniquement des fonds générés en interne.

ENVIRONNEMENT DU CRÉDIT

En vue d'aider à faciliter l'accès au financement, la politique gouvernementale peut s'avérer utile dans le domaine de la législation qui soutient un meilleur accès au financement. Par exemple, l'amélioration du fonctionnement des registres (fonciers, des réclamations relatives aux actifs mobiliers, des historiques de crédit) inclut une législation de soutien en vigueur. Ces registres facilitent l'utilisation des actifs comme garantie (cadastre, registre des réclamations relatives aux actifs mobiliers) ou réduisent le nombre d'informations asymétriques (historiques de crédit), permettant aux banques de prêter plus facilement.

Cadastre

Un registre foncier est en place dans tous les pays MED. Dans quatre pays sur neuf (Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie), les titres de propriété ont été totalement certifiés mais, seulement en Israël, le cadastre assure que les terrains peuvent être systématiquement utilisés comme garantie en vue d'obtenir des prêts bancaires. Dans les autres pays MED, les titres de propriété ne sont pas toujours entièrement certifiés. Plus précisément, l'Autorité palestinienne est toujours confrontée à des difficultés en termes d'amélioration des titres de propriété et de mise en place d'un cadastre entièrement opérationnel, en raison des contraintes liées au fait que 60% du territoire se trouve sous juridiction israélienne.

Système d'enregistrement des titres D'actifs mobiliers

Le système d'enregistrement des titres d'actifs mobiliers (ex: stocks, équipement, machines, véhicules) est seulement connu dans trois des neuf pays MED (Égypte, Israël et l'Autorité palestinienne). Le système est le plus avancé en Israël où les entreprises peuvent utiliser les actifs mobiliers comme garantie. En Égypte, le système d'enregistrement est en place mais n'est pas complètement opérationnel tandis que l'Autorité palestinienne élabore une loi visant à établir un tel système d'enregistrement. L'absence d'un tel système empêche les entreprises d'utiliser leurs actifs et empêche les banques d'accepter leurs actifs en tant que garantie.

Services d'information sur le crédit

La situation des pays MED varie de façon significative en termes de disponibilité des services d'information sur le crédit. En Syrie, ces services ne sont pas disponibles tandis que l'Algérie et l'Autorité palestinienne l'information sur le crédit limitent l'information sur le crédit aux institutions financières. En Égypte, au Liban, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie, les historiques de crédit sont également disponibles au public mais ils ne sont ni complets ni régulièrement mis à jour, sauf en Israël.

Lois sur les entreprises en situation de surendettement et de faillite

Il se peut que les bailleurs de fonds soient peu disposés à accorder des prêts aux entreprises en l'absence d'une législation relative aux

faillites ou si une telle législation n'est pas appliquée. Une révision de la législation relative aux faillites a confirmé que les lois sur les entreprises en situation de surendettement et de faillite sont en vigueur dans les pays MED mais ne sont pas totalement appliquées sauf en Israël, et à un degré moindre en Jordanie, au Maroc et en Tunisie. Alors que l'Autorité palestinienne et le Liban disposent de ce type de lois, ces dernières sont archaïques et fragilisées par les faiblesses des systèmes judiciaires.

Exigences en matière de garantie et de provision

Alors que la valeur de la garantie optimale est difficile à déterminer en pratique, il arrive très souvent que les exigences élevées en matière de garantie excluent certains emprunteurs du marché de la dette ou que les entreprises ne puissent pas utiliser leurs actifs (mobiliers) comme garantie car ces actifs ne sont pas acceptés comme garantie par les institutions financières, souvent en raison de contraintes juridiques. Les informations sur les exigences en matière de garantie et d'approvisionnement ne sont pas facilement disponibles dans les pays MED. Néanmoins, les informations disponibles révèlent que dans la plupart des pays, les exigences en matière de garantie permettant aux banques d'accorder des prêts aux entreprises sont relativement élevées, allant de 150-200% du montant du prêt à plus de 200% dans certains cas. Cependant, les exigences en matière de garantie sont moins rigoureuses en Israël. Les banques israéliennes accordent des prêts sans garantie pour des montants allant jusqu'à 10 000 EUR, tandis qu'au-dessus de ce montant les exigences en matière de garantie se situent entre 50% et 100% du montant du prêt.

Tableau 10 : Notes dans la sous-dimension 4.1a Environnement du crédit

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
4.1.1 Exigences en matière de garantie et de provision	3	1,0	2,0	4,0	3,0	2,0	2,0	1,5	1,0	2,0	
4.1.2 Cadastre	2	3,0	3,0	5,0	3,0	4,0	4,0	2,0	3,5	4,0	
4.1.3 Lois sur les entreprises en situation de surendettement et de faillite	3	3,0	3,5	5,0	1,5	4,0	3,0	2,0	3,0	4,0	
4.1.4 Système d'enregistrement des actifs mobiliers	2	1,0	3,0	5,0	1,5	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	
4.1.5 Services d'information sur le crédit	2	2,0	3,5	5,0	3,0	2,5	2,5	2,0	1,0	3,5	
Moyenne générale pondérée pour la sous-dimension 4.1a		2,0	3,0	4,8	2,4	2,8	2,5	1,9	1,9	2,9	2,7

INSTRUMENTS DE FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES

Ce rapport présente un éventail limité d'instruments de financement destinés aux entreprises. Dans certains pays MED, certains de ces instruments ne sont pas disponibles ou très limités, ce qui ne signifie pas pour autant que les gouvernements devraient les fournir en vue d'accroître leur offre.

Systemes de garantie du crédit

Les systèmes de garantie du crédit peuvent appuyer l'accès au crédit en réduisant les exigences en matière de garantie. Tous les pays MED disposent d'au moins un système de garantie du crédit (sauf en Syrie où ce dispositif est en phase de préparation). Dans la plupart des pays, les systèmes sont financés par des fonds publics mais opèrent en collaboration étroite avec les banques commerciales. De ce point de vue, la Jordanie offre un exemple intéressant de coopération entre les institutions publiques et les banques commerciales. Un autre exemple intéressant est le système de garantie du crédit Kalafat au Liban. Cependant, le niveau de concurrence dans le marché des garanties reste faible. Ceci implique qu'il est possible d'introduire un éventail plus large de produits de garantie et davantage de prix compétitifs dans la plupart des pays MED, ce qui permettrait à plus d'entreprises de bénéficier de garanties, en particulier les plus petites.

Capital-risque

L'industrie du capital-investissement reste assez peu développée dans les pays MED tandis que la demande de capital-risque n'est pas satisfaite. Un certain nombre de facteurs spécifiques en particulier semblent limiter le développement de ce secteur dans les pays MED. Les informations sur les marchés sont cruciales pour les investisseurs en vue d'évaluer correctement le risque. Cependant, les données du marché sont difficilement disponibles pour la plupart des pays MED. En outre, les réglementations s'appliquant aux fonds et aux sociétés de capital-investissement ne sont pas nécessairement conformes aux meilleures pratiques internationales. De plus, l'Algérie, la Jordanie, la Syrie et l'Autorité palestinienne ne disposent pas de législation relative aux fonds d'investissement. Néanmoins, certains capitaux à risque sont disponibles en Algérie et en Jordanie. Les investissements en capital-risque sont plus développés en Égypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie, où ils sont soutenus par une législation spéciale. Dans ces pays, certains fonds d'investissement sont spécialisés dans le financement des PME. Un autre obstacle commun auquel ces pays sont confrontés est l'option unique de fonds dont ils disposent sous la forme d'une vente directe. Israël se démarque en termes d'industrie du capital-risque. On compte environ 80 fonds de capital-risque dans le pays, qui ont augmenté de 6,5 milliards EUR et réalisé des investissements dans plus de 1 000 entreprises en démarrage. Un grand nombre de ces entreprises ont répondu à une offre publique initiale avec succès.

Marchés des capitaux

L'Algérie et l'Autorité palestinienne sont à un premier stade de développement en ce qui concerne le cadre législatif et réglementaire relatif aux transactions boursières. En outre, la Syrie ne dispose pas encore d'une Bourse opérationnelle. Les marchés boursiers au Liban, au

Maroc, et en Tunisie sont peu liquides. En Israël, en Jordanie et en Égypte, les marchés boursiers sont plus liquides mais toujours nettement moins liquides que les marchés les plus développés à travers le monde. De plus, la plupart des marchés boursiers dans les pays MED se caractérisent par une forte concentration de la capitalisation du marché au sein d'un groupe composé de quelques grandes entreprises. L'Égypte et le Maroc ont lancé un marché destiné aux entreprises avec une plus faible capitalisation du marché, élargissant l'accès au financement par actions à un plus large éventail d'entreprises.

Encadré 6 : Société jordanienne de garantie de prêt

En 1994, la Société jordanienne de garantie de prêt (CJGP) a été créée en tant qu'entreprise à participation publique, avec pour mission de favoriser une croissance économique durable en Jordanie à travers l'amélioration de l'environnement du crédit disponible aux PME économiquement viables en fournissant des garanties de prêt via son programme de garanties de prêt destiné aux petites entreprises. En 1997, la CJGP a mis au point un programme de garantie de crédit à l'exportation, élargissant ainsi sa mission pour encourager les exportations nationales en fournissant aux entreprises des garanties de crédit.

Son rôle est de faciliter l'accès au financement à travers les instruments qu'elle fournit, en couvrant entièrement ou partiellement les risques liés aux prêts accordés par les banques et les institutions financières. La CJGP stipule préalablement que les prêts doivent être orientés vers la création de projets économiques ou le développement de projets existants, en particulier dans les secteurs industriels, afin d'augmenter la capacité de production, l'efficacité de la commercialisation, la création d'emplois et l'acquisition d'économie des devises étrangères. La CJGP met notamment au point des instruments comme la garantie d'opérations de crédit conformément aux doctrines de la Loi islamique (SHARIA) ainsi que les instruments qui concrétisent les objectifs de la CJGP.

Les principaux actionnaires de la CJGP comprennent la Banque centrale de Jordanie (47,75%), les banques commerciales (23,66%), les entreprises privées (6,55%), les institutions gouvernementales et semi-gouvernementales (8,49%) et les individus (13,55%). (<http://www.jlgc.com/index.htm>)

Microfinance

Dans la région, le Maroc est un leader dans le secteur de la microfinance. Le pays dispose d'un cadre juridique et institutionnel en vigueur favorable à la microfinance et d'un large éventail d'institutions de microfinance durables. Au Maroc, la majorité des bénéficiaires de la microfinance sont des femmes et le taux de recouvrement des prêts est de 99%. L'Égypte, Israël et le Liban se placent derrière le Maroc et s'appuient sur des industries de microfinance relativement bien développées mais qui ne disposent toujours pas de législation relative à ce secteur. Dans les autres pays MED, la microfinance est relativement moins développée et financée par l'État ou les bailleurs de fonds.

Crédit-bail

La législation qui soutient le crédit-bail est étroitement liée à la législation mentionnée ci-dessus servant de base aux différents bureaux d'enregistrement. À l'exception de la Syrie et de l'Autorité palestinienne, les pays MED disposent d'une loi en vigueur sur le crédit-bail. En Syrie, la loi sur le crédit-bail est en cours d'approbation et plusieurs projets de loi ont été proposés sous l'égide de l'Autorité palestinienne mais aucun n'a été soumis au Conseil législatif.

Tableau 11 : Notes dans la sous-dimension 4.1 b : Instruments de financement pour les entreprises

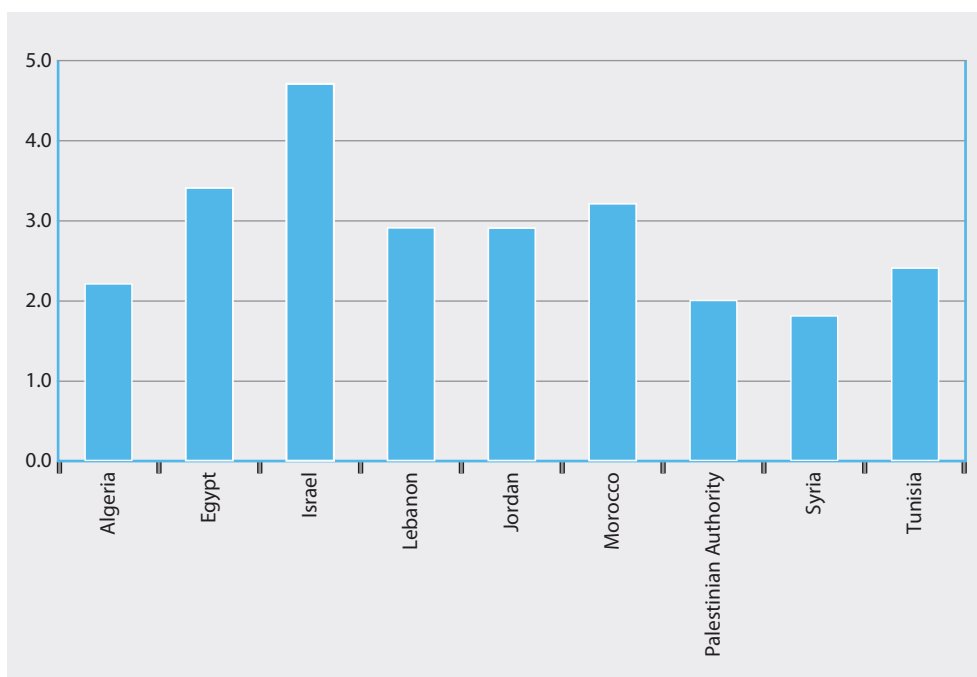
Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
4.1.6 Systèmes/dispositifs de garantie du crédit	2	3,0	4,0	4,5	4,0	4,5	4,0	3,5	2,0	3,5	
4.1.7 Disponibilité du capital-risque	2	2,5	4,0	5,0	3,5	1,5	4,0	1,5	1,0	4,0	
4.1.8 Accès aux marchés des capitaux	2	1,5	4,0	5,0	3,0	3,0	4,0	2,0	1,5	3,5	
4.1.9 Institutions de microfinance	2	2,5	4,0	4,0	4,0	3,0	5,0	3,0	2,0	3,0	
4.1.10 Crédit-bail	2	3,0	4,0	5,0	4,0	3,5	4,5	1,5	2,0	5,0	
Moyenne générale pondérée pour la sous-dimension 4.1b		2,5	4,0	4,7	3,7	3,1	4,3	2,3	1,7	2,3	3,2

4.4. Synthèse

L'analyse des indicateurs sélectionnés sur l'accès au financement a montré que les politiques gouvernementales dans les pays MED pouvaient améliorer le fonctionnement des registres, en particulier le registre des titres d'actifs mobiliers qui, combiné à un meilleur fonctionnement du cadastre, faciliteraient l'utilisation des actifs comme garantie. En outre, il existe un potentiel d'amélioration des services d'information sur le crédit ainsi que des lois sur les entreprises en situation de surendettement et de faillite. Ces améliorations dans l'environnement du crédit permettraient aux banques de prêter plus facilement de l'argent aux entreprises.

Afin d'aider à approfondir et à élargir les marchés financiers, les politiques gouvernementales devraient assurer que le cadre juridique et réglementaire est propice au développement du marché. À cet égard, la promotion des bonnes pratiques internationales pourrait aider à développer des institutions financières non bancaires comme les fonds de capital-investissement.

Schéma 9 : Notes globales Dimension 4a



FISCALITÉ FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

4.5. Introduction

Le cadre d'évaluation relatif à la composante « fiscalité favorable à l'investissement » de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise vise à évaluer la politique et les pratiques fiscales des pays, en examinant cinq domaines clés relatifs à la croissance des entreprises et au respect des obligations fiscales des entreprises.

Compte tenu de la complexité qui caractérise le domaine de la fiscalité, un élément extrêmement important dans l'élaboration des mesures de politique fiscale est de mettre en œuvre, d'appliquer et de tirer les principaux enseignements de cadres analytiques

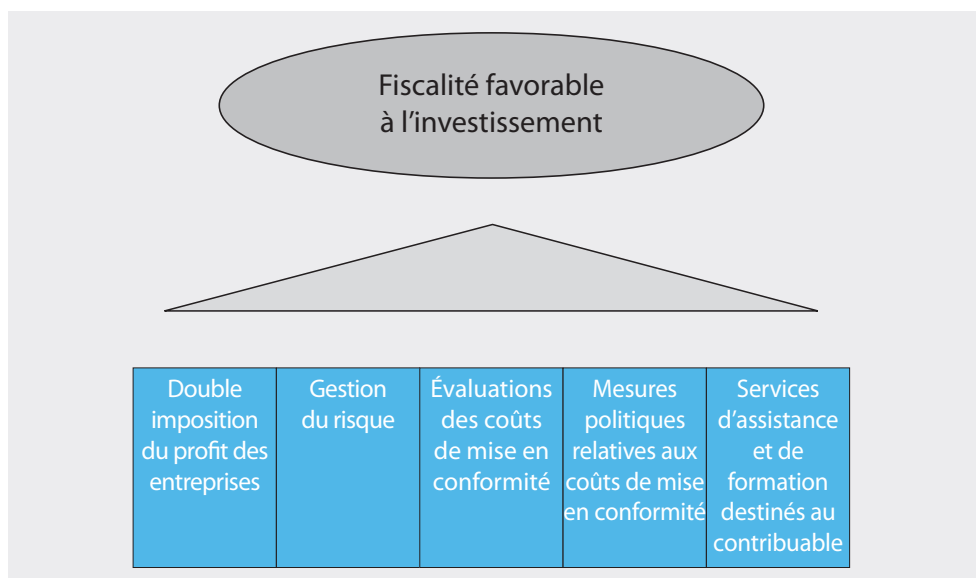
adéquats pour influencer les décisions politiques. En ce sens, le cadre d'évaluation relatif à la composante « fiscalité favorable à l'investissement » de la Charte fait appel à l'évaluation de la politique fiscale à l'égard des entreprises, en mettant l'accent sur l'élaboration des politiques fiscales.

Dans le cadre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, l'évaluation analyse un sous-ensemble de thèmes relatifs à la politique fiscale des entreprises. Plus précisément, certains aspects ne sont pas traités ici, tels que le besoin de mesurer les taux d'imposition effectifs (moyens et marginaux) appliqués aux entreprises, ce qui implique le recours à l'analyse de microdonnées et aux modèles de microsimulation. Ces thèmes sont également pertinents pour évaluer la charge fiscale réelle globale exercée sur les entreprises et les distorsions fiscales à l'investissement dans les entreprises.

4.6. Cadre d'évaluation

Le cadre d'évaluation comprend cinq indicateurs répartis dans deux catégories: les caractéristiques de base du modèle de l'impôt sur le revenu et les coûts de mise en conformité, qui est un sujet de préoccupation pour les petites entreprises.

Schéma 10 : Cadre d'évaluation : Sous-dimension 4.2



CARACTÉRISTIQUES DE BASE DU MODÈLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU POUR LES ENTREPRISES

Les thèmes présentés dans cette catégorie abordent deux caractéristiques de base du modèle des systèmes d'impôt sur le revenu des entreprises qui s'avèrent pertinents pour évaluer les distorsions fiscales potentielles décourageant le financement de l'investissement dans les entreprises – possibilité de double imposition du profit des entreprises et gestion du risque (pertes commerciales et pertes en capital sur les actions des entreprises). Certaines autres caractéristiques de base des systèmes fiscaux susceptibles de décourager le financement des entreprises ne sont pas prises en compte ici ⁽²⁵⁾.

Le premier indicateur (4.2.1) évalue si les responsables politiques analysent et prennent en considération les possibles distorsions fiscales qui entravent la politique financière des entreprises et jouent sur les implications de la neutralité des approches/mesures d'intégration alternatives visant à éviter la double imposition du revenu sur le capital. En ce sens, on demande aux responsables politiques s'ils analysent les implications de la double imposition des bénéfices des entreprises dans leur économie et s'ils mesurent et utilisent des taux d'imposition effectifs sur les profits retenus et redistribués des entreprises incorporées, dirigées par des contribuables résidents ⁽²⁶⁾.

Le deuxième indicateur (4.2.2) évalue si les responsables politiques abordent le traitement fiscal de la prise de risque et la possibilité que la

fiscalité décourage la prise de risque (ex: dans des jeunes entreprises innovatrices) en effectuant des comparaisons transfrontalières des provisions de compensation des pertes commerciales et des provisions de compensation des pertes en capital pour les actions des entreprises. Le traitement des pertes est particulièrement important pour l'investissement dans les entreprises en démarrage, où l'on peut s'attendre à ce que des pertes soient enregistrées pendant une voire plusieurs années après la création d'une entreprise.

COÛTS DE MISE EN CONFORMITÉ PESANT SUR LES PETITES ENTREPRISES

La charge fiscale globale sur les entreprises est déterminée non seulement par le montant de l'assujettissement à l'impôt que les chefs d'entreprise doivent assumer (comme il est énoncé par les règles et les réglementations fiscales et la capacité d'une entreprise à éventuellement transférer une partie des charges fiscales sur des prix plus élevés et/ou des salaires réduits) mais est également influencée par le coût de mise en conformité avec le système fiscal. En fonction du système fiscal, les coûts de mise en conformité peuvent être importants, consistant en des coûts fixes et des coûts relatifs aux ressources impliqués dans la mise en conformité avec le système fiscal (ex: s'enregistrer pour des raisons fiscales, assurer que les déclarations de revenus sont dûment remplies et soumises, que les impôts sont payés, que les contrôles fiscaux sont adaptés et éventuellement faire des réclamations via des

⁽²⁵⁾ En abordant les exigences en matière de financement des entreprises, on peut noter qu'à l'instar des décisions relatives à la création d'une entreprise non incorporée, la création d'une entreprise incorporée peut être découragée car épargner dans sa propre entreprise signifie ne pas investir dans d'autres actifs qui bénéficient d'un traitement fiscal préférentiel. Au plus l'ensemble de préférences fiscales qui oriente le capital vers d'autres produits d'épargne est abondant et riche (ex: résidence principale, retraites complémentaires, entreprises multinationales, fonds extra territoriaux) au plus les distorsions fiscales sont susceptibles d'être prononcées, décourageant ainsi la création et le financement d'entreprises. Parallèlement, les avantages fiscaux qui accompagnent le placement de l'épargne en dehors du secteur des entreprises nationales peut rendre plus difficile (plus onéreux) d'augmenter le financement externe des investisseurs locaux.

⁽²⁶⁾ Les taux d'imposition effectifs sur les dividendes et les profits conservés devraient contribuer à l'aide à l'intégration (si fournie) en ce qui concerne les revenus provenant des dividendes et les plus-values.

4.7. Analyse

Nous voudrions souligner ici que les réponses des pays au questionnaire ont été limitées. Seuls cinq pays ont proposé des réponses partielles (Égypte, Israël, Liban, Jordanie et Autorité Palestinienne). Certains de ces pays ne peuvent donc qu'être notés partiellement (sans prise en compte de l'ensemble des indicateurs) et les quatre pays restants (Algérie, Maroc, Syrie et Tunisie) n'ont pas été notés du tout. Ainsi, en raison de la portée limitée des données disponibles, il n'a pas été possible de produire une note cumulée reflétant la performance de la composante « fiscalité favorable à l'investissement » pour l'ensemble de la région MED.

procédures d'appel). De tels coûts, qui consistent en grande partie en une composante de coûts fixes, ont tendance à être particulièrement pesants pour les petites entreprises (coûts élevés par rapport au chiffre d'affaires global) ⁽²⁷⁾.

Le troisième indicateur (4.2.3) analyse si les responsables politiques effectuent des évaluations des coûts de mise en conformité fiscale des entreprises liées à la politique fiscale et à l'administration fiscale et si l'administration fiscale a été ajustée là où les coûts de mise en conformité s'avèrent trop élevés, en vue d'encourager la mise en conformité et les activités commerciales des entreprises.

Le quatrième indicateur (4.2.4) évalue si les responsables politiques examinent les avantages/inconvénients des mesures de politique fiscale alternatives visant à diminuer la charge liée à la mise en conformité fiscale exercée sur les entreprises, à encourager la mise en conformité fiscale et les activités commerciales des entreprises (ex: impôt sur le revenu de base et systèmes de TVA de base opposés au régime fiscal estimé pour les entreprises, à l'exonération de la TVA pour les entreprises).

Enfin, le cinquième indicateur (4.2.5) examine si les programmes de services éducatifs et d'assistance destinés aux contribuables sont en place pour réduire la charge liée à la mise en conformité fiscale exercée sur les entreprises.

Les résultats de l'évaluation globale montrent que seulement quelques pays participants évaluent les coûts de mise en conformité fiscale pour les entreprises et les implications de régimes fiscaux alternatifs à appliquer aux entreprises en vue d'une réduction des coûts de mise en conformité. Néanmoins, en général, la plupart des pays assurent ce qui pourrait s'apparenter à des services d'assistance et de formation visant à réduire les coûts de mise en conformité fiscale. Dans le groupe des pays MED, l'Égypte a joué un rôle prépondérant en adoptant des régimes simplifiés destinés aux entreprises, encourageant le dépôt électronique et le paiement électronique à travers des aides financières accordées aux contribuables et en créant des centres d'appels gratuits dans l'optique de répondre aux questions des contribuables. En outre, l'Égypte et Israël ont organisé des sessions de formation destinées aux contribuables et aux professionnels de la fiscalité pour améliorer leurs connaissances en matière de fiscalité et ont également organisé des campagnes de sensibilisation via les journaux et la télévision en vue d'informer et de former les contribuables. En Jordanie, la Direction des impôts sur le revenu et les ventes dispose également d'un centre d'information et réception des réclamations des contribuables. En outre, le Président directeur général dédie un jour à l'accueil des contribuables qui ont des réclamations à faire valoir. Au Liban, des séminaires, des publicités spéciales, et d'autres stratégies ont également été utilisés pour diffuser activement les informations fiscales aux entreprises.

Tableau 12 : Notes dans la sous-dimension 4.2 : Fiscalité favorable à l'investissement

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
4.2.1 Double imposition des profits des entreprises	2	n/a	5	4	n/a	1	n/a	1	n/a	n/a	
4.2.2 Gestion du risque	1	n/a	2	1	n/a	1	n/a	n/a	n/a	n/a	
4.2.3 Évaluation des coûts de mise en conformité	1	n/a	5	2	2	1	n/a	1	n/a	n/a	
4.2.4 Mesures politiques pour répondre aux coûts de mise en conformité	1	n/a	5	2	n/a	1	n/a	2	n/a	n/a	
4.2.5 Services d'assistance et de formation fournis aux contribuables	1	n/a	5	5	4	3	n/a	2	n/a	n/a	
Moyenne générale pondérée pour la sous-dimension 4.2											

⁽²⁷⁾ La Commission européenne, par exemple, rapporte des résultats d'enquête selon lesquels les coûts de mise en conformité relatifs à l'impôt sur les sociétés et à la TVA sont environ de 2,6% du chiffre d'affaires pour les petites entreprises, contre 0,02% pour les plus grandes entreprises (voir Enquête sur la fiscalité en Europe, 2004, direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, Document de travail No.3). Une récente analyse dans les pays développés fait état de preuves semblables. (voir par exemple, South Africa: Tax Compliance Burden for Small Businesses: A Survey of Tax Practitioners, 2007, Service consultatif pour les investissements étrangers (2007), Tableau 7, qui rapporte que les coûts de mise en conformité en Afrique du Sud représentent environ 4,6% du chiffre d'affaires des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à environ 25 000 EUR, contre 0,1% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse environ 500 000 EUR).

Les pays MED se différencient nettement en ce qui concerne la prise en compte de possibles distorsions fiscales en matière de politique financière et d'investissement des entreprises. L'Égypte et Israël ont réalisé des études sur des avantages fiscaux spéciaux visant à accroître le financement des petites entreprises, bien que l'Égypte soit le seul pays dans lequel ces études ont été présentées au ministère des finances. Dans les autres pays participants, les fonctionnaires fiscaux n'ont pas réalisé d'études examinant les implications relatives au financement et à l'investissement des entreprises en ce qui concerne la double imposition des bénéfices distribués et non distribués. (Néanmoins, le Liban a indiqué avoir pris en compte le principe d'intégration lorsque le pays a rédigé son nouveau projet de loi en matière d'impôts sur le revenu).

L'Égypte est le seul pays ayant déclaré avoir réalisé des études sur les obstacles fiscaux à l'investissement à risque dans les entreprises et avoir présenté les principaux résultats aux hauts fonctionnaires du ministère des finances.

4.8. Synthèse

Les résultats de l'évaluation peuvent être utilisés pour aider à identifier les domaines dans lesquels les procédures analytiques et la capacité pourraient être renforcées à travers une formation technique destinée aux hauts fonctionnaires des pays hôtes. Ceci aidera les pays participants à réaliser des progrès concernant les indicateurs. En outre, les principaux résultats des évaluations peuvent être introduits dans un exercice de suivi qui intégrera les évaluations de politique fiscale en examinant des politiques fiscales spécifiques et des suggestions d'options pour une possible réforme fiscale visant à améliorer la croissance et la mise en conformité fiscale des entreprises. Ces suggestions s'inspireront des résultats émanant des applications des meilleures pratiques et impliqueront également l'examen des résultats des évaluations d'autres composantes (non fiscales) de la Charte.

Dimension 5: Meilleur accès au marché

5.1. Introduction

Un meilleur accès au marché est un thème central dans le processus euro-méditerranéen de coopération industrielle et fait l'objet d'une dimension spécifique de la Charte. Un meilleur accès au marché implique moins d'obstacles au commerce et à l'investissement mais également de meilleures politiques pour renforcer le cadre réglementaire, réduire les coûts des transactions et favoriser l'adoption de normes techniques internationales. Pendant plusieurs décennies, la plupart des pays MED ont protégé leur marché intérieur en appliquant des barrières tarifaires et non tarifaires élevées et ont imposé des contrôles sur les flux commerciaux et les flux d'investissements.

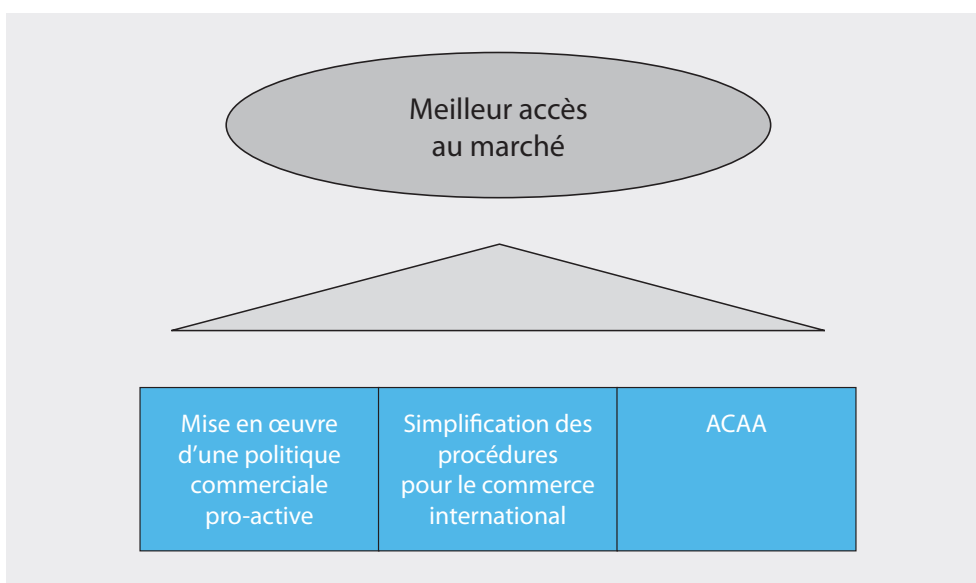
La situation a fortement changé au cours de ces dernières années. Les pays MED ouvrent aujourd'hui leur marché intérieur à travers une réduction des droits de douane, ils ont commencé à démanteler les obstacles au commerce et se sont ouverts aux investissements directs étrangers. Le rythme de l'intégration économique s'est accéléré. En réalité, la région MED gère simultanément trois processus d'intégration économique et de libéralisation des échanges: l'un avec l'Union européenne basé sur les accords d'association conduisant à la création de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne d'ici à 2010; le second au niveau régional, avec la création d'un réseau d'accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux; et enfin au niveau international, dans le cadre des négociations avec l'OMC et à travers la mise en place d'accords préférentiels sur les échanges et les investissements avec les partenaires commerciaux les plus importants.

Bien que cette tendance soit visible à travers toute la région, le degré et la vitesse de l'ouverture économique varient. Les petites économies telles celles de la Jordanie, du Liban et de la Tunisie se sont ouvertes rapidement aux échanges et aux investissements et affichent une structure des importations et des exportations diversifiée. D'autres pays, tels que l'Algérie et la Syrie, sont dotés d'une structure commerciale moins équilibrée avec une large concentration des exportations sur les hydrocarbures et une forte dépendance des importations pour pratiquement tous les autres produits.

5.2. Cadre d'évaluation

L'évaluation de cette dimension de la Charte portant sur l'accès au marché est divisée en trois parties. La sous-dimension 5.1 traite de la politique commerciale, de sa mise en œuvre et des accords commerciaux à l'intérieur de la région MED. La sous-dimension 5.2 couvre le thème de la simplification des procédures pour les entreprises exportatrices et examine la qualité et la diffusion des informations. Elle traite également de l'application des TIC aux procédures commerciales et de l'accès aux services en ligne pour accomplir les procédures. La sous-dimension 5.3 traite des Accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA), qui sont un élément important dans le processus d'intégration économique avec l'UE et représentent une composante importante du programme Euromed de coopération industrielle.

Schéma 11 : Cadre d'évaluation Dimension 5



5.3. Analyse

STRATÉGIES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS

Les échanges commerciaux sont un domaine complexe et une stratégie de promotion des exportations bien articulée, qui associe les politiques commerciales à la simplification des procédures applicables aux échanges commerciaux, la réduction des coûts des transactions, l'organisation d'activités de promotion et la prestation de services en faveur des exportations, peut fortement contribuer à structurer les politiques gouvernementales dans ce domaine, à définir les priorités, à construire des synergies entre les programmes et les institutions et à encourager le dialogue et la coopération entre les organismes publics (administration des douanes et des impôts, agents de commerce, agences de promotion des exportations) et les exportateurs.

Dans beaucoup de pays, les gouvernements ont créé des agences de promotion des exportations et d'autres organismes spécialisés dans les échanges commerciaux (tels que des organismes de garantie du crédit à l'exportation et des banques d'import-export) pour appuyer les exportateurs et appliquer la stratégie de promotion des exportations du pays. Plus spécifiquement, les agences de promotion des exportations les plus actives sont capables de fournir toute une gamme de services à l'exportation, notamment des services personnalisés d'information

sur les marchés, d'études de marché, de recherche de partenaires commerciaux, et elles assurent une présence sur les marchés d'exportation les plus importants via des bureaux commerciaux.

Israël a mis en place une stratégie d'exportation claire ainsi qu'un certain nombre de programmes et d'institutions soutenant les exportateurs. L'Institut israélien des exportations et de la coopération internationale est l'organisme principal en charge de la promotion des exportations en Israël. L'administration du commerce extérieur du ministère de l'industrie, du commerce et du travail est responsable de la politique commerciale et des accords commerciaux internationaux d'Israël. Elle entretient également un vaste réseau de bureaux commerciaux à l'étranger.

L'Égypte, la Tunisie et le Maroc ont aussi relativement bien progressé dans ce domaine. En 2004, l'Égypte a adopté une nouvelle stratégie complète de promotion des exportations visant à atteindre les objectifs fixés par une équipe de haut niveau en charge de la réforme économique. Une partie de la stratégie vise à simplifier les procédures lourdes et coûteuses relatives au commerce international. Outre l'Organisation générale du contrôle des exportations et des importations (GOEIC), une seconde agence, le Centre égyptien de promotion des exportations (EEPC) a été créé par le ministère du commerce et de l'industrie. En termes de programmes spécifiques destinés aux PME, la Banque égyptienne de développement des exportations fournit des services bancaires, y compris la mise à niveau et la modernisation des entreprises ayant un potentiel d'exportation.

La Tunisie a mis en place un certain nombre de programmes visant à aider les entreprises nationales à accéder aux marchés de l'exportation. La stratégie d'exportation de la Tunisie est pilotée par le Conseil supérieur de l'exportation et de l'investissement (CSI), dirigé par le Président ⁽²⁸⁾. Une agence de promotion des exportations a été créée au sein du ministère du commerce et de l'artisanat (CEPEX: le Centre de promotion des exportations) avec pour mission de rassembler des informations commerciales, d'examiner l'impact des programmes d'aide à l'exportation et d'organiser des activités de promotion des exportations telles que des missions commerciales, des salons, etc. Le Conseil supérieur assure la participation interministérielle. Le CEPEX a créé un premier réseau de bureaux commerciaux dans les principaux marchés exportateurs en Europe, en Afrique du Nord et au Moyen Orient.

Au Maroc, le ministère du commerce extérieur est l'organe chargé d'élaborer une stratégie de promotion des exportations, laquelle reste dépourvue de plans d'action sectoriels. Un certain nombre d'organes exécutifs et de comités de pilotage de haut niveau sont associés au ministère. Leur rôle va de la promotion des exportations à la simplification des procédures en passant par la réglementation et la normalisation. L'objectif de ces organes est de stimuler les exportations vers l'Europe (qui représente le marché de l'exportation le plus important du Maroc) et de faciliter les échanges commerciaux du Maroc avec ses nombreux partenaires commerciaux de la région. En outre, l'ASMEX, l'Association marocaine des exportateurs, contribue à simplifier les procédures commerciales.

La Jordanie et le Liban ont entrepris des efforts substantiels en vue de promouvoir les exportations mais manquent jusqu'à présent d'une stratégie complète et/ou d'un cadre institutionnel. En Jordanie, la JE, la société jordanienne de développement des entreprises travaille aujourd'hui avec plusieurs bailleurs de fonds pour développer une

stratégie nationale officielle en 2008, et un programme de promotion des exportations, financé par la Commission européenne, aidera à la mettre en œuvre à partir de 2009.

Au Liban, malgré l'importance des exportations pour l'économie libanaise, il n'existe aujourd'hui aucune stratégie de promotion des exportations. En 2006, un projet de loi a vu le jour pour la création d'une agence de promotion des exportations, mais celle-ci n'est pas encore opérationnelle. Des efforts sont consentis par le secteur public et le secteur privé (financés par des bailleurs de fonds), pour promouvoir les exportations et les entreprises libanaises dans le secteur industriel. Par ailleurs, certains projets financés par l'UE tels que QUALEB, programme de mise à niveau de la qualité des exportations vers l'UE et le programme d'appui aux PME (ISSP) (en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture (CCIAB) comprennent une composante de promotion des exportations pour les PME. L'Autorité libanaise pour le développement des investissements (IDAL) est également connue pour son travail de promotion des exportations et d'appariement, même si son action se centre avant tout sur le secteur agricole. Le pôle pour le commerce, qui fait partie d'un réseau global d'informations, a été créé au Liban en 1996. Basé au ministère de l'économie et du commerce, le pôle pour le commerce vise à faciliter les échanges entre les partenaires libanais et étrangers à travers un système d'appariement, d'échange d'informations statistiques, etc.

En Algérie et en Syrie, la plupart des activités visant à promouvoir les exportations sont menées sur une base ad hoc. Cependant, l'Algérie a créé une Agence de promotion des exportations (ALGEX) dont l'ambitieuse mission est de promouvoir les exportations de produits autres que les hydrocarbures, et la Syrie dispose d'une Commission nationale pour promouvoir et développer les exportations (non pétrolières).

Tableau 13 : Notes dans la sous-dimension 5.1 : Mise en œuvre d'une politique commerciale pro-active

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
5.1.1 Stratégie de promotion des exportations	3	1,5	4,0	5,0	2,0	2,5	2,5	1,5	2,0	3,5	
5.1.2 Accords commerciaux intra-MED	2	1,0	4,0	2,0	3,0	4,0	4,0	3,0	3,0	4,0	
Moyenne générale pondérée pour la sous-dimension 5.1		1,3	4,0	3,8	2,4	3,1	3,1	2,1	2,4	3,7	2,8

⁽²⁸⁾ Le CSI a tenu 7 sessions depuis sa création en 1997 et réunit les ministres concernés, des syndicats et la Banque centrale.

ACCORDS COMMERCIAUX INTRA-MED

L'intégration commerciale intra-régionale est relativement sous-développée dans la région MED, comparée à d'autres groupes régionaux. Le processus d'intégration commerciale régional s'articule autour de deux principaux accords commerciaux :

- La Grande zone arabe de libre-échange (GAFTA) associant plusieurs pays arabes dans et hors de la région MED ;
- L'accord d'Agadir, comprenant quatre pays MED (le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie) ;

De plus, les pays MED ont signé des accords de libre-échange bilatéraux entre eux et avec la Turquie, membre de la coopération commerciale Euromed. Plusieurs pays montrent la voie et ont conclu des accords de libre-échange (ALE) avec un nombre substantiel d'autres pays, par le biais d'accords bilatéraux ou régionaux (voir tableau 4 ci-dessous).

Tableau 14 : Accords de libre-échange intra-régionaux

	GAFTA (1997)	Accord Agadir (2004)	ALE bilatéral avec la Turquie	OMC
AL				Observateur
EG	x	x	x (12.2005)	x
IS			x (05.1997)	x
JO	x	x	En négociation	x
LI	x		En négociation	Observateur
MA	x	x	x (01.2005)	x
AP	x		x (07.2005)	
SY	x		x	
TU	x	x	x (06.2005)	x

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES DU COMMERCE INTERNATIONAL

La sous-dimension 5.2 analyse divers instruments pouvant réduire les coûts de transaction liés au commerce international. Ces coûts de transaction ont été traditionnellement élevés dans la région et il existe un besoin de simplification. Les coûts sont tributaires du nombre de procédures du commerce extérieur et de l'efficacité de

l'administration douanière, deux éléments pouvant être améliorés grâce aux applications technologiques informatisées mises au point récemment, comme dans le domaine de l'enregistrement des entreprises. Il conviendrait d'envisager la création d'un guichet unique virtuel pour traiter toutes les formalités du commerce extérieur. Seuls l'Égypte et Israël se rapprochent d'une telle pratique exemplaire puisqu'ils ont mis sur pied des guichets uniques virtuels pilotes. Le Maroc est en train d'en créer un.

Tableau 15 : Notes dans la sous-dimension 5.2 Simplification des procédures du commerce international

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
5.2.1 Niveau d'informatisation des procédures du commerce extérieur	1	1,5	4,0	4,5	4,0	3,0	4,0	3,0	3,0	4,0	
5.2.2 Qualité d'accès à l'information relative au commerce extérieur	1	1,5	5,0	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,0	3,0	
5.2.3 Guichet unique virtuel	1	1,5	4,5	4,5	2,0	2,0	3,0	1,0	1,0	3,5	
Moyenne générale pondérée pour la sous-dimension 5.2		1,5	4,5	4,7	3,0	2,7	3,3	2,3	2,0	3,5	3,1

Pour ce qui est du commerce extérieur, le niveau d'informatisation des procédures est faible dans la région. Seul le système SYDONIA ⁽²⁹⁾ est systématiquement appliqué dans les pays MED, sauf en l'Algérie. La qualité et l'accès aux informations se sont néanmoins sensiblement améliorés ces dernières années, avec une mise à disposition en ligne d'un grand nombre d'informations pertinentes sur les procédures du commerce international.

ACCORDS SUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ ET L'ACCEPTATION DES PRODUITS INDUSTRIELS (ACAA)

Les exigences de base pour un ACAA (Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels) entre les communautés européennes et leurs États membres, et un pays partenaire, sont l'alignement de la législation et la capacité d'infrastructure nécessaire pour la mise en œuvre de cette législation. Le concept d'ACAA a été conçu pour les secteurs des produits industriels couverts par la législation de la nouvelle ou l'ancienne approche ⁽³⁰⁾, à savoir les secteurs industriels où la législation est harmonisée au niveau communautaire. Le concept d'ACAA est basé sur l'expérience des accords PECA ⁽³¹⁾ conclus avec certains pays candidats dans la phase de préadhésion.

La législation horizontale couvrant les normes, la métrologie, la certification, l'infrastructure d'accréditation et la surveillance du marché, conformément au système de l'UE dans ces domaines, doit être transposée et appliquée par le pays partenaire. Au niveau institutionnel, la séparation entre les fonctions de réglementation, de normalisation, d'accréditation et de certification est nécessaire pour une mise en œuvre adéquate de la législation. Idéalement, les autorités publiques devraient conserver uniquement les activités législatives et les activités d'application (surveillance du marché) et s'assurer que le système d'évaluation de conformité à l'égard des exigences réglementaires par une tierce partie soit doté d'une compétence et d'une indépendance techniques suffisantes à travers une accréditation compétente et reconnue.

Les normes devraient être des spécifications techniques volontaires. Pour chaque secteur prioritaire, toutes les normes européennes harmonisées appropriées devront être adoptées en tant que normes nationales et toutes les normes nationales incompatibles devront par conséquent être retirées. L'organe de normalisation du pays partenaire devrait appliquer les normes de l'UE et les normes internationales. Ils devraient être des membres affiliés des organisations européennes et internationales.

L'accréditation est la méthode utilisée dans la désignation des organes d'évaluation de la conformité. Elle reconnaît de façon formelle la

compétence permettant de mener des missions spécifiques d'évaluation de la conformité. Le pays partenaire devrait créer son propre organe national d'accréditation et devrait chercher à obtenir le statut de signataire pour les accords multilatéraux de reconnaissance opérés aux niveaux européen et international.

La certification par un organe d'évaluation de la conformité est une procédure par laquelle une tierce partie donne une garantie écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme aux exigences spécifiées. Les organes d'évaluation de la conformité issus de pays partenaires devraient être évalués afin de déterminer s'ils sont techniquement compétents et aptes à conduire une procédure adéquate d'évaluation de la conformité et s'ils peuvent démontrer le niveau d'indépendance, d'impartialité et d'intégrité nécessaire.

L'alignement législatif et la capacité d'infrastructure doivent être en place et doivent être vérifiés avant que les négociations officielles sur l'accord ne puissent débuter. Les secteurs prioritaires identifiés devront être en situation stable (législation alignée et appliquée avec l'infrastructure appropriée en place) avec l'espoir réaliste d'entrer en vigueur avant la conclusion de l'accord.

L'ACAA est considéré comme un mécanisme visant à faciliter la libre circulation des marchandises dans le marché intérieur. L'adoption de structures réglementaires communes pourrait également contribuer à l'objectif à plus long terme d'une zone de libre-échange méditerranéenne. L'adoption d'un ACAA représentera un partenariat stratégique avec l'UE, augmentant la stabilité et la prospérité avec un avantage politique. L'ACAA contribuera également à mettre à niveau l'infrastructure de qualité et le développement technique dans le pays partenaire.

Les avantages pour les pays partenaires sont exposés comme suit :

- Libre circulation des marchandises dans la zone UE / EEE ;
- Une fois que l'ACAA est conclu avec d'autres pays partenaires dans les mêmes secteurs, possibilité de libre circulation des marchandises également dans leur territoire, à savoir une zone régionale pour la libre circulation des marchandises dans des secteurs spécifiques ;
- Reconnaissance de la cohérence avec le système de l'UE ;
- Mise à niveau de l'infrastructure de qualité ;
- Sécurité améliorée des produits sur la base de l'expérience de l'UE ;
- Coût réduit des procédures d'évaluation de la conformité pour les industries, compte tenu que les essais seront effectués au niveau local ;
- Encourager les entreprises locales à innover.

⁽²⁹⁾ www.asycuda.org

⁽³⁰⁾ 'Les directives « nouvelle approche » sont des spécifications techniques qui définissent des exigences essentielles (protection de la sécurité, de la santé et protection des consommateurs) pour une famille de produits, des procédures appropriées d'évaluation de la conformité et les exigences du marquage CE à apposer sur les produits par le fabricant avant de les mettre sur le marché. Les spécifications techniques détaillées en conformité avec les exigences essentielles sont élaborées par les organismes européens de normalisation. Ces normes harmonisées restent volontaires mais si elles sont appliquées, les exigences essentielles bénéficient de la présomption de conformité.

Les directives « ancienne approche » sont des spécifications techniques communautaires s'appliquant aux produits individuels, définissant des exigences techniques communes très détaillées s'appliquant à ces produits spécifiques et à leurs exigences en termes d'essai. De plus, dans la plupart des pays, les autorités des États membres ont été en charge d'émettre des certificats de conformité avant que les produits ne puissent être mis sur le marché de l'UE, conformément aux procédures établies dans les directives. L'ancienne approche est toujours utilisée dans les secteurs des produits alimentaires, des produits chimiques, des produits pharmaceutiques et dans le secteur des véhicules à moteur.

⁽³¹⁾ Protocoles aux accords européens sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels : <http://europa.eu.int/comm/enterprise/regulation/pecas/pecas.htm>.

Des progrès sont actuellement réalisés par tous les pays partenaires mais ces derniers ont atteint des niveaux différents dans la préparation relative à l'accord. Ils se sont tous engagés politiquement à l'égard du concept d'ACAA et le considèrent comme un moyen d'améliorer leur compétitivité industrielle. Tous les pays partenaires ont défini leurs secteurs prioritaires: les produits électriques et les produits de construction ont été choisis par 6 pays (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie); les équipements sous pression ont été choisis par six pays (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban et Tunisie); le secteur des machines a été choisi par deux pays (Maroc et Tunisie). Une fois que l'ACAA sera conclu avec beaucoup de pays partenaires méditerranéens, la libre circulation des produits industriels dans des secteurs spécifiques sera peut-être envisageable dans la région.

Tableau 16 : Notes dans la sous-dimension 5.3: Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
5.3.1 Adoption des réglementations techniques de l'UE	1	1,0	2,0	2,0	1,0	1,0	2,0	1,0	2,0	2,0	
5.3.2 Adoption des normes techniques de l'UE	1	2,0	3,0	2,5	2,0	3,0	2,0	1,0	2,0	2,5	
5.3.3 Accréditation	1	2,0	2,0	4,0	2,0	2,5	2,0	1,0	1,0	3,5	
5.3.4 Évaluation de la conformité	1	1,0	1,5	4,0	2,0	2,0	1,5	1,0	1,0	2,0	
5.3.5 Métrologie	1	1,0	1,5	4,0	1,5	2,0	2,0	1,0	1,0	2,5	
5.3.6 Surveillance du marché	1	1,0	1,5	4,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,0	1,0	
Moyenne générale pondérée pour la sous-dimension 5.3		1,3	1,9	3,4	1,6	1,9	1,8	1,0	1,3	2,3	1,8

Presque tous les pays ont commencé de façon active le travail préparatoire pour la signature de l'ACAA. Des missions d'experts conduites par les services de la Commission ont été menées dans presque tous les pays partenaires en 2007 et 2008 afin de suivre les progrès réalisés et d'apporter de l'aide pour résoudre les problèmes. Un programme de travail détaillant les actions à entreprendre pour atteindre un ACAA a été mis en place dans certains pays, soulignant la description des tâches, les responsabilités et les délais.

La plupart des pays ont soumis aux services de la Commission des législations horizontales et sectorielles (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie). Les services de la Commission ont vérifié leur compatibilité avec l'acquis communautaire et ont aidé les pays à identifier les lacunes réglementaires à combler. Après l'alignement total, ce projet de législation devrait être soumis à la procédure d'adoption par les parlements des pays partenaires. Beaucoup de pays bénéficient de projets d'assistance technique pour les aider dans le processus d'harmonisation de leur législation.

La plupart des pays ont commencé à adopter des normes européennes harmonisées dans leurs secteurs prioritaires et à supprimer les normes nationales incompatibles (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie). La Jordanie a finalisé l'adoption des normes européennes harmonisées dans le secteur des jouets et l'Égypte a fait de même dans les appareillages à basse tension.

La plupart des pays ont commencé à mettre à niveau et à restructurer leur infrastructure de qualité, y compris leurs organes d'évaluation de la conformité (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie).

L'infrastructure de qualité en Israël a un niveau adéquat. Beaucoup de pays ont déjà des laboratoires accrédités au niveau international dans un ou deux de leurs secteurs prioritaires (Algérie, Israël, Jordanie, Liban et Maroc). Beaucoup de pays ont bénéficié de projets d'assistance technique pour les aider à mettre à niveau leur infrastructure.

L'Égypte, Israël, la Jordanie et la Tunisie sont des membres affiliés du Comité européen de normalisation (CEN); Israël et la Tunisie sont des membres affiliés du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). Israël a signé des accords bilatéraux avec la Coopération européenne pour l'accréditation (EA); l'Égypte et Israël sont des membres de liaison de l'EURAMET (Association européenne des instituts nationaux de métrologie).

La plupart des pays ont déjà des projets d'assistance technique en cours pour les aider à harmoniser les réglementations techniques, à adopter des normes, à mettre à niveau les organes d'évaluation de la conformité et les organes de normalisation et d'accréditation et à mettre en place un système efficace de surveillance du marché. Des projets de jumelage conduits par des experts issus des États membres dans les pays partenaires permettent un véritable transfert de savoir-faire et un échange d'expériences. Pour compléter les besoins des pays partenaires, des séminaires proposant une explication approfondie de l'acquis communautaire, des visites de courte durée d'experts de l'UE dans les pays ou des visites d'experts des pays partenaires dans les États membres sont régulièrement organisés.

Aucun pays partenaire n'est encore prêt à signer l'Accord mais deux ou trois pays pourraient être prêts à l'horizon 2009-2010.

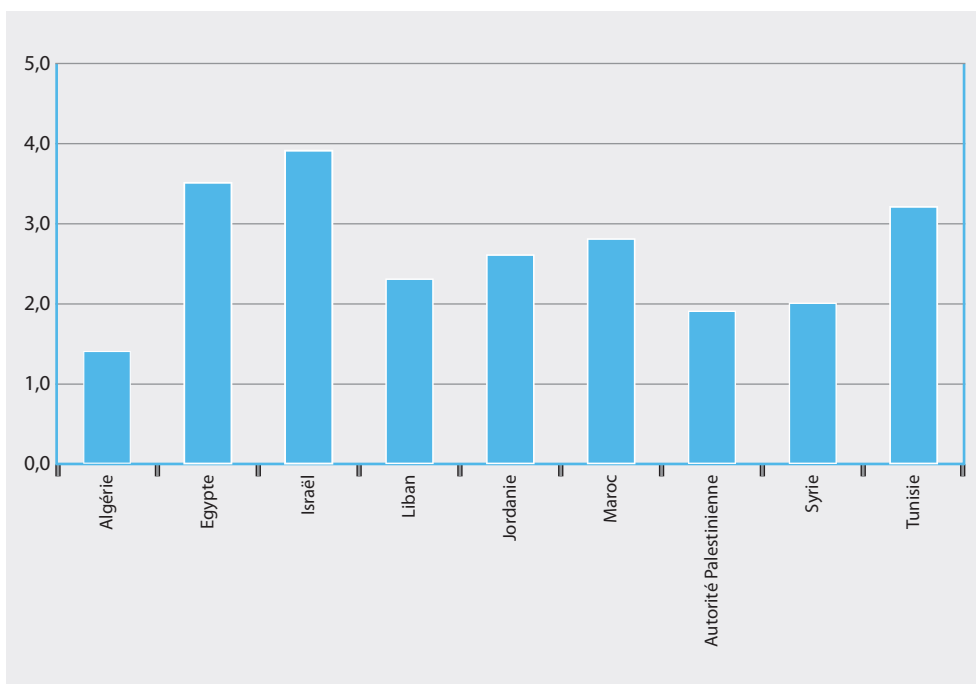
5.4. Synthèse

Sur les trois sous-dimensions analysées ci-dessus, la plus problématique de toute la région MED est celle liée aux ACAA, où d'importants efforts sont nécessaires pour progresser en matière d'alignement de la législation et pour renforcer le cadre institutionnel.

Des progrès importants ont été réalisés par un certain nombre de pays MED (Israël, Égypte, Maroc et Tunisie) dans l'informatisation des procédures commerciales et la diffusion d'informations commerciales. Les pays qui commencent à peine à travailler sur la simplification et l'informatisation des procédures du commerce extérieur, comme l'Algérie et la Syrie, pourraient tirer des enseignements de ces expériences.

Le cadre opérationnel et institutionnel visant à appuyer les exportateurs est encore loin d'être complet dans la région MED. En Israël, le cadre est comparable à celui des pays de l'OCDE tandis que l'Égypte, la Tunisie et dans une certaine mesure le Maroc, ont posé les premiers jalons d'une politique d'exportation plus pro-active. Tous les autres pays, et en particulier les pays exportateurs de pétrole et de gaz, doivent investir dans ce domaine, en commençant par l'élaboration de stratégies bien structurées de promotion des exportations et en renforçant les institutions en charge de la promotion des exportations et de la prestation de services aux exportateurs.

Schéma 12 : Notes globales Dimension 5



Dimension 6 : Entreprises innovatrices

6.1. Introduction

Dans leurs déclarations politiques, tous les pays MED reconnaissent l'importance de l'innovation en tant que source de prospérité à long terme. La plupart des pays ont pris des mesures visant à établir les composantes clés d'un système d'innovation. Ces efforts sont souvent axés sur la promotion de liens entre les entreprises et les universités, le développement des pépinières d'entreprises, l'amélioration du capital humain et la mise en œuvre d'une série de programmes de mise à niveau des technologies dans les entreprises (dont certains ont une orientation sectorielle). Cependant, à l'exception d'Israël, il reste aux pays MED à gagner une place plus importante sur la scène mondiale en tant que sources d'innovation technologique. Alors que tous les pays MED mènent des initiatives en matière de recherche et d'innovation, le volume des investissements en recherche et développement (R&D) est limité pour la région dans son ensemble et dans plusieurs cas, l'élaboration d'une stratégie d'innovation complète est à peine entamée.

6.2 Cadre d'évaluation

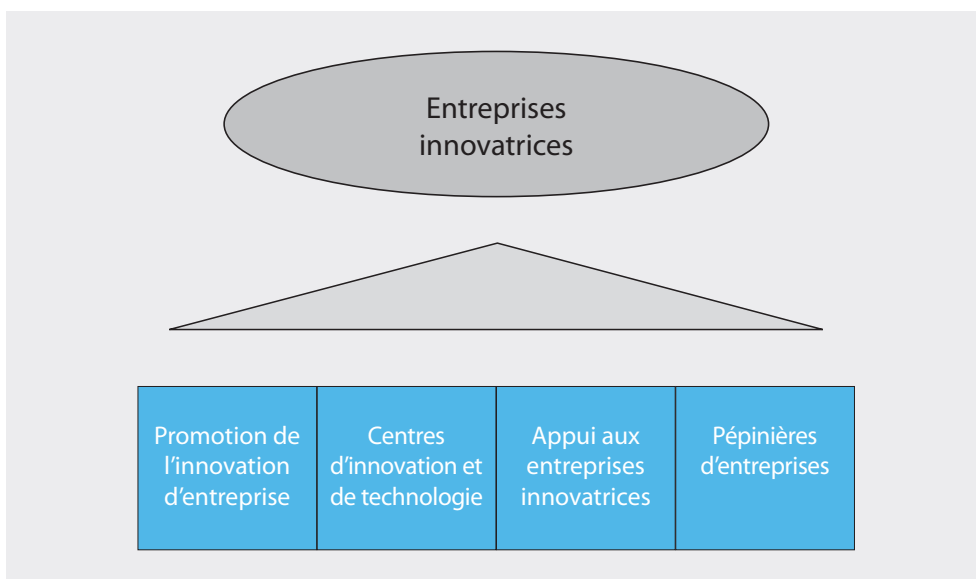
Dans ce contexte, le cadre d'évaluation pour la dimension 6 de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise comprend quatre indicateurs, qui se rapportent essentiellement à des questions liées à l'innovation technologique.

- 6.1. Le premier indicateur traite de la portée d'une stratégie globale relative à l'innovation des entreprises et à la R&D. Il examine le

processus par lequel cette stratégie est élaborée, les caractéristiques clés de la stratégie et l'engagement des ressources nécessaires. L'accent est mis sur les liens entre universités et centres de recherche, en tant que sources de ce que l'on pourrait nommer « innovation radicale » (concept selon lequel l'innovation est basée sur la recherche et va plus loin que les améliorations apportées par de nombreuses entreprises à leurs produits et processus dans le cadre de leurs activités normales de développement).

- 6.2. Le second indicateur découle du premier et examine plus spécifiquement l'action menée par le gouvernement pour promouvoir les réseaux d'innovation, en associant les entreprises aux centres de technologie et de recherche et en encourageant la coopération interentreprise.
- 6.3. Le troisième indicateur fait ressortir des informations sur l'ampleur du soutien aux entreprises innovatrices, avec un accent placé sur les mesures d'appui financier, y compris l'ingénierie financière visant à augmenter l'offre du capital-risque. Cette sous-dimension examine également le processus par lequel le soutien est mis en place.
- 6.4. Le quatrième indicateur étudie un instrument spécifique pour le développement des entreprises innovatrices, à savoir les pépinières d'entreprises. L'indicateur comprend des informations sur l'existence et le développement d'une stratégie pour les pépinières d'entreprises, l'expansion des programmes de pépinières d'entreprises et l'adoption par ces programmes de normes opérationnelles considérées comme exemplaires par l'OCDE.

Schéma 13 : Cadre d'évaluation Dimension 6



6.3. Analyse

POLITIQUE D'INNOVATION ET AIDE AUX ENTREPRISES INNOVATRICES

Dans les économies de l'OCDE, les responsables politiques soucieux d'accélérer l'innovation accordent leur attention à une grande variété d'institutions et de politiques. Cette ouverture reflète le fait que l'innovation résulte de conditions économiques et institutionnelles multiples. Ces conditions incluent notamment la qualité des infrastructures physiques et virtuelles, le niveau de compétences disponibles, le degré de concurrence sur les marchés, le traitement fiscal de la R&D, la complexité des marchés fournissant des services aux entreprises (y compris des formes spécialisées de financement) et l'environnement plus large permettant aux entreprises de croître. Il n'existe pas de configuration de mesures politiques qui garantisse un niveau optimal d'innovation. Le progrès doit être recherché à tous les niveaux, les gouvernements et les autres parties concernées trouvant la combinaison de mesures politiques la plus adaptée à chaque circonstance.

Tableau 17 : Notes dans la dimension 6 : Entreprises innovatrices

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
6.1.1 Promotion de l'innovation d'entreprise	1	2,0	3,5	5,0	3,0	2,5	3,0	1,0	2,0	3,5	
6.1.2 Création de centres d'innovation et de technologie	1	1,5	4,0	5,0	3,0	3,0	3,0	1,0	2,0	3,5	
6.1.3 Appui aux entreprises innovatrices	1	1,5	4,0	5,0	3,5	3,5	2,5	1,0	2,0	3,5	
6.1.4 Pépinières d'entreprises	1	2,0	3,5	5,0	3,0	2,5	2,5	2,0	2,0	4,0	
Moyenne générale pondérée pour la sous-dimension 6.1		1,8	3,8	5,0	3,1	2,9	2,8	1,3	2,0	3,6	2,9

Les paragraphes suivants résument un certain nombre d'enseignements clés pour chaque indicateur.

PROMOTION DE L'INNOVATION D'ENTREPRISE

Le cadre politique en faveur de l'innovation dans les pays MED est très différencié. Un certain nombre de pays sont dotés de programmes orientés vers l'innovation mais n'ont pas encore adopté de stratégie complète d'innovation. Sont concernés ici, avec quelques nuances, l'Autorité palestinienne, qui ne possède aucune stratégie d'innovation, ainsi que le Liban et la Syrie, où les stratégies d'innovation sont en cours d'élaboration.

La Jordanie est aussi dans une phase préliminaire de formulation d'une stratégie mais une loi sur les transactions en ligne doit entrer en vigueur et des plans sont élaborés pour promouvoir le gouvernement, le commerce et la finance en ligne, ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation. Le Maroc a également préparé une stratégie nationale de recours à l'électronique (e-Maroc 2010) qui doit être mise en œuvre sous l'égide d'un comité présidé par le Premier ministre et composé de représentants des secteurs public et privé.

Les politiques doivent reconnaître que l'innovation se présente sous de multiples formes et varie d'une entreprise à l'autre selon la taille et le secteur. Par exemple, des recherches montrent que l'innovation dans les PME est basée sur des projets plutôt que sur des portefeuilles et qu'elle tend à générer des innovations de plus faible valeur que dans les entreprises de plus grande taille. De plus, l'innovation radicale dans les PME émerge généralement dans un nombre limité de secteurs tandis que l'innovation cumulative s'avère importante dans tous les secteurs. L'innovation dans les PME dépend aussi considérablement des liens avec l'extérieur et des compétences, du capital et du savoir externes. Cette dépendance extérieure est liée à la division interne limitée du travail dans la plupart des petites entreprises. En effet, le manque de partenaires est souvent cité par les PME comme l'obstacle le plus important à l'innovation, le financement et les compétences étant également des éléments importants (Hewitt-Dundas, 2006⁽³²⁾). C'est pourquoi il semble approprié que l'indicateur 6.2 se concentre sur les réseaux et que l'indicateur 6.4 soit ciblé sur les pépinières d'entreprises (qui devraient promouvoir le partage d'informations et de connaissances entre les entreprises hébergées par les pépinières).

L'Égypte et la Tunisie obtiennent des notes relativement élevées pour cet indicateur. Dans le cas de l'Égypte, l'innovation est une pièce maîtresse de la stratégie de développement industriel du pays. Il existe en Égypte un vaste ensemble d'institutions liées à l'innovation, notamment un grand nombre d'organismes liés à la technologie et opérant dans des domaines allant des matières plastiques à l'ameublement. La Tunisie a mis en œuvre un vaste ensemble de politiques d'innovation, notamment le programme de mise à niveau industrielle (initié en 1996); une loi relative aux technopoles (2001); le programme de modernisation industrielle (2003); et une loi relative aux grappes compétitives (2006). Les liens université-industrie sont nombreux et la création d'une Agence pour la promotion de la recherche et de l'innovation est prévue pour 2008. De plus, la Tunisie est dotée d'une des mains d'œuvre les plus qualifiées de la région, facteur crucial étant donné le rôle central des compétences dans le développement et l'absorption des nouvelles technologies et les pratiques de travail.

CRÉATION DE CENTRES D'INNOVATION ET DE TECHNOLOGIE

L'expérience internationale démontre que les centres de technologie et d'innovation doivent être orientés en fonction de la demande. Ceci est

⁽³²⁾ Hewitt-Dundas, N. (2006), 'Resource and capability constraints to innovation in small and large plants', *Small Business Economics*, Vol. 26, No 3, pp. 257-277.

essentiel en termes de pérennité financière, les honoraires versés pour les services couvrant une partie des coûts. Ceci est également essentiel en termes de pertinence: la propension à payer est une mesure idéale de l'utilité et même les petites entreprises pauvres en liquidités trouveront souvent un moyen de payer des services qui leur apportent des bénéfices supérieurs aux coûts. De tels centres doivent également être pro-actifs dans leur soutien aux PME car beaucoup d'entrepreneurs à la tête de petites entreprises n'ont pas pleinement conscience de leurs besoins en termes d'assistance et sont souvent incapables de dédier beaucoup de temps à la recherche de partenaires fiables et de sources de conseil.

La plupart des pays MED sont dotés de centres d'innovation et de technologie qui varient considérablement par le nombre, la complexité et les résultats.

L'Égypte se démarque en termes de force institutionnelle dans ce domaine: un réseau de Centres de transfert de technologie et d'innovation (ETTIC) a été créé au sein du ministère du commerce et de l'industrie. Chaque centre est géré par le secteur privé et comprend un Conseil formé de représentants du secteur privé. Le financement public est important mais les services sont également payants, ce qui encourage une approche orientée vers la demande. Ces centres coopèrent également avec des organisations de transfert de technologie au niveau international, en particulier en Europe.

Au Maroc, dès juillet 2004, seize structures existaient pour faciliter les liens industrie-université. En outre, dix-sept pôles de compétence et neuf centres techniques industriels ont été créés entre 1996 et 2007, aux côtés d'une variété d'autres projets, tels que le réseau de diffusion technologique (RDT), le Réseau Maroc incubation et essaimage (RIME), le Réseau génie industriel (RGI), le programme « Innov'act » et le programme « EUREKA ». La Tunisie est dotée d'un programme national de technopoles et de plusieurs centres de recherche dans des domaines jugés stratégiques. Le « STREN » (réseau d'échange des résultats scientifiques et technologiques) vise à promouvoir la coopération entre la Tunisie et l'UE dans le domaine de l'innovation.

La Jordanie est en train de créer cinquante unités de transfert technologique dans différents établissements académiques, dans des entreprises du secteur privé et des centres de recherche, grâce à l'appui du Projet de développement pour la recherche et la technologie (SRDT), financé par la Commission européenne.

Dans d'autres pays, tels que le Liban et la Syrie, le développement de centres d'innovation et de technologie se trouve plutôt à un stade embryonnaire. Cependant, il convient de mentionner l'Institut de recherche industrielle du Liban (IRI). Créé en 1953, il a reçu une accréditation de la part d'un organe d'accréditation européen. L'IRI réalise des études utiles au développement de nouvelles industries, ainsi que des recherches industrielles, des essais et des analyses scientifiques.

APPUI AUX ENTREPRISES INNOVATRICES

La gamme de systèmes de soutien potentiels destinés aux entreprises innovatrices est vaste et un certain nombre de pays MED engagent le secteur privé dans la prestation de services.

Une série d'initiatives d'appui est en cours d'élaboration en Algérie, avec un soutien financier prévu pour les PME développant des projets innovants, en plus d'importantes exonérations fiscales pour

Encadré 7 : L'approche novatrice d'Israël pour financer les entreprises en démarrage

Le Bureau du scientifique en chef fait partie du ministère israélien de l'industrie, du commerce et du travail (plusieurs autres ministères ont également un scientifique en chef). Le Bureau dispose d'un budget d'environ 300 millions de dollars et met en œuvre une série de programmes visant à soutenir les entrepreneurs par le biais de bourses et de prêts. Le Bureau fournit des fonds d'amorçage d'une importance cruciale pour une sélection d'entreprises engagées dans des projets de R&D. Le Bureau propose non seulement une assistance financière aux entrepreneurs mais il donne également des signaux importants à la communauté du capital-risque du fait du traitement diligent et rigoureux et des autres tests qu'il applique avant le décaissement des fonds. Ce qui est inhabituel par rapport aux pratiques gouvernementales traditionnelles est le fait que le Bureau puisse percevoir des redevances sur les ventes si les entreprises en démarrage connaissent une réussite commerciale. Ces redevances sont ensuite utilisées pour cofinancer des bourses futures (associées à des fonds publics).

Les principaux programmes du Bureau sont :

- le Fonds R&D, qui est ouvert à toutes les entreprises israéliennes souhaitant s'engager dans la R&D technologique. Des bourses sont fournies selon un pourcentage (jusqu'à 50%) des dépenses totales approuvées pour la R&D. Les bourses représentent un « prêt conditionnel » : une entreprise enregistrant une réussite commerciale paie des redevances (3-5% de la valeur des ventes) alors qu'en cas de non commercialisation, il n'y a pas de paiement de redevance;
- les pépinières technologiques;
- un fonds de pré-amorçage (le programme TNUFA);
- MATIMOB (centre israélien de l'industrie pour la R&D);
- des Fonds bilatéraux de soutien aux collaborations technologiques;
- les consortiums MAGNET et MAGNETON.

Le Bureau conduit également plusieurs programmes de soutien à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée dans les technologies génériques.

les entreprises investissant dans la R&D. Des ressources importantes sont allouées pour des programmes d'appui en Égypte. À cet égard, le Centre de modernisation industrielle (IMC) et le ministère d'État pour la recherche scientifique ont signé un protocole de coopération pour un fonds de 12 millions EUR pour associer l'industrie à la R&D. L'IMC décerne également un Prix national d'excellence, qui prend en compte le domaine de l'innovation. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a récemment annoncé le lancement d'un programme de bourses attribuées par le Fonds UE-Égypte pour l'innovation (EEIF), principale composante du programme recherche, développement et innovation (RDI). Financé par la Commission européenne, le programme RDI a pour objectif de stimuler la croissance économique de l'Égypte et sa compétitivité internationale en améliorant la recherche, le développement et l'innovation. L'EEIF soutiendra des projets de recherche appliquée, sur une base compétitive.

La position exceptionnelle d'Israël dans le domaine du développement technologique est en partie due à une politique gouvernementale

d'appui à la R&D industrielle menée par le Bureau du scientifique en chef au sein du ministère israélien de l'industrie, du commerce et du travail. (Voir Encadré 7).

Le programme jordanien de mise à niveau et de modernisation (JUMP) a été créé dans le cadre de l'engagement du gouvernement à développer les aptitudes de gestion et technologiques des entreprises. Le programme JUMP fonctionne comme un programme de coordination pour toutes les activités de mise à niveau industrielle. Il est dirigé par un comité de douze membres, composé de représentants des secteurs privé et public et présidé par le ministre de l'industrie et du commerce. Néanmoins, JUMP est indépendant sur le plan financier et administratif. Des dispositions fiscales visent également à soutenir la R&D et la formation.

Au Liban, des centres pour le développement de l'entreprise ont été créés dans quatre régions avec le soutien financier de l'UE. Ces centres réunissent un ensemble de partenaires, notamment des universités, des chambres de commerce, des gouvernements municipaux et des entreprises privées, qui cherchent tous à aider les entreprises à devenir plus innovantes. Berytech, entreprise privée, s'est vue décernée la certification de qualité « Business Innovation Center » (BIC) (par le European Business Network) qui prévoit à dix-huit critères d'excellence. Berytech est devenu le premier centre au Moyen Orient à obtenir cette certification. Le Liban pratique également un système de garantie financière pour les entreprises innovatrices.

Le Maroc et la Tunisie disposent d'une série de programmes d'appui. Le Maroc propose des avantages fiscaux pour les investissements dans la R&D et des subventions pour les services aux entreprises soutenant l'innovation, ainsi que des programmes visant à introduire l'application du commerce électronique dans les PME, le soutien à la gestion de projets, la formation, un dispositif pour utiliser les compétences des émigrés marocains en matière de gestion d'entreprise et un fonds d'amorçage pour les entreprises innovatrices en démarrage.

PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

L'expérience internationale suggère que le développement des entreprises devrait primer sur la création d'emplois dans la conception et l'évaluation de programmes de pépinières d'entreprises. La création d'emplois s'obtient principalement à partir d'entreprises qui engrangent des résultats positifs. L'expérience de l'OCDE indique également que le développement d'associations de pépinières d'entreprises devrait être encouragé afin de diffuser de bonnes pratiques, créer des repères et mettre en place des formations (en effet, le succès des programmes de pépinières d'entreprises dépend souvent de la qualité des systèmes de gestion). Les associations peuvent également concevoir des programmes d'accréditation. Il est donc encourageant de voir qu'une association nationale de pépinières d'entreprises (Association égyptienne de pépinières) joue le rôle d'agence exécutive pour le Fonds social pour le développement égyptien.

Des initiatives de stimulation de l'esprit d'entreprise devraient venir compléter les programmes de pépinières d'entreprises afin d'augmenter la demande de services proposés par des pépinières d'entreprises. À cet égard, les organismes qui financent les pépinières

devraient viser à englober davantage d'entreprises (il faut noter que beaucoup d'initiatives de pépinières dans la région n'accueillent qu'un petit nombre d'entreprises). Le fait d'opérer à plus grande échelle ouvre des possibilités en termes de réduction des coûts et des risques et a un effet de levier en termes de financement privé. Lorsqu'il est proposé, le soutien du secteur public devrait être introduit dès les phases initiales, et non pas à travers le financement des coûts d'exploitation. Si elle n'est pas confrontée aux contraintes commerciales, il est peu probable que la pépinière propose des services compétitifs.

Les pépinières d'entreprises sont des instruments très utilisés dans la région MED. En Jordanie par exemple, sept pépinières sont opérationnelles, et elles sont toutes financées par des bailleurs de fonds. Par ailleurs, un grand nombre d'établissements académiques et d'entreprises ont été actifs dans la création de pépinières d'entreprises, notamment celles créées par le Forum jordanien pour les femmes entrepreneurs et exerçant des professions libérales et l'Association jordanienne des jeunes entrepreneurs. Douze pépinières fonctionnent au Maroc, où est reconnu le besoin d'améliorer les stratégies de sortie. La Syrie compte un certain nombre de pépinières, dont la pépinière dédiée aux technologies de l'information à Damas et quarante pépinières dans des centres de développement rural. La Tunisie dispose d'un programme national initié en 1999, visant à établir des pépinières dans les établissements d'enseignement supérieur, à la suite d'un accord-cadre entre les ministères de l'enseignement supérieur et de l'industrie. L'Autorité palestinienne explore elle aussi la question d'une stratégie sur les pépinières d'entreprises et un petit nombre de pépinières pilotes fonctionnent actuellement (généralement financées par des bailleurs de fonds). La pépinière la plus connue est la pépinière palestinienne spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication (PICTI).

Les pépinières ont été établies avec des objectifs divers. Par exemple, encourager l'esprit d'entreprise au niveau local, favoriser des projets d'entreprises innovatrices et soutenir l'esprit d'entreprise chez les diplômés d'université sont des objectifs du programme de pépinières, soutenu par le ministère algérien des petites et moyennes entreprises.

L'Égypte a mis en place des pépinières technologiques au sein du ministère du commerce et de l'industrie. Un exemple est le Centre de la mode et du design qui propose des services d'assistance technique, de formation, de soutien financier et de tutorat. D'autres programmes de pépinières et de parcs technologiques sont en cours d'examen. Un département en charge des pépinières est également en place au sein du Fonds social pour le développement.

Il est essentiel de procéder à une évaluation minutieuse des programmes de pépinières. Dans certains pays de l'OCDE, l'expérience relative à l'instrument « pépinières » s'est avérée décevante et dans bien des cas, il existe peu de données factuelles qui permettent d'en évaluer la réussite. Il serait regrettable que les pays MED réitérent les mêmes erreurs que celles commises dans la zone de l'OCDE. Pour tenter d'éviter cela, il pourrait être avantageux pour les associations de pépinières de la région MED, comme pour les agences publiques chargées des programmes de pépinières, d'établir des liens avec des organismes industriels très expérimentés tels que la National Business Incubation Association (NBIA), aux États-Unis, ou la United Kingdom Business Incubation (UKBI).

6.4. Synthèse

Ce chapitre a proposé un aperçu du paysage de soutien à l'innovation pour les entreprises dans les pays MED. Il a été observé que le soutien du secteur public tend à se concentrer sur la création de liens entre les entreprises et les centres de recherche, sur la mise en place de pépinières d'entreprises et sur la mise à niveau technologique au niveau de l'entreprise sous diverses formes. Néanmoins, dans beaucoup de pays, le développement d'une stratégie d'innovation complète se trouve toujours à ses débuts.

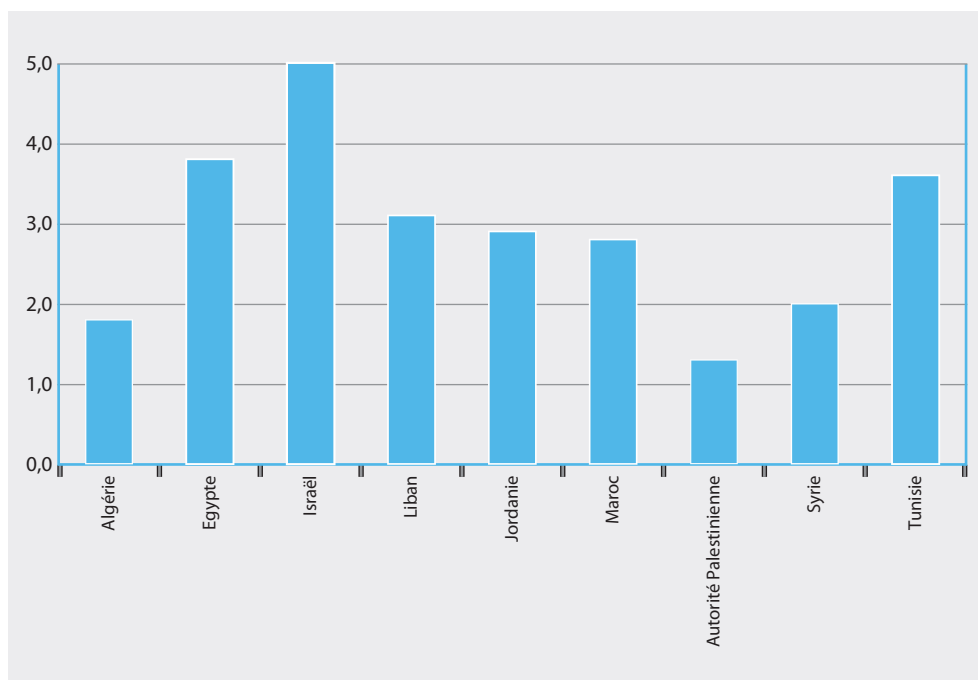
Les pays MED n'investissent généralement que des parts relativement maigres de leur richesse nationale dans la R&D. La part des dépenses consacrée aux investissements devra augmenter si l'innovation veut se développer de manière significative. Cependant, sur le plan stratégique, certains avantages en termes de développement peuvent résulter du fait d'être un « suiveur » plutôt qu'un leader en matière de technologie. Ceci peut se produire si les entreprises nationales tirent profit de la R&D financée à l'étranger. En revanche, pour absorber la technologie étrangère et récolter cet avantage de « second », un environnement politique global propice à l'innovation est nécessaire, ainsi que de nombreux ingénieurs et scientifiques bien formés, un large accès à l'information technique et un soutien technique privé et public considérable, particulièrement pour les PME.

Des travaux futurs en matière d'innovation dans les entreprises dans les pays MED pourraient accorder plus d'attention aux modalités opérationnelles précises des différents programmes. À travers le monde, des programmes de soutien similaires (pépinières, mécanismes de garantie de capitaux, programmes de formation ou autres dispositifs) ont fourni des exemples de réussite mais également d'échec. La réussite dépend parfois de distinctions subtiles dans

l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. Un exemple parmi tant d'autres est celui de pépinières d'entreprises échouant à générer les profits escomptés car les directeurs des pépinières n'encouragent pas le partage des informations dans des domaines de préoccupation commune à la plupart des entreprises, tels que la gestion des flux de trésorerie. Par ailleurs, les gouvernements se précipitent souvent pour construire des programmes de pépinières, dépensant les fonds publics inutilement sur des bâtiments (alors que les garanties locatives pour les fournisseurs privés de biens immobiliers ont bien fonctionné dans de nombreux pays de l'OCDE). De façon similaire, les politiques publiques mettent souvent l'accent sur l'offre de fonds pour l'investissement dans les PME innovatrices alors qu'il s'avère plus important d'améliorer les projets d'investissements des firmes qui prévoient d'investir. Davantage de travail est nécessaire au niveau des programmes pour améliorer la prise en compte des bonnes pratiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'appui à l'innovation dans les PME.

De plus, on ne peut qu'insister trop sur le fait que les compétences, tant les compétences techniques spécifiques que les compétences de base telles que l'écriture, la lecture, le calcul et la résolution de problèmes, sont au cœur des performances de tous les pays en termes d'innovation. Par conséquent, une évaluation continue de l'efficacité et des performances de l'éducation nationale et des systèmes de formation est d'une importance vitale. Pour réussir dans ce domaine, l'attention ne peut se limiter à l'enseignement tertiaire et à l'éducation des adultes, malgré leur importance. Des investissements à long terme seront nécessaires, en commençant par se concentrer sur l'éducation de la petite enfance. Il s'agit là d'une manière rentable pour les gouvernements de développer chez les jeunes les compétences cognitives et les attitudes positives à l'égard de l'apprentissage qui facilitent l'acquisition ultérieure de compétences professionnelles et de compétences techniques spécialisées.

Schéma 14 : Notes globales Dimension 6



Dimension 7 :

Associations

professionnelles fortes

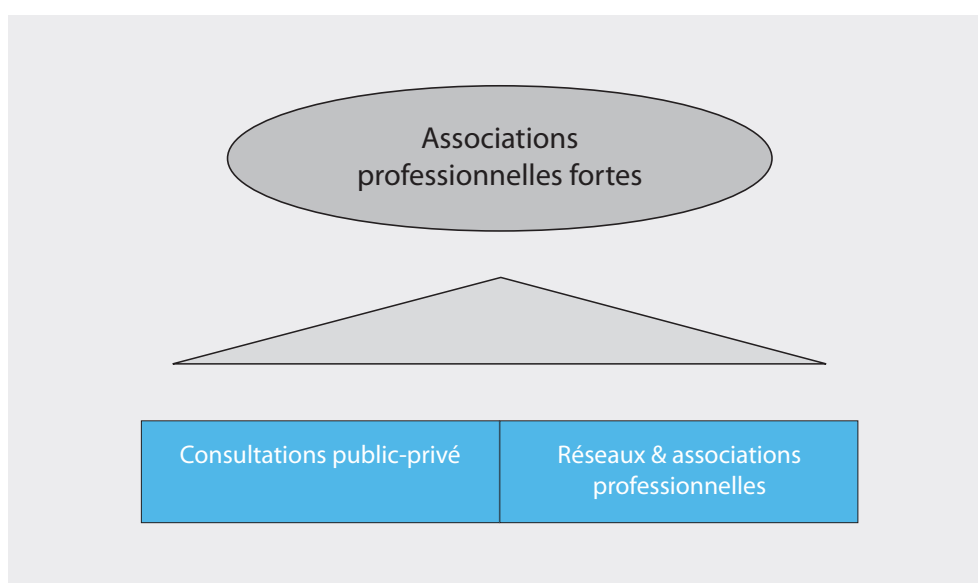
7.1. Introduction

La mise en place de mécanismes efficaces permettant la consultation entre le secteur public et le secteur privé est essentielle pour améliorer la qualité des politiques gouvernementales en faveur des entreprises privées. Les consultations sont cruciales en vue de combler le déficit d'informations entre le gouvernement et le monde de l'entreprise, de construire un consensus autour d'objectifs politiques clés et de comprendre comment les mesures gouvernementales ont un impact sur le secteur privé. Un dialogue public-privé couronné de succès requiert une approche ouverte et transparente de la part des responsables politiques et des organes gouvernementaux en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Il nécessite également des associations professionnelles fortes pour représenter les différents membres des milieux des affaires, s'engager dans un dialogue à plusieurs niveaux (allant de la participation dans des groupes de travail à des consultations de haut niveau), répondre aux initiatives gouvernementales et proposer des solutions constructives aux problèmes liés à la politique de l'entreprise. La politique économique du pays, la structure de l'environnement juridique et réglementaire, la politique fiscale et l'allocation de fonds public incombent en dernier ressort au gouvernement et aux dirigeants politiques. C'est à la sphère politique de trouver le bon équilibre entre les multiples intérêts divers. Les consultations entre les secteurs public et privé ne se substituent pas à l'initiative politique mais elles peuvent contribuer à éviter des erreurs coûteuses. Elles permettent au gouvernement et au secteur privé de trouver des solutions raisonnables et de meilleures issues aux problèmes politiques, souvent supérieures à celles qu'élaborerait le seul secteur public. Néanmoins, afin de produire un impact positif tangible, les consultations doivent aller au-delà du simple échange d'informations ; par ailleurs, le processus ne devrait pas subir de déviations dictées par les intérêts particuliers de groupes du secteur privé ou par des considérations politiques à court terme de leurs interlocuteurs du secteur public.

7.2. Cadre d'évaluation

Le cadre d'évaluation de la dimension 7 est basé sur deux composantes ou sous-dimensions. La première sous-dimension traite des pratiques de consultation public-privé, évaluant les principales caractéristiques du cadre de consultation, la fréquence des consultations et le degré d'ouverture et de transparence. La seconde sous-dimension se concentre sur les associations privées et plus particulièrement sur leurs rôles de représentation, englobant à la fois leur capacité à présenter les vues de leurs membres aux responsables politiques et à influencer la politique gouvernementale, leurs règles de gouvernance internes et leur prestation de services dédiés aux membres. Des associations fortes au sein du secteur privé sont importantes pour transmettre les informations aux entreprises privées et en particulier aux PME, et pour les orienter dans la manière de répondre aux obligations administratives et fiscales et de demander l'intervention de programmes de soutien du gouvernement.

Schéma 15 : Cadre d'évaluation Dimension 7



7.3. Analyse

CONSULTATION PUBLIC-PRIVÉ

Le dialogue social est une pratique répandue dans les pays MED. Il implique le gouvernement, les syndicats et les employeurs du secteur privé et porte principalement sur des questions de politique générale, telles que la politique salariale, la fiscalité et le contenu de la loi budgétaire. Cependant, ces consultations tripartites sont souvent utilisées pour construire un consensus autour d'objectifs gouvernementaux plutôt que pour conduire des discussions politiques spécifiques.

En revanche, certains pays MED tendent à avoir une expérience plus limitée dans la mise sur pied d'un dialogue politique constructif avec les organisations du secteur privé autour de questions spécifiques liées à la politique de l'entreprise, telles que l'accès au financement, l'innovation et la prestation de services aux entreprises, (tant du côté du gouvernement que du côté du secteur privé). Ainsi, bien que la note moyenne des pays MED pour la sous-dimension atteigne la barre relativement élevée des 3.5, on note une importante variation des performances des pays à travers la région.

Si l'on se base sur l'expérience de l'UE et de l'OCDE, des consultations efficaces devraient être organisées autour d'un cadre approuvé et bien structuré. Ces consultations doivent être menées régulièrement, à différents niveaux, et pas seulement dans la perspective de mesures politiques d'importance ou pour répondre à des situations critiques. Le dialogue devrait avoir lieu à plusieurs niveaux, en passant de la participation des experts du secteur privé dans le travail technique à l'organisation de consultations de haut niveau. Les consultations doivent être bien préparées, les propositions gouvernementales doivent par exemple être présentées aux organisations du secteur privé bien en avance, laissant ainsi assez de temps aux représentants du secteur privé pour étudier les propositions et consulter leurs membres. Le gouvernement doit être ouvert au dialogue avec les organisations les plus représentatives du secteur privé, évitant les discriminations basées sur les affiliations politiques et l'influence économique. Par exemple, il doit éviter de choisir de travailler avec les représentants des grandes entreprises en négligeant les PME et les associations professionnelles. Les gouvernements doivent être prêts à réviser les propositions politiques et les mesures alternatives proposées par le secteur privé. Le contenu des consultations doit être rendu public pour éviter la collusion avec des groupes spéciaux d'initiés et les gouvernements devraient produire régulièrement des rapports sur la mise en œuvre de mesures acceptées à la table des consultations.

Dans la région MED, il existe actuellement plusieurs modèles de cadre consultatif relatifs à la politique de l'entreprise, répondant aux différentes traditions juridiques et politiques en matière politique de l'entreprise. Cependant, dans la région MED, il est possible d'identifier trois groupes de pays :

- Le premier groupe se compose de pays qui disposent déjà d'un cadre consultatif relativement stable et ouvert et qui ont adopté un certain nombre de bonnes pratiques mentionnées ci-dessus. Ce groupe inclut l'Égypte, Israël et l'Autorité palestinienne.
- Le deuxième groupe, composé de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie, comprend des pays qui ont mis en place des mécanismes de consultation mais dont tous les éléments du système ne sont pas développés de la même manière. La Jordanie et le Maroc sont par exemple moins performants en termes de fréquence tandis que les points faibles de la Tunisie sont l'ouverture et la transparence.
- Le troisième groupe se compose de l'Algérie, du Liban et de la Syrie, pays dans lesquels les mécanismes de consultation sont toujours dans une phase de développement (Algérie et Syrie) ou ne sont pas pleinement opérationnels, en raison de l'instabilité politique qui a une incidence sur les activités du gouvernement, comme c'est le cas au Liban.

L'analyse conduite ci-dessous souligne les différences dans les pratiques de consultation à travers la région MED.

En Israël, au Maroc et en Tunisie, les systèmes de consultation sont fortement institutionnalisés et la représentation du secteur privé est assignée à une seule organisation de coordination. En Israël, toutes les décisions majeures de politique économique sont discutées à l'avance par le gouvernement avec l'Association israélienne des fabricants (MAI), unique organe représentant le secteur privé lors des consultations de haut niveau. Néanmoins, ce système centralisé est suppléé par un dialogue intense conduit à un niveau moins élevé, avec la participation d'experts désignés par la Fédération des chambres de commerce israéliennes et la Lahav (Chambre israélienne des organisations indépendantes) dans des groupes de travail et des commissions. La coopération entre le secteur public et le secteur privé est une pratique de longue date, impliquant la participation active des organisations du secteur privé dans le suivi et l'évaluation de l'impact des mesures gouvernementales.

Au Maroc, l'association des employeurs CGEM est souvent consultée dans des débats portant sur des décisions gouvernementales importantes et sur la loi sur les finances chaque année. La révision du code de travail en 2004 et la présentation au gouvernement du Livre Blanc (un plan d'action qui contient des suggestions pour l'expansion d'une économie dynamique et le développement des PME au Maroc) par la CGEM en janvier 2008 sont de bons exemples de l'intégration du secteur privé dans la prise de décision publique. Le Maroc offre un bon exemple de dialogue politique diversifié et ouvert en matière de consultation public-privé. Par exemple, l'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (l'ANPME) conduit régulièrement des consultations avec les organisations du secteur privé et les principales parties concernées sur une grande variété de sujets politiques.

En Tunisie, la loi assigne à l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) le rôle d'unique représentant institutionnel

du secteur privé. Le gouvernement s'adresse donc à un interlocuteur unique dans les consultations public-privé: l'UTICA est représentée dans tous les principaux organes de décision politique ainsi qu'au sein des comités de gestion des agences exécutives du gouvernement. Les consultations sont bien organisées mais ne contrôlent pas encore systématiquement l'impact des mesures gouvernementales en utilisant des systèmes d'évaluation indépendants.

Dans d'autres pays, les mécanismes de consultation sont moins structurés, conduits dans des enceintes diverses et ils impliquent un nombre variable d'organisations du secteur privé.

En Égypte, les organisations du secteur privé contribuent à influencer les politiques du gouvernement. Par exemple, le Conseil national égyptien de la compétitivité est devenu l'une des principales enceintes dédiées à l'analyse et au débat politiques. Étant donné que plusieurs membres de l'équipe du gouvernement actuel responsable des questions économiques sont issus du secteur privé, la compréhension mutuelle s'est nettement améliorée et le gouvernement a adopté une attitude plus ouverte à l'égard des propositions du secteur privé. L'Autorité palestinienne a traditionnellement mené une politique de dialogue ouvert et intense avec de nombreuses organisations du secteur privé et non-gouvernementales. L'Autorité palestinienne a également établi un

comité national de dialogue économique. En outre, le Premier ministre rencontre plusieurs fois par an des représentants des organisations du secteur privé.

En Jordanie, il existe une pratique de consultations public-privé et un bon degré d'ouverture et de transparence, Les consultations sont conduites la plupart du temps sur une base ad hoc mais elles sont fréquentes.

Au Liban, il existe une tradition de dialogue relativement ouvert mais il n'existe pas de cadre de consultation structuré et le dialogue s'établit la plupart du temps sur une base ad hoc. En Syrie, le dialogue public-privé est en train de voir le jour, le cadre de consultation restant encore assez peu développé. Les organisations du secteur privé, à savoir la Chambre de commerce et la Fédération des chambres de l'industrie sont formellement consultées lors de l'élaboration des mesures législatives et du plan économique quinquennal.

En Algérie, le cadre relatif au dialogue public-privé reste assez peu développé. Néanmoins, le gouvernement a établi un Conseil consultatif national pour la promotion des PME et a impliqué les représentants du secteur privé dans l'élaboration de la stratégie industrielle du pays.

Tableau 18 : Notes dans la sous-dimension 7.1 : Consultation public-privé

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
7.1.1 Cadre de consultation	2	2,5	4,0	4,5	3,0	3,5	4,0	3,5	3,0	4,0	
7.1.2 Fréquence	2	2,0	4,0	4,0	2,0	3,0	3,5	4,5	3,5	5,0	
7.1.3 Ouverture et transparence du processus de consultation	3	2,0	4,0	5,0	2,5	3,5	4,0	5,0	2,0	3,0	
Moyenne générale pondérée pour la sous-dimension 7.1		2,1	4,0	4,6	2,5	3,4	3,9	4,4	2,7	3,9	3,5

RÉSEAUX D'ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Comme il a été mentionné dans la section précédente, les consultations public-privé sont relativement centralisées, les gouvernements privilégiant le dialogue avec un nombre limité de grandes organisations du secteur privé. Cette approche peut s'avérer plus efficace et plus facile à gérer, dans la mesure où elle évite le rassemblement autour de grandes tables de consultation et la fragmentation du dialogue public-privé. En revanche, cette approche peut nuire à l'efficacité des rôles de représentation remplis habituellement par de grandes organisations horizontales, et en particulier leur capacité à répondre à la demande de représentation émanant du secteur des entreprises et à servir de porte parole pour les différentes catégories d'entreprises, y compris les MPME. Les grandes organisations centralisées risquent de représenter les intérêts de leurs membres les plus puissants et des groupes d'intérêt spécifique, renforçant ainsi l'influence des grandes entreprises au détriment des PME, et celle des opérateurs traditionnels au détriment des nouveaux entrants. Il est important que ces organisations du secteur privé appliquent des règles de gouvernance interne claires et transparentes.

Dans la majorité des pays MED, les deux principaux groupes d'organisations du secteur privé sont les chambres de commerce et d'industrie et les associations d'employeurs ou de fabricants. En outre, la plupart des pays disposent également d'associations professionnelles et

sectorielles actives, de même que de chambres de commerce bilatérales et d'associations de PME, mais ces organismes ont tendance à jouer un rôle secondaire par rapport aux principales organisations et sont souvent soit fédérés, soit associés à l'un des deux groupes d'organisations.

Les chambres de commerce et d'industrie en Algérie, au Maroc et en Tunisie sont des organisations d'intérêt public avec un statut déterminé par la loi et un rôle institutionnel bien défini. L'adhésion est obligatoire, avec des cotisations fixées en fonction de la taille de l'entreprise. En conséquence, ces types de chambres regroupent un grand nombre de membres, dont la majorité est constituée de PME, d'artisans et de micro entreprises. Les chambres de commerce et d'industrie (en particulier celles à adhésion obligatoire) agissent comme un partenaire du gouvernement. Étant donné leur base d'adhésion répandue parmi les MPME et leurs racines locales fortes, ces organisations s'engagent davantage dans le dialogue au niveau national en ce qui concerne les questions liées au commerce, au commerce de détail, au transport, à la construction, à l'artisanat, etc.

Les chambres de commerce et d'industrie basées dans les pays du Machrek de la région MED tendent à fonctionner comme des organisations à but non lucratif avec une adhésion volontaire. Ceci leur confère un rôle de représentation fort et renforce leur indépendance mais ces organisations ne représentent qu'un échantillon du monde des entreprises, composé généralement des entreprises les plus grandes et les plus organisées. Dans les deux modèles, les chambres locales sont organisées au sein d'une Fédération nationale. La présidence de

la Fédération des chambres est une position de grand prestige et la nomination revient généralement à des personnalités du monde des affaires hautement respectées et influentes.

Les chambres disposent de vastes réseaux locaux et fournissent un certain nombre de services officiels, tels que la délivrance de certificats d'origine et du carnet ATA (instrument utilisé pour simplifier les procédures douanières), de même qu'une grande variété de services aux entreprises pour leurs membres. Les chambres de commerce et d'industrie les plus grandes et les mieux organisées dispensent des sessions de formation à leurs membres et se montrent actives sur le front du commerce international.

Les associations d'employeurs ou de fabricants tendent à représenter les entreprises les plus grandes et les mieux organisées. Les associations regroupent généralement des associations territoriales et sectorielles, chacune disposant d'un degré d'autonomie relativement important et fédérée au niveau national. Outre le rôle de représentation, ces associations fournissent une variété de services à leurs membres, diffusant les informations techniques et commerciales, organisant des programmes de formation et assistant leurs membres dans leur rapport avec les agences et les organisations gouvernementales.

En examinant les organisations du secteur privé dans les pays MED dans leur ensemble, l'évaluation montre qu'Israël, l'Égypte, le Maroc, l'Autorité palestinienne et la Tunisie disposent d'organisations bien structurées, actives à la fois sur le plan de la défense d'intérêt mais aussi en termes de services fournis à leurs membres. Au Liban et en Jordanie, les organisations du secteur privé sont solides au niveau de la défense d'intérêt mais moins efficaces en termes de prestation de services. En Algérie et en Syrie, les organisations du secteur privé ont un rôle de défense d'intérêt encore relativement peu développé mais elles améliorent la gamme de services fournis à leurs membres.

En Israël, la MAI est le seul organe représentatif de l'ensemble des secteurs industriels: il représente plus de 2000 entreprises (membres directs et affiliés) et son président occupe également le poste de président de la Fédération des organisations économiques israéliennes (organe qui regroupe 15 organisations, représentant tous les secteurs économiques). La MAI dispose d'un département de recherche et de stratégie économiques doté de ressources humaines suffisantes qui surveille les tendances économiques, mène des enquêtes à intervalles réguliers auprès des entreprises et élabore des propositions en matière de politique.

Au Maroc, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) regroupe 23 fédérations sectorielles. La Confédération repose sur des règles de gouvernance internes transparentes, avec un président et un vice-président élus par l'ensemble des membres pour un maximum de deux mandats de trois ans. Ses organisations comprennent un Conseil national des entreprises en charge d'arrêter la position de la Confédération sur les questions politiques et de piloter le dialogue public-privé. Le travail de formulation des politiques est conduit par un certain nombre de commissions, chacune en charge d'un domaine politique spécifique, y compris une commission des PME très active.

L'UTICA, en Tunisie, constitue un réseau d'entreprises comprenant tous les secteurs d'activité économique à travers ses structures professionnelle, sectorielle et régionale. L'UTICA comprend 17 fédérations professionnelles, regroupe 200 chambres syndicales nationales, 24 syndicats régionaux, une chambre nationale

Encadré 8 : Consultation public-privé

Traditionnellement, l'Autorité palestinienne a toujours été profondément convaincue du rôle de premier plan et du rôle exemplaire du secteur privé dans la concrétisation des objectifs liés au développement économique. La consultation entre le gouvernement et le secteur privé sur des questions de politique de l'entreprise est par conséquent particulièrement dynamique et transparente.

Les organisations du secteur privé telles que la Fédération des chambres de commerce, l'Association des hommes d'affaires palestiniens, le Centre du commerce palestinien (Paltrade) et la Fédération palestinienne des industries jouent un rôle considérable dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de politique de l'entreprise. La coordination entre ces institutions est assurée par un organisme de coordination du secteur privé: le Conseil de coordination des institutions du secteur privé.

Plusieurs cadres pour les consultations public-privé sont opérationnels. Plus de cinq réunions de haut niveau sont organisées chaque année, réunissant généralement le Premier ministre, les ministres de l'économie et des finances, accompagnés d'autres hauts fonctionnaires. Les participants du secteur privé et d'organisations de la société civile sont invités et sont généralement largement représentés. Le programme des réunions consultatives est diffusé à l'avance et le secteur privé a la possibilité d'apporter des contributions au programme et de demander l'organisation de réunions. Les comptes rendus des réunions sont souvent publiés sous la forme de brochures et les principales conclusions et recommandations sont bien couvertes par les médias locaux. Des invitations ouvertes sont également annoncées dans les journaux locaux.

L'Autorité palestinienne prévoit de formuler une déclaration sur l'organisation d'un dialogue et d'un partenariat public-privé lors de la Conférence sur l'investissement à Bethléem (mai 2008). Cette initiative souligne une nouvelle fois que des efforts continus sont réalisés par l'Autorité palestinienne en faveur d'un véritable partenariat et d'une véritable coopération au niveau national entre les secteurs public et privé.

destinée aux femmes chefs d'entreprise, une association de jeunes entrepreneurs et un groupe d'édition et de presse. L'UTICA couvre l'ensemble du territoire tunisien et représente pour ses membres le groupe porte-parole officiel vis-à-vis du secteur public. Pour ses membres, l'UTICA joue un rôle de défense d'intérêt, coordonne les activités et répond aux différents besoins.

En Égypte, il existe une vaste consultation avec la Fédération des entreprises égyptiennes (FEI) dans le développement de la coopération entre l'Égypte et l'UE. On note également l'implication du secteur privé dans la prise de décision avec la nomination d'hommes d'affaires de tout premier plan à des postes de haut niveau au sein du Cabinet.

En Jordanie, il existe deux associations clés du secteur privé: la Chambre d'industrie (qui regroupe toutes les chambres individuelles

au sein d'une seule organisation) et l'Union des chambres de commerce (qui représente l'ensemble des chambres de commerce du pays). La Chambre d'industrie propose plusieurs programmes de services à ses membres, y compris la formation et des séminaires publics. La Chambre d'industrie accueille le Centre européen d'informations, un programme de maîtrise en administration des affaires, en collaboration avec l'université de Durham, ainsi qu'un programme de formation destiné aux entreprises, financé par la Commission européenne.

Au Liban, la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture, l'Association des industriels libanais et un certain nombre d'autres associations du secteur privé (associations commerciales sectorielles, associations professionnelles, associations économiques) ont un rôle de défense d'intérêt et fournissent une gamme limitée de services à leurs membres.

L'Autorité palestinienne dispose de plusieurs organisations du secteur privé ⁽³³⁾ et d'ONG représentant la société civile qui jouent un rôle souvent central dans les propositions et solutions en matière de politique de l'entreprise, compensant ainsi la faiblesse relative des institutions gouvernementales et servant d'intermédiaire précieux pour acheminer l'assistance des bailleurs de fonds.

En Algérie, les organisations du secteur privé commencent à peine à mettre au point leurs fonctions de défense d'intérêt et de prestataire de service, ce qui reflète le degré limité de la diversification de l'économie. Le principal représentant institutionnel du secteur privé est la chambre algérienne de commerce et d'industrie mais il existe en outre plusieurs organisations d'employeurs et de

professions libérales, telles que le Centre des jeunes dirigeants (CJD), la Confédération générale des entreprises algériennes (qui compte plus de 14 000 membres), et le Forum des employeurs.

En Syrie, la Fédération des chambres syriennes de commerce et d'industrie a traditionnellement représenté le secteur privé et a été le principal prestataire de services fournis aux entreprises privées. Ces dernières années, un certain nombre d'associations et d'organisations représentant le secteur privé naissant (telles que la MAWRED, l'Association des femmes entrepreneurs et l'Association des fabricants de textile) se sont enregistrées en tant qu'ONG. Le gouvernement, avec l'aide du Centre syro-européen des affaires, travaille actuellement sur une nouvelle législation relative aux associations professionnelles, dans le but d'améliorer le statut juridique et de définir le rôle des organisations du secteur privé.

Ces dernières années, la création d'associations représentant les jeunes entrepreneurs et les femmes entrepreneurs a constitué une évolution intéressante dans un certain nombre de pays MED. En Égypte, par exemple, l'Association égyptienne des jeunes entrepreneurs (EJB) compte plus de 420 membres, y compris un grand nombre d'entreprises innovatrices en croissance rapide, et joue un rôle pivot dans le pilotage du programme de réformes économiques du pays. Des réseaux similaires de jeunes entrepreneurs existent en Algérie (Centre des jeunes dirigeants- CJD), en Tunisie (CJD) et en Jordanie (Association jordanienne des jeunes entrepreneurs). Un autre élément pertinent est l'importance grandissante des associations des femmes entrepreneurs comme le Forum jordanien pour les femmes entrepreneurs et exerçant des professions libérales.

Tableau 19 : Notes dans la sous-dimension 7.2 Réseaux d'entreprises et d'organisations professionnelles

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
7.2.1 Rôle de représentation et règles de gouvernance	1	2,0	4,0	5,0	4,0	3,5	4,5	5,0	2,0	4,0	
7.2.2 Prestation de services par des associations du secteur privé	1	2,0	4,0	5,0	2,5	3,0	3,0	3,0	2,5	4,0	
Moyenne générale pondérée pour la sous-dimension 7.2		2,0	4,0	5,0	3,5	3,3	4,0	4,3	2,2	4,0	3,6

7.4. Synthèse

En ce qui concerne le cadre des consultations public-privé et le développement des organisations du secteur privé, les pays MED peuvent être divisés en trois principaux groupes :

- Le premier groupe comprend le Maroc la Tunisie, Israël, l'Égypte et l'Autorité palestinienne, des pays où il existe un cadre de consultation structuré, une bonne pratique du dialogue public-privé à tous les niveaux et où les organisations du secteur privé sont fortes et bien organisées.
- Le deuxième groupe se compose de la Jordanie et du Liban, où les consultations public-privé sont davantage menées sur une base ad hoc mais où il existe un bon réseau d'organisations du secteur privé.

- Le troisième groupe se compose de l'Algérie et de la Syrie. Dans ces pays, les pratiques de consultation entre le secteur public et le secteur privé sont encore limitées mais sont en train d'évoluer. La représentation du secteur privé est encore principalement déléguée aux chambres de commerce et d'industrie et la capacité des organisations du secteur privé à avancer des propositions de politiques de façon autonome est limitée.

À moyen terme, les pays faisant partie du premier groupe devraient avoir comme objectif de construire un véritable partenariat public-privé à travers le cycle complet de la prise de décisions politiques, de l'élaboration à la mise en œuvre et enfin de l'évaluation à l'évaluation d'impact. Lors de la phase d'élaboration des politiques, les consultations se déroulent d'ores et déjà de façon satisfaisante mais des progrès doivent encore être réalisés en matière de développement commun

⁽³³⁾ Pour obtenir une carte de l'organisation du secteur privé en Cisjordanie et à Gaza, consulter <http://www.portlandtrust.org/A%20Map%20of%20Palestinian%20Private%20Sector%20Development%20Organisations.pdf>

d'indicateurs et de mécanismes contrôlant la mise en œuvre des projets (bien qu'Israël et l'Égypte soient bien avancés dans ce domaine). Enfin, il est important que les représentants des secteurs public et privé se mettent d'accord sur l'introduction de mécanismes pour évaluer les coûts et les bénéfices des politiques gouvernementales et évaluer leur impact sur le développement du secteur privé, et s'assurent que les résultats de ces analyses sont mis à profit pour améliorer la qualité de la politique de l'entreprise des pays. Pour ce faire, la disponibilité immédiate de données statistiques (comprenant des observations à un micro-niveau), la réalisation d'enquêtes auprès d'entreprises par des institutions indépendantes et qualifiées et la réalisation d'examen des politiques et d'exercices d'évaluation des programmes sont des instruments très importants pour faire avancer le dialogue politique. Ces instruments feront en sorte que toutes les différentes composantes du monde des entreprises soient prises en compte et qu'au bout du compte, la qualité des politiques gouvernementales en faveur des entreprises s'améliore.

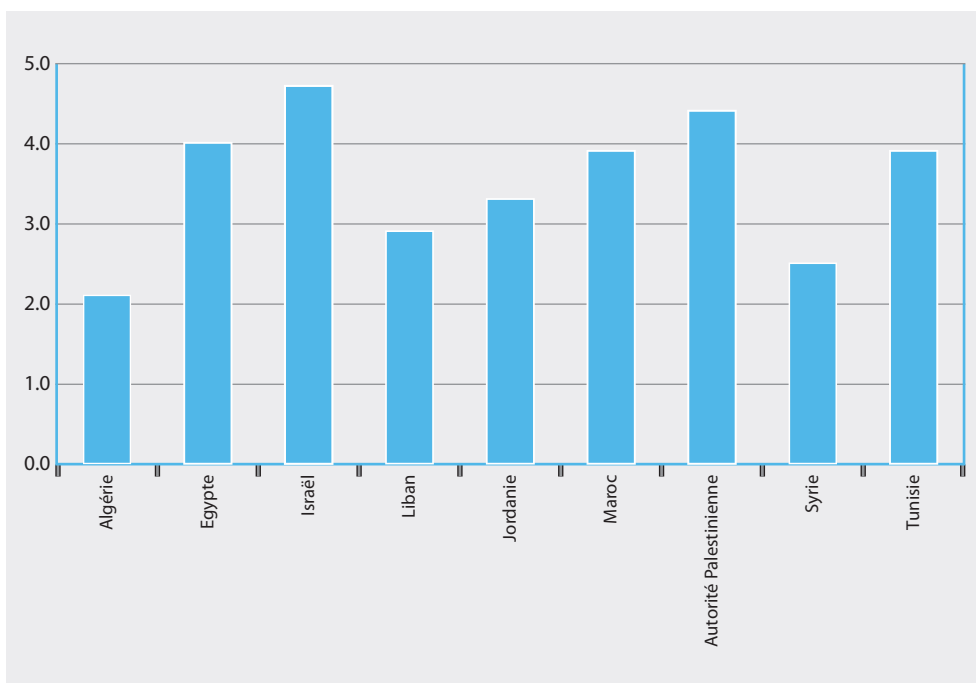
Pour le deuxième groupe de pays, la priorité clé est de consolider la pratique du dialogue public-privé dans un cadre de consultation bien structuré, les consultations devenant ainsi un élément régulier du cycle politique. Ceci nécessitera d'impliquer les organisations du secteur privé dès le début de la phase d'élaboration des politiques et non (comme cela se produit souvent actuellement) de demander leur point de vue dans la phase d'approbation finale. Ceci nécessitera également d'établir un calendrier de consultation à intervalles réguliers et de convenir d'un système pour la circulation en temps et en heure des informations. Il est tout aussi important que parallèlement à l'établissement des règles et des procédures, des mécanismes

soient mis en place pour assurer un bon niveau d'ouverture et de transparence, assurant la divulgation complète des résultats de la consultation.

Enfin, dans les deux pays du troisième groupe, il est important que le gouvernement envoie un signal clair, attestant qu'il croit en la valeur des consultations. Celles-ci doivent aller au-delà des formalités des réunions tripartites et ouvrir de nouvelles voies au dialogue politique, n'impliquant pas uniquement des institutions bien établies (telles que les chambres de commerce et d'industrie) mais aussi toutes les principales parties concernées du secteur privé. Le dialogue devrait se concentrer sur quelques cas concrets (tels que la simplification des procédures d'enregistrement ou les obligations fiscales) afin de développer des pratiques de consultation constructives et de produire de premiers résultats tangibles. L'engagement des organisations du secteur privé et leur capacité à attirer et mobiliser leurs membres sont directement liés à la possibilité d'obtenir des résultats.

Pour les trois groupes de pays MED, il est important de garantir un haut degré d'ouverture et de transparence du processus de consultation. Le monde des entreprises change rapidement, avec le développement de nouveaux secteurs, l'arrivée d'une nouvelle classe d'entrepreneurs et l'ouverture des économies. Les gouvernements doivent faire un effort pour être à l'écoute des nouveaux entrepreneurs, prêter attention aux différentes composantes du monde de l'entreprise, y compris les micro et petites entreprises. Les gouvernements doivent encourager un débat politique ouvert et assurer que le processus de consultation n'est pas monopolisé par des opérateurs traditionnels et des initiés qui sont bien introduits.

Schéma 16 : Notes globales Dimension 7



Dimension 8 :

Systemes et services de soutien de qualite aux entreprises

8.1. Introduction

La dimension 8 de la Charte euro-mediterranee pour l'entreprise souligne l'importance des organismes de soutien aux entreprises dans le developpement du secteur des entreprises. Cette dimension se concentre a la fois sur les types et les gammes de services fournis (allant des infrastructures communes a des services plus techniques). Cette dimension souligne egalement l'importance de la qualite des services disponibles pour repondre aux differents besoins des entreprises dans leurs phases de creation et de demarrage. La volonte des entreprises de payer ces services represente le test supreme qui legitime la qualite des services fournis aux entreprises. Il existe neanmoins un certain nombre de bonnes pratiques reconnues internationalement dans l'elaboration du soutien dedie aux entreprises qui definissent par defaut des parametres utiles a l'evaluation. Ces bonnes pratiques comprennent celles qui suivent mais sans s'y limiter :

- offrir des services sur tout le territoire pour promouvoir le developpement des entreprises au-dela de la capitale et des principales zones metropolitaines ;
- s'engager dans des partenariats public-privé pour assurer une consommation durable des services par les entreprises ;
- individualiser les services pour repondre aux besoins uniques de chaque entreprise ;
- utiliser la technologie pour combler le deficit d'informations et faire de la publicite sur la disponibilite des services ;
- assurer le suivi et l'evaluation afin d'ameliorer les systemes existants et de mieux adapter les services aux besoins des entreprises ;
- investir dans la construction d'infrastructures telles que les parcs/zones industriels et les locaux prêts a l'emploi qui soient a la disposition des entrepreneurs.

Les systemes de soutien aux entreprises prennent des formes diverses et peuvent être financés par différentes sources de financement. Quelle que soit la conception d'un systeme particulier de soutien aux entreprises, adopter les criteres repertoriés ci-dessus peut aider a créer un environnement favorable aux entreprises dans une communauté donnée. Un assortiment judicieux de politiques peut accroître les chances de survie d'un entrepreneur local, et dans le meilleur des cas, peut servir de rampe de lancement pour de nouvelles activités d'entreprises.

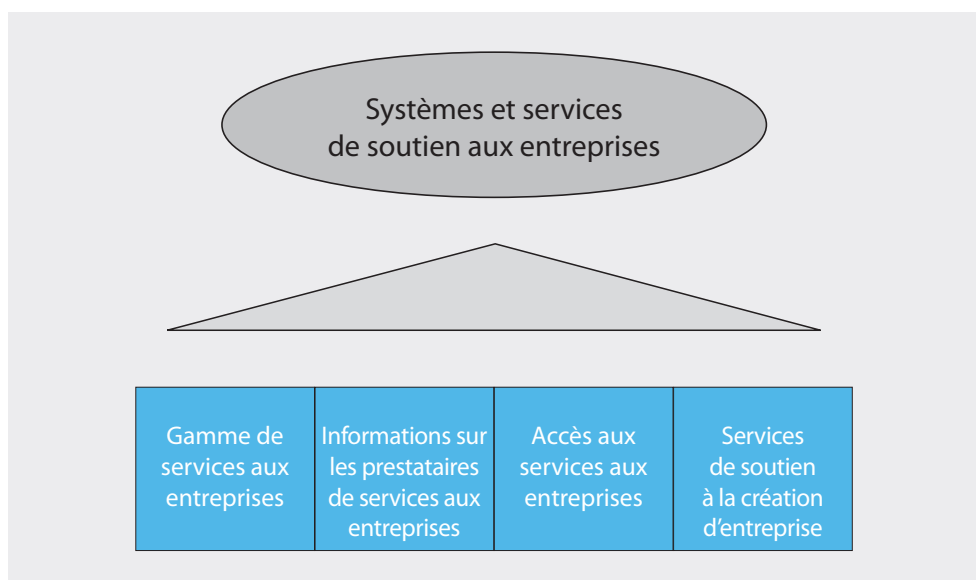
8.2. Cadre d'évaluation

Le cadre d'évaluation pour la dimension 8 prend en compte les bonnes pratiques reconnues internationalement, telles qu'elles sont définies dans les lignes d'action de la Charte; néanmoins, le cadre est également adapté pour prendre en compte les différents systèmes et services proposés dans la région MED. Deux types de systèmes sont généralement disponibles dans les pays MED: les systèmes qui cherchent à soutenir les nouveaux entrepreneurs et les entreprises en démarrage et ceux qui visent à fournir des services aux entreprises déjà créées. Le terme « entreprises en démarrage » fait référence aux nouvelles entreprises créées dont l'historique d'exploitation est limité. Dans la région MED, ces entreprises sont typiquement des entreprises familiales, des micro ou petites entreprises, dont beaucoup opèrent dans l'industrie légère et dans le secteur de services à faible valeur ajoutée. Le deuxième groupe fait référence aux entreprises qui ont déjà un historique avéré d'exploitation. Au sein de ce groupe d'entreprises bien établies, on compte deux catégories d'entreprises: celles dont la croissance est faible et celles dont la croissance est forte.

Faire la distinction entre ces deux groupes d'entreprises est important dans la conception des indicateurs, dans la mesure où la distinction implique que les politiques gouvernementales visant la prestation de services aux entreprises, doivent adopter une approche multi-facettes: chaque approche doit cibler un groupe d'entreprises caractéristique avec des services répondant à leurs besoins divers. C'est pourquoi le cadre d'évaluation pour la dimension 8 de la Charte comprend quatre indicateurs:

- accès aux services destinés aux entreprises;
- services de soutien à la création d'entreprise;
- gamme de services destinés aux entreprises;
- disponibilité des informations sur les services aux entreprises.

Schéma 17: Cadre d'évaluation Dimension 8



8.3. Analyse

ACCÈS AUX SERVICES DESTINÉS AUX ENTREPRISES

Cet indicateur est pertinent pour évaluer l'accès aux services de base destinés aux entreprises pour tout type d'entreprise et concerne en particulier les services destinés aux PME et aux MPME, aux entreprises en démarrage, aux PME dans les zones les moins développées ou aux petites entreprises dirigées par de jeunes entrepreneurs et des femmes. Ces services de base destinés aux entreprises visent généralement à aider les petites entreprises à surmonter les problèmes associés aux défaillances du marché dans la prestation de services. Ces services sont souvent fournis en matière d'accès au financement, de soutien et de conseils techniques et cela sous différentes formes (par exemple, conception d'un plan d'entreprise viable) mais aussi en matière d'informations.

Les programmes sont généralement financés par les gouvernements nationaux ou locaux et peuvent être soutenus dans le cadre d'un

programme des bailleurs de fonds. Idéalement, dans une phase pilote, les services aux entreprises soutenus par le secteur public seront assurés dans un nombre limité de lieux d'implantation et leur rentabilité sera évaluée dans le détail. À un stade plus avancé, et en cas de d'évaluation positive, des centres de service bien financés et bien structurés pourront être établis sur tout le territoire.

Dans la région MED, il existe une variété de programmes dont l'objectif est d'accroître l'accès aux services destinés aux entreprises. Ces services peuvent être regroupés en deux catégories: les services soutenus par un organisme spécial, comme par exemple un centre pour le développement de l'entreprise (comme en Israël, au Maroc, en Tunisie, en Jordanie, au Liban et en Algérie); et les initiatives basées sur des projets et conduites par des organisations non gouvernementales (ONG) ou des organisations privées (comme en Égypte, en Syrie et dans le cas de l'Autorité palestinienne). Les deux types de catégories de services peuvent coexister dans les pays MED.

En Israël, un programme établi de longue date et financé par le gouvernement cible des groupes de population spécifiques tels

que les communautés Haredim (juifs ultra-orthodoxes) et arabo-israéliennes. Israël a créé 28 centres de développement de petites entreprises (MATI) qui proposent des services en collaboration avec des organisations communautaires locales. Un certain nombre d'organisations philanthropiques proposent également des services visant à encourager les jeunes entrepreneurs à transformer de bonnes idées en entreprises prospères.

Le programme tunisien de services de soutien est proposé via les trois centres régionaux pour les entreprises, basés à la fois dans la région développée du Nord du pays mais aussi dans la région moins développée du Sud.

En Jordanie, les centres dédiés à l'amélioration de la productivité (IRADA) peuvent fournir des services aux entreprises en démarrage, disposant d'un capital allant d'un minimum de 3 600 EUR en moyenne à un maximum de 63 000 EUR et employant au moins trois personnes. En outre, il existe plusieurs entités et projets de soutien comme le Centre de développement des entreprises qui fournit des services et des projets de développement aux entreprises, financés par le Fonds national pour le soutien aux entreprises (NAFES).

Au Liban, les services aux entreprises assurés par les centres de développement des entreprises ciblent le développement des PME. Les centres de développement des entreprises, comme ceux des autres pays MED, établissent un partenariat avec les ONG et les municipalités locales. En Algérie, les divers dispositifs gouvernementaux proposés via les centres de développement des entreprises sont encore dans une phase pilote et visent à encourager les jeunes entrepreneurs. Dans les deux cas, les services n'ont pas une vaste portée territoriale et ne couvrent pas les zones les moins développées, bien qu'au Liban, l'objectif soit d'établir un réseau durable à travers le pays.

Pour les entreprises en démarrage en Égypte, le Fonds social pour le développement (FSD) fournit des services aux entreprises, souvent sur une base de partage des coûts. Le rôle complémentaire du FSD en tant qu'institution de microfinance est d'instaurer une sorte de guichet unique pour la prestation de services.

En Syrie, les prestataires de services destinés aux entreprises sont à la fois financés par le secteur public et le secteur privé. Ces projets de services (en particulier ceux qui s'adressent aux jeunes entrepreneurs) sont néanmoins encore dans une phase pilote.

La plupart des services proposés sur le territoire administré par l'Autorité palestinienne sont financés et fournis par l'intermédiaire d'institutions internationales de développement ou via des initiatives mises en œuvre par le secteur public et financées par les bailleurs de fonds. Le programme le plus remarquable est le programme de soutien de l'UE destiné à l'Autorité palestinienne qui vise à aider les femmes entrepreneurs dans la phase de démarrage de l'entreprise.

Comme il est mentionné dans l'encadré relatif aux bonnes pratiques présenté ci-dessus, les services doivent répondre aux besoins réels de l'entrepreneur et devraient être facilement accessibles. Afin de mesurer l'efficacité des programmes, le suivi et l'évaluation sont deux éléments essentiels. Dans la majorité des pays MED, ces programmes ne font pas l'objet d'un suivi et d'une évaluation systématiques. Israël fait exception : plusieurs études y ont été effectuées par des chercheurs dans les milieux universitaires, et des évaluations réalisées en interne par les différentes organisations fournissant des services.

Encadré 9 : Bonnes pratiques dans les services de soutien aux entreprises

Le gouvernement marocain a établi le programme « Moukawalati » qui encourage l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Le programme vise à créer 30 000 petites entreprises dans tout le pays d'ici à 2008, en aidant les jeunes entrepreneurs au cours de trois phases. Avant la création de l'entreprise, le programme aide à établir un plan d'entreprise solide et à préparer un dossier pour accéder au financement. Au cours de la phase de démarrage, le programme aide l'entrepreneur à réaliser les objectifs fixés dans le plan d'entreprise. Enfin, le programme accompagne l'entrepreneur pendant un an après la création de l'entreprise et identifie les points forts et les points faibles de l'entreprise. Des centres régionaux pour la création d'entreprise ont été établis en coopération avec des universités, des banques et d'autres associations régionales ou nationales.

En se basant sur la réussite du modèle marocain, la Syrie a choisi d'adapter le programme « Moukawalati » à sa propre situation.

SERVICES DE SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Les centres de soutien à la création d'entreprise (généralement des parcs ou zones industriels) sont adaptés au lieu d'implantation et ciblés sur des entreprises déjà créées. L'objectif est de mettre à niveau des entreprises qui enregistrent actuellement de faibles taux de croissance mais qui possèdent un fort potentiel de croissance. Ces programmes peuvent également viser des entreprises à forte croissance qui ont un potentiel d'innovation. Les services devraient répondre aux besoins des deux catégories d'entreprises. Toute la gamme de services doit être disponible dans son intégralité (que les services soient fournis en interne ou assurés par des sources publiques ou privées en dehors du site mais faciles d'accès). Le regroupement des entreprises répond à un certain nombre d'objectifs : il facilite non seulement le développement des réseaux et le partage d'informations parmi les entreprises dans des domaines de préoccupation commune (bien que de tels résultats nécessitent généralement des actions délibérées de la part des directeurs de programmes) mais peut également réduire les coûts unitaires de la prestation de services et des infrastructures de base. Les parcs ou zones industriels sont parfois également associés à d'autres avantages pour permettre à l'entreprise de croître, tels que les avantages fiscaux.

En Tunisie, les deux programmes de soutien à la création d'entreprise, le Programme de mise à niveau des entreprises (PMN) et le Programme de modernisation industrielle (PMI), s'adressent respectivement aux entreprises à faible croissance et aux entreprises à forte croissance. Le PMN est mis en œuvre dans tout le pays à partir de centres pour les entreprises et a déjà profité à 4 000 entreprises (jusqu'au début 2008). Le PMI prépare les entreprises à entrer dans la zone de libre-échange Euromed et cherche donc à encourager la compétitivité des entreprises en favorisant l'innovation. Le Maroc dispose d'un programme similaire axé sur la mise à niveau des entreprises, financé par l'UE, l'ONUDI et un certain nombre de bailleurs de fonds bilatéraux. Le programme est administré à partir de l'Agence des PME et a contribué à la mise à niveau d'un nombre considérable de PME sur le plan de la technologie et de la gestion.

Les services de soutien à la création d'entreprise impliquent généralement les autorités locales et bénéficient quelquefois

de l'appui des autorités nationales, que ce soit indirectement (à travers le financement) ou directement (à travers la gestion des opérations quotidiennes). Ce type d'initiatives devrait impliquer des partenariats public-privé, en particulier entre la communauté universitaire/de recherche et la communauté des entreprises. En Tunisie, le PMI est administré par le biais de partenariats public-privé qui s'assurent que le plus grand nombre d'entreprises profitent des services fournis.

Dans la mesure où ces programmes mobilisent des ressources considérables, ils sont souvent testés dans une phase pilote avant que les investissements n'augmentent. À un stade plus avancé, ces types de services de soutien à la création d'entreprise devraient être disponibles sur l'ensemble du territoire. En Tunisie, les programmes PMN et PMI sont tous deux financés avec l'appui de l'UE. Il en va de même pour les programmes similaires de mise à niveau des entreprises au Maroc et en Algérie. En Syrie, six zones industrielles sont axées sur la prestation de services de base relatifs à la création d'entreprise.

L'initiative de zones industrielles qualifiées (QIZ) soutient les créations d'entreprise et les partenariats intraMed. Les biens produits dans des zones industrielles acceptées en Égypte, en Israël et en Jordanie bénéficient d'un accès sans droits ni contingents au marché américain, pour autant que l'Égypte et la Jordanie incorporent des composantes en provenance d'Israël, et vice-versa. Il s'agit d'une initiative soutenue par le Bureau du représentant américain pour les questions commerciales. En Jordanie, le QIZ est administré par la société jordanienne des zones industrielles (Jordanian Industrial Estate Corporation - JIEC), qui est une entité publique-privée. La JIEC offre également des avantages tant fiscaux qu'opérationnels dans l'optique de développer l'industrie manufacturière en Jordanie dans des zones industrielles. Le gouvernement égyptien dispose également d'un certain nombre de zones industrielles assurant les mêmes services qu'en Jordanie; ces services sont administrés par la société de développement industriel dirigée par le gouvernement. En Égypte, le Centre de modernisation industrielle soutenu par l'UE fournit des services personnalisés d'aide à la création d'entreprise dans sept centres régionaux de ressources pour les entreprises.

Tableau 20 : Notes dans la dimension 8 Systèmes et services de soutien de qualité aux entreprises

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
8.1.1 Gamme de services de soutien	2	2,0	4,0	5,0	3,0	3,5	3,0	2,0	2,0	3,0	
8.1.2 Informations sur les fournisseurs de services de soutien aux entreprises	1	1,5	4,0	4,5	2,0	3,5	3,5	1,5	1,5	3,0	
8.1.3 Accès aux services de soutien aux entreprises	2	2,0	3,5	4,5	2,0	3,0	3,5	2,0	2,0	4,0	
8.1.4 Services de soutien à la création d'entreprise	2	3,0	4,0	4,5	2,0	3,5	4,0	2,0	3,0	4,0	
Moyenne générale pondérée pour la dimension 8		2,2	3,9	4,6	2,3	3,4	3,5	1,9	2,2	3,6	3,1

GAMME DE SERVICES DE SOUTIEN

Toutes les entreprises ont besoin d'un soutien extérieur à des moments clés de leur développement. En raison d'une division interne du travail limitée, les petites entreprises tendent à nécessiter une gamme de services plus large. Les patrons des petites entreprises manquent souvent d'expérience pour spécifier clairement leurs besoins en termes de services extérieurs ou pour gérer efficacement les services qu'ils paient.

Les services de soutien peuvent aller des infrastructures communes (photocopieuses, services d'accueil, services téléphoniques) à l'assistance stratégique (services de conseil), en passant par des services plus techniques (comptabilité, soutien informatique) et le développement des compétences (formation et coaching). Ces services peuvent être assurés à des taux réduits/bonifiés, bien que le motif qui tendrait à justifier l'octroi de subventions doit être examiné avec attention.

Les gouvernements peuvent introduire un éventail de dispositifs par lesquels ils assurent la prestation de services, à travers des agences et des sociétés de conseil bénéficiant de subventions. Les dispositifs sont souvent financés par le gouvernement et appuyés par la contribution de bailleurs de fonds internationaux. La situation pourrait en fin de compte ne pas s'avérer satisfaisante si elle conduisait à décourager la recherche de modèles de programme viables (il faut être conscient que la viabilité

financière complète des services de soutien destinés aux entreprises en démarrage et aux groupes cibles défavorisés est rare, même dans les économies de l'OCDE).

Dans la région MED, il existe de nombreux services aux entreprises administrés dans le cadre de programmes (tels que les programmes de mise à niveau des entreprises qui ont différents niveaux d'activité et sont à différents stades de développement). L'UE appuie généralement le financement de ces programmes. Les programmes déployés dans la région MED peuvent être divisés en deux catégories: les programmes administrés par le gouvernement qui offrent une grande variété de services (y compris des services techniques) destinés aux entreprises présentant un potentiel de forte croissance; et les programmes qui fournissent des services de base, lesquels peuvent être assurés dans une première phase par le biais de programmes de services soutenus par le gouvernement, et qui ensuite sont sous-traités à des opérateurs locaux privés (ce qui contribue au développement d'une industrie de services de conseil locale).

En Israël, en Égypte et en Jordanie, avec l'aide d'un important volume d'assistance technique et financière, les gouvernements respectifs ont développé une vaste gamme de services destinés aux entreprises. Le Maroc et un certain nombre de pays MED élargissent actuellement la gamme de services destinés aux entreprises.

Les MATI israéliens assurent des services de conseil, aménagent des occasions de promouvoir des exportations et apportent une assistance en matière d'accès au financement. Les organisations privées israéliennes (MAI, Fédération des chambres de commerce israéliennes et Lahav) jouent un rôle de défense d'intérêt, outre la prestation de services personnalisés aux entreprises. Ces services sont généralement fournis à bas prix aux entreprises.

En Égypte, les services du Fonds social pour le développement englobent l'assistance lors de la phase de démarrage (telle que l'élaboration d'un plan d'entreprise), l'orientation concernant l'accès au financement et le développement des ressources humaines. Le FSD s'adresse aux petites entreprises, engagées généralement dans des activités à faible croissance. Le FSD dispose néanmoins également d'un réseau destiné aux entrepreneurs qui ont le potentiel de créer des projets novateurs.

La Société jordanienne de développement des entreprises (JE) propose une vaste gamme de services destinés aux entreprises dans différents types d'industries (ex : électronique, agriculture, vêtements et textile).

Au Maroc, l'ANPME, aux côtés d'autres organismes comme l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), fournissent des services aux PME. Les Centres de gestion et de comptabilité agréés (CGCA) assurent des services de gestion et de comptabilité spécifiquement destinés aux micro entreprises, en particulier en vue de les aider à passer du secteur informel au secteur formel de l'économie.

Dans la plupart des autres pays MED, la gamme de services offerts aux entreprises a tendance à être plus limitée et varie en fonction de ce que des opérateurs tels que les chambres de commerce et les associations professionnelles fournissent. Dans la plupart des cas, ces opérateurs fournissent des services au plus grand nombre d'entreprises (y compris des programmes de formation et des informations relatives aux possibilités d'exportation).

DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS SUR LES SERVICES AUX ENTREPRISES

Pour des entrepreneurs en phase de démarrage ou de création d'entreprise, faire l'impasse sur leurs responsabilités professionnelles quotidiennes dans le but de rechercher des informations sur les systèmes de services aux entreprises comporte un coût élevé. En outre, si plusieurs prestataires de services sont en concurrence, l'entrepreneur doit disposer immédiatement des informations utiles pour lui permettre de prendre une décision avisée sur les services recherchés.

Le développement de systèmes, réseaux et services d'information, qui soient facilement accessibles et compréhensibles et qui répondent aux besoins des entreprises, est un élément crucial pour combler le déficit d'informations entre les entrepreneurs et les prestataires de services aux entreprises.

Les systèmes d'information devraient inclure des bases de données définissant quels types de services sont fournis et qui en sont les prestataires. Ces systèmes devraient être facilement accessibles et implantés dans des centres d'information locaux et en ligne. Les informations doivent être axées sur les besoins de l'entrepreneur, mises à jour et faciles d'utilisation. Les chambres de commerce, les associations professionnelles et d'autres organisations disposant de vastes réseaux

qui s'adressent à la communauté des entreprises peuvent jouer un rôle essentiel à cet égard.

Dans la plupart des pays MED, il existe un certain nombre de moyens pour diffuser les informations sur les prestataires de services aux entreprises : les organisations du secteur privé (telles que les associations professionnelles et les chambres de commerce) permettent de diffuser les informations qui sont importantes pour leurs membres. Dans l'ensemble, cet indicateur correspond à l'un des domaines les moins développés parmi ceux de la dimension 8, en particulier en Algérie, pour l'Autorité palestinienne et en Syrie. En Syrie, une base de données relative aux services aux entreprises a été mise au point et mise à disposition par les chambres de commerce au SEBC mais la couverture de cette base de données reste limitée.

Dans des pays qui disposent de centres de développement des entreprises, comme Israël, la Tunisie et le Liban, les informations sont fournies sur le site mais l'efficacité du système dépend du nombre de centres et de l'accessibilité de ces centres pour les entrepreneurs. En Égypte, le FSD est également doté de centres d'information pour les entrepreneurs.

Au Maroc, l'agence pour les PME a récemment établi des « guichets en première ligne » dans un certain nombre de grandes villes ; l'objectif de ces guichets est de promouvoir les différents dispositifs de soutien aux entreprises et d'informer les chefs d'entreprise des conditions d'éligibilité. L'approche originale du Maroc pourrait être amplifiée et diffusée à travers le pays.

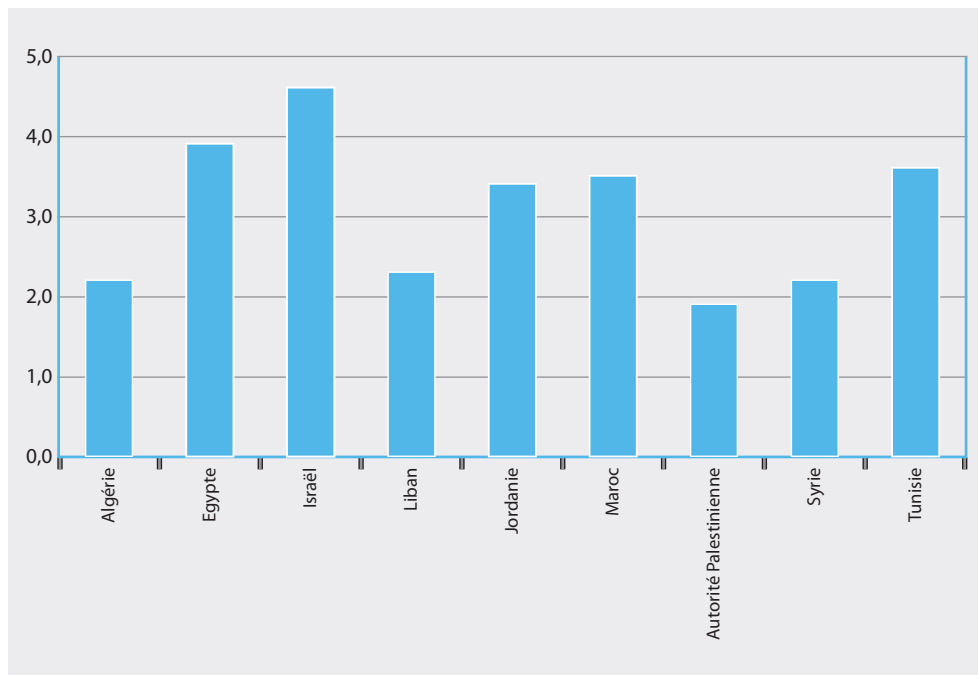
Dans certains pays, mettre les informations à disposition sur internet profiterait à un grand nombre d'entreprises. En Jordanie, la JE (à travers le programme « JUMP ») a créé un site internet qui répertorie par spécialisation les prestataires de services enregistrés

8.4. Synthèse

Le suivi et l'évaluation (en particulier des programmes de services aux entreprises financés par le secteur public) devraient être développés dans la région MED. Ces questions n'ont pas reçu suffisamment d'attention. Dans l'ensemble des pays MED, des ressources substantielles (qu'il s'agisse de fonds publics ou de fonds accordés par des bailleurs de fonds) sont concentrées dans des programmes de mise à niveau des entreprises et de services de base destinés aux entreprises. De tels services peuvent s'avérer cruciaux pour répondre aux défaillances du marché et assurer de meilleures possibilités de développement des entreprises sur le territoire d'un pays donné. Cependant, les pays MED doivent développer des

instruments de suivi innovants pour connaître les réactions des entreprises qui bénéficient de ces programmes, ce qui contribuera par exemple à évaluer le nombre, le type et le lieu d'implantation des entreprises qui obtiennent diverses formes de soutien. Le suivi doit s'accompagner de l'évaluation de l'impact de ces programmes (car le simple fait de savoir qu'un service a été reçu n'indique pas que le service a donné un meilleur résultat que si rien n'avait été fait, ou que le résultat est supérieur à celui que l'on aurait obtenu avec d'autres formes de services soutenus par le secteur public). Un suivi et une évaluation appropriés représentent en fait une mission complexe et il se peut que les bases de données et les outils liés au suivi et à l'évaluation restent à créer en coopération avec des bailleurs de fonds.

Schéma 18 : Notes globales Dimension 8



Dimension 9 : Renforcement des réseaux et des partenariats euro- méditerranéens

9.1. Introduction

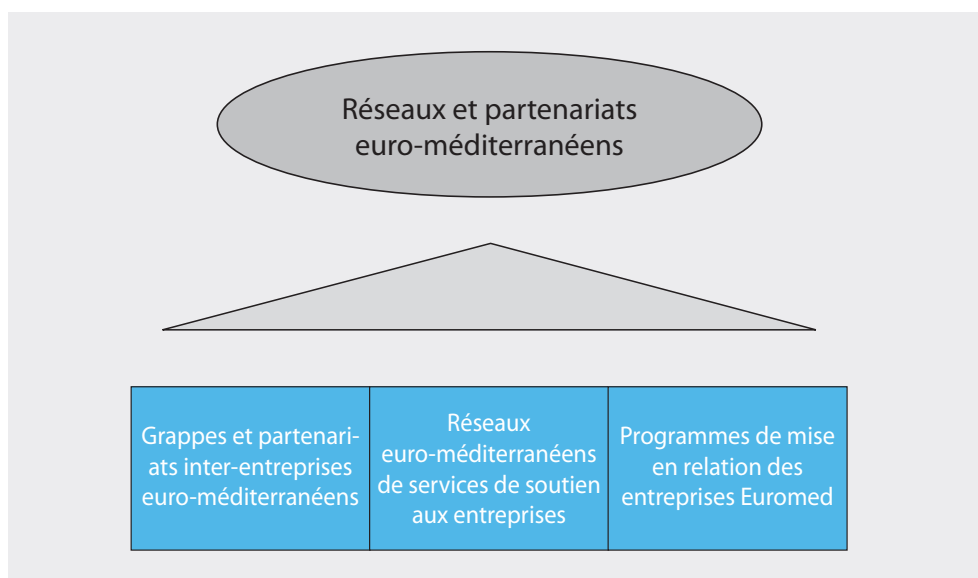
La dimension 9 de la Charte préconise le développement de réseaux et de partenariats euro-méditerranéens entre les entreprises et entre les prestataires de services aux entreprises.

Les avantages généralement associés à la mise en réseau et aux partenariats entre les entreprises et entre les prestataires de services aux entreprises incluent l'augmentation des flux commerciaux et des flux d'investissement, davantage d'innovation, le transfert de technologies, le partage des connaissances et du savoir-faire, ainsi qu'une meilleure intégration à l'économie mondiale.

9.2. Cadre d'évaluation

Le cadre d'évaluation comprend trois indicateurs. Ces indicateurs se concentrent sur les réseaux et les partenariats existant entre les entreprises et entre les prestataires de services aux entreprises et évaluent s'ils sont intégrés à une stratégie plus large pour le développement des entreprises. Ils évaluent également leur viabilité, leurs perspectives de croissance basées sur leur évaluation, la gamme des secteurs couverts et la portée des connexions euro-méditerranéennes.

Schéma 19 : Cadre d'évaluation Dimension 9



9.3. Analyse

Reconnaissant les avantages potentiels des réseaux et des partenariats euro-méditerranéens, Israël, l'Égypte et la Tunisie utilisent un certain nombre de mécanismes pour les soutenir en tant qu'instruments de renforcement de l'innovation et de l'internationalisation. Ces pays offrent des exemples intéressants sur la manière dont la coopération

entre les entreprises euro-méditerranéennes peut être encouragée de façon stratégique et durable.

En Israël, les domaines de la recherche et de l'innovation ont été identifiés par le pays comme étant cruciaux pour son développement économique. En 1996, l'ISERD a été établie en tant qu'organisation à but non lucratif par un certain nombre de ministères en vue de promouvoir

la coopération entre Israël et l'UE dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment dans le cadre du Programme-cadre de recherche et développement de l'UE.

En Égypte, la stratégie de développement industriel encourage le jumelage entre les centres technologiques locaux et les partenaires compétents à l'étranger. Elle recommande d'insérer ces centres technologiques locaux dans des réseaux de centres d'excellence pour le transfert de technologie de pointe. Les 25 Centres de transfert de technologie et d'innovation (ETTIC) sont fortement encouragés à travailler sur des projets concrets avec leurs homologues de l'UE.

En Tunisie, l'innovation et l'intégration à l'économie mondiale sont au cœur de la stratégie de développement économique. Les dix technopoles qui fournissent des services haut de gamme aux entreprises innovatrices coopèrent avec des partenaires internationaux, notamment la France, l'Allemagne et l'Italie. Des agences comme l'Agence de promotion de l'industrie (API), CEPEX et FIPA, qui aident les entreprises à opérer au niveau international, sont encouragées à établir une coopération de longue durée avec des agences correspondantes de l'UE.

La Jordanie, le Maroc, le Liban et l'Autorité palestinienne font partie d'un second groupe de pays dans lesquels les initiatives de coopération tendent à être conduites sur une base ad hoc.

Enfin, l'Algérie et la Syrie en sont à une phase préliminaire du développement de réseaux euro-méditerranéens.

Le rôle du secteur privé dans le soutien aux réseaux et aux partenariats semble particulièrement fort en Israël. Par exemple, MATIMOP, le Centre industriel israélien pour la R&D, a été fondé en tant qu'organisation à but non lucratif par trois importantes associations de fabricants en Israël en vue de jouer le rôle d'interface entre les entreprises israéliennes et leurs homologues internationaux, dans l'optique d'encourager des développements communs de technologies avancées. Depuis 2004, MATIMOP est une agence gouvernementale.

En Égypte, le secteur privé est de plus en plus impliqué dans le pilotage des agences, telles que le Centre de modernisation industrielle et les Centres de transfert de technologie et d'innovation, lesquels s'engagent dans des activités de mise en réseau. En outre, les chambres égyptiennes ont établi des associations bilatérales avec treize chambres de l'UE sous la coordination de la CEEB, la Confédération des associations professionnelles européennes et égyptiennes.

Tableau 21 : Notes dans la dimension 9 : Renforcement des réseaux et partenariats euro-méditerranéens

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
9.1 Grappes et partenariats inter-entreprises euro-méditerranéens	2	1,0	2,0	4,5	1,0	1,5	1,0	1,5	1,5	3,0	
9.2 Réseaux Euromed de services de soutien aux entreprises	2	1,5	3,5	4,0	1,0	1,0	2,0	1,5	1,0	2,0	
9.3 Programmes de mise en relation des entreprises Euromed	2	1,0	3,0	4,0	2,0	1,5	1,0	1,5	1,0	3,0	
Moyenne générale pondérée pour la dimension 9		1,2	2,8	4,2	1,3	1,3	1,3	1,5	1,2	2,7	1,9

Tous les pays sont ciblés de la même manière par les associations créées par le secteur privé au niveau euro-méditerranéen telles que l'UMCE BusinessMED (l'Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises) et l'ASCAME (l'Association des chambres de commerce et d'industrie de la Méditerranée). Ces organisations jouent un rôle de plus en plus important en encourageant la coopération euro-méditerranéenne au sein de la communauté des entreprises et avec les partenaires publics. Par exemple, l'UMCE BusinessMED l'ASCAME et les Eurochambres font partie d'un consortium qui dirige le programme régional « Invest in MED ». Ce programme de trois ans financé par l'UE a débuté en 2008 et organise des réunions inter-entreprises euro-méditerranéennes en vue de développer les investissements et le commerce.

Bien que les bénéfices qu'ils apportent soient largement reconnus, les réseaux et partenariats restent confrontés à un certain nombre de défis. La pérennité est certainement l'un d'entre eux. Etant donné que de nombreux réseaux et partenariats sont soutenus par des bailleurs de fonds pour une période limitée, ils sont confrontés à la difficulté de survivre une fois que la période arrive à son terme.

Les partenariats qui sont inclus dans une stratégie de développement économique plus large comme en Israël, en Égypte et en Tunisie offrent de meilleures perspectives de durabilité. Les Centres égyptiens de transfert de technologie et d'innovation combinent une approche axée sur la demande, avec un pilotage public-privé, et des services fournis sur une base de partage des coûts, ce qui devrait les aider à assurer leur viabilité et à développer des partenariats durables.

Une façon d'encourager la viabilité de la mise en réseau consiste à aider les organisations à rejoindre des réseaux solides plutôt que d'en créer de nouveaux. Par exemple, en Syrie, en Égypte et au Maroc, le programme régional « MEDibtikar » a aidé les acteurs de l'innovation à préparer un dossier de candidature pour rejoindre le Réseau Entreprise Europe⁽³⁴⁾. Le réseau offre un soutien et apporte des conseils aux entreprises à travers l'Europe et se compose de près de 600 organisations partenaires dans plus de 40 pays. En Israël, l'ISERD et MATIMOP aident les organisations à intégrer l'espace européen de la recherche et à faire partie des partenariats forts établis dans le cadre des Programme-cadres de recherche et développement de l'UE.

⁽³⁴⁾ Le Réseau Entreprise Europe a été lancé par la Commission européenne début 2008. Il est constitué de près de 600 organisations partenaires dans plus de 40 pays et encourage la compétitivité et l'innovation au niveau local, en Europe et au-delà. http://www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu/index_fr.htm

Encadré 10 : L'UE soutient la mise en réseau dans la région MED

Depuis le lancement du processus de Barcelone en 1995, l'Union européenne a reconnu l'importance de construire des réseaux euro-méditerranéens comme moyen de renforcer le partenariat euro-méditerranéen dans son ensemble. Pour réaliser des progrès dans le domaine de l'intégration économique, l'UE a soutenu de façon substantielle des réseaux d'entreprises et de prestataires publics et privés de services destinés aux entreprises. La Commission européenne a fourni la part du lion à travers ses programmes de coopération régionaux et bilatéraux. Les États membres de l'UE, la FEMIP, les Agences de l'UE et d'autres organisations d'entreprises européennes ont également contribué à ces efforts. Grâce à leur aide et à l'assistance d'autres bailleurs de fonds internationaux, des réseaux euro-méditerranéens se sont développés entre les créateurs d'entreprise, les femmes entrepreneurs, les acteurs clés de l'innovation, les artisans exportateurs, etc. Certains réseaux sont étroitement liés aux accords commerciaux. Par exemple, l'UE soutient la mise en œuvre de l'Accord d'Agadir entre l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie et les contacts inter-entreprises organisés dans ce cadre. La coopération inter-entreprises a également été soutenue dans les programmes bilatéraux de l'UE avec le Maroc et la Syrie. Par ailleurs, les agences de soutien aux entreprises comme GAFI et le FSD en Égypte, FIPA et les bureaux de développement régional en Tunisie, et l'ANPME au Maroc, ont été encouragées à établir des réseaux avec leurs organisations homologues de l'UE, de façon à renforcer leur capacité pour aider les entreprises à s'engager dans la coopération internationale.

Le processus de Barcelone est lui-même supervisé par des conseils, comités et groupes de travail euro-méditerranéens. Le Groupe de travail pour la coopération industrielle euro-méditerranéenne est l'un de ces groupes. Associé au réseau informel des coordonnateurs de la Charte, ce Groupe encourage l'intégration économique euro-méditerranéenne et pilote la mise en œuvre de la Charte.

Encadré 11 : ANIMA

Le réseau euro-méditerranéen des agences de promotion des investissements « ANIMA » offre un exemple intéressant de la manière dont un consortium provisoire formé pour mettre en œuvre un projet peut s'établir sur une base plus permanente. ANIMA, projet financé par l'UE, a été lancé en 2002 pour renforcer la coopération entre les agences de promotion des investissements européennes et méditerranéennes. Les partenaires ont instauré un partenariat Nord-Sud équilibré qui a débouché sur une copropriété. Avec des services adaptés aux besoins changeants des pays MED, ces partenaires ont réussi à mobiliser un soutien supplémentaire pour leurs activités. Le choix de Marseille comme base de travail a consolidé les liens méditerranéens. Ces réalisations ont aidé les partenaires à transformer le réseau informel en une association de droit en 2006.

Un autre défi est lié au type d'activités dans lesquelles les réseaux et les partenariats entre les prestataires de services s'engagent. Ces réseaux et partenariats organisent de nombreux événements (tels que des séminaires, des salons) pour la communauté des entreprises. Alors que ces activités sont certainement utiles pour réunir les acteurs clés et échanger des informations, il n'existe pas beaucoup d'exemples de réseaux entre les prestataires de services qui débouchent sur des échanges féconds, une véritable coopération et un transfert des pratiques. Le programme régional « Education et formation pour l'emploi » soutenu par l'UE et mis en œuvre par la Fondation européenne pour la formation constitue une exception intéressante. Le programme s'appuie sur des organisations en réseau qui aident à créer une entreprise. La Jordanie et Israël ont adopté certaines bonnes pratiques mises au point au Royaume-Uni en vue d'aider les jeunes à créer leur entreprise. L'Égypte et le Liban ont adopté une approche développée en Suède, tandis que la Syrie a choisi d'adapter le programme marocain « Moukawalati » (décrit dans l'encadré 9) à sa propre situation.

Un autre défi est lié au fait qu'un grand nombre de réseaux et de partenariats existent à l'état de projets pilotes. Il existe peu de preuves qui attestent qu'une évaluation minutieuse est réalisée, que les résultats antérieurs sont totalement exploités et que les réseaux les plus fructueux ont été agrandis. Une telle approche est illustrée par une expérience réussie au Maroc où trois grappes ont servi de projets pilotes avec le soutien de l'ONUDI (dans les secteurs du cuir à Fez, du bois à Essaouira et de la poterie, à Safi) en coopération avec des structures similaires dans la région du Piedmont en Italie. Un projet a été ensuite mis au point pour développer des grappes à plus grande échelle.

Encadré 12 : « Fashion to Future »

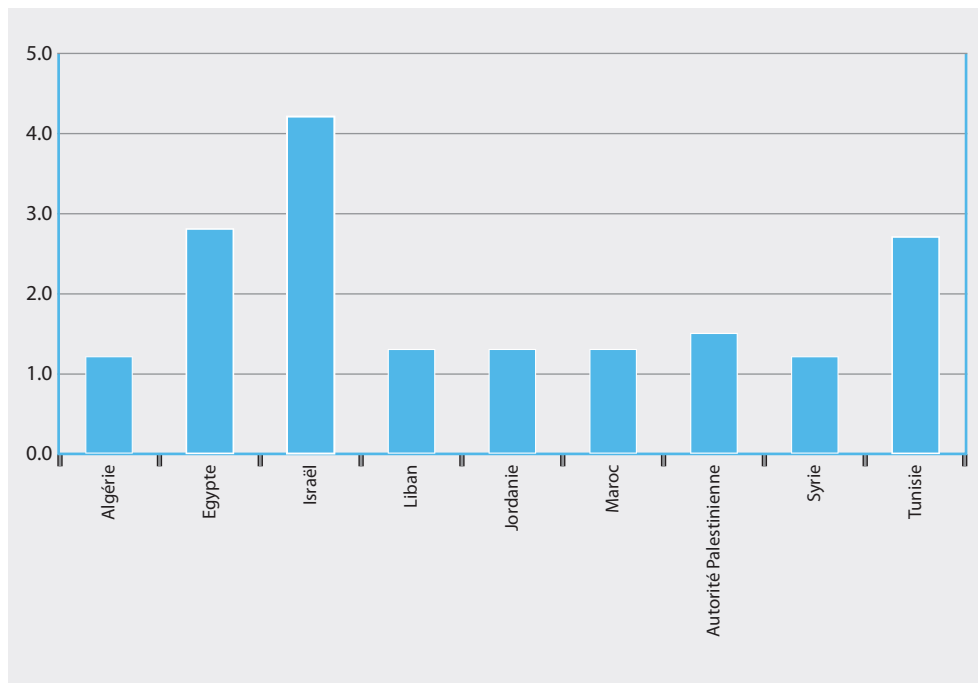
Un exemple de réseau qui s'est appuyé sur les résultats d'une coopération antérieure est le projet « Fashion to future » qui implique 38 partenaires euro-méditerranéens, dont quatre sont issus du Maroc et de la Tunisie. Le projet s'appuie sur les résultats de trois projets antérieurs portant sur le secteur du textile et visant à encourager le transfert de technologie et d'innovation dans la région EuroMed. (www.fashiontofuture.eu).

9.4. Synthèse

Une certaine expérience a été accumulée dans la mise en réseau et les partenariats au niveau euro-méditerranéen, souvent avec le soutien des bailleurs de fonds. Il existe de nombreuses possibilités d'utiliser les réseaux et les partenariats de façon plus stratégique, plus

durable et plus ambitieuse, de mieux exploiter les projets pilotes et les résultats antérieurs et de tirer les enseignements des expériences réussies dans la région euro-méditerranéenne. Le programme ⁽³⁵⁾ « Invest in MED » qui vient d'être lancé et le Réseau Entreprise Europe offrent des possibilités intéressantes pour progresser dans ces domaines.

Schéma 20 : Notes globales Dimension 9



⁽³⁵⁾ Pour obtenir une liste complète des programmes dirigés ou soutenus par la Commission européenne en vue d'encourager le développement des entreprises dans la région méditerranéenne, veuillez-vous référer à l'annexe II.

Dimension 10 : Informations claires et ciblées pour les entreprises

10.1. Introduction

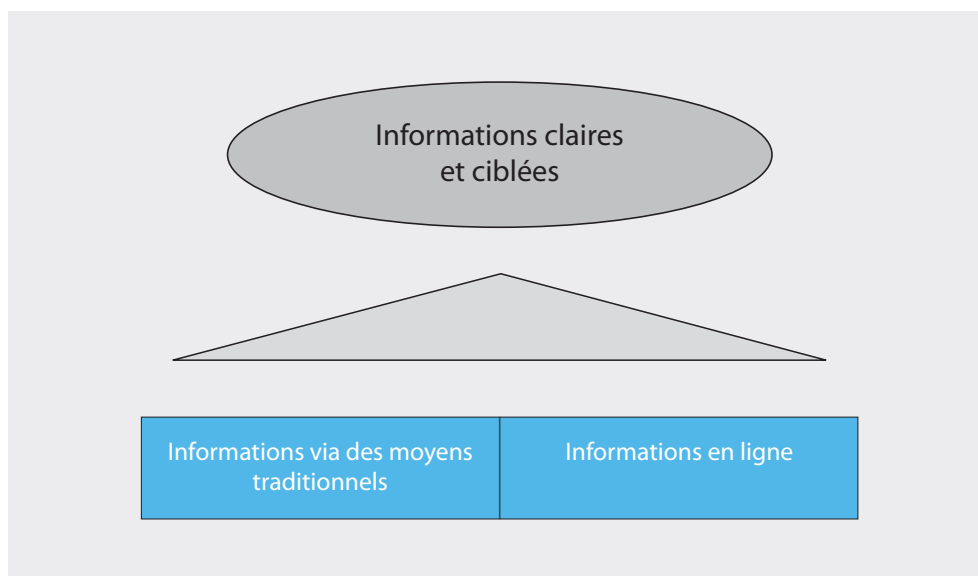
Des statistiques nationales solides sur le secteur des entreprises sont d'une importance cruciale pour les responsables politiques ainsi que pour les entreprises. Ceci se révèle vrai même pour les statistiques démographiques les plus élémentaires concernant les entreprises. Elles offrent aux responsables politiques la possibilité d'obtenir une vue d'ensemble des points forts et des points faibles de leur secteur des entreprises et d'orienter leurs politiques dans la bonne direction. Par exemple, des données sur les taux d'entrée et de sortie, les capitaux des entreprises et les mesures qui y sont liées sont nécessaires pour comprendre les dynamiques du secteur, détenir un instrument de mesure de la capacité des économies à transférer les ressources dans des domaines émergents et plus productifs et à répondre aux besoins changeants des consommateurs. D'autre part, les entreprises ont besoin de statistiques solides pour accroître leur compétitivité. Les données sur les entreprises leur donnent un aperçu de ce que font leurs concurrents, des tendances du marché et du secteur et peuvent donc être utilisées en tant que renseignements pour développer des stratégies de marché et au final l'innovation. Les entreprises ont également besoin d'autres types d'informations (telles que des mises à jour législatives et

réglementaires) afin d'être capables d'adapter à temps leurs activités aux nouvelles législations et réglementations.

10.2. Cadre d'évaluation

L'évaluation de cette dimension est composée de deux indicateurs. Le premier se concentre sur les moyens traditionnels d'informations intéressants les entreprises (tels que les bulletins ou les bases de données au sein des ministères ou des agences gouvernementales). Le deuxième indicateur se concentre sur la disponibilité, la qualité et l'accessibilité aux informations en ligne concernant les entreprises. Afin de s'assurer que les informations sont exactes et mises à jour, il est important que l'administration dispose d'un système bien rôdé de collecte de données et que les informations soient régulièrement mises à jour. Les informations devraient être disponibles dans des centres répartis à travers le pays et qui gèrent des demandes d'information au cas par cas. Elles devraient être faciles à trouver en ligne ; tous les sites internet et les bases de données nécessaires devraient être interconnectés dans un portail en ligne unique pour les entreprises. Ce portail devrait être interactif, et offrir par exemple la possibilité de remplir des déclarations fiscales ou de demander des informations.

Schéma 21 : Cadre d'évaluation : Dimension 10



10.3. Analyse

Dans l'ensemble, dans la plupart des pays de la région MED, les statistiques sur les entreprises mettent en évidence diverses lacunes. Ces carences sont principalement les points suivants :

- faible comparabilité internationale;
- faible facilité d'accès et d'utilisation;
- niveau de détail inadéquat et fiabilité limitée;
- manque de mise à jour des informations existantes;
- insuffisance des informations en ligne.

En outre, les entreprises à travers les pays restent peu au courant des services et des informations qui sont à leur disposition sur des thèmes tels que les impôts, les normes ou les réglementations.

Néanmoins, Israël est le pays le plus avancé et le plus proche des bonnes pratiques décrites. Il existe un certain nombre d'organisations publiques et privées qui collectent, analysent et diffusent des informations économiques, législatives et réglementaires concernant les entreprises. Les informations sont diffusées par des méthodes traditionnelles à travers les Centres de développement de petites entreprises basés dans 28 lieux d'implantation à travers le pays. La FICC (Fédération des chambres de commerce d'Israël), le ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi (y compris la FTA) et l'Institut israélien des exportations et de la coopération internationale fournissent tous des informations ciblées, en particulier dans des domaines liés à l'exportation. Par ailleurs, les

informations sont également fournies à travers des portails internet qui permettent une interaction entre les entreprises et l'administration.

Des informations substantielles pour les entreprises sont également disponibles dans trois autres pays: l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Cependant, ces pays n'ont pas encore créé de centres d'information pour les entreprises qui soient spécialisés, consolidés et reliés par l'informatique.

À l'heure actuelle, l'Égypte recourt à la fois à des méthodes en ligne et traditionnelles pour diffuser des informations économiques, législatives et réglementaires. Les informations sont disponibles en ligne à partir de nombreux sites interactifs, bien qu'un portail pour les entreprises n'ait pas encore été créé. (Cependant seuls 5,4 millions de personnes sont aujourd'hui classées dans la catégorie des utilisateurs internet selon des chiffres de 2006 du Services d'information du gouvernement égyptien).

Encadré 13 : Interaction en ligne entre les entreprises et l'administration au Liban

Au Liban, un certain nombre d'initiatives ont été lancées pour améliorer l'efficacité du gouvernement en ligne.

En 2002, le Bureau du ministre d'État pour la réforme administrative (OMSAR) a mis sur pied le Bureau central des informations administratives. Ce guichet unique d'information propose une ligne téléphonique spéciale (1 700) et un site internet où des formulaires administratifs, y compris pour les procédures relatives à l'enregistrement de société, peuvent être facilement recherchés et téléchargés. (www.informs.gov.lb)

Le ministère de l'industrie et le ministère de l'économie et du commerce, fournissent des informations supplémentaires sur les procédures administratives spécifiquement liées aux opérations des entreprises. Les deux sites offrent également la possibilité de télécharger des formulaires administratifs et fournissent des indications sur la manière dont il faut les remplir et l'adresse où il faut les envoyer. Le ministère de l'économie et du commerce propose « une feuille de route étape par étape » qui guide l'entrepreneur tout au long de la procédure d'enregistrement de société. Le site internet du ministère permet également une interaction avec l'administration publique via l'envoi électronique (actuellement possible uniquement pour les réclamations relatives à la protection des consommateurs).

Avec des plans visant à multiplier le nombre de services en ligne proposés, le Liban est sur la voie de l'amélioration de la performance des entreprises, et cela notamment grâce à ses efforts visant à améliorer l'accès aux informations et à en faciliter l'utilisation

En Tunisie, un certain nombre de portails du gouvernement se concentrent sur les intérêts du secteur privé. Le portail de l'Agence de promotion de l'industrie (API) est spécialement conçu pour les chefs d'entreprises et les entrepreneurs et est ciblé sur des centres d'intérêts clés (tels que la fiscalité, le travail, les normes et les réglementations)⁽³⁶⁾. Néanmoins, certains de ces portails contiennent des informations qui se chevauchent, ce qui montre la nécessité d'un format consolidé.

⁽³⁶⁾ www.tunisieindustrie.nat.tn

Le Maroc a accompli d'importants progrès dans la qualité, la variété et la diffusion des informations du gouvernement aux entreprises. Une grande quantité d'informations ont été enregistrées en ligne et sont disponibles sur les sites internet de diverses institutions et agences publiques. De plus amples améliorations pourraient voir le jour en

complétant l'arsenal de mécanismes de renseignement, en supprimant les informations superflues et obsolètes, en normalisant la présentation des informations et en reliant plus étroitement les informations disponibles en ligne pour les entreprises à travers la construction d'un portail unique pour toutes les affaires concernant les entreprises.

Tableau 22 : Notes dans la dimension 10 : Informations claires et ciblées

Indicateur	P	AL	EG	IS	LI	JO	MA	AP	SY	TU	MED
10.1 Collecte, traitement, diffusion de l'information	3	2,0	3,5	4,5	2,0	2,5	3,0	2,0	2,0	3,0	
10.2 Information en ligne pour les entreprises	2	2,5	3,0	5,0	2,0	2,5	3,5	2,0	2,0	2,5	
Moyenne générale pondérée pour la dimension 10		2,2	3,3	4,7	2,0	2,5	3,2	2,0	2,0	2,8	2,7

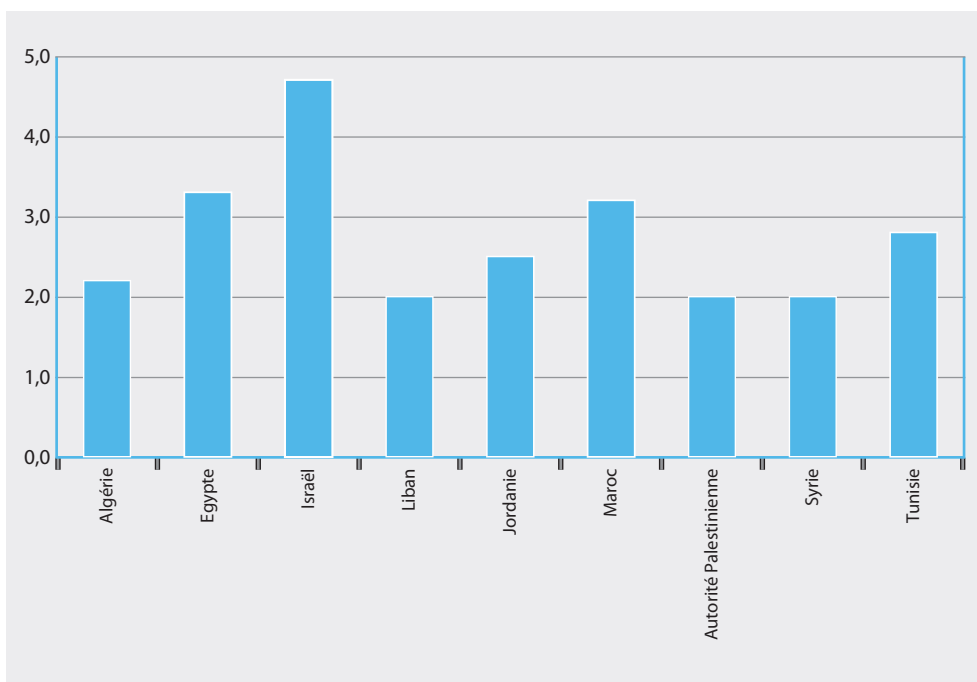
En Jordanie, la situation d'ensemble est contrastée. Les informations économiques et législatives de base sont disponibles et sont diffusées principalement à travers le réseau des chambres de commerce et d'industrie. Cependant, les informations économiques plus poussées (telles que des bases de données combinant des données sur le commerce et l'investissement développées grâce au soutien des Etats-Unis) ne sont pas encore accessibles aux utilisateurs. Des informations sur les activités économiques et commerciales liées aux entreprises sont largement disponibles en ligne mais sont éparpillées sur plusieurs sites internet.

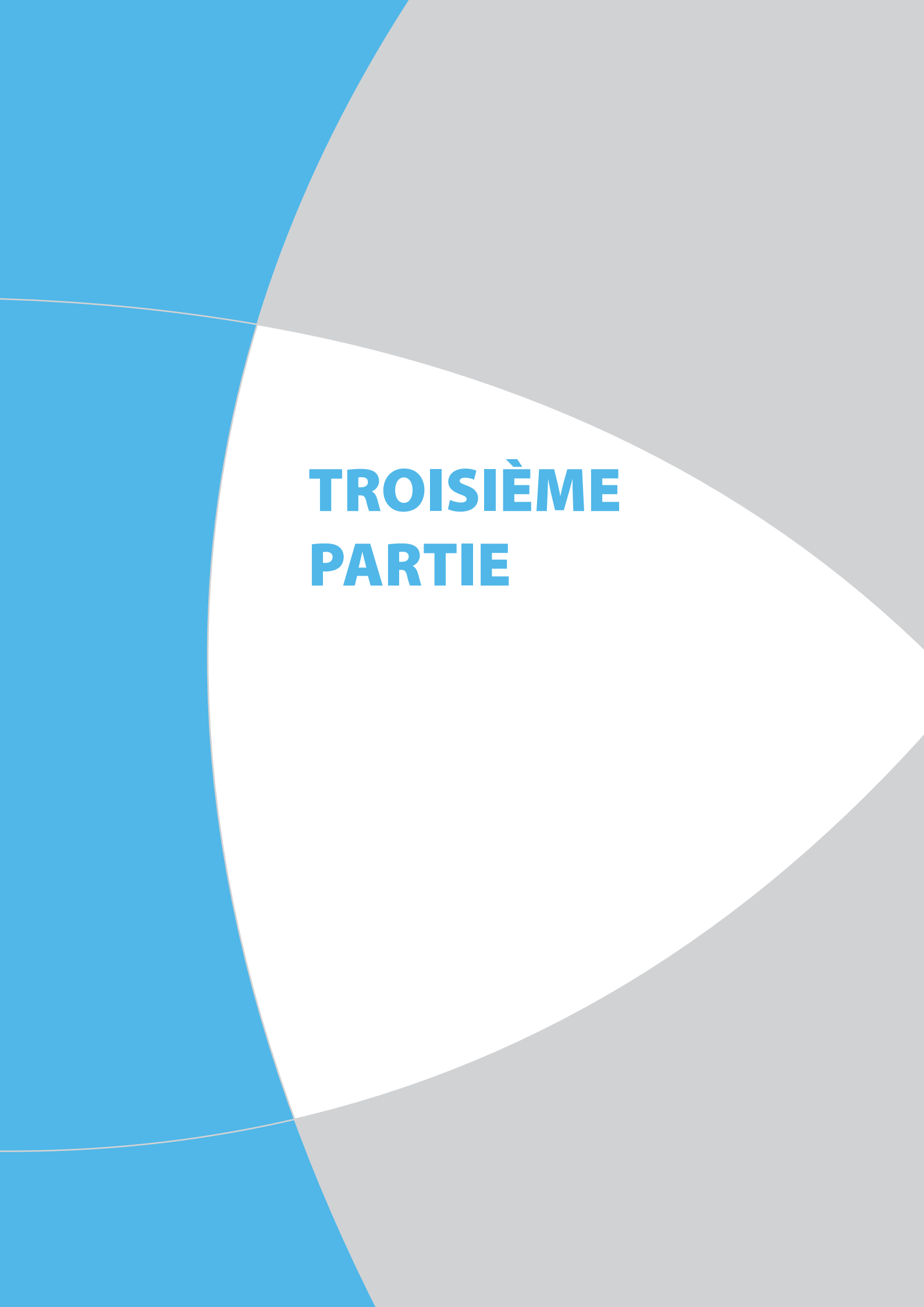
Dans les pays restants, les informations en ligne disponibles pour les entreprises sont limitées; les informations sont disponibles par des canaux traditionnels répartis dans différentes institutions. En Syrie par exemple, plusieurs institutions analysent et diffusent le plus gros de l'information pour les entreprises: le Bureau central des statistiques, les ministères concernés et les chambres de commerce et d'industrie. Les informations ne sont pas systématiquement collectées et il existe des contradictions entre les différentes institutions et à travers le pays.

10.4. Synthèse

Il existe un besoin important dans toute la région d'améliorer la qualité des informations pour les entreprises et de les rendre plus accessibles, en regroupant toutes les informations pertinentes, et en les diffusant en ligne. Idéalement, des portails en ligne devraient être mis en place, qui connecteraient tous les sites internet et les bases de données pertinents pour les entreprises. À ce jour, seuls quelques pays MED disposent de ce type de portails. Beaucoup de projets liés à la diffusion d'informations sont actuellement financés par des bailleurs de fonds et nécessiteront un maintien du soutien par les gouvernements une fois qu'ils seront achevés (les coûts de maintenance des services en ligne et des portails d'information sont particulièrement élevés). Les gouvernements devraient établir des budgets réalistes pour poursuivre leur maintenance et leur développement. Par ailleurs, les informations en ligne relatives aux entreprises devraient être axées sur des informations pratiques et des données pertinentes plutôt que sur les « nouvelles » concernant les activités du gouvernement. Les portails d'information en Israël sont ceux qui sont le plus ciblés sur des informations pratiques destinées aux entreprises et aux entrepreneurs.

Schéma 22 : Notes globales Dimension 10





TROISIÈME PARTIE

Introduction

La troisième partie de ce rapport est divisée en chapitres sur chaque pays, offrant un aperçu supplémentaire sur la mise en œuvre des dix dimensions de la Charte. Chaque chapitre est composé des six sections suivantes :

1. Aperçu du pays
2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé
3. Environnement opérationnel
4. Services pour les entreprises
5. Capital humain
6. Pour aller de l'avant

La section 1 présente un aperçu du secteur des entreprises dans chaque pays, en répertoriant les réformes clés qui ont influencé l'élaboration des politiques dans le pays. Cette section est basée sur des données collectées auprès de sources gouvernementales et des données publiées par les organisations internationales.

La section 2, Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé, couvre une partie de la dimension 1 (sous-dimension 1.1 - Cadre institutionnel pour la politique de l'entreprise), la dimension 7 (Associations professionnelles fortes) et la dimension 10 (Informations claires et ciblées) de la Charte. Ces trois domaines de la Charte sont complémentaires et sont donc regroupés afin d'examiner le cadre pour la politique de l'entreprise dans le pays en question. Ceci inclut l'analyse du contexte dans lequel la politique de l'entreprise est élaborée et l'analyse de la nature des consultations entre le secteur public et le secteur privé dans l'élaboration des politiques de l'entreprise. Sont également examinées les informations concernant les entreprises pour déterminer si elles sont présentées de manière claire et ciblée et si elles sont accessibles aussi bien aux entrepreneurs qu'aux responsables politiques.

La section 3 propose un aperçu de l'environnement opérationnel des entreprises, couvrant une partie de la dimension 1 (sous-dimension 1.2 – Meilleure législation et simplification au bénéfice des entreprises et sous-dimension 1.3 - Lancement moins coûteux et plus rapide), la dimension 4 (Accès au financement et fiscalité favorable à l'investissement) et la dimension 5 (Meilleur accès au marché) de la Charte. Ces trois dimensions de la Charte examinent les instruments politiques, les infrastructures, le cadre législatif et réglementaire en place qui facilitent les activités d'une entreprise. Il faut noter que les résultats spécifiques aux pays pour la sous-dimension 4.2, traitant de la fiscalité favorable à l'investissement, sont encore en cours d'élaboration pour un certain nombre de pays et n'ont donc pas tous été inclus dans cette version du rapport.

La section 4 couvre les trois dimensions de la Charte relatives aux services destinés aux entreprises : la dimension 8 (Systèmes et services de soutien aux entreprises), la dimension 6 (Entreprises innovatrices) et la dimension 9 (Renforcement des réseaux et des partenariats euro-méditerranéens). Etant donné que ces lignes d'action de la Charte se renforcent mutuellement, elles ont été analysées ensemble.

La section 5, qui analyse les dimensions relatives au capital humain de la Charte, examine la promotion de l'éducation et de la formation à l'esprit d'entreprise (dimension 2) ainsi que les activités de formation dans le milieu des affaires (dimension 3). La Charte souligne l'importance des deux domaines dans le moteur de la compétitivité.

Enfin, chaque chapitre se termine par la section « Pour aller de l'avant », examinant les forces individuelles et les domaines à améliorer pour chaque pays. En s'appuyant sur les analyses, cette section propose des développements ultérieurs.

Algérie

1. Aperçu du pays

L'économie algérienne est traditionnellement dominée par le secteur des hydrocarbures, qui représente environ la moitié du produit intérieur brut (PIB) et la majeure partie des exportations du pays et produit 75% des recettes fiscales totales. Les grandes entreprises, souvent étatiques et opérant dans les secteurs à forte intensité de capital tels que le secteur des produits chimiques, de l'acier et du ciment, génèrent la majeure partie de la production industrielle, tandis que les PME sont en grande partie présentes dans le commerce de détail, la construction, le transport et le secteur agroalimentaire. La densité du tissu des PME est faible et un grand nombre des micro et petites entreprises opèrent dans l'économie informelle. Les PME en Algérie contribuent seulement à hauteur de 12% à la totalité de l'emploi formel.

La croissance économique au cours des trois dernières années a été volatile en Algérie et en-dessous du potentiel, malgré les prix élevés du pétrole et du gaz. Cela est dû aux contraintes de production des hydrocarbures et au manque de compétitivité des secteurs hors hydrocarbures. La productivité de la main d'œuvre a été stagnante sur les cinq dernières années et la croissance des exportations hors hydrocarbures a été très modeste.

Sur le moyen terme, l'économie algérienne sera confrontée à un certain nombre de défis critiques. Elle devra créer un nombre considérable d'emplois afin d'absorber une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée et en croissance rapide. En même temps, le pays doit moderniser son secteur des hydrocarbures, réorganiser les entreprises étatiques et déficitaires et mettre à niveau le réseau des infrastructures.

Le gouvernement vise à établir un cadre politique capable de générer une croissance rapide et durable, par l'intermédiaire d'une diversification sectorielle progressive, l'ouverture de l'économie au commerce international et à l'investissement étranger, et la mise en œuvre d'un programme d'investissement important dans les infrastructures, le logement public et les secteurs prioritaires. Cette stratégie, articulée dans le programme complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009) et dans la stratégie du développement industriel, implique une expansion significative du secteur privé, en partant d'une base relativement limitée.

2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE

Depuis les années 1960, le pays poursuit une politique industrielle verticale, se concentrant sur un nombre limité de secteurs « stratégiques », et se basant sur un niveau élevé de protection tarifaire, une allocation directe de crédit et des injections publiques de capital comme

instruments de soutien. Depuis le milieu des années 1990, l'Algérie adopte une approche réformatrice plus orientée vers l'économie de marché, se séparant de quelques outils traditionnels d'interventionnisme.

La transition d'une politique de l'entreprise verticale à une politique horizontale est loin d'être achevée et le cadre institutionnel de la politique comprend encore des éléments de l'approche traditionnelle en plus des nouveaux outils et institutions. Dix institutions sont responsables de l'élaboration de la politique d'entreprise en Algérie⁽³⁷⁾. Le ministère de l'industrie et de la promotion des investissements (MIPI), résultant de la fusion du ministère de l'industrie et du ministère des participations et de la promotion des investissements, et le ministère de la PME et de l'artisanat (MPMEA), sont les deux institutions qui jouent un rôle central dans ce contexte. Ces deux institutions reflètent la double approche du gouvernement, à savoir la promotion des grands projets d'investissement et l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) ainsi que le soutien du développement des PME. En outre, le Conseil national d'investissement joue un rôle essentiel dans la conception de la politique d'investissement, et dans l'approbation et la surveillance de l'exécution des grands projets d'investissement et des IDE. La coordination entre les ministères et les institutions gouvernementales est assurée au niveau le plus élevé par le Cabinet du Premier Ministre.

Cette double approche est également reflétée dans les compétences assignées aux deux principaux organismes exécutifs gouvernementaux soutenant les entreprises. L'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) est chargée de la promotion des investissements, de la facilitation et de la gestion des incitations à l'investissement, tandis que l'Agence nationale de développement de la PME (ANDPME) fournit des services et apporte de l'assistance aux PME, ce qui comprend la gestion du Programme national de mise à niveau des entreprises. L'allocation des ressources reflète la priorité accordée au soutien du développement industriel et à l'attraction des IDE par rapport au développement des PME. Il existe un certain degré de coopération entre les deux ministères clés et leurs agences exécutives. Par exemple, des réunions sur l'exécution du programme de mise à niveau des entreprises sont organisées tous les mois. Néanmoins, il existe un potentiel considérable d'amélioration de la coordination des mesures politiques horizontales visant à améliorer l'environnement opérationnel des entreprises. La gestion des programmes d'assistance aux entreprises/industries pourrait elle aussi être mieux coordonnée.

Il n'existe aucune stratégie d'entreprise à moyen terme. En 2007, le gouvernement a approuvé, après un vaste débat, la stratégie industrielle de développement. Cette stratégie définit un nouvel ensemble de secteurs prioritaires; associe le développement et la diversification industriels au développement des ressources humaines, à l'innovation et à des mesures visant à améliorer la compétitivité; et atteste que le gouvernement algérien, et plus précisément le MIPI, prend des mesures visant à améliorer l'échange d'informations, à définir les compétences et à rationaliser les activités des institutions concernées.

CADRE DE CONSULTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ

Depuis 2003, un cadre consultatif a été institutionnalisé sous l'égide du Conseil consultatif national pour la promotion des PME, organe

⁽³⁷⁾ Le ministère de l'industrie et de la promotion des Investissements (MIPI); le ministère de la PME et de l'artisanat (MPMEA); le ministère des finances (MF); le ministère du commerce (MC); le ministère de l'intérieur et des collectivités locales (MICL); le ministère des affaires étrangères (MAE); le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels (MFEPE); le ministère de l'énergie et des mines; le ministère du travail et de la sécurité sociale et le ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme.

qui encourage le dialogue tripartite entre les PME, leurs associations professionnelles, et le secteur public et qui est présidé par un représentant du secteur privé. Parmi environ une douzaine d'associations professionnelles et de parties concernées qui représentent le secteur privé, la Chambre algérienne du Commerce et de l'Industrie (CACI) est l'association qui a été historiquement la plus consultée par le secteur public et elle joue un rôle privilégié dans le débat entre les secteurs public et privé. Les consultations entre ces organismes sont espacées dans le temps. Elles se déroulent généralement sur une base ad hoc et la divulgation du contenu des débats politiques est limitée. Néanmoins, l'élaboration de la stratégie industrielle de développement a offert l'occasion de lancer pour la première fois un processus poussé de consultation sur les questions stratégiques avec une série de parties concernées, pratique qui devrait être élargie à d'autres domaines politiques.

INFORMATIONS CLAIRES ET CIBLÉES

Il n'existe aucun système complet pour la collecte d'informations relatives aux entreprises. En dehors des douanes et des agences de statistiques nationales, l'administration publique algérienne n'a pas fait d'efforts pour installer un système structuré visant à réunir, traiter et diffuser les informations économiques, législatives et réglementaires relatives aux entreprises. Ce point a été identifié comme devant être amélioré par le gouvernement. Les mécanismes en ligne n'ont pas été développés à cet effet. Par contre la diffusion de l'information par des voies traditionnelles a été facilitée, en grande partie grâce aux quatorze centres de facilitation répartis sur l'ensemble du territoire.

3. Environnement opérationnel

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

L'environnement opérationnel des entreprises en Algérie est l'un des plus problématiques de la région MED, comme le mettent en évidence plusieurs enquêtes et rapports, y compris le rapport Doing Business. Les thèmes les plus critiques pour les entreprises concernent les règles et réglementations ainsi que l'accès au financement.

En 2001, le gouvernement a demandé un rapport sur la réforme administrative qui a proposé un certain nombre de recommandations pour réduire les entraves bureaucratiques liées à la politique de l'entreprise. Il n'existe aucune institution spécifique pour superviser le processus de simplification administrative et de réforme réglementaire. À ce jour, il n'existe ni stratégie pour la réforme réglementaire, ni examen systématique de la législation. L'Algérie vient seulement de commencer à simplifier des procédures administratives pour l'enregistrement de société.

ENREGISTREMENT DE SOCIÉTÉ

Il existe une double approche pour l'enregistrement des entreprises en Algérie basée sur le type de société :

- La première approche concerne les sociétés qui sont éligibles pour recevoir des aides à l'investissement. L'enregistrement de société peut être réalisé intégralement dans les centres régionaux de facilitation de l'investissement opérés par l'ANDI. Leur fonctionnement s'apparente à celui d'un guichet unique.

- La deuxième approche concerne toutes les autres sociétés qui doivent suivre des procédures standard d'enregistrement; les sociétés doivent être inscrites au registre du commerce. Pour le type le plus commun d'entreprises, l'enregistrement peut être obtenu en une journée, en parcourant les sept étapes nécessaires. L'obtention d'un numéro d'identification de société coûte environ 50 EUR.

La répartition régionale des centres de facilitation de l'investissement n'est pas dense au regard de la dimension du pays mais il existe des plans visant à établir des centres de facilitation d'investissement dans chacun des 48 gouvernorats du pays et pour les transformer sur le moyen terme en guichets uniques. En outre, pour les sociétés à responsabilité limitée, le nombre d'étapes, le nombre de jours, les besoins en capital minimum et les coûts liés à l'enregistrement ainsi qu'à la fermeture de société restent pesants (selon le rapport Doing Business 2008 de la Banque mondiale).

ACCÈS AU FINANCEMENT

L'accès au financement reste l'un des plus grands handicaps opérationnels selon les chefs d'entreprise exerçant leurs activités en Algérie. Au niveau global, cela est reflété par un ratio extrêmement faible de crédit au secteur privé par rapport au PIB qui avoisine les 12%. Les crédits bancaires sont acheminés principalement vers les grandes entreprises publiques et privées, tandis que les PME comptent en grande partie sur l'autofinancement. Néanmoins, le secteur bancaire passe par la première phase d'un processus étendu de réforme, y compris la privatisation partielle des grandes banques publiques, l'abolition des contraintes d'octroi de crédit, un contrôle bancaire plus étroit et une concurrence accrue.

Une partie du cadre réglementaire et juridique qui facilite l'accès au financement est déjà en place. Le pays dispose d'une loi sur les sociétés en difficulté et sur la faillite. L'accès au cadastre et les informations sur le crédit sont disponibles pour les grands emprunteurs. Néanmoins, le recouvrement des mauvais prêts auprès des tribunaux est difficile, ce qui fait que les banques pratiquent traditionnellement des politiques très conservatrices en matière de prêts destinés aux PME. Le prêt bancaire est en grande partie basé sur les garanties de biens immobiliers apportées par l'emprunteur, avec des exigences élevées en matière de garantie, ce qui limite davantage l'accès au crédit pour les PME sous-capitalisées.

Des instruments financiers tels que des services de garantie de crédit ont été mis en place afin de faciliter l'accès au financement et de limiter l'impact des exigences restrictives en matière de garantie. Ces instruments restent financés et dirigés uniquement par le gouvernement. La Caisse de garantie des crédits d'investissements (CGCI) fournit des garanties pour le crédit d'investissement. Le Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises (FGAR) s'adresse spécifiquement aux PME et se porte caution pour la création d'une entreprise, la rénovation de l'équipement et l'expansion des activités des PME. Néanmoins, le nombre de garanties approuvées reste limité. En outre, les entreprises, et particulièrement les PME, sont souvent incapables d'enregistrer leurs actifs mobiliers et immobiliers, ce qui limite à son tour l'utilisation de ces actifs comme garantie.

Les crédits à la micro entreprise sont autorisés par l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM), organisme gouvernemental spécialisé. En outre, il existe un certain nombre d'agences de microcrédit opérant dans les zones rurales. Néanmoins, le secteur du microcrédit en Algérie n'a pas atteint le même niveau de développement que dans d'autres pays du Maghreb, en termes de répartition territoriale, de nombre d'institutions et de diversification de la production.

Une loi passée en 2006 a permis la création de deux fonds d'investissement. Le secteur des fonds de financement par capitaux propres est encore à une phase précoce de développement. Les investisseurs restent opposés au risque en l'absence d'un marché dynamique, liquide et ouvert aux sociétés à faible capitalisation.

FISCALITÉ FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

Malgré certaines réformes fiscales partielles introduites récemment (dont la simplification de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la réduction du taux d'impôt sur les sociétés), le système fiscal en Algérie demeure complexe. Le budget actuel compte toujours fortement sur les recettes du pétrole et du gaz, et une réforme de l'administration fiscale reste nécessaire.

ACCÈS AUX MARCHÉS

Actuellement, il n'existe aucune stratégie formalisée de promotion des exportations pour les entreprises (même dans le secteur de l'énergie). Le ministère du commerce, qui dispose d'un Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE) et l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX) s'efforcent de promouvoir les exportations et de simplifier les procédures pour le commerce international. Néanmoins, le Fonds est sous-employé et les plans pour la promotion des exportations n'ont pas encore été exécutés.

ACCORD SUR LA CONFORMITÉ ET L'ACCEPTATION DES PRODUITS INDUSTRIELS (ACAA)

Pour être prêt à signer un ACAA avec l'UE, le pays partenaire devrait avoir une infrastructure appropriée dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation, de l'évaluation de conformité, de la métrologie et de la surveillance du marché et devrait avoir adopté les parties appropriées de l'acquis. En Algérie, le processus d'amélioration de l'infrastructure a commencé ainsi que l'harmonisation de la législation horizontale. L'alignement de la législation dans les secteurs prioritaires choisis par l'Algérie (les produits de construction, l'équipement de basse-tension, l'efficacité énergétique des appareils de réfrigération et les jouets) n'a pas encore commencé. L'adoption des normes européennes dans les secteurs prioritaires et le retrait des normes nationales contradictoires sont en progrès.

4. Services pour les entreprises

SERVICES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Les entreprises ont accès à une gamme de services aux entreprises assurés par des bailleurs de fonds ou des prestataires financés par l'État. Ces services incluent l'assistance technique et financière, la formation, le conseil et l'expertise dans les domaines de la gestion d'entreprise, l'accès au financement, les normes techniques et l'homologation. Il existe un programme de mise à niveau des entreprises financé par l'UE et destiné à soutenir la création d'entreprise et à améliorer les services pour les PME et MPME algériennes, avec cinq centres à travers le pays. Il a été signalé néanmoins que ces services ne sont pas largement utilisés par les entreprises. Cela peut être dû en partie au fait qu'il n'existe aucune base de données sur les fournisseurs de service aux entreprises à la disposition des entreprises. La société allemande de coopération technique « Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (GTZ) » travaille avec le ministère de la PME et de l'artisanat (MPMEA) pour mettre un tel système en place.

POLITIQUE D'INNOVATION

Jusqu'à récemment, l'innovation n'était identifiée comme priorité politique ni pour les entreprises ni pour les acteurs publics; en conséquence, peu de temps et de ressources étaient consacrés au développement de services consacrés aux entreprises innovatrices. L'Algérie n'a pas encore adopté une stratégie d'innovation. Toutefois, certaines activités ad hoc dans ce secteur ont été menées par le MPMEA, le MIPI et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS). L'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVREDET), organisme sous tutelle du MESRS, travaille depuis 1998 pour développer des liens entre les universités et les entreprises. Il convient de noter que les entreprises et les universitaires ont critiqué les efforts de l'ANVREDET, faisant valoir que sa structure bureaucratique et sa rigidité opérationnelle ont laissé peu de place à la créativité. Le MPMEA a été mandaté pour créer des pépinières d'entreprises dans l'ensemble du pays (cela a été réalisé en collaboration avec le MESRS) et un certain nombre de pépinières d'entreprises sont à présent opérationnelles et sont implantées dans des parcs technologiques. Le programme de pépinières d'entreprises vise à s'étendre à toutes les régions et à attirer des activités innovatrices à travers le développement

des compétences entrepreneuriales, la réalisation de projets innovateurs lancés par les chercheurs, et l'incitation de jeunes universitaires à créer des entreprises.

À ce jour, la coordination a été faible entre les différents acteurs institutionnels chargés de la mise en œuvre des politiques d'innovation. En réponse à cela, en décembre 2007, le gouvernement a demandé un rapport pour faire le point sur les activités actuelles d'innovation et de R&D en Algérie et pour regrouper les différents acteurs travaillant dans ce domaine.

RÉSEAUX EUROMED

L'Algérie appartient au réseau euro-méditerranéen ANIMA de pépinières d'entreprises. De son côté, la Chambre de commerce a lancé un partenariat avec une région en France pour développer les pépinières d'entreprises. Néanmoins, il est admis que la participation aux réseaux euro-méditerranéens est un secteur où peu de progrès ont été réalisés et où beaucoup reste à faire.

5. Capital humain

En ce qui concerne les dimensions de la Charte liées au capital humain, l'évaluation se concentre sur les efforts de l'Algérie pour promouvoir a) l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise (dimension 2) ainsi que b) les formations destinées aux entreprises (dimension 3). La Charte souligne l'importance de ces deux domaines pour améliorer la compétitivité.

L'évaluation s'est concentrée d'abord sur le cadre politique relatif à l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise, en mettant particulièrement l'accent sur la manière dont les politiques d'éducation, de formation et d'emploi soutiennent l'apprentissage de l'esprit d'entreprise. Alors que des efforts louables ont été déployés pour promouvoir l'apprentissage de l'esprit d'entreprise en dehors du système d'enseignement formel (par exemple l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), le Fonds national du développement de l'apprentissage et de la formation continue (FNAC), l'Agence nationale de gestion du microcrédit), il n'y a pas encore de lien ou de cadre politique global qui assurerait la synergie entre ces instruments d'appui nationaux. De plus, en ce qui concerne l'enseignement général, auquel la Charte accorde une importance particulière pour la promotion de l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge en tant que compétence clé, peu d'avancées sont à noter en termes d'élaboration de politiques. Les dispositions de la Charte en termes de compétences clés dans l'enseignement secondaire (CITE 2 et 3) restent à mettre en œuvre. Tant qu'un cadre politique global n'est pas établi pour promouvoir l'apprentissage de l'esprit d'entreprise, épine dorsale de l'indicateur « Politique » de la dimension 2, les efforts visant à promouvoir la formation à l'esprit d'entreprise continueront d'être orientés par projet. Les développements issus de l'orientation par projet prévoient peu de synergie entre l'éventail des actions et assurent rarement une progression de la promotion de l'esprit d'entreprise à travers les différentes parties du système d'apprentissage (y compris l'éducation non formelle). Cette synergie pourrait apporter une meilleure efficacité à l'effort global. Les autorités algériennes devraient considérer l'établissement d'un cadre politique plus cohérent pour l'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie, comme réponse au processus de la Charte, et initier une discussion entre les différentes parties concernées.

En ce qui concerne les formations destinées aux entreprises (dimension 3), l'évaluation souligne que les services de formation visant à soutenir l'amélioration des qualifications des travailleurs sont généralement bien développés à travers le pays. Cela inclut des efforts importants dans le domaine de la formation destinée à la création d'entreprise (par exemple l'ANSEJ). Les services de formation et de coaching sont disponibles et près de 14% des micro-entreprises nouvellement créées sont dirigées par des femmes. Ces données pourraient être complétées par des statistiques plus larges sur la formation en entreprise (y compris les données sur la formation destinée aux entreprises en démarrage ventilées par genre). Ceci compléterait les efforts que l'Algérie déploie pour améliorer ses performances par rapport aux divers indicateurs de la dimension 3. Les efforts importants consentis par exemple par l'Institut national de la productivité et du développement industriel (INPED) dans le domaine de la formation au développement des entreprises, ont été relevés dans l'évaluation. Néanmoins, l'indicateur « croissance des entreprises » nécessite des statistiques concrètes sur la contribution de la formation à cette croissance, afin de valoriser les efforts réalisés en la matière. C'est sur ce point que la position concurrentielle de l'Algérie pourrait être améliorée, étant donné son potentiel clair de création de richesse et d'emplois. Enfin, l'équipe d'évaluation a eu des difficultés à accéder à l'information sur la formation en entreprise pour le commerce extérieur (ex : formation sur les normes, marchés internationaux). L'accès aux informations pour l'indicateur « formation relative aux marchés internationaux » pourrait être facilité par les principales associations sectorielles travaillant avec la coordination de la Charte.

6. Pour aller de l'avant

En Algérie, il existe des signes concrets démontrant que le gouvernement entend s'éloigner de la politique traditionnelle de soutien direct aux secteurs industriels prioritaires, et qu'il prévoit de poursuivre une stratégie de diversification de la base économique du pays, réduisant la dépendance à l'égard du secteur des hydrocarbures. Toutefois, le pays est à une phase précoce de cette transition, comme indiqué par les notes moyennes obtenues par le pays pour chacune des dix dimensions de la Charte.

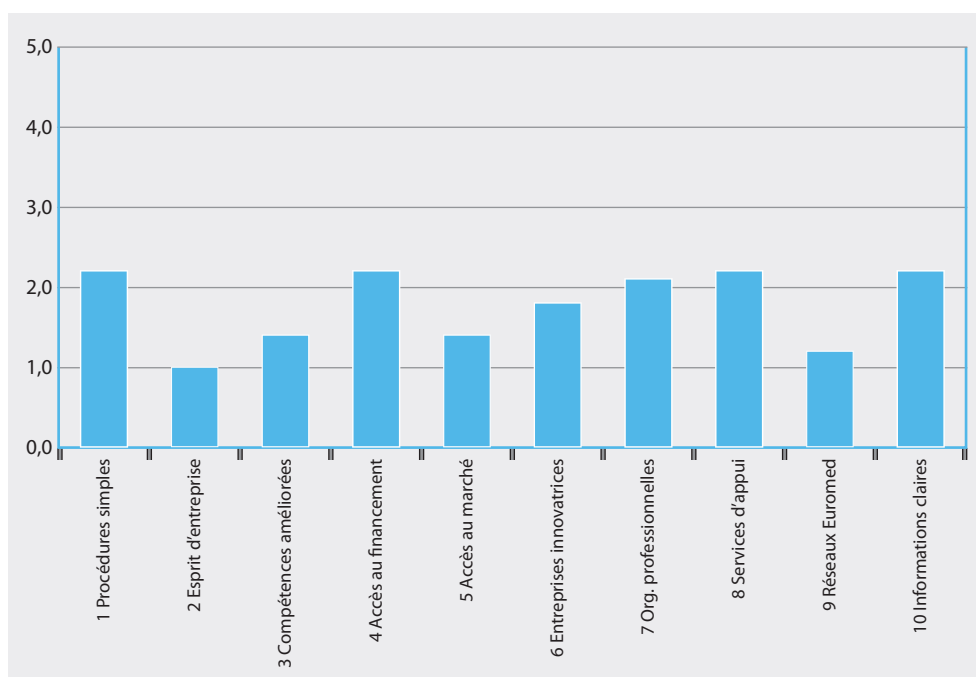
La priorité absolue devrait donc être l'augmentation de la taille du secteur des PME, en termes de nombre d'entreprises actives, de contribution à l'emploi et de création de valeur ajoutée. Cela exige des interventions sur plusieurs fronts, allant de la structure du cadre politique à la mise en œuvre d'une formation efficace à l'esprit d'entreprise, en passant par l'accès au financement et l'amélioration de la consultation entre le secteur public et le secteur privé

Sur la base de l'évaluation de la Charte, les priorités suivantes ont été identifiées :

- **cadre de la politique de l'entreprise.** Une plus grande coordination est nécessaire entre le ministère de l'industrie et de la promotion des investissements et le ministère de la PME et de l'artisanat. Une nouvelle stratégie devrait être mise en place, favorisant la création d'entreprise et exploitant les mesures horizontales orientées vers l'amélioration de l'environnement des entreprises, au lieu de s'appuyer principalement, comme c'est le cas à l'heure actuelle, sur les avantages fiscaux liés à des projets d'investissement validés par les agences gouvernementales ;

- **enregistrement de société.** Une priorité clé devrait être la simplification plus poussée des procédures d'enregistrement de société pour tous les types d'entreprises, sans se limiter à celles qui ont accès aux aides à l'investissement. Cela enverra un signal positif à de nouveaux entrepreneurs, particulièrement si des programmes visent à encourager l'esprit d'entreprise, et si des structures de microfinance bien financées sont créées. Ces combinaisons de réformes pourraient produire une amélioration substantielle du taux de création d'entreprise. L'expérience de l'Égypte, avec le Fonds social pour le développement, le programme marocain « Moukawalat » (sur la promotion de l'esprit d'entreprise) et les programmes de microfinance menés par des ONG pourraient servir de modèles précieux de bonne pratique. La réforme la plus récente sur l'enregistrement de société, lancée par le programme libanais « LibanPost » (exploiter le réseau étendu de bureaux de poste pour rassembler et fournir des titres d'enregistrement de société) est également un modèle de bonne pratique ;
- **réforme réglementaire et simplification administrative.** Afin de soutenir la croissance des PME, le gouvernement devrait envisager de réviser et de simplifier le cadre réglementaire actuel, en mettant particulièrement l'accent sur les réglementations qui limitent l'accès au marché ou faussent la concurrence fournissant un avantage injuste aux sociétés opérant dans l'économie informelle ;
- **consultation entre le secteur public et le secteur privé.** Le gouvernement devrait envisager d'établir à intervalles réguliers des consultations orientées vers l'intégration du secteur des MPME, en s'inspirant de l'expérience limitée du Conseil consultatif pour la promotion des PME. De nouvelles voies de dialogue devraient être ouvertes avec les entrepreneurs potentiels, particulièrement au niveau local, en utilisant les forums existants pour la consultation entre le secteur public et le secteur privé. Les interventions dans d'autres domaines, tels que l'innovation, l'accès au marché et la mise en œuvre des systèmes et des services de soutien aux entreprises devraient être développées dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle pour le secteur des entreprises, en consultation avec le secteur privé ;
- **capital humain.** Deux recommandations sont émises: premièrement, les autorités en charge de l'éducation et de la formation doivent passer de dispositions ad hoc relatives à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise à un cadre plus intégré qui permettrait un développement progressif de la promotion de l'esprit d'entreprise à travers la scolarisation et l'enseignement supérieur obligatoires, tout en créant une interface avec des développements effectués en dehors du système éducatif. Travaillant en partenariat, les diverses parties prenantes clés devraient se concentrer sur le développement d'une stratégie d'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie, soutenue par des actions visant à répondre aux domaines prioritaires des indicateurs de la Charte (ex: l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé). Deuxièmement, compte tenu des exigences statistiques de la dimension 3 (Compétences améliorées), un système de données plus élaboré visant à assurer le suivi des activités de développement des ressources humaines en entreprise devrait être pris en considération. Les organisations d'employeurs et/ou les représentations sectorielles seraient idéalement placées pour lancer cette initiative, tout en bénéficiant d'un soutien gouvernemental clair pour s'assurer que les données rentrent dans le cadre de l'élaboration des politiques et de l'allocation des ressources. Toute élaboration de données devrait prendre en compte la question du genre.

Schéma 23 : Algérie : Notes globales pour chaque dimension de la Charte



Égypte

1. Aperçu du pays

Le processus de réformes structurelles dans l'économie égyptienne a commencé au début des années 1990. Lors de son lancement, le processus de réforme était caractérisé par le manque de continuité et n'a entraîné que des progrès modestes en modifiant l'approche du gouvernement à l'égard du développement du secteur privé et en réduisant le rôle dominant du gouvernement dans les secteurs industriel et financier. La nomination d'un cabinet favorable aux réformes en 2004, comprenant un certain nombre de ministres ayant une expérience éprouvée du secteur privé, a donné le signal d'un changement majeur de politique et a provoqué une vive accélération du rythme de la réforme économique. En premier lieu, le gouvernement a réduit les tarifs extérieurs de 14,6 % à 9,1 %, indiquant une rupture avec les pratiques traditionnelles de protectionnisme concernant l'industrie nationale et donnant un signe clair de l'intention d'accélérer l'intégration de l'Égypte à l'économie mondiale. Des réformes ont également été mises en œuvre dans le cadre d'une réforme fiscale complète, en baissant le taux normal de l'impôt sur les sociétés, réduisant les taux pour les personnes physiques et comblant les lacunes du régime d'impôt sur les sociétés. Quatre ans après son lancement, la réforme fiscale a largement atteint ses trois objectifs principaux : élargir l'assiette fiscale, augmenter considérablement les recettes fiscales et améliorer la transparence du régime fiscal.

Parallèlement, le gouvernement a accéléré le processus de privatisation, permettant l'ouverture aux IDE et encourageant fortement les investissements nationaux privés. Le processus a débuté par les banques publiques et s'est élargi aux entreprises industrielles publiques puis aux secteurs enregistrant une croissance rapide, tels que le ciment et le commerce de détail. Pour ce qui est des investissements, le gouvernement a relancé et élargi le rôle de l'agence de promotion des investissements (GAFI), a allégé la bureaucratie et renforcé la création de zones franches et industrielles. Enfin, le gouvernement a décidé d'améliorer de manière systématique l'environnement des entreprises. La stratégie de développement industriel 2005 (IDS), élaborée à travers un processus de consultation avec des organisations du secteur privé et des acteurs clés, a présenté un programme ambitieux de réformes au niveau microéconomique, couvrant un large spectre de politiques d'entreprise. La stratégie a déjà atteint certains de ses objectifs à court terme : atteindre un taux de croissance réel dans la production industrielle de 9%, de faire passer le taux d'investissement industriel à 30%, faire passer les exportations de l'industrie manufacturière à 36 milliards EUR et créer 2 millions d'emplois à l'horizon 2020.

Les impulsions de la nouvelle réforme ont produit des résultats marquants largement reconnus. En 2007, la Banque mondiale a classé l'Égypte premier réformateur au monde en matière d'environnement des entreprises ⁽³⁸⁾. L'Égypte est également devenue observateur du Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales de l'OCDE en 2007, en reconnaissance des progrès réalisés pour ouvrir l'économie aux investissements directs étrangers et pour améliorer la transparence du climat d'investissement. Le rythme de la croissance économique s'est accéléré en passant d'une moyenne annuelle de 3,5% en 2001/02-2003/04 à 6,2% pour la période 2004/05-

2006/07, grâce à la croissance rapide de l'industrie et des services et à l'expansion du secteur des hydrocarbures, l'augmentation des revenus issus du canal de Suez et du tourisme ainsi que les rapatriements de fonds par les travailleurs.

Avec une main d'œuvre de mieux en mieux formée et des coûts de production faibles, l'Égypte a le potentiel nécessaire pour devenir une locomotive importante dans les secteurs tertiaire et manufacturier dans la région MED. Cependant, le potentiel résultant de l'intégration progressive de l'Égypte à l'économie mondiale reste largement inexploité et les défis auxquels l'Égypte fait face demeurent considérables. Augmenter la création d'emplois reste une priorité absolue en vue d'absorber la main d'œuvre disponible en croissance rapide et de réduire le chômage chez les jeunes, particulièrement chez les jeunes diplômés de l'université. Une part importante des secteurs manufacturier et tertiaire, principalement composés de PME, utilisent des technologies obsolètes. Le marché du travail présente des écarts croissants entre l'offre et la demande de compétences. Il existe des divergences régionales de plus en plus marquées, la croissance économique étant concentrée dans la Basse-Égypte (Le Grand Caire et le Delta).

2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé

CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre politique de l'Égypte est hautement structuré, conséquence de nombreuses années d'intervention directe du gouvernement pour orienter l'économie et résultat de la création de nouvelles institutions pour orienter et mettre en œuvre le processus de réforme. Le cadre politique est basé sur une combinaison unique d'organes ministériels, d'agences exécutives du gouvernement et d'institutions publiques-privées, qui ont le statut d'ONG et qui sont en charge de vastes champs politiques.

⁽³⁸⁾ Banque mondiale, Doing Business 2008

On compte quatre institutions gouvernementales clés, en charge de différents domaines politiques et opérant dans le domaine du développement des entreprises. Chacune de ces institutions a ses propres priorités mais elles sont censées contribuer à atteindre les objectifs globaux, en termes de croissance, d'objectifs d'investissement, de développement des exportations et de création d'emplois, objectifs découlant des priorités fixées par l'équipe de réforme économique nationale constituée en 2004 ⁽³⁹⁾.

Tableau 23 : Cadre institutionnel en Égypte

Ministère	Institution/Unité	Priorité relative à la politique de l'entreprise	Stratégie	Activités principales
Inter-ministériel	Fonds social pour le développement (FSD) créé en 1991	Micro et petites entreprises (MPE)	- Stratégie nationale pour le développement des MPE : 2008-2012 - Stratégie nationale pour la microfinance	Prestation de services financiers et de soutien aux entreprises Simplification des procédures administratives
Ministère du commerce et de l'industrie	- Autorité chargée du développement industriel (IDA) créée en 2005 - Centre de modernisation industrielle	Entreprises industrielles	Stratégie de développement industriel : 2005-25	Accroître les exportations et mettre à niveau la qualité des sept secteurs existants. Investir dans la mise à niveau de la technologie et des compétences ⁽⁴⁰⁾ dans six zones de développement de niches. Affecter et équiper des zones pour développer des activités industrielles
Ministère de l'investissement	GAFI	Moyennes et grandes entreprises	n/d	Faciliter les procédures liées à l'investissement, particulièrement pour les moyennes et grandes entreprises, aider les investisseurs et promouvoir les possibilités d'investissement en Égypte.
Ministère des finances	Unité de développement des PME	PME	ERRADA, Réforme fiscale complète	Simplifier toutes les procédures juridiques et administratives.

⁽³⁹⁾ Une équipe de haut niveau en charge de la réforme économique a été constituée avec pour mission d'identifier pour le gouvernement les réformes à mener par priorité. La réforme des politiques commerciales, le secteur bancaire et la fiscalité sont les trois domaines politiques identifiés comme cruciaux pour répondre aux objectifs suivants : atteindre une croissance économique de 6% ; offrir des possibilités d'emploi aux 650 000 nouveaux entrants sur le marché du travail ; et doubler les entrées d'investissements directs étrangers et le commerce global, à travers une plus grande intégration à l'économie mondiale.

⁽⁴⁰⁾ Énergies renouvelables dans le domaine de l'ingénierie, des machines et de l'équipement ; électronique grand public à facteur travail élevé ; composantes automobiles ; sciences de la vie ; biotechnologies et produits ethniques.

L'existence d'un cadre institutionnel si complexe crée des défis majeurs en termes de coordination. En ce qui concerne la coordination institutionnelle, un comité économique de haut niveau, présidé par le Premier ministre, se réunit tous les mois pour coordonner les politiques économiques, et le GAFI, le FSD et l'IDA s'appuient sur des comités interministériels. La coordination politique est en grande partie rendue possible grâce au niveau adéquat de coopération au sein de l'équipe actuelle de ministres de l'économie, lesquels disposent d'un vaste réseau de contacts personnels. Elle est aussi due à l'influence des responsables politiques clés.

CADRE DE CONSULTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a pris des mesures actives pour inclure et/ou consulter le secteur privé dans sa prise de décisions stratégiques, afin de s'assurer de la compétitivité de l'Égypte. Voici des exemples qui illustrent l'engagement renforcé avec le secteur privé :

- l'implication de l'Association des jeunes entrepreneurs égyptiens dans la mise en place et le fonctionnement du Conseil national égyptien de la compétitivité ;
- la consultation intense de la Fédération des industries égyptiennes (FEI) pour développer la coopération Égypte-UE ;
- la nomination d'entrepreneurs de premier plan à des postes ministériels de haut niveau.

Ces dernières années, la majorité des lois et réglementations, particulièrement celles liées au développement du secteur privé et aux activités des entreprises (de telles lois et réglementations incluent la loi relative à l'impôt sur le revenu, la loi unifiée sur le logement et la nouvelle loi foncière), ont également fait l'objet de débats et ont même parfois été impulsées par des associations professionnelles. Par exemple, le Comité consultatif économique (composé de membres du secteur privé, notamment les chambres de commerce et les associations professionnelles) a joué un rôle majeur dans l'élaboration et le soutien de la stratégie de réforme réglementaire et de simplification administrative « ERRADA ».

Néanmoins, une certaine méfiance du secteur privé (particulièrement au niveau des micro et petites entreprises) persiste vis-à-vis du secteur public. Ceci est peut-être dû en partie au fait que les associations professionnelles et les réseaux d'entreprises, qui s'expriment au nom de la communauté des entreprises, représentent seulement les grandes entreprises et sont donc incapables de faire valoir les intérêts des MPE sous-représentées (92,7% des entreprises en Égypte).

INFORMATIONS CLAIRES ET CIBLÉES

À l'heure actuelle, l'Égypte offre à la fois des méthodes en ligne et des méthodes traditionnelles de diffusion des informations économiques, législatives et réglementaires. Les informations sont disponibles en ligne à travers de nombreux sites interactifs, bien qu'un portail pour les entreprises n'ait pas encore été créé. La disponibilité d'informations en ligne est moins importante que le développement des moyens

traditionnels, puisque seuls 7 millions de personnes (en juin 2007) ⁽⁴¹⁾ sont aujourd'hui classées dans la catégorie des utilisateurs internet (chiffres de 2006, Services d'information d'État de l'Égypte).

3. Environnement opérationnel

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

À travers l'unité « PME » du ministère des finances, le gouvernement est en train d'adopter la stratégie de réforme réglementaire et de simplification administrative « ERRADA » ⁽⁴²⁾.

En 2008, le projet examinera, simplifiera et supprimera des dizaines de milliers de réglementations dans plusieurs ministères. La stratégie vise à passer en revue toutes les réglementations et la législation liées à l'activité économique, y compris la nouvelle loi fiscale à paraître, les listes tarifaires simplifiées et la loi sur les tribunaux économiques qui est sur le point d'être publiée. Pour de plus amples informations sur ERRADA, il convient de se référer à l'encadré sur les bonnes pratiques de l'Égypte, dans la deuxième partie, Dimension 1, section 1.3 Analyse.

ENREGISTREMENT DE SOCIÉTÉ

En ce qui concerne le lancement moins coûteux et plus rapide, l'Égypte a adopté une approche à deux voies pour améliorer l'environnement opérationnel des entreprises : 1) améliorer l'environnement des entreprises pour les investisseurs et 2) améliorer l'environnement des entreprises nationales. Pour ce qui est de la première voie, le GAFI s'adresse aux investisseurs en devenant leur partenaire en matière d'investissement et propose des services de guichet unique pour octroyer toutes les licences nécessaires pour la création et l'exécution des projets. Pour ce qui est de la seconde voie, le FSD a créé des guichets uniques dans la plupart des gouvernorats pour réduire le temps et le coût associés à l'enregistrement d'une société. Tandis que l'Égypte a réduit le nombre de jours requis pour enregistrer une société, trente jours restent nécessaires pour obtenir des diverses agences les accords d'octroi des licences et pour se voir attribuer le code d'identification national de l'entreprise. Un réseau de chambres de commerce et d'industrie propose aux entreprises des services d'enregistrement à un coût légèrement plus élevé. Il est parvenu à réduire le délai fortement en jouant le rôle d'intermédiaire dans la procédure d'enregistrement.

ACCÈS AU FINANCEMENT

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement égyptien a joué un rôle pro-actif en réduisant les contraintes liées à l'accès des PME au financement. Des progrès tangibles ont été réalisés dans la restructuration, la recapitalisation, la fusion et la privatisation des grandes banques commerciales, qui ont commencé à développer une approche plus orientée vers le client et à moderniser la gamme de produits et de services destinés aux PME. Ces progrès vont de pair avec des améliorations de l'environnement du crédit. Tandis que les exigences habituelles en matière de garantie restent élevées et largement basées sur les actifs

⁽⁴¹⁾ Source: www.idsc.gov.eg

⁽⁴²⁾ Pour plus d'information sur ERRADA, voir l'encadré dans la partie II, dimension 1, section 1.3 Analyse

fonciers, l'Égypte a adopté en 2006 de nouvelles réglementations facilitant l'enregistrement des actifs fonciers et améliorant l'accès aux informations sur le cadastre. En outre, depuis 2001, il est possible d'utiliser les actifs immobiliers comme garantie de prêt. La Société de garantie du crédit (CGC), dont l'actionnariat se compose de neuf banques commerciales et une compagnie d'assurance, est en activité depuis 1991 et propose une série de garanties pour le financement à court terme, les investissements, les entreprises en démarrage. Elle propose également des garanties de crédit à l'exportation. En 2005, le premier Bureau de crédit privé a commencé son activité. Il appartient conjointement au FSD et est soutenu par la Banque centrale égyptienne et l'IFC.

Le segment inférieur du marché du crédit est doté de services de microfinance fournis par un certain nombre de banques privées et publiques qui opèrent sur une base commerciale et par des organisations à but non lucratif qui opèrent sous l'égide du FSD et qui sont financées par le gouvernement et des organisations donatrices, notamment l'UE. La Stratégie nationale pour la microfinance, en vigueur depuis 2005, propose une plateforme visant à coordonner les efforts des bailleurs de fonds, des agences multilatérales et des institutions gouvernementales, telles que le FSD. Néanmoins, les institutions de microfinance ont du mal à répondre aux besoins de la demande croissante. La gamme de produits dans le domaine de la microfinance est également limitée. En effet, de nombreux prestataires proposent uniquement des microcrédits sans aucun service financier supplémentaire tel qu'un service de dépôt et d'assurance.

Par ailleurs, le gouvernement égyptien encourage fortement les fonds propres. Un comité sur le capital-risque a été créé par le ministère des finances en 2004 et le projet de lancer un fonds gouvernemental ciblé sur les PME se trouve dans une phase bien avancée. Neuf fonds de capital-investissement existent déjà en Égypte mais moins de 10% des fonds sont alloués aux projets des PME. Le lancement d'un nouveau marché boursier distinct pour les petites et moyennes entreprises capitalisées en octobre 2007, nommé Nilex, contribuera à élargir les fonds de capitaux propres en faveur des PME.

Cependant, malgré ces réussites, l'accès au financement pour les PME reste très problématique. Les petites entreprises dépendent principalement de fonds générés en interne ou de bailleurs de fonds informels. Les entreprises dont les besoins de financement sont supérieurs au seuil des institutions de microfinance mais inférieurs au seuil nécessaire pour attirer l'intérêt des banques commerciales sont confrontées aux obstacles les plus importants.

FISCALITÉ FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

L'Égypte a joué un rôle de premier plan parmi les pays participants en matière de politiques et pratiques fiscales destinées aux petites et moyennes entreprises. L'Égypte a entrepris des études sur les incitations fiscales visant à augmenter le financement des petites entreprises ainsi que sur les obstacles fiscaux à l'investissement à risque dans les PME. Les principaux résultats ont été communiqués aux hauts fonctionnaires du ministère des finances. L'Égypte est également le seul pays participant à avoir adopté des régimes simplifiés destinés aux PME afin de réduire les obligations fiscales. En outre, l'Égypte encourage le dépôt et le paiement électroniques en accordant des incitations aux contribuables et en proposant des centres d'appels gratuits pour répondre à leurs questions. Des séminaires, des ateliers et des tables rondes sur la fiscalité se tiennent avec la participation des chambres de commerce, pour expliquer les nouvelles règles d'imposition.

ACCÈS AUX MARCHÉS

En 2004, le ministère du commerce et de l'industrie a adopté une nouvelle stratégie de promotion des exportations visant à atteindre les objectifs fixés par l'équipe de réforme économique de haut niveau. Une partie de la stratégie vise à simplifier les procédures lourdes et coûteuses en matière de commerce international. Les réformes incluent l'automatisation de la GOEIC (Organisation générale pour le contrôle des exportations et des importations) et la mise en place d'un guichet unique sur le site de la GOEIC. Il est clair que ces réformes ont eu un impact, car les chiffres de 2007 montrent que :

- le dédouanement est passé de 20 jours en 2003 à 1 jour ;
- le temps de stockage des marchandises dans les entrepôts est passé de 28 à 2 jours, réduisant donc les coûts ;
- la baisse des coûts s'est traduite par une diminution de 15 % du prix des importations et une augmentation de 17 % des marges à l'exportation.

Outre la GOEIC, une seconde agence, le Centre égyptien de promotion des exportations (EEPC) a été créé par le ministère du commerce et de l'industrie. En ce qui concerne les programmes spécifiques destinés aux PME, la Banque de développement des exportations de l'Égypte fournit des services bancaires comprenant la mise à niveau et la modernisation des entreprises ayant un potentiel d'exportation.

ACCORD SUR LA CONFORMITÉ ET L'ACCEPTATION DES PRODUITS INDUSTRIELS (ACAA)

Pour être prêt à signer un ACAA avec l'UE, le pays partenaire devrait avoir une infrastructure appropriée dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation, de l'évaluation de conformité, de la métrologie et de la surveillance du marché, et devrait avoir adopté les parties appropriées de l'acquis. En Égypte, la modernisation de l'infrastructure a commencé mais la législation horizontale n'a pas été harmonisée avec l'acquis communautaire. L'alignement de la législation dans les secteurs prioritaires choisis par l'Égypte (les matériaux de construction, les appareils électriques, les équipements sous pression, les appareils médicaux et les appareils à gaz) a débuté. L'adoption des normes européennes dans les secteurs prioritaires et le retrait des normes nationales contradictoires sont bien avancés.

4. Services pour les entreprises

SERVICES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

L'éventail des services aux entreprises comprend l'assistance dans la phase de lancement, l'élaboration d'un plan d'entreprise, l'accès au financement, le développement des ressources humaines et enfin, pour les entreprises les plus avancées, l'assistance dans la réalisation de projets innovants. Ces services sont généralement fournis sur la base d'un partage des coûts, pour les petites entreprises via le Fonds social de développement (FSD) et pour les plus grandes via le Centre de modernisation industrielle (IMC).

Les services aux entreprises se sont développés à partir du Programme de modernisation industrielle lancé en 1997 et piloté par le ministère du commerce et de l'industrie. Le programme a reçu un soutien financier considérable de la part de l'UE et a bénéficié d'autres initiatives prises par des bailleurs de fonds. Après près de cinq ans de mise en œuvre, le Programme de modernisation industrielle a été davantage axé sur la demande et est devenu le Centre de modernisation industrielle (IMC), institution publique-privée opérant sous l'égide du ministère du commerce et de l'industrie et de la Fédération des industries égyptiennes (FEI). Les services personnalisés aux entreprises de l'IMC sont proposés dans des centres de ressources pour les entreprises, implantés dans sept régions ainsi que par des entreprises locales et multinationales.

Outre le fait d'aider les petites entreprises à avoir accès au financement, le FSD propose des services d'aide à la création d'entreprise à travers son réseau de guichets uniques. Le FSD finance également des projets de développement des ressources sociales et humaines et est lui-même soutenu par plusieurs bailleurs de fonds, dont l'UE. D'autres prestataires de services issus du secteur public sont l'IDA et le GAFI dont les guichets uniques aident à créer une entreprise. Les prestataires de services issus du secteur privé incluent l'EJBA et les chambres de commerce nationales et internationales.

POLITIQUE D'INNOVATION

La stratégie du gouvernement en matière d'innovation est ancrée dans la stratégie de développement industriel qui fixe les objectifs pour le développement et le transfert technologiques. La stratégie est à un stade initial de mise en œuvre. À moyen terme, la stratégie de développement industriel prévoit que le pays mette en place un transfert de technologie durable. À long terme, la stratégie envisage la possibilité de passer de politiques d'adaptation à des politiques d'innovation.

À l'heure actuelle, un certain nombre de projets s'efforcent d'atteindre ces objectifs. Les Centres de transfert de technologie et d'innovation (ETTIC) développent les capacités de R&D dans certains secteurs stratégiques. Les centres ETTIC ont mis sur pied douze centres technologiques, augmenté l'efficacité de treize centres technologiques existants et lancé quatre programmes visant à renforcer les capacités technologiques. Les centres ETTIC sont limités sur le plan géographique au Grand Caire et à Alexandrie. Ils proposent des formations et une assistance technique dans des domaines spécifiques aux secteurs (tels que le marbre et les carrières, la technologie alimentaire, le textile et l'habillement, etc.) et sont souvent en relation avec des prestataires de services européens ou internationaux. Les centres ETTIC sont dirigés par des partenariats publics-privés et leur activité est orientée par la demande. Deux parcs technologiques ont également été créés : la ville de Moubarak pour la recherche scientifique et les applications technologiques ainsi que le Village intelligent.

L'IMC coopère également avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour associer l'industrie à la R&D. Dans cette optique, l'IMC a réuni des centres de recherche, des représentants du secteur privé et des entreprises industrielles afin de créer des liens et d'encourager le développement de la recherche scientifique pouvant s'appliquer au secteur industriel.

Le programme de pépinières de l'Égypte a été lancé en 1995 par le FSD, la Banque mondiale et l'Association égyptienne de pépinières (EIA),

qui a lancé un projet pilote pour les pépinières d'entreprises et les pépinières technologiques, bien que l'accent soit davantage mis sur la création d'emplois plutôt que sur l'innovation. L'EIA propose une assistance technique pour la mise en place des pépinières et sert également d'organe représentatif pour les pépinières.

RÉSEAUX EUROMED

Certaines associations entre des entreprises égyptiennes et des entreprises européennes génèrent des investissements considérables dans des secteurs tels que le textile et les transports. Des liens se développent également entre des centres technologiques égyptiens, des prestataires de services et leurs homologues européens. Ces partenariats seront encouragés par des programmes financés par l'UE tels que le nouveau programme « Invest in MED », et par la connexion de l'Égypte au Réseau Entreprise Europe.

5. Capital humain

En ce qui concerne les dimensions de la Charte liées au capital humain, l'évaluation se concentre sur les efforts de l'Égypte visant à promouvoir l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise (dimension 2) ainsi que les formations destinées aux entreprises (dimension 3), domaines considérés comme essentiels pour la promotion d'un environnement des entreprises plus entrepreneurial et plus efficace en termes de compétences.

Tout d'abord, l'évaluation a particulièrement mis l'accent sur le contexte politique en faveur d'une formation à l'esprit d'entreprise plus développée à tous les niveaux d'éducation. Tandis que certaines stratégies contribuent individuellement à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise (ex: une stratégie d'emploi pour les jeunes encourage l'emploi indépendant), l'objectif de la Charte relatif à un cadre stratégique cohérent pour l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise tout au long de la vie nécessite davantage de réflexion et de dialogue impliquant les principales parties concernées. Il serait important d'observer la manière dont les contenus des politiques existantes sont liés, notamment la manière dont le système d'éducation formelle et le dispositif d'éducation non formelle pourraient être améliorés et mis en synergie. Plus précisément, la stratégie nationale pour l'éducation manque encore d'une reconnaissance spécifique de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé. Ceci sera important pour être plus performant dans les indicateurs liés à l'enseignement secondaire (CITE 2 et 3).

En outre, la stratégie adoptée pour l'emploi et la formation professionnelle n'aborde que le thème des compétences professionnelles. Une dimension orientée vers l'esprit d'entreprise pourrait renforcer ses objectifs et son potentiel. Des entretiens avec des hauts responsables du ministère de l'enseignement supérieur ont confirmé un intérêt particulier pour développer l'apprentissage de l'esprit d'entreprise « dans les campus », afin de s'appuyer sur des efforts existants de promotion de l'esprit d'entreprise dans les universités de technologie/ingénierie. Ceci offre une bonne occasion de s'assurer que les niveaux supérieurs du système d'apprentissage (CITE 5 et 6) sont engagés dans des développements plus larges de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie. Étant donné que l'indicateur « politique » est un moteur pour les indicateurs restants de la Dimension 2, les autorités égyptiennes pourraient envisager une discussion

ouverte sur la manière dont les différentes composantes du système d'apprentissage (y compris les entreprises) pourraient coopérer en vue de créer un cadre d'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie. Étant donné sa position nodale, l'Observatoire de l'éducation, de la formation et de l'emploi pourrait faciliter ce dialogue mais le leadership et le soutien du ministère de l'éducation demeureront cruciaux. Le processus pourrait être considérablement renforcé avec l'engagement stratégique du Conseil national de la compétitivité (qui encourage d'ores et déjà une meilleure contribution du système d'apprentissage au développement de la compétitivité égyptienne). Néanmoins, le ministère de l'éducation joue un rôle pivot par rapport à l'ensemble des développements systémiques dans le domaine de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise. Il doit s'engager et être engagé auprès des autres parties prenantes.

Deuxièmement, en termes de compétences liées à l'entreprise, les services de formation appuyant les entreprises égyptiennes dans le domaine du commerce international sont bien établis et s'intéressent à la fois aux normes et à la commercialisation internationales. On compte d'ailleurs des exemples intéressants de formation à la gestion des exportations (ex: l'initiative de coopération Japon-Égypte) et au commerce électronique international (Pôle commercial international égyptien). De la même façon, des efforts importants sont réalisés pour encourager la formation dans les entreprises en croissance, avec une gamme d'instruments financiers soutenant les entreprises empruntant la voie de la croissance. Bien que la formation en matière de compétences générales, professionnelles et de gestion soit bien développée à travers le pays, un manque de données sur la prestation de formation en entreprise, y compris le soutien destiné aux entreprises en démarrage, limitera les progrès par rapport aux indicateurs de la dimension 3 à moins qu'un mécanisme de suivi plus systématique ne soit établi. Les associations professionnelles et d'entreprises, aux côtés des organes gouvernementaux, ont tout intérêt à envisager une analyse régulière de la formation en entreprise. Une évaluation des besoins de formation constituerait un baromètre des conditions de développement des ressources humaines de l'économie et livrerait des indications sur la manière dont les investissements publics dans la formation pourraient être ajustés pour répondre aux besoins changeants et spécifiques des entreprises. Étant donné l'accent mis sur les données relatives au genre dans l'indicateur « entreprises en démarrage » en particulier, les méthodes de collecte des données devraient être ventilées par genre.

6. Pour aller de l'avant

La performance de l'Égypte reflète les importants progrès réalisés en matière de développement d'une approche globale de la politique de l'entreprise dans les dix dimensions de la Charte, à l'exception de la dimension 2: Éducation et formation à l'esprit d'entreprise. Les points forts de l'Égypte sont notamment l'élaboration de politiques et l'orientation stratégique, résultant de la détermination de l'équipe ministérielle économique et de la participation active de représentants dynamiques du secteur privé. Dans la plupart des domaines, les politiques incluent de bonnes pratiques reconnues à l'échelle internationale.

Les principaux défis pour l'Égypte se situent sur le plan de la mise en œuvre des politiques qui sont à déployer dans l'ensemble du pays pour produire des bénéfices ressentis sur tout le territoire. Dans une grande économie comme celle de l'Égypte, pour que les réformes puissent avoir un impact important sur l'économie et le bien-être général, il

est nécessaire de mettre en œuvre un volume de réformes suffisant pour atteindre une bonne masse critique en impliquant le plus grand nombre d'entreprises possible. L'Égypte enregistre des résultats positifs en termes de mise en œuvre dans plusieurs domaines tels que la microfinance, l'innovation et la prestation de services aux entreprises mais la portée de l'intervention doit s'élargir afin de satisfaire les différents besoins du secteur des entreprises, y compris les PME.

Sur la base de l'analyse conduite ci-dessus, les priorités suivantes ont été identifiées:

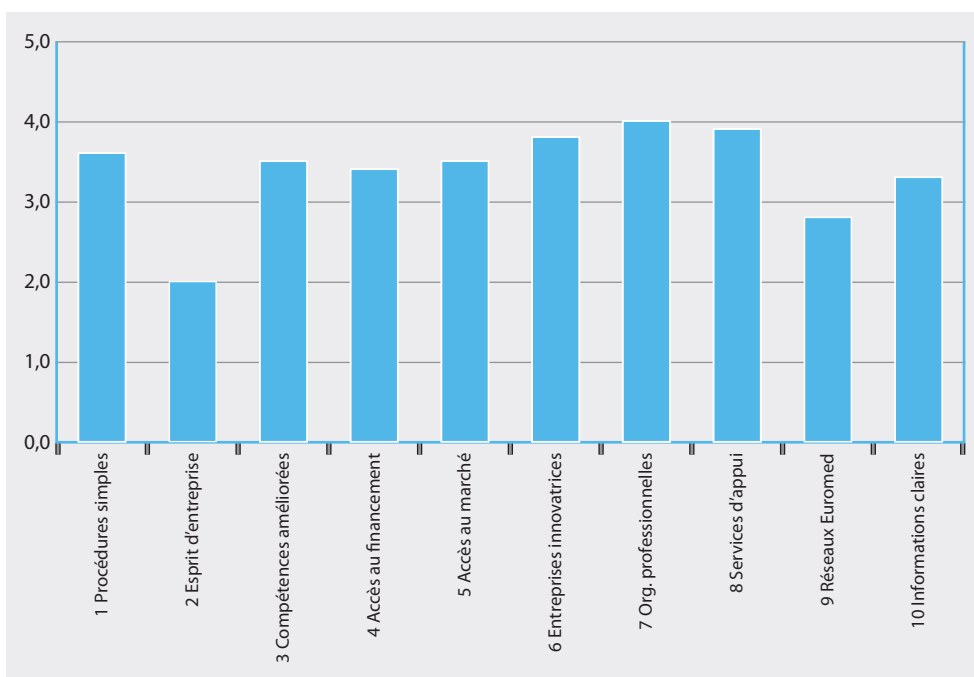
- **mise en œuvre de la réforme réglementaire:** L'Égypte reste une économie fortement réglementée, alourdie par une administration publique pesante et souvent inefficace, particulièrement au niveau local. Le gouvernement a mis la priorité sur la réforme réglementaire et posé la base pour un programme de réforme bien structuré. Cependant, l'expérience internationale montre qu'une résistance émerge dans la mesure où les réformes réduisent le pouvoir et l'influence des différents niveaux de bureaucratie. Un programme approfondi de réforme réglementaire pourrait générer des bénéfices suffisamment importants pour transformer l'environnement des entreprises, en particulier parce qu'il est couplé à la grande réforme fiscale conduite ces dernières années;

- **accès au financement** : Les systèmes de microfinance, les réformes des banques commerciales et les efforts relatifs à la privatisation ont un impact sur l'accès au financement pour les micro entreprises et les moyennes entreprises bien capitalisées. Cependant, les petites entreprises sont toujours exclues de l'accès au crédit. Il existe un besoin de continuer à améliorer l'environnement du crédit, à accroître l'assistance technique apportée aux petites entreprises en termes de financement et de formulation de plans d'entreprise, à intensifier la concurrence dans le secteur bancaire et à élargir les systèmes de garantie de crédit ;
- **innovation** : Le gouvernement a posé la base d'une politique d'innovation et atteint des résultats encourageants en termes de mise en œuvre des politiques, avec la création des centres ETTIC. Cependant, les besoins de l'économie sont considérables. Les actions menées par l'IMC doivent se poursuivre afin de soutenir la mise à niveau technologique fondamentale dans un nombre important de secteurs, notamment le secteur des services. Parallèlement, il existe un besoin de se concentrer sur les secteurs prioritaires déjà identifiés, de renforcer davantage les

liens entre les centres de recherche, les universités, la formation professionnelle et l'éducation en général ;

- **capital humain** : Les recommandations sont émises pour les dimensions 2 et 3. Premièrement, en vue d'exploiter les résultats de qualité obtenus dans le domaine de l'éducation et de la formation à l'esprit d'entreprise, les autorités en charge de l'enseignement général et supérieur doivent être impliquées directement dans toutes les discussions et tous les développements politiques ultérieurs. Ceci devrait permettre d'établir un processus de développement politique plus intégré en faveur de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie. Deuxièmement, les progrès de l'Égypte dans les indicateurs de la dimension 3 seront fragilisés tant qu'un système de suivi régulier et fiable concernant la formation en entreprise n'est pas mis en place. Les autorités, aux côtés du secteur privé, devraient déterminer la manière d'articuler les sources existantes de données tout en comblant les lacunes dans les données disponibles (y compris les données relatives au genre pour la formation destinée aux entreprises en démarrage).

Schéma 24: Égypte: Notes globales pour chaque dimension de la Charte



1. Aperçu du pays

Depuis le début des années 1990, l'économie israélienne connaît un important processus de restructuration et de transformation. Dans un délai relativement court, Israël, dont la base économique était traditionnellement dominée par l'agroalimentaire, l'industrie légère et d'autres secteurs à forte densité de main d'œuvre, a évolué vers une économie de la connaissance et a développé un secteur de technologie de pointe extrêmement compétitif. Aujourd'hui, Israël a un des taux d'intensité en R&D le plus élevé au monde et occupe une place de leader dans le développement technologique.

D'un point de vue économique, le tournant remonte à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Un apport en capital humain hautement qualifié et extrêmement motivé, résultat des flux d'immigration des années 1990, a conduit le gouvernement à s'engager dans un certain nombre de politiques qui ont fortement favorisé et appuyé l'esprit d'entreprise, au lieu de dépendre du développement des programmes d'aide sociale. Grâce à une coopération étroite entre le secteur public et le secteur privé et avec une aide substantielle des États-Unis, Israël est parvenu à reproduire et adapter beaucoup d'éléments qui ont joué un rôle déterminant dans le développement du secteur de la haute technologie aux États-Unis, tels que la collaboration université-industrie pour réaliser des projets, les retombées interprofessionnelles de l'innovation générée par des activités de R&D dans le domaine de la défense et leur application dans les secteurs civils, le raccourcissement du délai entre la R&D et l'application, et le développement d'une industrie du capital-risque dynamique. Le passage à une économie davantage tournée vers l'esprit d'entreprise a été soutenu par l'introduction d'une réforme fiscale d'envergure, la libéralisation des secteurs et d'importantes privatisations, réduisant fortement le rôle de l'État dans l'économie au début des années 2000.

En conséquence, pendant une longue période, le pays a enregistré des taux de croissance comparables aux taux des tigres asiatiques. La phase de développement économique rapide a été momentanément interrompue par la seconde Intifada entre 2001 et 2003 mais la croissance a repris depuis à un rythme accéléré, le PIB augmentant de 5,25% en moyenne en 2006 et 2007, faisant ainsi passer le chômage d'un pourcentage record de 10,8% en 2003 à 7,5% en 2007. L'économie israélienne est fortement intégrée dans l'économie mondiale mais beaucoup moins dans l'économie régionale. Par l'intermédiaire d'accords de libre-échange établis de longue date, Israël est lié aux États-Unis et à l'UE (chacun absorbant près de 40% des exportations israéliennes), et est également lié à la Turquie. Depuis la seconde Intifada, l'industrie israélienne a fortement réduit sa dépendance à l'égard des activités sous-traitées à des entreprises palestiniennes et a réduit le nombre d'emplois offerts aux travailleurs palestiniens en Israël.

La croissance économique rapide, entraînée par les progrès technologiques, a transformé le pays mais également généré des disparités profondes. La productivité et les salaires dans les services traditionnels et les secteurs manufacturiers sont nettement inférieurs à ceux du secteur de la haute technologie. La répartition des revenus se

polarise. À moyen terme, Israël doit consolider son leadership dans le secteur de la haute technologie, étendre les gains de productivité aux industries plus traditionnelles et augmenter le taux de participation des groupes minoritaires à l'économie.

2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE

La principale institution directement responsable de la politique de l'entreprise en Israël est le ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi, bien que plusieurs ministères soient responsables de politiques spécifiques ou connexes ⁽⁴³⁾. Le ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi se concentre sur l'élaboration et le suivi des politiques et sur la gestion des programmes destinés aux moyennes et grandes entreprises. En revanche, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques destinées aux PME sont prises en charge par l'Autorité israélienne pour les petites et moyennes entreprises (ISMEA, également connue sous le nom d'Autorité israélienne pour les petites entreprises, association à but non lucratif rattachée au ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi). Le ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi assure le suivi des programmes de soutien destinés à la mise à niveau des PME, comme les programmes de tutorat, d'innovation, de conception et de gestion de la qualité. La mission de l'ISMEA est d'encourager la création d'entreprises, d'aider à mettre en œuvre des programmes de soutien aux PME, et de jouer le rôle d'organe de coordination pour l'harmonisation de la politique de l'entreprise. L'Autorité, établie en 1993, coordonne le réseau des Centres de développement des petites entreprises (MATI), travaille étroitement avec les associations de PME et joue un important rôle de représentation des micro et petites entreprises.

Un certain nombre d'agences et d'institutions appropriées, établies sous l'égide du ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi, répondent aux objectifs d'investissement et d'exportation. Ces institutions sont en charge de différents domaines de la politique de l'entreprise, comme notamment l'Autorité chargée de la coopération industrielle (ICA) et l'Administration chargée du commerce extérieur (en coopération avec le ministère de l'agriculture), qui sont responsables de la coopération industrielle, de la promotion des exportations et du commerce. Le Centre de promotion des investissements travaille avec des investisseurs étrangers intéressés par l'investissement direct et les possibilités de joint ventures. Généralement, ces institutions sont dotées de ressources humaines et de financements suffisants pour mener à bien leur mission et elles sont complètement opérationnelles.

Depuis 1993, le gouvernement met au point une topographie permettant d'identifier les responsabilités de chaque institution dans le domaine de la politique de l'entreprise. L'action gouvernementale est conduite et coordonnée selon la structure approuvée. Le ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi encourage la coordination avec d'autres ministères et parties concernées à travers des comités spécialisés en charge de certains domaines de la politique de l'entreprise

⁽⁴³⁾ Les autres ministères comprennent : le ministère des finances, le ministère du tourisme, le ministère de l'agriculture, le ministère de la justice, le ministère de l'éducation et le ministère de l'intégration des immigrés.

allant de l'octroi de licence et de l'enregistrement des entreprises à la participation des PME aux appels d'offre du gouvernement.

Le ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi préconise dans son approche que l'intervention du gouvernement se concentre sur les défaillances critiques du marché. L'intervention devrait être provisoire, viser à mettre en place les conditions favorables à l'arrivée d'opérateurs privés et chercher à obtenir des résultats par le biais des mécanismes du marché. La fin de l'intervention gouvernementale devrait être planifiée dès le début et identifier les conditions de sortie, comme dans le cas du programme Yozma destiné au secteur du capital-risque ou du programme de pépinière d'entreprises. Les mesures politiques sont suivies de près et réajustées pour répondre aux objectifs. Ainsi, par exemple, le ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi va réaliser un examen approfondi de l'ensemble des programmes de soutien aux politiques au cours des deux prochaines années.

En réalité, Israël a adopté ces dernières années une approche pragmatique à l'égard de la politique de l'entreprise, en attachant une importance prioritaire à la mise en œuvre de programmes ciblés. Ainsi, Israël a délibérément écarté l'élaboration d'une politique de l'entreprise globale. Néanmoins, le ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi définit des plans de travail annuels, comme le Plan de travail 2008 mis au point récemment dans le but de fixer des objectifs et de développer des programmes en faveur de la mise en œuvre de la politique de l'entreprise.

CADRE DE CONSULTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ

La consultation entre le secteur public et le secteur privé a pu être observée à un certain nombre de niveaux du processus de prise de décision. À un niveau très stratégique, les parties concernées ont été impliquées dans la conception du cadre institutionnel de la politique, y compris pour la création de l'ISMEA, de l'ICA, etc. À un niveau très pratique, les parties concernées font partie de comités qui supervisent des domaines de politiques spécifiques liés aux activités des entreprises, tels que le Comité sur l'enregistrement des entreprises. Généralement, le processus de consultation entre le secteur public et le secteur privé est caractérisé par la participation informelle du secteur privé.

En Israël, l'adhésion aux organisations du secteur privé n'est pas obligatoire; cependant, l'adhésion est encouragée à travers un système d'avantages et de freins financiers. L'Association israélienne de fabricants est le principal organe responsable du secteur manufacturier et joue un rôle pivot dans les consultations de haut niveau avec le gouvernement. L'Association joue également un rôle de coordination pour un certain nombre d'organisations sectorielles et professionnelles. En général, la consultation a lieu à tous les niveaux et aborde une grande variété de thèmes. Les autres organisations du secteur privé impliquées dans la consultation entre le secteur public et le secteur privé comprennent la Lahav (la Chambre israélienne des organisations indépendantes), les représentations des professions libérales et la FICC.

INFORMATIONS CLAIRES ET CIBLÉES

Il existe un certain nombre d'organisations publiques et privées qui collectent, analysent et diffusent des informations économiques, législatives et réglementaires concernant les entreprises. Les informations sont diffusées par des voies traditionnelles par le biais des MATI basés dans

28 lieux d'implantation à travers le pays. La Lahav, la FICC, le ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi (y compris l'Association du commerce extérieur) et l'Institut israélien des exportations et de la coopération internationale fournissent tous des informations ciblées, en particulier dans des domaines liés à l'exportation. Les informations sont fournies via des portails internet qui permettent une interaction entre les entreprises et l'administration.

3. Environnement opérationnel

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Le fait de privilégier une approche basée sur les programmes a conduit le gouvernement à consentir moins d'efforts pour mettre en œuvre des politiques plus vastes. Ainsi, par exemple, la réforme réglementaire n'a débuté que tardivement et évolue à un rythme plus lent que la réforme dans les autres domaines politiques. Les notes d'Israël se situent encore sous la moyenne de l'OCDE pour plusieurs indicateurs du rapport Doing Business 2008 de la Banque mondiale qui mesurent l'interaction avec l'administration publique. En août 2005, le gouvernement a mis sur pied un comité interministériel: la FICC, la MAI et le Centre de l'Union des autorités locales ont été invités à contribuer à mettre au point une stratégie pour la simplification de

l'octroi de licence aux entreprises.

Le ministère de l'intérieur partage avec le ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi la responsabilité de superviser le processus de simplification administrative relatif aux procédures d'octroi de licence. Des objectifs clés sont en voie d'être atteints : la simplification de l'octroi de licence aux entreprises et de la réforme fiscale est entamée et des plans visent à réviser, simplifier et éliminer la législation redondante. À ce stade, un système d'analyse coûts-bénéfices de la nouvelle législation applicable aux entreprises a été approuvé mais n'a pas encore été appliqué.

ENREGISTREMENT DE SOCIÉTÉ

En dépit des efforts visant à simplifier les procédures, le processus d'enregistrement de société en Israël reste assez lourd et a été identifié comme un obstacle à l'entrée sur le marché pour quelqu'un qui souhaite créer une entreprise. Pour une société privée à responsabilité limitée (entreprise normalisée), le nombre de jours et d'étapes nécessaires à l'enregistrement de la société est relativement important : il faut compter trois jours pour obtenir les documents d'enregistrement de la société certifiés par un avocat ; les documents doivent être remplis au registraire des entreprises au ministère de la justice pour obtenir le numéro d'identification unique de l'entreprise, ce qui prend une journée (il convient de noter qu'un numéro d'identification unique est utilisé pour identifier l'entreprise dans toutes les démarches administratives) ; la société doit ensuite être enregistrée au ministère des finances pour les questions d'impôt sur le revenu et de TVA, ce qui prend au total environ 16 jours ; enfin, la société doit être enregistrée à l'Institut national des assurances, ce qui prend environ 14 jours. Selon le rapport Doing Business de la Banque mondiale, ces procédures longues sont également appliquées à la fermeture des sociétés privées à responsabilité limitée.

Israël n'a pas encore mis en place un guichet unique dédié à l'enregistrement de société. Cependant des plans visant à mettre un tel système sur pied ont été approuvés et prévoient un système en ligne dédié à l'enregistrement de société.

ACCÈS AU FINANCEMENT

Israël dispose d'un secteur financier bien développé, opérant dans un cadre juridique et réglementaire relativement bien structuré.

Un système cadastral est en place et facilement accessible par n'importe qui via le Registre foncier (pour un montant d'environ 50 EUR) et un certain nombre d'autres sources ⁽⁴⁴⁾. Il existe un système d'enregistrement pour les actifs mobiliers, qui sont à leur tour acceptés par les banques comme garantie. Les lois sur la faillite assurent la transparence et l'efficacité dans toutes les procédures de mise en liquidation et de faillite.

Le secteur bancaire est dominé par deux banques principales qui contrôlent plus de 65% du marché (HAPOALIM et LEUMI), bien que, suite à la réforme du secteur bancaire en 2005, les compagnies

d'assurance ont pénétré les marchés du crédit et de la garantie. L'allocation de crédit est généralement efficace mais les écarts financiers ont toujours une incidence sur certains segments du secteur des entreprises, dans la mesure où les deux banques les plus importantes orientent les services et les instruments vers le marché moyen (pour les clients qui nécessitent des prêts allant de 600 000 à 12 millions EUR et plus), laissant aux plus petites banques et aux banques coopératives le rôle de financer les plus petites entreprises. En général, il existe une concurrence relativement élevée dans le secteur bancaire pour les clients des entreprises. Néanmoins, les banques ont des exigences rigoureuses en matière de prêt : une entreprise doit non seulement présenter un bon modèle d'entreprise avec des clients réguliers et des produits de qualité mais doit également disposer d'une garantie solide. Pour tout prêt n'excédant pas les 10 000 EUR, les exigences en matière de garantie peuvent aller de 50% à 100% du crédit. Une loi sur les classements des crédits offre la possibilité au secteur bancaire d'avoir accès à des informations sur l'historique des crédits du candidat. Les services sont assurés à travers un système interne par l'intermédiaire de deux entreprises privées.

Le secteur de la microfinance opère essentiellement grâce au Fonds de garantie de l'État : le fonds est administré par une entreprise privée qui gère les décaissements de fonds destinés aux entreprises qui ne peuvent pas obtenir un crédit bancaire en raison d'un manque de garantie ou d'une garantie inadéquate. Il existe également un certain nombre d'autres fonds publics et privés qui accordent de petits prêts. Néanmoins, les fonds du gouvernement destinés aux PME et aux micro entreprises opérant dans le secteur de la haute technologie sont moins importants que le financement privé tel que les fonds propres, le capital-risque et les offres publiques initiales. ⁽⁴⁵⁾

Israël est reconnu pour son capital-risque innovant et couronné de succès qui finance le dispositif « Yozma », établi en 1992 grâce aux fonds d'amorçage du gouvernement. Ce système a conduit à l'établissement d'une industrie du capital-investissement réussie et a représenté un important moteur de croissance pour le secteur de la haute technologie en Israël. La Bourse de Tel Aviv, institution liquide, dynamique, bien réglementée et ouverte aux entreprises à faible capitalisation, offre des possibilités supplémentaires aux entreprises innovatrices enregistrant une croissance rapide d'augmenter le capital-risque.

FISCALITÉ FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

Israël évalue les coûts moyens que les PME doivent assumer pour se conformer aux principales obligations fiscales. Le pays analyse les implications de régimes fiscaux alternatifs à appliquer aux PME. Israël a également entrepris des études sur les incitations fiscales spéciales pour augmenter le financement des petites entreprises, bien que ces études n'aient pas été présentées aux hauts fonctionnaires du ministère des finances. L'aide aux PME pour remplir les obligations fiscales se trouve dans un stade avancé. Les déclarations d'impôt, les informations fiscales et les documents justificatifs sont largement mis à la disposition des contribuables ; les informations fiscales sont largement diffusées aux entreprises ; un service téléphonique gratuit animé d'experts fiscaux bien formés est proposé pour répondre aux questions des

⁽⁴⁴⁾ Il faut noter qu'environ 90% des terrains en Israël appartiennent au domaine public, c'est à dire qu'ils sont la propriété de l'État, du Fonds national juif ou de l'Autorité chargée du développement. L'Administration foncière israélienne (ILA) est l'agence gouvernementale chargée de la gestion des terrains. La propriété signifie donc généralement une obtention des droits de location accordés par l'ILA d'une période allant de 49 à 98 jours.

⁽⁴⁵⁾ 2007 Global Entrepreneurship Monitor/l'éducation et le ministère de l'intégration des immigrés.

contribuables et des discussions se tiennent régulièrement avec les chambres de commerce et d'industrie et d'autres organismes pour améliorer et renforcer les connaissances des contribuables en matière de fiscalité.

ACCÈS AUX MARCHÉS

Dans la mesure où le marché national est relativement limité et le marché régional en grande partie inaccessible, une des grandes priorités d'Israël est de garantir l'accès et de promouvoir les exportations vers les marchés d'outre-mer, en particulier vers les États-Unis et l'UE. Le pays a par conséquent élaboré une stratégie forte et des instruments permettant de la mettre en œuvre. L'Administration du commerce extérieur, organe rattaché au ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi, est la principale institution chargée de la promotion des exportations en Israël. La FICC et l'Institut israélien des exportations et de la coopération internationale facilitent l'accès au marché israélien et encouragent les entreprises israéliennes à exporter. Un certain nombre de PME ayant une orientation technologique (généralement financées par du capital-risque) sont intéressées par l'élaboration de projets avec des partenaires étrangers. Des institutions comme l'ICA et l'Institut israélien des exportations et de la coopération internationale tentent de mettre au point des mécanismes pour entretenir des contacts suivis. Afin de promouvoir les exportations parmi les jeunes entrepreneurs, un certain nombre de formations sont dispensées, notamment par l'ISMEA à travers les MATI.

Le gouvernement israélien a pris un certain nombre de mesures pour simplifier les procédures relatives au commerce extérieur, y compris par l'informatisation de procédures et la création d'un guichet unique virtuel pour satisfaire les exportateurs. Des informations actualisées sont disponibles sur le site internet du ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi (et ses sites internet affiliés) et dans des publications mensuelles.

ACCORD SUR LA CONFORMITÉ ET L'ACCEPTATION DES PRODUITS INDUSTRIELS (ACAA)

Afin d'être prêt à signer un Accord sur la conformité et l'acceptation des produits industriels avec l'UE, le pays partenaire devrait disposer d'une infrastructure adéquate dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation, de l'évaluation de conformité, de la métrologie et de la surveillance du marché et devrait avoir adopté les parties appropriées de l'acquis communautaire. L'infrastructure israélienne a un niveau adéquat. L'harmonisation de la législation dans les secteurs prioritaires choisis par Israël (bonnes pratiques manufacturières en ce qui concerne les produits médicaux, les dispositifs médicaux et les équipements sous pression) est bien avancée mais les éléments horizontaux de la nouvelle approche doivent être intégrés à la législation israélienne sur les dispositifs médicaux et les équipements sous pression. L'adoption des normes européennes dans ces secteurs et le retrait des normes nationales contradictoires sont en progrès.

4. Services pour les entreprises

SERVICES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La plupart des services aux entreprises qui s'adressent aux PME sont fournis via les MATI qui sont répartis sur 28 sites à travers tout le pays. Les centres fournissent des services de conseil et un accès aux actions de promotion des exportations et elles aident les entreprises à avoir accès au financement. Le MAI, la FICC et la Lahav fournissent également des services de cette nature en plus de leur rôle de représentation (comme présenté dans la section 2 ci-dessus). L'une des priorités de l'ISMEA est d'encourager la création d'entreprise parmi les membres de la communauté Haredim et de la communauté arabo-israélienne. Pour ce faire, l'ISMEA a établi des MATI au sein des communautés visées et a lancé une série de services ciblés en association avec les représentants de ces communautés.

POLITIQUE D'INNOVATION

Dans les années 1990, Israël a non seulement pris conscience du potentiel des PME mais également du potentiel d'innovation des PME en Israël. Avec une densité de 135 ingénieurs pour 10 000 habitants (comparé à 18 pour 10 000 aux États-Unis), la volonté de changer d'orientation et de mettre au point un grand nombre de programmes et de projets visant à soutenir des entreprises innovatrices et de haute technologie en plein essor était dans l'intérêt du pays. Le succès de l'industrie de la haute technologie est en partie dû à la politique gouvernementale visant à soutenir et encourager la R&D industrielle ⁽⁴⁶⁾.

⁽⁴⁶⁾ Loi sur la promotion de R&D industrielle

L'institution qui a supervisé le développement de ce secteur est le Bureau du scientifique en chef au ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi, comme présenté dans un encadré relatif à la dimension 6, dans la deuxième partie du rapport.

Le tableau ci-dessous offre un résumé des types de programmes d'innovation qui existent en Israël et identifie leurs objectifs, activités, projets et réalisations. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais représentative des divers instruments utilisés pour encourager l'innovation.

Tableau 24 : Programmes d'Israël pour l'innovation

Programme d'innovation	Objectifs	Activités	Réalisations
Tenufa	Destiné aux PME; paie les frais fixes; vise à protéger la PI	<ul style="list-style-type: none"> • Activités à plus haut risque • Programme financé à hauteur de: 190-250 millions EUR 	<ul style="list-style-type: none"> • 20% des projets atteignent la phase suivante de financement • Mécanisme d'autofinancement à travers les redevances perçues grâce aux produits innovants lancés sur le marché
Pépinières d'entreprises/ technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Vaste soutien élargi aux entreprises technologiques en démarrage • Encourage les entrepreneurs novices aux premiers stades de l'innovation technologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes nationaux avec un financement accru destiné aux zones locales. • Dix projets/pépinières; montant avoisinant 320 000 EUR, dont 85% pris en charge. Taux de réussite 100% • Transforme les idées en produits commerciaux exportables • Établit des entreprises commerciales • Fournit des locaux, des ressources financières, une orientation professionnelle et une assistance administrative. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 50% des fonds sont destinés aux PME. • 24 pépinières, 15 situées dans des zones périphériques. • Certaines sont privatisées • Absorbe une grande partie du risque lors de la phase préliminaire • Les entrepreneurs sortent des pépinières avec des entreprises autosuffisantes.
Matimop	Appariement d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Centre industriel israélien pour la R&D et le coordinateur de la coopération en matière de R&D industrielle entre Israël et la communauté internationale dans le domaine de la haute technologie ainsi que le principal centre d'échange technologique en Israël. 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données pour l'appariement; utilisée pour répondre aux objectifs des pépinières technologiques et des entreprises basées sur la technologie. • Identifier les besoins en matière de transfert de technologie.
Nitsos (est. 1995)	Aide les entreprises à devenir plus créatives et plus innovantes (développer de nouveaux produits et de nouveaux marchés).	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte son assistance dans les processus d'innovation des PME, principalement dans les secteurs industriels traditionnels. • Apporte du conseil/ assistance, du parrainage commercial et un appui pour la gestion de la qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des ventes et revenus tirés des nouveaux produits et des nouveaux marchés. • 194 PME ont participé au programme.

La percée d'Israël en matière d'innovation s'exprime par la pleine participation du pays au Programme-cadre de recherche et développement de l'UE, au Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité de l'UE et au Programme paneuropéen EUREKA pour l'innovation industrielle. La participation à de tels programmes est facilitée par la direction « R&D Israël-Europe pour le Programme-cadre de l'UE (ISERD) », une ONG dirigée par un certain nombre de ministères, et par le Centre israélien pour la R&D (MATIMOP), une agence gouvernementale établie par trois associations importantes de fabricants. La coopération internationale est également stimulée par des accords bilatéraux et par la participation d'entités publiques et privées à des organisations et réseaux internationaux.

5. Capital humain

Cette section se concentre sur les dimensions de la Charte liées au capital humain; a) éducation et formation à l'esprit d'entreprise et b) compétences améliorées pour les entreprises.

Bien que l'apprentissage de l'esprit d'entreprise soit bien encouragé à différents niveaux du système éducatif, il se déploie en grande partie en dehors du système d'apprentissage formel et ne fait pas l'objet d'une politique ou d'une stratégie. C'est justement cette cohérence visant l'efficacité des efforts globaux d'un pays en matière d'apprentissage de l'esprit d'entreprise qui est recommandée par la Charte. Plus précisément, une stratégie nationale relative à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie, impliquant toutes les composantes de l'éducation en coopération avec le monde de l'entreprise, consoliderait les efforts déjà consentis, en comblant les lacunes dans les programmes (ex: enseignement de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé). En outre, la formation à l'esprit d'entreprise progresserait à travers l'ensemble du système d'apprentissage, et ferait croître la prise de conscience, les connaissances et les compétences liées à l'esprit d'entreprise. Les redondances dans les programmes pourraient ainsi être évitées, redondances qui peuvent apparaître lorsque la formation à l'esprit d'entreprise est mise au point et dispensée en l'absence de cadre stratégique.

Etant donné que la Charte insiste sur le rôle de l'éducation à l'esprit d'entreprise et recommande de promouvoir l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé (ex: promotion de solutions créatives, identification des possibilités, prise de risque, gestion des ressources), la performance d'Israël en matière d'éducation à l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire collégial et supérieur est susceptible de s'améliorer rapidement si les recommandations liées aux compétences clés sont suivies et débouchent sur des ajustements des programmes et méthodes d'enseignement.

En termes de diffusion de bonnes pratiques, les résultats d'Israël se démarquent nettement par la manière dont l'apprentissage de l'esprit d'entreprise est encouragé via les communautés juives à travers le monde. Divers exemples très intéressants en attestent, comme la formation à l'esprit d'entreprise destinée aux entreprises technologiques en démarrage encouragée par le Bureau du scientifique en chef en collaboration avec le Centre de coopération internationale (MASHAV).

En ce qui concerne les formations destinées aux entreprises (dimension 3), Israël repose sur un marché solide de prestataires

de formation soutenus par le budget national et appuyés par des bases de données (ex: ISMEA, MATI) qui permettent aux entreprises d'avoir facilement accès aux informations concernant l'offre de formation. De plus, des organisations sectorielles clés (tourisme, agriculture, services financiers, construction) assurent des services spécifiques à leurs membres. Parallèlement, Israël se classe en très bonne position en termes de formation au commerce international, grâce à des services bien rôdés fournis par divers prestataires, comme par exemple l'ISMEA, l'Institut israélien des exportations et de la coopération internationale et l'Institut israélien des normes (SII). Alors que les données sur la formation en entreprise sont généralement disponibles à travers le réseau de prestataires de formation, il n'existe pas un point de référence unique en termes de données, susceptible de faciliter les décisions politiques et de mieux cibler les ressources. Il s'agit ici d'une question à prendre en compte. Enfin, des données sur la formation destinée aux entreprises en démarrage, créées par des femmes, n'ont pu être identifiées au cours de l'évaluation en dehors de données extraites d'un document universitaire. La recherche universitaire intervient souvent par des opérations à durée limitée et, à moins que les résultats ne soient mis à jour régulièrement, elle ne pourra produire les données exigées par les indicateurs de la dimension 3. Enfin, une étude régulière auprès des prestataires de formation et des entreprises sur les besoins en compétences et les acquis de formation répondrait aux exigences quantitatives des indicateurs de la dimension dans une future évaluation de la Charte.

6. Pour aller de l'avant

L'évaluation de la Charte a montré qu'Israël a développé au fil des ans une politique de l'entreprise consistante et efficace, en enregistrant de bons résultats tant en termes d'élaboration que de mise en œuvre des politiques. Dans certains domaines, tels que la disponibilité du capital-risque et l'innovation, la performance d'Israël se situe au même niveau que celui des pays de l'OCDE les plus avancés.

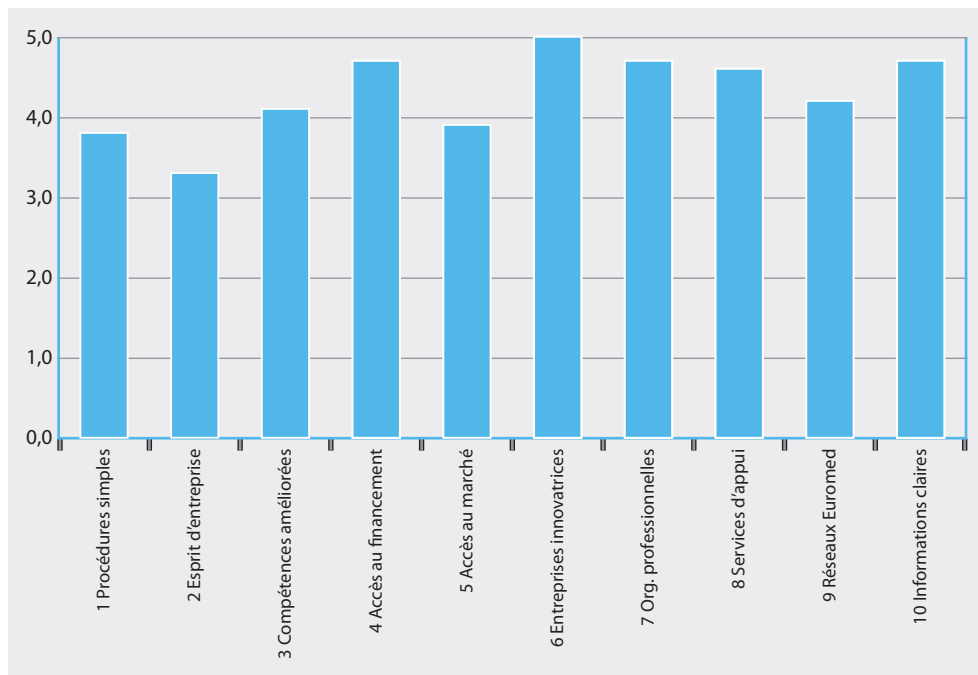
Néanmoins, des progrès restent à accomplir dans plusieurs domaines :

- **cadre institutionnel pour la politique de l'entreprise** : Israël a adopté une approche pragmatique vis-à-vis de la politique de l'entreprise et décidé de ne pas articuler son intervention autour d'une stratégie globale de politique de l'entreprise. Cependant, cette approche comporte un risque, surtout lorsque le gouvernement essaie de résoudre les défaillances du marché au niveau microéconomique par le biais d'actions politiques très ciblées. Ce risque réside dans le fait que l'intervention publique est répartie sur un grand nombre de petits projets, ce qui entraîne des problèmes de coordination et un manque de cohérence dans l'approche. Le gouvernement devrait faire en sorte que des agences ciblant le même segment d'entrepreneurs travaillent de concert et favorisent le partage des expériences entre les agences et les équipes de projet;
- **meilleure législation et simplification administrative** : Les progrès dans ce domaine ont été plus lents que dans d'autres dimensions, peut-être en raison de cette approche ciblée non globale. Israël devrait adopter un programme systématique de révision et de simplification législatives et conduire systématiquement des évaluations de l'impact réglementaire de la nouvelle législation et des nouvelles réglementations;

- capital humain:** Israël pourrait concentrer ses efforts sur la promotion de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé dans les programmes scolaires. En ce qui concerne l'efficacité globale et la contribution du système scolaire à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise, les autorités pourraient envisager de mettre en place un cadre plus intégré pour l'apprentissage de l'esprit d'entreprise de manière à assurer une progression des efforts à travers l'ensemble du système éducatif. Les autorités devraient envisager de consentir davantage d'efforts pour promouvoir l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire collégial et supérieur, et prêter davantage d'attention au développement de compétences clés telles que la prospection d'idées, l'identification de possibilités, la prise de risque, la résolution de problèmes et la gestion des ressources. Les

programmes existants et les méthodes d'enseignement devraient être ajustés en conséquence. Promouvoir l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé devrait également apporter une valeur ajoutée à la gamme des activités déjà menées en matière d'apprentissage non formel de l'esprit d'entreprise. Dans la dimension 3, satisfaire le besoin de données exigées par les indicateurs nécessite un examen régulier de la formation en entreprise. Cet examen devrait s'intéresser aussi aux besoins de connaissances et de formation, ce qui permettrait de mieux cibler les ressources publiques allouées à la formation destinée aux entreprises et aiderait les prestataires de formation de mieux adapter la prestation de formation à la demande. Des données ventilées par genre sur la formation destinée aux entreprises en démarrage sont également à recueillir.

Schéma 25 : Israël : Notes globales pour chaque dimension de la Charte



Jordanie

1. Aperçu du pays

La Jordanie possède une longue expérience assez positive de mise en œuvre de réformes économiques structurelles. Le premier cycle de réformes fut provoqué par la crise de la dette extérieure et le besoin urgent qui s'ensuivit de procéder à une consolidation fiscale ciblée et à une stabilisation macroéconomique en 1988-89. À la fin des années 1990, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre d'actions de privatisation et de libéralisation de grande envergure et commencé à réduire les entraves au commerce et aux investissements directs étrangers. Le cycle de réformes le plus récent se concentre sur l'amélioration du climat des affaires, l'achèvement du programme de privatisation et le développement de grands projets publics-privés dans les secteurs de l'énergie et des transports. Parallèlement, le gouvernement entend ouvrir davantage l'économie à travers la création d'un réseau d'accords de libre-échange avec des partenaires commerciaux stratégiques. La Jordanie a récemment signé des accords de libre-échange (ALE) avec les États-Unis (son principal marché à l'exportation) et avec la Turquie. Avec l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, la Jordanie a souscrit à l'accord d'Agadir et prévoit la suppression des barrières tarifaires sur les importations en provenance de l'UE d'ici à 2011.

Dépourvu de ressources naturelles et d'un secteur agricole efficace, et désavantagé par des pénuries d'eau récurrentes, le pays a mis à profit les éléments suivants : il sert de plate-forme régionale en matière de commerce, de transport et de services ; il est un fournisseur de main d'œuvre qualifiée pour les États du Golfe ; et il constitue une destination touristique attrayante. La croissance économique au cours des trois dernières années a été forte, avec une moyenne annuelle de plus de 6,7 %, portée par un boom de la construction et soutenue par un flux d'entrée croissant de fonds rapatriés et d'IDE, particulièrement en provenance des États du Golfe.

La Jordanie est située au centre d'une zone de grande instabilité politique et sa forte dépendance en matière d'importation d'énergie et de produits alimentaires rend le pays vulnérable face à des chocs extérieurs fréquents. L'interdépendance économique entre la Jordanie et l'Irak est un point particulièrement délicat. Jusqu'à présent, la Jordanie a réussi à naviguer avec habileté à travers des phases de turbulence régionale.

Le secteur industriel joue un rôle relativement marginal dans l'économie jordanienne, il contribue au PIB pour environ 20 %. Cependant, outre les secteurs traditionnels à forte intensité de capital tels que les phosphates, les produits chimiques de base et le ciment, le pays a développé un créneau de spécialisation en produits pharmaceutiques et un nouveau secteur de l'habillement orienté vers l'exportation. Ce dernier a émergé au cours de ces dernières années suite à l'accord sur les zones industrielles qualifiées (QIZ) signé avec les États-Unis⁽⁴⁷⁾. Le secteur des services possède un bon potentiel de croissance, en particulier dans les TIC, l'externalisation de processus, les services de santé et de conseil aux entreprises qui ciblent le marché régional.

La Jordanie est aujourd'hui confrontée à trois défis : des taux de chômage et de pauvreté très élevés (environ 14 % chacun) et un taux d'inflation

de 11 % pour le premier trimestre 2008. Afin d'augmenter le nombre d'emplois rémunérateurs, de réduire la pauvreté et de juguler l'inflation, la Jordanie doit se concentrer sur une production à forte valeur ajoutée, que ce soit dans le domaine des services ou de l'industrie. Par ailleurs, la Jordanie devrait créer des emplois locaux pour sa main d'œuvre en forte augmentation.

2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE

La Jordanie a créé un certain nombre d'agences mettant en œuvre les politiques de l'entreprise dans différents domaines. Ces agences sont notamment : le Conseil jordanien de l'investissement (JIB), l'Institut jordanien des normes et de la métrologie, la Société jordanienne des zones industrielles (JIEC), la Société des zones franches (FZC), la

⁽⁴⁷⁾ Selon l'accord sur les zones industrielles qualifiées, l'accès au marché des États-Unis en franchise de droits et sans contingent est accordé aux marchandises produites dans une zone industrielle approuvée en Jordanie, pour autant qu'elles incluent des composantes produites en Israël ou par une entreprise israélo-jordanienne.

Société jordanienne de développement des entreprises (JE) qui est chargée de la promotion du commerce et des exportations ainsi que du développement des entreprises. Le rôle de la JE a été récemment renforcé car cet organisme est devenu le seul organe de mise en œuvre de tous les programmes d'appui aux entreprises, y compris le Programme jordanien de mise à niveau et de modernisation (JUMP). Il s'agit du programme le plus important et le plus développé en termes de soutien direct aux entreprises ayant reçu l'appui de l'UE. L'UE va encore augmenter la capacité d'action de la JE en proposant une assistance technique et des subventions pour mettre à niveau les entreprises dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de l'agriculture et des services. La capacité d'action des agences exécutives pourrait être améliorée en mettant en place un système de suivi ou d'évaluation pour mesurer l'impact des agences exécutives sur l'environnement des entreprises.

L'échange d'informations et la coordination des programmes sont assurés par des réunions interministérielles et par le fait que le ministre de l'industrie et du commerce préside le comité de chacune de ces agences exécutives et que celles-ci sont représentées dans leurs comités respectifs. Il existe également un système de représentation inter-agences. Une meilleure coordination sera également possible lorsque l'Agence jordanienne de développement économique (JAED) deviendra entièrement opérationnelle car la JAED a pour mission d'améliorer la coordination et l'échange d'informations sur les politiques de l'entreprise. L'agence servira d'organisme de coordination pour tous les organismes de développement. La JAED devra également veiller à donner à la gouvernance d'entreprise l'orientation propre au secteur privé.

La Jordanie n'est pas encore dotée d'une stratégie complète en matière de politique de l'entreprise, bien qu'un document soit en cours d'élaboration avec le soutien de l'USAID. Le ministère de l'industrie et du commerce élabore actuellement des stratégies de politique industrielle et de développement sectoriel mais celles-ci n'ont pas encore été publiées. À l'heure actuelle, deux éléments importants doivent encore être mis en place en Jordanie : une stratégie complète et un mécanisme assurant une coordination politique efficace basée sur une vision partagée à moyen et à long terme.

CADRE DE CONSULTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ

Les consultations entre le secteur public et le secteur privé ont lieu essentiellement à l'occasion de l'élaboration de nouvelles mesures politiques. Il n'existe pas de cadre préétabli assurant des consultations régulières et systématiques. Les consultations sont relativement transparentes et le gouvernement s'est montré plusieurs fois prêt à examiner les propositions politiques présentées par des organisations du secteur privé, comme dans le cas de l'étude d'impact sur l'ALE avec la Turquie.

Outre les institutions établies de longue date, telles que l'Association des hommes d'affaires et les Chambres d'industrie et de commerce représentant les intérêts des entreprises privées, de nouvelles entités émergent, telles que l'Association des jeunes entrepreneurs, et jouent un rôle plus pro-actif en présentant des propositions politiques tandis que la voix de la société civile reste faible. L'élaboration des stratégies de développement industriel et sectoriel ouvrira la voie à davantage de dialogue avec les organisations du secteur privé.

INFORMATIONS CLAIRES ET CIBLÉES

La Jordanie a reçu une aide extérieure pour l'élaboration et la diffusion des informations destinées aux entreprises. Les informations économiques et législatives de base sont disponibles et diffusées principalement à travers le réseau des Chambres de commerce et d'industrie. Cependant, les informations économiques plus poussées que contiendront les bases de données développées grâce au soutien des États-Unis et qui combineront des données sur le commerce et l'investissement ne sont pas encore accessibles aux utilisateurs. Des informations sur les activités économiques et des entreprises sont largement disponibles en ligne mais elles sont éparpillées sur plusieurs sites internet et il n'existe pas de portail interactif unique pour les questions qui concernent les entreprises.

3. Environnement opérationnel

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

La Jordanie a créé un ministère qui a pour mission de développer la capacité d'action du secteur public et sa productivité, d'améliorer la prestation des services, de simplifier les procédures administratives. Néanmoins, le rôle du ministère du développement du secteur privé est limité en ce qui concerne la simplification législative et administrative au bénéfice des entreprises. Dans ce domaine, des initiatives sont prises par certaines des agences exécutives sur une base ad hoc. La stratégie pour l'entreprise en cours de préparation avec l'aide de l'USAID devrait donner lieu à un examen complet des procédures et des législations relatives aux entreprises. Aucune tentative n'a été entreprise pour introduire une analyse de l'impact des réglementations. Néanmoins, des analyses coûts-bénéfices sont réalisées pour la législation relative aux impôts ou aux tarifs douaniers.

ENREGISTREMENT DE SOCIÉTÉ

Des progrès notoires ont été réalisés pour réduire le temps nécessaire à l'enregistrement des sociétés. Un guichet unique a été créé en 2004, au sein du Conseil jordanien de l'investissement. Les investisseurs ont ainsi la possibilité de s'adresser d'un seul coup à sept ministères et plusieurs agences gouvernementales (ex: Municipalité du Grand Amman, Division en charge des terrains et des études) chargées de l'enregistrement et de l'octroi de licences pour les projets. Bien que le guichet unique soit entièrement opérationnel, les représentants du secteur privé se sont plaints du fait que leurs permis ne soient pas toujours accordés immédiatement et qu'au lieu de cela, seul un reçu du dossier et de la demande soit remis.

Des progrès intéressants ont été réalisés pour développer un système d'enregistrement en ligne: les entreprises peuvent à présent s'inscrire sur le site internet du ministère de l'industrie et du commerce et envoyer leur candidature par la voie électronique. Cependant, le demandeur doit se rendre au bureau de l'administration afin de signer le formulaire de candidature devant le fonctionnaire, la loi relative à la signature en ligne n'ayant pas encore été approuvée. En outre, les frais d'enregistrement ne peuvent être versés que par la personne elle-même ou par un représentant dûment mandaté et muni d'une procuration écrite. Le ministère des technologies de l'information et de la communication a entamé une évaluation des procédures administratives existantes et avancé des propositions détaillées pour introduire l'enregistrement en ligne (à l'heure actuelle, 52% des organisations du gouvernement sont présentes en ligne).

D'autres améliorations peuvent être apportées. Par exemple, le principe « qui ne dit mot consent » n'est pas encore appliqué aux procédures d'enregistrement de société en Jordanie.

ACCÈS AU FINANCEMENT

L'accès au financement est relativement facile en Jordanie comparé à d'autres pays de la région. L'environnement du crédit est caractérisé par un cadastre complet et une loi efficace sur les entreprises en situation de surendettement et de faillite, et son respect et son application sont prouvés. Cependant, l'environnement institutionnel pourrait être davantage amélioré en mettant en place un système d'enregistrement opérationnel pour les actifs mobiliers et en adoptant une législation sur les fonds de capital-risque. La Société jordanienne de garantie de prêt (JLCG), une institution basée sur une participation commune publique-privée dont le conseil est présidé par la Banque centrale de Jordanie et qui comprend une majorité de représentants des principales banques jordaniennes, propose une variété de systèmes de garantie pour les PME et les exportateurs. La Jordanie dispose d'une loi sur le crédit-bail, qui désigne le Ministère de l'Industrie et du Commerce comme l'entité en charge de sa mise en œuvre. Cependant, il existe un certain nombre de problèmes de mise en œuvre, tels que l'absence d'un registre des actifs mobiliers ou de réglementations des impôts sur les ventes qui stipule une double imposition si le crédit-bail est conduit avec une société de crédit-bail plutôt qu'avec une banque. Les services de microfinance sont principalement financés par l'État ou par des bailleurs de fonds. Bien qu'un certain nombre de fonds propres soient opérationnels en Jordanie, le cadre réglementaire et juridique n'est pas encore abouti. Les exigences minimales de capitalisation pour être coté à la Bourse d'Amman sont relativement faibles mais peu de moyennes entreprises sont cotées en bourse.

FISCALITÉ FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

Les évaluations des obstacles fiscaux à la prise de participation et aux investissements à risque dans les PME et des évaluations des coûts de mise en conformité pour les PME ne sont pas effectuées à l'heure actuelle en Jordanie. Cependant, le ministère des finances est en train de réaliser une étude de l'impact des impôts sur les individus. De plus, d'importants progrès ont été accomplis pour aider le contribuable à diminuer la pression liée à la mise en conformité fiscale. La Direction des impôts sur le revenu et les ventes dispose d'un centre d'appels et d'un guichet destiné à recevoir les réclamations des contribuables et à donner des informations. En outre, le PDG dédie un jour par semaine à entendre les réclamations des contribuables. Par ailleurs, un site internet d'informations fiscales et un système de dépôt électronique sont actuellement disponibles.

ACCÈS AUX MARCHÉS

Un meilleur accès aux marchés est un domaine de la Charte pouvant être davantage développé en Jordanie. Aucune stratégie de promotion des exportations n'est en place, même si la JE travaille actuellement avec plusieurs bailleurs de fonds pour développer une stratégie nationale officielle en 2008. Un Programme de promotion des exportations, financé par la Commission européenne aidera à la mettre en œuvre à partir de 2009. Les procédures pour le commerce extérieur ont commencé à être informatisées. Par exemple, le service des douanes utilise « Sydonia++ », un système douanier informatisé, qui couvre la plupart des procédures du commerce extérieur. Le système gère les documents et les déclarations douaniers, les procédures comptables ainsi que les régimes de transit ou les procédures d'attente.

ACCORD SUR LA CONFORMITÉ ET L'ACCEPTATION DES PRODUITS INDUSTRIELS (ACAA)

Pour être prêt à signer un ACAA avec l'UE, le pays partenaire devrait avoir une infrastructure appropriée dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation, de l'évaluation de conformité, de la métrologie et de la surveillance du marché, et devrait avoir adopté les parties appropriées de l'acquis. En Jordanie, la modernisation de l'infrastructure a commencé et l'harmonisation de la législation horizontale est bien avancée. L'alignement de la législation dans les secteurs prioritaires choisis par la Jordanie (les matériaux de construction, les appareils électriques, les équipements sous pression, les jouets et les appareils à gaz) n'a pas encore débuté. L'adoption des normes européennes dans les secteurs prioritaires et le retrait des normes nationales contradictoires sont bien avancés.

4. Services pour les entreprises

SERVICES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

En s'appuyant sur une assistance technique et financière, un certain nombre de prestataires de services aux entreprises ont développé leurs activités au fil des années. Ils sont principalement financés par le secteur public et les bailleurs de fonds. La JE propose une gamme de services à tous les types d'entreprises, de la formation de base à la formation

technologique visant à moderniser les entreprises. Le programme JUMP se concentre sur la mise à niveau des PME. Le programme JUMP a créé un site internet répertoriant les prestataires de service regroupés par spécialisation. Des informations similaires sont également disponibles auprès des organisations professionnelles.

POLITIQUE D'INNOVATION

Le besoin d'une plus vaste politique d'innovation se fait de plus en plus sentir en Jordanie. Le pays est en train de passer d'une phase axée sur des projets pilotes ad hoc soutenus par des bailleurs de fonds à un programme plus structuré. Cependant le pays n'a pas encore de stratégie officielle pour l'innovation. La JIEC a créé un réseau de centres d'innovation pour promouvoir la coopération entre l'industrie et les universités. En outre, les Centres d'innovation jordaniens (JIC) sont en train de mettre en réseau des centres d'innovation et des pépinières d'entreprises; à l'heure actuelle, sept pépinières sont opérationnelles et deux pépinières supplémentaires sont prévues pour la fin 2008. Il est envisagé d'en créer deux supplémentaires en coopération avec le projet d'appui à la recherche et au développement technologique, et aux initiatives et stratégies pour l'innovation. Trois pépinières d'entreprises sont opérationnelles au sein de l'université d'Irbid et une pépinière est basée à l'université de Jordanie. En outre, on compte un certain nombre de pépinières (opérationnelles ou en projet) avec une spécialisation sectorielle, telle que celle située dans la zone d'Amman consacrée aux TIC. Diverses institutions du monde académique et du milieu des affaires ont été actives dans la création de pépinières d'entreprises, notamment celles établies par l'Association jordanienne des jeunes entrepreneurs et le Forum jordanien pour les femmes entrepreneurs et exerçant des professions libérales.

Du point de vue institutionnel, un Conseil supérieur pour la science et la technologie réunit les principaux ministres, les institutions et les organisations du secteur privé et coordonne les initiatives nationales dans le domaine de la science et de la technologie. Afin d'être pleinement efficaces, ces initiatives devront être intégrées à une politique plus large associant par exemple la promotion de l'esprit d'entreprise et la disponibilité du capital d'amorçage pour les entreprises en démarrage et du capital-risque pour les entreprises à forte croissance.

RÉSEAUX EUROMED

Les activités euro-méditerranéennes de mise en réseau entre les entreprises et entre les services d'appui aux entreprises sont limitées à quelques initiatives prises par le Réseau jordanien des centres d'innovation et par la Chambre d'industrie jordanienne. Il existe un potentiel considérable pour développer ces activités, et les nouveaux programmes bilatéraux et régionaux avec l'UE encourageant les exportations et l'investissement aideront sans aucun doute la Jordanie à aller de l'avant.

5. Capital humain

Cette section examine les dimensions de la Charte relatives au capital humain. L'évaluation se concentre sur les développements de l'éducation et de la formation à l'esprit d'entreprise (dimension 2) ainsi que sur le cadre de soutien permettant de développer les compétences professionnelles et de gestion pour les entreprises (dimension 3).

En ce qui concerne l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise, l'évaluation conclut que bien que des efforts pour promouvoir l'apprentissage de l'esprit d'entreprise soient déployés, ces efforts ont tendance à être menés de manière isolée, sans liens et sans vision concertée sur la direction que prend la Jordanie dans le domaine de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise. Ceci est le point central de l'indicateur « politique » de la Charte, dont l'objectif est d'encourager une progression de la promotion de l'esprit d'entreprise tout au long du système d'apprentissage. En outre, dans la Charte, l'accent est particulièrement mis sur le développement de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé (ceci comprend les compétences non techniques telles que la créativité, l'identification de possibilités, la prise de risque). Cet aspect doit encore être intégré dans les programmes de l'enseignement secondaire et pourrait être complété par des compétences d'entreprise plus développées à un niveau supérieur dans le système éducatif. Ceci dit, il existe déjà de bonnes bases sur lesquelles les autorités et les entreprises jordaniennes pourraient s'appuyer. Premièrement, la stratégie éducative nationale avance à grands pas en matière de développement de compétences clés plus générales (ex: langues, mathématiques). Ceci pourrait être élargi pour inclure l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé dans l'enseignement obligatoire. Deuxièmement, la stratégie d'éducation et de formation professionnelle pourrait renforcer l'accent mis sur les compétences professionnelles en y associant des compétences d'entreprise spécifiques. Troisièmement, le programme national offre un cadre clair pour une réforme des programmes universitaires qui convienne à une société du savoir. Cette évolution pourrait se compléter d'un débat sur la manière dont les universités répondent aux besoins d'une société entrepreneuriale, en particulier à travers la promotion de l'éducation à l'esprit d'entreprise sur les campus.

Des progrès par rapport à l'indicateur « politique » de la Charte pourraient être réalisés assez rapidement si un organe était mis en place pour regrouper les parties concernées, examiner les options pour un cadre politique complet relatif à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie et s'assurer que les divers niveaux du système éducatif sont en contact pour créer un système de prestation plus cohérent et progressif. Le Haut conseil pour le développement des ressources humaines pourrait jouer ce rôle.

En ce qui concerne les compétences en entreprise, bien qu'il existe un réseau bien établi et un cadre d'aide au financement pour la prestation de formation à travers le pays, il n'existe pas de suivi systématique des formations. Le manque de données limite la performance de la Jordanie, particulièrement en ce qui concerne les indicateurs traitant de l'activité générale de formation par la communauté des entreprises, la formation destinée aux entreprises en démarrage y compris la formation pour la croissance des entreprises, où l'on note d'importants efforts déployés notamment par JE. Parallèlement, en Jordanie, la promotion de la formation pour les marchés internationaux est bien rodée. Le développement de la formation au commerce électronique constituerait un pas en avant.

Afin de progresser dans la dimension 3, le monde de l'entreprise et les autorités publiques auraient tout intérêt à mettre en place une enquête systématique auprès des entreprises. Les données qui en résulteraient auraient un certain nombre de retombées. Premièrement, des données fiables devraient aider les responsables politiques à évaluer l'investissement dans la formation destinée aux entreprises tout en permettant un meilleur ciblage des ressources. Deuxièmement, les données sur la formation en entreprise permettraient de repérer les besoins, les faiblesses et les exigences futures en termes de compétences

en vue d'informer les prestataires de formation. Ceci assurerait un marché de la formation plus adapté à la demande et améliorerait l'efficacité de l'effort de formation en assurant une concordance plus étroite entre la demande et l'offre de formation.

6. Pour aller de l'avant

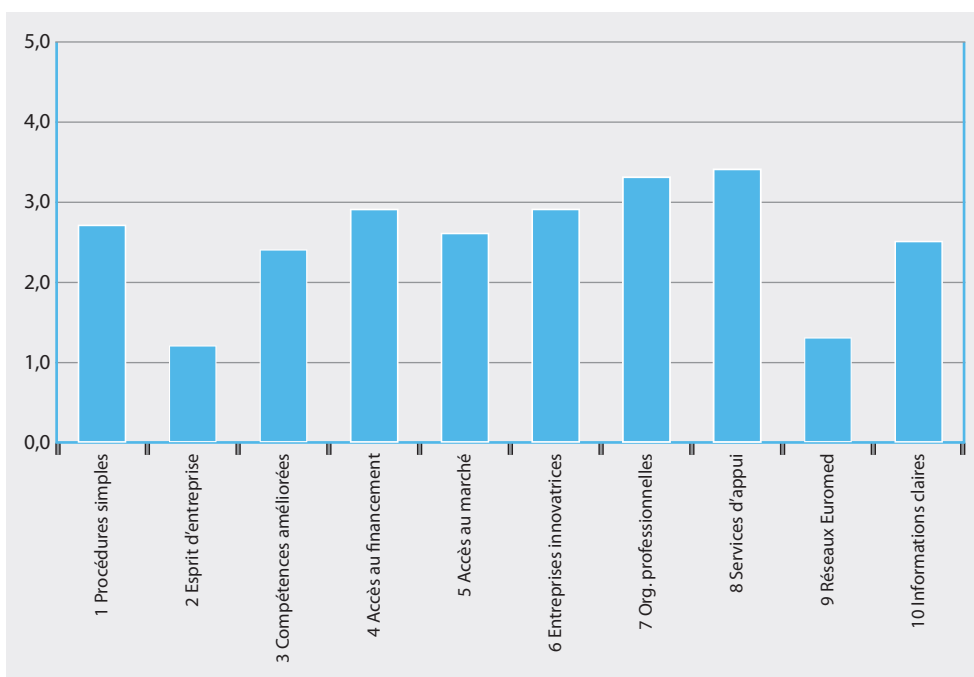
Les performances de la Jordanie par rapport aux dix dimensions de la Charte varient considérablement. Le pays enregistre des résultats relativement élevés dans certains domaines tels que la consultation entre le secteur public et le secteur privé et la prestation de services aux entreprises. Les résultats sont plus modestes dans les domaines de la simplification administrative, de l'accès au financement, de l'accès aux marchés, du développement des compétences et de l'innovation (malgré de premières réalisations dans ce domaine). L'évaluation montre l'absence de progrès dans le domaine de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise et dans la mise en réseau et les partenariats euro-méditerranéens.

Sur la base de l'évaluation de la Charte, les priorités suivantes ont été identifiées :

- **cadre institutionnel et coordination des politiques:** La Jordanie a été l'un des premiers pays de la région MED à créer un cadre institutionnel structuré pour la politique de l'entreprise et à confier la mise en œuvre des politiques à des agences gouvernementales exécutives spécialisées. Cependant, dans un passé récent, les politiques ont peu évolué. Le cadre des politiques doit être complété : l'Agence jordanienne pour le développement économique (JAED) doit s'activer et la coordination aux niveaux interministériel et inter-agences doit être améliorée. L'élaboration et l'adoption d'une nouvelle stratégie pour les entreprises (actuellement dans la phase finale d'élaboration) offre une occasion de relancer cette initiative gouvernementale ;

- **accès au financement:** La Jordanie est dotée d'un secteur bancaire relativement bien développé mais le pays doit continuer à mettre à niveau son environnement réglementaire et législatif, en introduisant par exemple un Bureau de crédit, en créant un registre pour les actifs mobiliers et en introduisant un cadre réglementaire pour les fonds propres ;
- **politique d'innovation :** À l'heure actuelle, le gouvernement développe une politique pour l'innovation, avec un soutien important de bailleurs de fonds. À ce stade, il est important d'associer l'aide à l'innovation au développement des compétences et de cibler les efforts sur des secteurs prioritaires, en cherchant à créer des liens entre les entreprises locales et les opérations d'IDE. Par ailleurs, la Jordanie devrait chercher à conserver sa main d'œuvre nationale qualifiée. Pour progresser dans ce domaine, il faudra établir une voie de dialogue politique constructif avec les associations d'entreprises privées les plus dynamiques ;
- **capital humain:** En ce qui concerne la dimension 2, étant donné qu'il existe déjà un dialogue bien rôdé pour le développement des ressources humaines dans le pays, il pourrait être assez facile d'obtenir la contribution de l'ensemble des parties concernées pour développer un programme national d'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie. Par ailleurs, les autorités en charge de la définition des programmes scolaires devraient envisager la manière dont l'esprit d'entreprise pourrait être intégré en tant que compétence clé dans les réformes en cours. En ce qui concerne la dimension 3, un système de données plus développé sur la formation en entreprise pourrait être envisagé. Ceci pourrait être mené par la JEDC ou par un organe de recherche socio-économique habilité qui rendrait compte de ses travaux auprès d'un organe public politique bien identifié. Les données sur la formation destinée aux entreprises en démarrage devraient être ventilées par genre.

Schéma 26:: Jordanie: Notes globales pour chaque dimension de la Charte



Liban

1. Aperçu du pays

Au cours des trois dernières décennies, l'économie libanaise a fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation, faisant face depuis le milieu des années 1970 à une guerre civile prolongée (1975-1990), à des conflits récurrents et des invasions par Israël (1982, 1996 et 2006) ainsi qu'à des conflits armés et une instabilité politique prolongée (2005-2008).

Le PIB a connu une forte croissance entre 1991 et 1997, soutenu par un programme massif de reconstruction entamé à la fin de la guerre civile mais la croissance s'est mise à stagner au début des années 2000, en raison de l'accumulation des coûts de la reconstruction et de la dette extérieure. La croissance économique s'est progressivement accélérée après 2002, atteignant 7,5 % en 2004. L'assassinat du Premier ministre Rafik al Hariri en février 2005 a ouvert une nouvelle phase de grande instabilité politique entraînant une décélération brutale de la croissance économique. Le conflit de 2006 a entraîné une destruction généralisée des infrastructures et des habitations. Néanmoins, la croissance du PIB s'est rétablie en 2007, avec un taux de croissance estimé à 4%, soutenu par un vaste programme de reconstruction financé en grande partie par des bailleurs de fonds.

La capacité d'adaptation de l'économie libanaise est en grande partie basée sur la flexibilité de sa structure économique (constituée presque exclusivement de petites et moyennes entreprises familiales), sur l'esprit d'entreprise très développé de sa population et sur la solidité de son secteur financier et de son secteur bancaire. En termes de prise de décision politique, le Liban a traditionnellement adopté une approche de laisser-faire. L'économie est largement ouverte au commerce et à l'investissement. Le marché de l'emploi et d'autres marchés des facteurs de production sont flexibles et compétitifs. L'économie est en grande partie basée sur le secteur des services, qui représente près de 70% du PIB, tandis que la part de l'industrie et particulièrement du secteur manufacturier est en constant déclin. Les activités manufacturières représentaient 11,4% du PIB en 2006.

Les décennies de conflit, la grande instabilité politique et les risques majeurs d'insécurité ont débouché sur une importante détérioration de l'environnement des entreprises, qui était autrefois l'un des plus attrayants de la région. Ils ont également laissé un héritage social lourd avec d'importantes tranches de la population vivant dans des conditions défavorables, exclues de toute forme d'assistance sociale. Les services de santé et éducatifs de base sont uniquement fournis par des ONG et des organisations religieuses. L'impasse politique prolongée des deux dernières années, résolue grâce à l'accord de Doha de mai 2008 entre les différentes factions politiques, a lourdement limité la capacité du gouvernement à diriger l'économie, à mener une politique de l'entreprise pro-active et à résoudre les problèmes liés au développement du secteur privé. Si le Liban veut retrouver son rôle de centre dans le secteur des services, des transports et de la finance dans la région, il faudra (en plus d'assurer une stabilité politique durable et de reconstruire et mettre à niveau le réseau d'infrastructures) prendre des mesures pour améliorer l'environnement des entreprises.

2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE

Au Liban, il existe plusieurs institutions responsables de différents domaines des politiques de l'entreprise. Ces institutions sont notamment le ministère de l'économie et du commerce, le ministère de l'industrie, l'Autorité libanaise pour le développement des investissements (IDAL) et le Fonds économique et social pour le développement (ESFD). Le ministère de l'industrie intervient dans le domaine de la politique industrielle principalement à travers son soutien pour promouvoir l'industrie nationale et améliorer les réglementations applicables aux entreprises. L'IDAL opère en tant qu'agence indépendante de promotion des investissements. Le Fonds économique et social pour le développement a été créé pour intervenir dans le domaine de la microfinance et servir de programme de

développement des entreprises dans le Sud du Liban. Le Fonds a pour mission de superviser le décaissement des fonds gouvernementaux dans le domaine du microcrédit.

La coordination ministérielle pourrait être améliorée et le gouvernement n'a pas encore élaboré une stratégie globale pour la politique de l'entreprise. Néanmoins, on note des efforts en matière de coordination. Par exemple, le ministère de l'économie et du commerce, en partenariat avec le ministère de l'industrie et l'UE (qui apporte un appui financier) jouent un rôle actif dans l'élaboration de la politique de l'entreprise, particulièrement pour les PME. En 2005, un programme intégré d'appui aux PME (ISSP) a été créé grâce à ce partenariat. L'ISSP est basé sur quatre piliers : appui aux PME ; politique, législation et réglementation ; services ; et finance. Le programme a le potentiel d'améliorer la coordination mais sa mise en œuvre est lente.

Un programme interministériel de haut niveau pour la simplification administrative, soutenu par le Premier ministre et la Société financière internationale (IFC), impliquant la poste libanaise LibanPost a été lancé récemment. Enfin, des comités interministériels sur les réformes économiques assurent également le dialogue entre les différentes parties, bien qu'il n'y ait pas de ciblage spécifique sur la politique de l'entreprise.

CADRE DE CONSULTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ

Les associations professionnelles ont traditionnellement été très fortes, capables d'influencer les décisions politiques et de défendre les intérêts de leurs membres, parfois au détriment d'autres catégories. L'implication du secteur privé au Liban s'effectue sur une base ad hoc.

Les représentants du secteur privé, tels que la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture (CCIAB) et l'Association des industriels libanais (ALI) sont invités aux réunions gouvernementales concernant des questions sectorielles. (La CCIAB conserve les comptes rendus de ces réunions).

Outre leur rôle de défense d'intérêt, la CCIAB, l'ALI et un certain nombre d'autres associations du secteur privé (syndicats professionnels par secteur ; associations professionnelles ; associations économiques) ont chacune des fonctions de représentation et proposent à leurs membres un éventail de services. Afin d'élargir leur sphère d'influence sur le gouvernement, une association a été créée, regroupant les intérêts de quatre Chambres de commerce, les six plus importants syndicats professionnels et trois associations d'entreprises. Néanmoins, leur capacité à influencer la prise de décision est quelque peu entravée en raison d'un manque de structure, de ressources limitées et de divergences politiques.

Un certain nombre de comités consultatifs et de pilotage ont été formés dans le cadre de l'ISSP avec pour objectif de proposer des orientations stratégiques et des conseils d'ordre institutionnel aux responsables politiques. Par exemple, la stratégie spécifique définie pour les PME dans le cadre de l'ISSP, a été finalisée suite à une consultation avec les représentants des entreprises libanaises.

INFORMATIONS CLAIRES ET CIBLÉES

Depuis les années 1990, le Liban s'efforce de mettre à niveau son système de collecte et de diffusion des informations. Un certain

nombre d'initiatives émanant des bailleurs de fonds ont aidé à créer des bases de données telles que l'« Euro Information Centre » (via le Centre pour la recherche économique de la CCIAB) qui collecte et diffuse les informations économiques. Cependant, on note toujours l'absence d'harmonisation entre les agences gouvernementales et les ministères permettant de créer une structure pour la collecte et la diffusion des informations. Sur le site de la CCIAB, certaines informations spécifiques concernant les entreprises sont accessibles en ligne. Le Bureau du ministre d'État pour la réforme administrative (OMSAR) a lancé en 2002 un guichet unique dédié à l'information : une ligne téléphonique spéciale et un site internet facilitent l'accès aux formulaires. Certains développements ont permis d'améliorer l'interaction entre les entrepreneurs et l'administration publique à travers le dépôt électronique et la présence du gouvernement en ligne (voir encadré 13).

3. Environnement opérationnel

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Depuis 2005, le gouvernement (à travers le ministère de l'économie et du commerce, le Bureau du ministre d'État pour la réforme administrative (OMSAR) et le ministère des finances) travaille simultanément à la révision et la simplification de la législation actuelle. Ces institutions ont également réalisé des efforts ad hoc pour supprimer la législation et les réglementations superflues. Certains programmes par exemple ont permis de réduire la charge administrative pour ouvrir et fermer une entreprise. Mais il reste encore beaucoup à faire. À ce jour, il n'existe au Liban aucun système d'analyse coûts-bénéfices relatif à la nouvelle législation sur les entreprises.

Tableau 25 : Programmes de simplification administrative au Liban

Ministère	Projet(s)/Programme(s)	Objectifs atteints
Ministère de l'économie et du commerce	<ul style="list-style-type: none"> Programme intégré d'appui aux PME (financé par l'UE) 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des obstacles juridiques et procéduraux. Révision complète de la législation libanaise relative aux PME. Suggestions liées aux projets de modification de certains articles du droit commercial, de la loi sur les timbres fiscaux, etc. Formation d'un comité de rédaction technique interministériel dans l'optique de suivre l'intégration des projets de modification aux projets de loi existants, actuellement en discussion au Parlement.
	<ul style="list-style-type: none"> Projet de guichet unique LibanPost (financé par l'IFC) 	<ul style="list-style-type: none"> Un guichet unique au bureau de poste pour obtenir l'enregistrement de sa société. Implantés au niveau régional à travers le pays. Fait économiser 1 300 EUR à l'entrepreneur.
Bureau du ministre d'État pour la réforme administrative	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie pour la simplification des procédures administratives 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la période d'attente et de la charge financière pour les citoyens. Les exemples relatifs à la période d'attente incluent une limite de sept jours ouvrables pour toutes les candidatures soumises aux différents départements au sein du ministère de l'économie et du commerce (Département de la protection de la propriété intellectuelle, Bureau commercial, Direction de la protection des consommateurs). Les étapes relatives à la réduction des coûts incluent l'annulation des frais d'enregistrement pour une entreprise étrangère.
Ministère des Finances	n.d	<ul style="list-style-type: none"> Simplification des procédures d'import/export et des procédures douanières.

ENREGISTREMENT DE SOCIÉTÉ

En septembre 2007, un programme interministériel de haut niveau relatif à la simplification administrative, soutenu par le Premier ministre et l'IFC, a visé à réduire la période d'attente et les coûts généraux requis pour ouvrir et enregistrer une entreprise. En implantant des guichets uniques dans les bureaux de poste nationaux LibanPost et en mettant au point un formulaire type facile d'accès pour l'enregistrement de société (disponible en support papier au bureau de poste ou en ligne), le programme a pu réduire considérablement le coût, le nombre d'étapes et la période d'attente requise pour obtenir le certificat d'enregistrement d'une entreprise. Une entreprise peut ainsi débiter ses activités en l'espace d'une semaine: une fois que les documents sont soumis au bureau de poste et les frais d'enregistrement requis réglés, un certificat de constitution de société (enregistrement), un numéro d'identification fiscale et d'autres documents seront reçus par courrier en l'espace de 5 à 7 jours ouvrables. Il est également important de noter que l'IDAL dirige un guichet unique pour l'investissement.

Malgré tous ces efforts, une étude conduite en 2007 par le Service consultatif pour l'investissement étranger a conclu que les procédures liées à l'octroi de licences (pour les investissements industriels ou les investissements liés au tourisme), au fonctionnement (main d'œuvre, fiscalité, douanes, etc.) et à la localisation généraient toujours des barrières administratives empêchant de créer un environnement favorable aux entreprises.

ACCÈS AU FINANCEMENT

Au Liban, l'environnement du crédit est relativement bien développé avec un certain nombre de projets et de lois en cours visant à faciliter l'accès au crédit. Le gouvernement développe actuellement un projet à grande échelle en vue de mettre à niveau le système cadastral du pays. Le Projet de modernisation et d'automatisation de l'organisation cadastrale (COMAP) est un projet visant à enregistrer les titres de propriété et informatiser les processus relatifs à l'enregistrement et aux transactions des biens immobiliers au Liban; à l'heure actuelle, les cadastres ne sont pas disponibles dans les régions isolées. Il n'existe pas de registre équivalent pour les actifs mobiliers. Les banques disposent de services d'information sur le crédit, qui sont assurés via la Banque centrale. Enfin, bien qu'il existe actuellement une loi sur les entreprises en situation de surendettement et de faillite, cette loi est obsolète et il faut compter en pratique un laps de temps très important pour régler les litiges commerciaux au tribunal.

Au Liban, les instruments financiers vont du prêt garanti au capital-risque. Tandis que la Banque centrale du Liban applique des règles prudentielles plus strictes concernant les pratiques relatives au prêt bancaire, en recommandant des niveaux minimum de garantie, les banques bénéficient d'une flexibilité pour gérer leurs portefeuilles et la majorité d'entre elles demandent aux PME et aux entreprises en démarrage des garanties élevées. Bien que le crédit-bail ne soit pas une pratique commune, il existe une loi entièrement appliquée dans ce domaine et trois entreprises de crédit-bail en activité.

L'organisme en charge du crédit et des garanties, KALAFAT, coopère avec plusieurs banques et opère sous la surveillance de la Banque centrale. À ce jour, KALAFAT a garanti plus de 5 000 prêts, d'un montant moyen de 65 000 EUR.

La microfinance est une industrie relativement importante au Liban et représente un secteur où le gouvernement a accordé des crédits d'un montant supérieur à 18 millions EUR (selon les statistiques de 2003⁽⁴⁸⁾). Il existe un certain nombre d'institutions qui facilitent l'accès aux sources de microfinance émanant du secteur public et des ONG. Malgré ces évolutions positives, l'accès au financement est un des obstacles les plus importants à la création et au développement des entreprises.

Le Fonds économique et social pour le développement (ESFD), rattaché au gouvernement, aide les entrepreneurs dont la structure est trop petite à obtenir des prêts bancaires. L'ESFD opère dans le domaine de la microfinance. Le montant maximum d'un prêt octroyé par ce Fonds peut atteindre 20 000 EUR. L'ESFD octroie des crédits destinés au capital fixe ou au fonds de roulement. Ce Fonds propose des fonds abordables, par l'intermédiaire de banques partenaires, telles que la Banque libanaise pour le commerce, la Société générale de banque au Liban et le Crédit libanais, qui partagent une même vision du développement des petites entreprises. L'ESFD a versé 10 milliards EUR (soit 23,505 milliards LBP) aux entrepreneurs à travers un organisme de soutien destiné aux entreprises en partenariat avec la BEI.

En termes de fonds de capital-investissement, on compte quelques fonds récemment établis au sein des banques d'investissement et d'autres institutions financières. Un nouveau fonds de 10 millions EUR spécialisé dans les PME a été créé en juillet 2007. L'entreprise privée Berytech a établi un fonds d'amorçage/de participations de démarrage avec la mission d'investir dans des entreprises technologiques prometteuses. À ce stade, seules les entreprises à forte capitalisation sont cotées à la Bourse de Beyrouth.

FISCALITÉ FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

Au Liban, les agents du fisc n'ont pas étudié les implications de la double imposition des profits distribués et retenus pour le

⁽⁴⁸⁾ Programme intégré d'appui aux PME, Rapport initial, juillet 2005.

financement et l'investissement des entreprises. Néanmoins, le Liban a signalé avoir pris en considération le principe d'intégration au moment de l'élaboration de son nouveau projet de loi en matière d'imposition des personnes physiques. Des évaluations du coût moyen imposé aux PME pour se conformer aux principaux impôts sont en train d'être réalisées au Liban. En outre, l'aide fournie aux PME pour réduire la charge relative à la mise en conformité fiscale est d'assez bonne qualité. Les déclarations d'impôt, les informations fiscales et la documentation additionnelle sont largement mises à la disposition des contribuables; les informations fiscales sont activement diffusées aux entreprises via, par exemple, des séminaires organisés au niveau local; un service téléphonique gratuit assuré par des experts fiscaux convenablement formés existe pour répondre aux questions des contribuables.

ACCÈS AUX MARCHÉS

En dépit de l'importance des exportations pour l'économie libanaise, il n'existe actuellement aucune stratégie de promotion des exportations. En 2006, une loi a été proposée pour la création d'une agence de promotion des exportations mais cette loi est toujours en attente d'une ratification finale par le Parlement. Des efforts sont consentis sur une base ad hoc à la fois par le secteur public et le secteur privé, avec l'appui de bailleurs de fonds, en vue de promouvoir les exportations dans le secteur industriel/manufacturier. Il existe un certain nombre de projets financés par l'UE tels que QUALEB, Programme de mise à niveau de la qualité pour les exportations vers l'UE, et le Programme d'appui aux PME (ISSP) (en collaboration avec la CCIAB), qui comprennent une composante de promotion des exportations pour les PME. L'IDAL est également connu pour ses efforts de promotion des exportations et d'appariement d'entreprises, bien que ces efforts se concentrent essentiellement sur la promotion du secteur agricole. L'objectif du pôle pour le commerce du ministère de l'économie et du commerce est de faciliter le commerce entre les partenaires libanais et étrangers à travers l'appariement d'entreprises, l'échange d'informations statistiques, etc. La seule intervention du secteur privé se limite aux activités de l'ALI, qui a créé un Conseil de promotion des exportations représentant les intérêts de l'industrie.

Dans le cadre de son programme de simplification administrative opérant à partir de l'OMSAR en coopération avec le ministère des finances, le Liban est actuellement en train de travailler à l'automatisation et à l'informatisation dans le domaine des douanes.

ACCORD SUR LA CONFORMITÉ ET L'ACCEPTATION DES PRODUITS INDUSTRIELS ACAA

Afin d'être prêt à signer un Accord sur la conformité et l'acceptation des produits industriels avec l'UE, le pays partenaire devrait disposer d'une infrastructure adéquate dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation, de l'évaluation de conformité, de la métrologie et de la surveillance du marché et devrait avoir adopté les parties appropriées de l'acquis communautaire. Au Liban, la mise à niveau de cette infrastructure a débuté, tout comme l'harmonisation de la législation horizontale. L'alignement de la législation dans les secteurs prioritaires choisis par le Liban (produits de construction, appareils électriques et équipements sous pression) n'a pas encore débuté. L'adoption des normes européennes dans ces secteurs prioritaires et le retrait des normes nationales contradictoires sont en progrès.

4. Services pour les entreprises

SERVICES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Les services de soutien aux entreprises sont assurés via des moyens publics et privés. L'ISSP a établi quatre Centres de développement des entreprises dans différentes régions du pays, axés sur le développement des PME. Ces centres ont été créés en collaboration avec des municipalités, des ONG et des entreprises locales en vue d'établir un réseau durable. Ils mettent l'accent sur la prestation de services destinés aux entreprises innovatrices, en encourageant la coopération public-privé au service de la création d'innovations.

Le Centre euro-libanais de modernisation industrielle (ELCIM), est un programme financé par l'UE axé sur la modernisation industrielle. Ce centre opère via le ministère de l'industrie et vise à améliorer la performance des entreprises manufacturières et faciliter l'accès au financement à long terme et à l'investissement de capitaux. Le programme est administré par l'Institut de recherche industrielle (IRI) et propose des services de conseil, la mise à disposition d'infrastructures de transfert de technologie ainsi qu'une aide à l'amélioration de l'efficacité des produits. L'IRI/ELCIM soutient quelques grappes dans différents secteurs comme le secteur de l'alimentation et des boissons, le secteur des logiciels, de l'emballage et des médias.

On rapporte que les associations professionnelles, telles que la CCIAB et l'ALI proposent un nombre limité de services aux entreprises. Les informations sur les services aux entreprises ne sont pas facilement disponibles pour les entreprises, à l'exception d'un nombre limité d'entre elles qui ont accès aux Centres de développement des entreprises.

POLITIQUE D'INNOVATION

Même si des programmes mis en oeuvre par l'ISSP et l'ELCIM fournissent des services pour le développement des entreprises innovatrices au Liban, ce domaine politique n'a pas été identifié comme prioritaire. L'élan visant à stimuler l'innovation émane du secteur de la recherche et du secteur universitaire. En avril 2006, le Plan de priorités en science, technologie et innovation (STIP) a été élaboré en vue de définir une vision pour le développement de l'innovation dans le pays. Ce Plan est né d'un effort commun entre un grand nombre de professionnels, de scientifiques libanais et d'experts internationaux (Conseil national de la recherche scientifique – CNRS).

Par ailleurs, il existe un certain nombre de programmes axés sur les entreprises innovatrices, y compris le Programme « Réalisations libanaises en matière de recherche industrielle » (LIRA), lancé en 1997 en collaboration avec l'ALI, le CNRS, le ministère de l'industrie et un certain nombre d'organisations privées. Son objectif était de créer des passerelles entre les activités des chercheurs et les besoins de l'industrie. Le Programme LIRA est également dans une phase préliminaire de création d'une technopole en vue de former des ingénieurs et développer de nouvelles technologies. Une technopole dans le domaine de la biotechnologie et de la médecine viendra s'ajouter à l'initiative pionnière de Berytech conduite par l'Université St. Joseph en vue de fournir des services de pépinière, de conseil et d'appui technologique aux entreprises en démarrage. Deux technopoles supplémentaires sont actuellement mises en place par le secteur privé : le village global d'Eddé à Jbeil (projet de zone dédiée aux médias) et le parc industriel de Makse dans la vallée de Bekaa.

RÉSEAUX EUROMED

Ces dernières années, le Liban s'est associé à un certain nombre de réseaux de l'UE pour les entreprises et envisage de participer au Programme-cadre de l'UE pour l'innovation et la compétitivité en vue de maintenir et de mettre à niveau ces connexions.

5. Capital humain

Cette section aborde les dimensions de la Charte liées au capital humain, dans un contexte de prise de conscience croissante qu'une main d'œuvre qualifiée et instruite est un élément critique pour la compétitivité des entreprises et pour l'emploi. La Charte met particulièrement l'accent sur l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise, reconnues comme jouant un rôle clé pour stimuler la prise de conscience et la volonté des jeunes à envisager l'entrepreneuriat comme une option réaliste de carrière.

En matière d'éducation et de formation à l'esprit d'entreprise, selon l'évaluation, les développements sont limités à la fois en termes de politique et de prestations dans l'enseignement secondaire collégial et supérieur. Il existe certes d'excellentes initiatives visant à promouvoir l'esprit d'entreprise dans certains collèges sélectionnés (ex : Initiative INJAZ) mais les recommandations de la Charte vont plus loin. L'ensemble

des écoliers devraient avoir accès à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise. L'esprit d'entreprise en tant que compétence clé devrait être intégré au système éducatif formel. L'esprit d'entreprise devrait encourager en outre le développement des compétences plus spécifiques de l'entreprise (ex : planification d'entreprise, comptabilité, formation destinée aux entreprises en démarrage), au travers de cours obligatoires ou facultatifs dispensés dans l'enseignement secondaire supérieur. Pour faire émerger ces évolutions, un dialogue national devrait s'instaurer en vue d'élaborer une politique et une stratégie pour l'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie. Ceci assurerait un progrès immédiat du Liban dans l'indicateur « politique ». Le dialogue pourrait s'appuyer sur la stratégie nationale en matière d'éducation. Cette stratégie met déjà spécifiquement l'accent sur la promotion de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement supérieur mais le dialogue pourrait s'élargir en englobant l'éducation secondaire et la R&D où le besoin en matière d'initiatives liées à l'esprit d'entreprise est déjà bien reconnu (STIP). L'objectif de l'élaboration de stratégie devrait être de créer un cadre global pour l'éducation à l'esprit d'entreprise, impliquant tous les niveaux du système éducatif et créant des interfaces avec des entreprises et des services fournis par un secteur non gouvernemental actif. En supposant un engagement national vis-à-vis de l'élaboration de la stratégie, l'Autorité en charge du programme (CERD) nécessiterait à la fois une assistance technique et financière pour analyser les implications en termes d'adaptation des programmes de formation des enseignants et de gestion des écoles. Compte tenu du défi posé par les développements du système avec toutes ses composantes, un soutien international destiné aux autorités nationales pourrait être envisagé.

L'un des aspects les plus notables de l'évaluation, en particulier en termes de politique d'innovation, est le développement au Liban de l'esprit d'entreprise en tant que pilier principal de l'orientation professionnelle. Bien que cette initiative débute à peine, elle pourrait inspirer les pays voisins dans la région euro-méditerranéenne et au-delà. Ce domaine pourrait être considéré par les autorités en charge de l'éducation comme un domaine à exploiter en termes de diffusion régionale.

En ce qui concerne la main d'œuvre qualifiée au sein du monde des entreprises, le Liban se démarque par ses efforts dans la promotion de compétences professionnelles adaptées aux entreprises, en particulier les compétences de gestion pour les entreprises en croissance, dans quatre centres régionaux pour les entreprises où les fonds publics et privés sont utilisés à bon escient. Néanmoins, si le Liban entend progresser dans ce domaine de la Charte, un effort concerté est requis pour compiler des données de référence sur les besoins en compétences des entreprises et la prestation de formation. Ceci sera important pour déterminer l'efficacité de la formation destinée aux entreprises en démarrage qui reçoit d'importants fonds publics. Ces données permettraient aussi l'ajustement des politiques et une allocation des ressources plus efficace.

6. Pour aller de l'avant

Pour la plupart des dimensions de la Charte, le Liban a obtenu des notes relativement faibles, à l'exception de l'accès au financement et de la politique d'innovation. L'évaluation de la formation à l'esprit d'entreprise et du développement des compétences est particulièrement critique. D'autre part, l'analyse ci-dessus montre que le Liban dispose d'un cadre institutionnel relativement bien développé et qu'il a la capacité de conduire des réformes novatrices et efficaces, comme le démontre

la réforme de l'enregistrement des entreprises introduite récemment. Les performances relativement faibles du pays s'expliquent en grande partie par le conflit politique interne et l'impasse législative qui ont miné le pays depuis l'assassinat du Premier ministre Hariri et par les répercussions du conflit de 2006 qui ont orienté les efforts vers la reconstruction d'urgence, accordant ainsi moins de priorité aux réformes économiques.

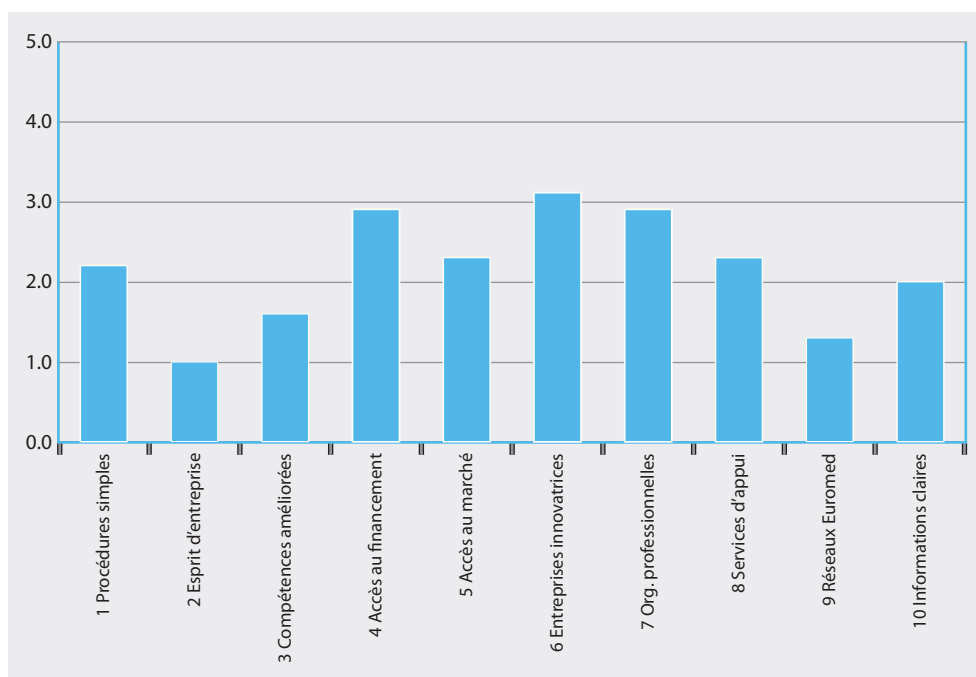
Dans ces circonstances, les priorités découlant de l'évaluation de la Charte sont les suivantes :

- **cadre institutionnel de la politique:** La priorité est de réactiver le travail de définition d'un programme de politique de l'entreprise entamé en 2005, prenant en compte les changements et l'intégration nécessaires pour s'adapter au nouveau contexte politique et économique. En particulier, le pays devrait continuer à développer le Programme intégré d'appui aux PME, lancé en 2005, et reprendre le travail concernant les quatre piliers du programme. Ceci nécessitera de relancer les consultations avec le secteur privé afin de redéfinir les priorités et de mettre à jour le programme de travail ;
- **réforme réglementaire:** La priorité est de reprendre le travail entamé dans le cadre de la stratégie de simplification des procédures administratives en associant le ministère de l'économie et du commerce, l'OMSAR et le ministère des finances, et en mettant l'accent sur les contraintes administratives imposées aux

petites entreprises, qui représentent la majorité du secteur productif libanais ;

- **systèmes et services de soutien aux entreprises:** Il existe un besoin d'élargir le réseau des centres de développement des entreprises à travers le pays, en mettant à niveau leur structure et en les utilisant comme des instruments de mise en œuvre des programmes financés par le gouvernement et les bailleurs de fonds. L'expérience du Maroc et de la Tunisie, qui ont tous deux créé des structures semblables, pourrait s'avérer précieuse pour le Liban ;
- **capital humain:** En ce qui concerne la dimension 2, les autorités en charge de l'éducation devraient entamer un dialogue avec le secteur privé, les groupes d'intérêt non gouvernementaux et les universités pour déterminer comment œuvrer de manière plus globale à la promotion de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise. Deuxièmement, la bonne initiative visant à promouvoir l'esprit d'entreprise dans les services d'orientation et de conseil scolaires devrait être amplifiée, avec l'objectif de partager les expériences au niveau régional et au-delà. En ce qui concerne la dimension 3, des données de référence sur la formation en entreprise (compétences de gestion et compétences professionnelles) doivent être collectées au bénéfice des entreprises. Des données ventilées par genre relatives aux entreprises en démarrage seront un élément important pour le suivi de la Charte. Ceci permettrait une élaboration de politiques plus efficace et un meilleur ciblage des fonds publics alloués à la formation en entreprise.

Schéma 27 : Liban : Notes globales pour chaque dimension de la Charte



Maroc

1. Aperçu du pays

Au cours des cinq dernières années, l'économie marocaine a connu d'importantes transformations, résultat d'un vaste processus de réformes économiques, d'une ouverture progressive en matière de commerce et d'investissement et d'une intégration croissante à l'économie de l'UE.

La croissance économique entre 2001 et 2007 a été forte, atteignant un taux annuel moyen de 5,4%. Elle a été sensiblement plus élevée qu'au cours de la décennie précédente. Les perspectives économiques à moyen terme restent positives. Surtout, la part de l'industrie et des services dans le PIB et l'emploi total a fortement augmenté, réduisant partiellement la dépendance élevée à l'égard de la production du secteur agricole, laquelle a été soumise à d'importantes fluctuations causées par des sécheresses fréquentes.

La performance des secteurs orientés vers l'exportation, tels que les composantes électroniques, le textile et l'habillement a été particulièrement bonne. Néanmoins, les deux derniers secteurs ont enregistré un recul temporaire en 2005-2006 suite à l'abolition des quotas de l'Accord multifibres et la libéralisation des importations de l'UE (principal marché d'exportation marocain) en provenance de la Chine et d'autres producteurs d'Extrême-Orient. La performance du secteur touristique a été particulièrement dynamique avec une croissance de 10 à 15% par an au cours des trois dernières années générant des retombées significatives pour les secteurs de la construction et des transports. En même temps, à la suite de la privatisation et de la libéralisation du secteur des télécommunications, un nouveau secteur de services de pointe lié aux TIC et à l'externalisation des processus est en train d'émerger.

Selon l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), plus de 95% des entreprises marocaines sont des PME. Ces entreprises représentent 50% de l'emploi total, 30% des exportations totales et 40% de l'investissement privé total. Grâce en grande partie à la croissance du secteur des PME, le taux de chômage est passé en 2007 sous la barre des 10%. Les nouveaux enregistrements annuels de société ont plus que doublé entre 2000 et 2007, se stabilisant à environ 30 000 nouveaux enregistrements par an, une indication de l'impact des réformes engagées depuis les années 1990, de la réduction des obstacles à l'entrée et de la multiplication des ouvertures commerciales.

Toutefois, le secteur des PME présente toujours un certain nombre de faiblesses structurelles dont une faible valeur ajoutée, une sous-capitalisation, une faible productivité et des compétences limitées en matière de gestion. Les PME marocaines peinent à instaurer des liens avec le nombre croissant de sociétés multinationales implantant des infrastructures de production au Maroc.

Le gouvernement est bien conscient de la nécessité de stimuler la croissance de la productivité dans les secteurs traditionnels d'exportation (le textile, le traitement des denrées alimentaires, la pêche) tout en diversifiant pour investir des secteurs à forte valeur ajoutée, tels que l'industrie automobile, les composantes électroniques et l'aéronautique.

Le défi pour le Maroc est de tirer profit du succès initial de la première phase de réformes économiques, en accélérant le rythme du changement et en développant de nouvelles compétences, tout en évitant de mettre en place une économie dualiste: une économie urbaine à croissance rapide de plus en plus intégrée à l'UE et une économie rurale arriérée liée à une agriculture de survie.

2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE

La principale institution chargée d'élaborer et de coordonner la politique de l'entreprise au Maroc est le ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies. Des politiques spécifiques élaborées par le ministère de l'économie et des finances, le ministère de l'agriculture et des pêches maritimes, le ministère du tourisme et de l'artisanat, le ministère du commerce extérieur et le ministère de l'intérieur contribuent à définir l'environnement opérationnel des entreprises.

En outre, le ministère des affaires économiques et générales joue le rôle de coordinateur du programme de réforme économique global, notamment dans des domaines tels que la gouvernance d'entreprise et la concurrence.

En 2002, avec l'approbation de la Charte de la PME (loi 53-00), le gouvernement a défini les grandes lignes de sa politique pour le secteur des PME. La Charte a clarifié les compétences de chaque institution du gouvernement et a établi une nouvelle politique pro-active pour promouvoir le développement et la création des PME en partenariat avec le secteur privé. La Charte a également permis la création de l'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME). Instrument opérationnel du secteur public en matière de promotion et de soutien des PME, l'ANPME a pour mission principale le pilotage et la mise en œuvre du programme national de modernisation compétitive. Fonctionnant comme une agence exécutive, l'ANPME joue également un rôle important comme organisme de recommandation dans le débat sur les politiques du gouvernement.

Parallèlement, le gouvernement a adopté la stratégie « Rawaj Vision 2020 » spécifique aux secteurs du commerce et de la distribution. L'approbation du plan « Émergence » en 2006 a fixé les objectifs stratégiques de la politique industrielle à moyen terme du pays à l'horizon 2015, identifiant des secteurs prioritaires et améliorant les instruments pour l'élaboration des politiques. Des stratégies sectorielles ont été définies, elles concernent le tourisme (« plan Azur »), les TIC (« e-Maroc 2010 »), les transports, l'énergie, l'industrie audiovisuelle et l'artisanat. Même si le Maroc ne dispose pas encore d'une stratégie globale pour la politique de l'entreprise, le pays a consenti des efforts en fixant des objectifs stratégiques et en assortissant les stratégies à moyen terme de plans d'exécution. Le ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies, en charge de l'application des trois documents stratégiques clés – « Charte de la PME, la Rawaj Vision 2020 et le plan Émergence 2015 » – est bien placé pour coordonner les efforts des différentes institutions et pour développer des synergies entre les différents programmes.

Le niveau de coordination entre les institutions gouvernementales concernées est généralement bon et renforcé au sein des comités interministériels de haut niveau qui se concentrent sur la mise à niveau des entreprises, la création et la gouvernance d'entreprise.

CADRE DE CONSULTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ

Au cours des dix dernières années, la participation du secteur privé et d'autres parties concernées de la société civile aux consultations avec le gouvernement s'est nettement améliorée. Les consultations sont ouvertes et transparentes. Elles sont devenues plus régulières, mieux ancrées dans les institutions et plus vastes dans leur champ d'application. Les associations du secteur privé et les organisations professionnelles ont vu le nombre de leurs membres augmenter. Elles sont dotées d'un réseau régional bien développé et ont pris des initiatives pour renforcer leur capacité de proposition politique. L'UE a soutenu ces améliorations (par exemple à travers le programme « PAAP »⁽⁴⁹⁾). Les institutions gouvernementales et les associations du secteur privé devraient à présent se pencher sur la question du développement d'outils efficaces pour contrôler l'impact des mesures politiques et les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et d'améliorer le climat des affaires dans son ensemble.

INFORMATIONS CLAIRES ET CIBLÉES

On relève une amélioration très nette de la qualité, la portée et la diffusion des informations du gouvernement aux entreprises. La majeure partie des informations ont été mises en ligne et sont disponibles sur les sites internet des différentes institutions et agences publiques. D'autres améliorations pourraient être réalisées en parachevant la gamme des mécanismes de renseignement, en supprimant les informations superflues et obsolètes, en unifiant la présentation des informations, et en reliant plus étroitement les informations disponibles en ligne pour les entreprises, par exemple via la conception d'un portail unique pour toutes les questions liées au monde de l'entreprise.

3. Environnement opérationnel

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

En 1992, le gouvernement marocain a pris des mesures visant à simplifier les procédures administratives et la réglementation pour les entreprises, notamment par le recours aux TIC et la recherche d'une coopération avec les acteurs locaux. Par exemple, une commission établie en 1999, a examiné 750 procédures, dont 200 ont été simplifiées. Le ministère responsable de la modernisation du secteur public agit à la fois au profit des personnes et des sociétés. Malgré ces succès, une stratégie pluriannuelle de simplification portant sur l'ensemble des secteurs reste à définir. En outre, le Maroc pourrait introduire un système d'analyse coûts-bénéfices pour les nouvelles législations et réglementations qui concernent les entreprises.

ENREGISTREMENT DE SOCIÉTÉ

La simplification administrative a bien progressé en matière de réduction du temps et du nombre d'étapes qui s'imposent à un entrepreneur pour lancer ou fermer une entreprise. Une entreprise peut être enregistrée en 48 heures sur présentation d'un formulaire unique (cela n'exige qu'une seule étape) en se rendant à l'un des guichets uniques des seize Centres régionaux d'investissement (CRI). Les Centres régionaux d'investissement sont situés sur tout le territoire. Les procédures d'enregistrement pour les sociétés à responsabilité limitée restent toujours lourdes et longues, exigeant plus de dix étapes administratives. L'enregistrement et la fermeture d'une société à responsabilité limitée restent coûteux pour les chefs d'entreprise. Le Maroc n'a pas encore mis en œuvre la pratique du « qui ne dit mot consent » pour l'enregistrement administratif.

ACCÈS AU FINANCEMENT

Depuis les années 1990, le Maroc enregistre des performances relativement correctes, parmi ses pairs, en ce qui concerne l'amélioration de l'accès au financement et le développement d'un secteur bancaire et financier solide et compétitif. Le pays s'est attaché simultanément à améliorer l'environnement législatif et réglementaire pour les institutions financières, renforcer le secteur bancaire grâce à la privatisation, recapitaliser les banques locales, s'ouvrir à l'investissement étranger et diversifier les offres de services financiers.

Un certain nombre de développements ont amélioré l'accès au crédit : au cours des dernières années, les banques marocaines ont commencé à manifester un plus grand intérêt à l'égard des PME, élaborant des produits et des services spécifiques pour différents types d'entreprise ainsi que des centres consacrés à leurs clients PME. Les banques introduisent un système de notation du crédit conforme aux normes internationales.

Onze systèmes de garantie de crédit financés par l'État et administrés par deux entités spécialisées (CCG et Dar Addamane), travaillent étroitement avec les banques commerciales dont l'approche en matière d'exigences de garantie reste conservatrice.

Pendant plus d'une décennie, le Maroc a créé des établissements de microfinance et est devenu leader dans ce domaine dans la région MED et la région du Grand Moyen Orient. Conformément à la loi, ces établissements peuvent accorder des prêts allant jusqu'à 4 500 EUR. Ils sont administrés par un certain nombre d'ONG spécialisées et proposent un large choix de produits. Ils comptent à l'heure actuelle plus d'un million de bénéficiaires dont plus de 60% sont des femmes.

La disponibilité du capital-risque au Maroc a augmenté en partie grâce à l'aide de la BEI. Le cadre réglementaire tend à s'améliorer grâce à une législation adoptée en 2006 pour encourager les gestionnaires de fonds de capital-risque à investir dans les PME comme le prévoit la Charte de la PME. La réforme du marché boursier, le développement d'un marché alternatif réservé aux sociétés à faible capitalisation, et la mise en place d'avantages fiscaux ont créé de nouvelles options pour les fonds de capitaux propres et de nouvelles possibilités pour augmenter le capital-risque. La transition d'un environnement bancaire et financier traditionnel, dominé par le prêt adossé à des actifs, vers un environnement plus diversifié et compétitif est toujours en cours.

⁽⁴⁹⁾ PAAP est un programme d'appui aux associations professionnelles.

Cette évolution est essentielle pour fournir les ressources permettant de soutenir le passage vers les secteurs les plus innovateurs et à forte valeur ajoutée tels que décrits dans le plan Émergence.

Malgré les progrès réalisés, les micro et petites entreprises ainsi que de nouveaux entrepreneurs affirment régulièrement que l'accès au financement reste un problème. Cela peut être également le cas pour les entreprises dans le segment moyen du marché (les moyennes entreprises par définition n'ont pas accès à la microfinance et n'ont pas assez d'actifs immobilisés pour répondre à leurs besoins de financement). Les problèmes sont également enracinés dans les entreprises elles-mêmes: outre l'insuffisance d'informations financières, beaucoup de chefs d'entreprise, qui seraient autrement éligibles au crédit, sont peu au courant des pratiques bancaires et des sources alternatives de financement, telles que le crédit-bail et l'affacturage.

FISCALITÉ FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

Le Maroc est engagé dans des réformes fiscales bien structurées depuis plusieurs années. Le système de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a récemment fait l'objet d'une réforme fiscale et le Maroc envisage de réformer son système d'imposition sur le revenu et l'impôt sur les sociétés. En outre, le Maroc a endossé un rôle de leader dans la région dans le domaine de la transparence fiscale en présentant et publiant les dépenses fiscales depuis octobre 2005.

ACCÈS AUX MARCHÉS

Depuis 1992, le Maroc réforme sa politique d'exportation pour mettre en place un certain nombre d'institutions et de mécanismes afin de mieux structurer et faciliter les exportations. Le ministère du commerce extérieur est l'organe chargé d'élaborer une stratégie de promotion des exportations. Cette stratégie est toujours dépourvue de plans d'action sectoriels. Liés au ministère, un certain nombre d'organes exécutifs et de comités de pilotage de haut niveau exercent des rôles allant de la promotion des exportations à la simplification des procédures, en passant par la réglementation et la conformité aux normes. Ces organismes encouragent les exportations vers l'Europe (le plus grand marché à l'exportation du Maroc) et facilitent le commerce avec les nombreux partenaires commerciaux régionaux du Maroc. Le pays a réalisé certains progrès dans la simplification des procédures, avec l'approbation de la création d'un guichet unique pour l'exportation. Un projet pilote a été lancé pour passer du document papier à l'informatisation des procédures de commerce extérieur. Les informations relatives aux réglementations et aux procédures en matière de commerce extérieur peuvent être consultées sur différents sites internet du gouvernement et auprès des associations privées (par exemple ASMEX).

ACCORD SUR LA CONFORMITÉ ET L'ACCEPTATION DES PRODUITS INDUSTRIELS ACAA

Pour être prêt à signer un ACAA avec l'UE, le pays partenaire devrait avoir une infrastructure appropriée dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation, de l'évaluation de conformité, de la métrologie et de la surveillance du marché et devrait avoir adopté les parties appropriées de l'acquis. Au Maroc, le processus d'amélioration de l'infrastructure a commencé et l'harmonisation de la législation horizontale est bien avancée. L'alignement de la législation dans les secteurs prioritaires

choisis par le Maroc (les machines, les matériaux de construction, les appareils électriques, les appareils à gaz et les jouets) a commencé. L'adoption des normes européennes dans les secteurs prioritaires et le retrait des normes nationales contradictoires sont en progrès.

4. Services pour les entreprises

SERVICES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Un certain nombre d'institutions financées par le secteur public, soutenues par les bailleurs de fonds et les associations professionnelles privées, offrent une gamme de services aux entreprises. Afin de faciliter l'accès à de tels services à travers le pays, l'ANPME a par exemple mis en place le Réseau des intervenants régionaux pour la modernisation compétitive des entreprises (RIMANE) qui s'appuie sur les Délégations provinciales du ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies. Le rôle de ce réseau est de promouvoir les services à la disposition des entreprises et des entrepreneurs et de les informer au sujet des conditions d'éligibilité.

La prestation de services ciblés au bénéfice des entreprises par les différents programmes de modernisation compétitive a été très importante. Les programmes ont été administrés par l'ANPME, avec l'aide de la Commission européenne, de l'ONUDI et d'un certain nombre de bailleurs de fonds bilatéraux. Ces programmes ont contribué de

manière substantielle à la mise à niveau d'un certain nombre de PME sur le plan de la technologie et de la gestion.

Des renseignements sur les services aux entreprises peuvent être obtenus en consultant un certain nombre de sources d'information en ligne. L'un des défis est de maintenir ces informations à jour. En outre, il subsiste des lacunes en termes d'expertise disponible, la couverture régionale reste à améliorer et le financement est encore insuffisant.

Pour ce qui est de la création d'entreprise, le gouvernement marocain a mis sur pied le programme « Moukawalati » qui encourage l'esprit d'entreprise chez les jeunes. (Pour obtenir de plus amples informations sur ce programme, voir encadré 9).

POLITIQUE D'INNOVATION

Le pays fait de la promotion des entreprises à forte croissance et des entreprises innovatrices un objectif prioritaire. Des stratégies ont été définies pour des secteurs tels que les TIC et certains programmes soutiennent activement la R&D et l'innovation. Leur conception et leur mise en œuvre font de plus en plus appel à une consultation approfondie et aux partenariats public-privé comme ceux associant des universités et des centres de recherche (et dans quelques cas les implantations locales des entreprises multinationales). Le financement est fourni par l'État et reste insuffisant pour réaliser les objectifs fixés. Il est intéressant de noter que les mécanismes de promotion de l'innovation comprennent des avantages fiscaux. Les réseaux de transfert de connaissance et de technologie, les centres techniques industriels soutenus par l'UE, les parcs et les centres d'innovation, les prix d'innovation, les systèmes de garantie facilitant l'accès au financement, les campagnes de sensibilisation et d'appariement d'entreprises, contribuent à stimuler l'offre et la demande de services technologiques. En outre, douze pôles de compétitivité ont été créés depuis 1995. De plus, six pépinières d'entreprise travaillent en réseau dans l'ensemble du pays et offrent une gamme de services comprenant l'assistance financière pendant la phase de démarrage, l'accompagnement et le soutien pour protéger les innovations (particulièrement en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle). Les entreprises en démarrage ont des difficultés à sortir de ces pépinières d'entreprise en raison du manque de financement de pré-amorçage, de capital-risque et de terrains industriels. À ce stade, le système de pépinières d'entreprise est toujours dans une phase pilote et de bonnes pratiques se mettent lentement en place en matière de services d'assistance, critères d'accréditation, dimension des pépinières d'entreprise et orientation.

Le pays n'a pas encore mis en place les instruments juridiques pour coordonner les différents programmes, instruments et stratégies en place. En vue d'une éventuelle multiplication de projets pilotes réussis, il pourrait être utile de mettre en œuvre des programmes de suivi pour savoir si ces outils atteignent leurs objectifs et pour déterminer le niveau de leur utilisation en particulier par les PME.

RÉSEAUX EUROMED

Avec l'aide des bailleurs de fonds, notamment l'ONUDI, la Commission Européenne et l'Italie, une expérience limitée a été acquise concernant

la mise en réseau de grappes locales ou sectorielles, de prestataires de services et d'entreprises au niveau euro-méditerranéen. Il existe un potentiel considérable pour augmenter et renforcer ces réseaux. Le programme EuroMed « Invest in MED », prévu sur trois ans et soutenu par la Commission européenne aidera le Maroc à réaliser cet objectif, et le pays peut postuler pour participer, par exemple à travers l'ANPME, au « Réseau Entreprise Europe »⁽⁵⁰⁾ parmi d'autres réseaux afin de développer le potentiel d'exportation et d'innovation de ses entreprises.

5. Capital humain

En ce qui concerne les dimensions de la Charte relatives au capital humain, l'évaluation a porté sur les développements relatifs à l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise (dimension 2) et le contexte dans lequel opère le secteur des entreprises en termes de compétences (dimension 3).

En ce qui concerne l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise, l'évaluation s'est concentrée sur les politiques existantes en termes d'éducation et de formation et sur la manière dont ces politiques contribuent à développer un comportement plus tourné vers l'esprit d'entreprise, particulièrement chez les jeunes. Premièrement, la « Charte nationale » de l'éducation et de la formation (un cadre politique global

⁽⁵⁰⁾ Le Réseau Entreprise Europe a été lancé par la Commission européenne au début de l'année 2008. Il est composé de près de 600 organisations partenaires dans plus de 40 pays et encourage la compétitivité et l'innovation au niveau local en Europe et au-delà.

pour l'enseignement, la formation et la recherche) met particulièrement l'accent sur la promotion de l'esprit d'entreprise. Elle prévoit également de développer davantage les compétences entrepreneuriales au sein de l'enseignement général et professionnel. En outre, le « Livre Blanc » fixe le cadre des programmes d'études pour l'apprentissage de l'esprit d'entreprise (qui reste cependant limité à l'enseignement professionnel, aux filières économiques et à certains domaines de l'enseignement supérieur). La « Charte » et le « Livre Blanc » constituent une base solide pour le Maroc en vue de progresser dans le développement d'une approche plus complète de l'enseignement de l'esprit d'entreprise à tous les niveaux des systèmes d'enseignement. Les différents groupes d'intérêt (public, privé et ONGs) auront à réfléchir à la manière dont les politiques existantes pourraient être ajustées et/ou complétées pour assurer une perspective politique d'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie, comprenant éventuellement un programme de travail pour le suivi et l'évaluation des priorités établies.

En ce qui concerne la promotion de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire (CITE 2 et 3), l'évaluation a montré que des efforts importants ont été consentis pour développer les compétences de l'esprit d'entreprise. La coopération école-entreprise, à travers l'initiative « une école une entreprise », en est un excellent exemple. Cependant, et bien qu'elle soit considérée par la Charte de l'éducation et de la formation comme essentielle, la promotion de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé n'apparaît pas encore dans les programmes d'études. Il y a lieu de mener une réflexion quant à la façon dont les programmes d'études et le processus d'enseignement permettent aux jeunes d'acquérir des attitudes propres à l'esprit d'entreprise (par exemple la créativité, l'identification de possibilités, l'évaluation des risques, les compétences de gestion des ressources etc.). Le développement de compétences plus spécifiques à l'esprit d'entreprise (par exemple la planification d'entreprise, la comptabilité, la formation destinée aux entreprises en démarrage) pourrait compléter ces efforts dans le système d'éducation et de formation aussi bien formel qu'informel.

La Charte met aussi l'accent sur le transfert et la diffusion des bonnes pratiques pour s'assurer que d'autres systèmes d'éducation et de formation profitent des expériences concluantes en matière d'apprentissage de l'esprit d'entreprise. L'évaluation constate que, tandis qu'il existe des exemples de bonnes pratiques marocaines partagées et adaptées à d'autres environnements d'apprentissage à l'esprit d'entreprise en dehors du pays (par exemple l'initiative « Moukawalati »), il n'existe pas d'échange régulier et systématique d'expérience et de savoir-faire à l'intérieur du pays. Étant donné le grand nombre d'initiatives en matière d'apprentissage de l'esprit d'entreprise, les prestataires d'éducation et de formation gagneraient à envisager un partage et une diffusion systématiques des activités dans le pays. De tels échanges représentent l'élément crucial de l'indicateur « Bonnes pratiques ».

En termes de compétences liées aux entreprises (dimension 3), le Maroc a développé un vaste marché de la formation, y compris la formation destinée aux entreprises en démarrage et des services pour la croissance des entreprises. Des informations sont disponibles en ligne permettant aux entreprises de consulter facilement l'offre de formation. Néanmoins, la performance du Maroc dans la dimension 3 est généralement biaisée par un manque de données systématiques sur la formation en entreprise. Or celles-ci permettraient une meilleure appréciation des investissements et des priorités nationales. Pour conclure, les employeurs et les autorités nationales pourraient

envisager une enquête régulière sur l'environnement des entreprises qui recueillerait un ensemble de données par rapport auxquelles les politiques existantes d'entreprise et de formation, y compris l'investissement, pourraient être évaluées et ajustées.

6. Pour aller de l'avant

Le Maroc a réalisé des progrès constants dans l'élaboration d'un cadre efficace pour la politique de l'entreprise. Les résultats de l'évaluation de la Charte montrent que le pays est en train de jeter les bases d'une politique solide. Il travaille à renforcer les institutions, à réformer le cadre juridique et réglementaire et à s'inspirer des bonnes pratiques. Le Maroc a adopté une approche participative pour définir les politiques, en mettant l'accent sur la consultation et en forgeant un consensus partagé par les institutions gouvernementales et les parties prenantes, comme indiqué par la note relativement élevée obtenue pour la dimension 7. Bien qu'une approche participative risque de ralentir le rythme de la réforme, elle contribue à améliorer la qualité de la politique du gouvernement. Néanmoins, il reste beaucoup à faire dans plusieurs domaines de la Charte, particulièrement concernant le développement du capital humain.

De façon générale, la stratégie du gouvernement semble être bien structurée et équilibrée. Les problèmes concernent davantage le domaine des ressources disponibles pour appuyer les actions du gouvernement et la manière de maximiser ces ressources en vue de favoriser les synergies entre les différents programmes, particulièrement dans le domaine du développement des compétences et de l'innovation.

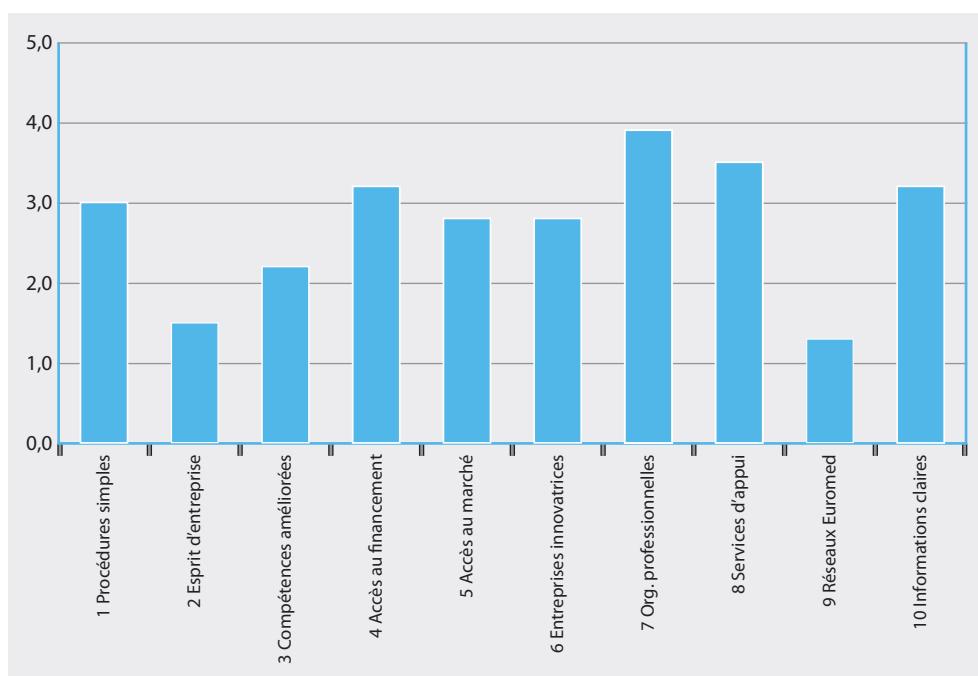
Sur la base de l'évaluation, les priorités suivantes ont été identifiées :

- **réforme réglementaire et simplification administrative :** le Maroc devrait intensifier ses efforts dans cette dimension de la Charte et prévoir de passer d'une stratégie qui met l'accent sur la réforme du secteur public, à un examen et à une simplification systématiques du cadre réglementaire et législatif couvrant les activités économiques. Le Maroc devrait également entamer le travail préparatoire afin de réaliser des analyses de l'impact des principales nouvelles législations et réglementations sur les entreprises ;
- **accès au financement :** Le Maroc a réalisé de bons progrès dans ce domaine, particulièrement pour la microfinance ainsi que dans le développement d'une variété de produits financiers destinés aux PME. Néanmoins, l'accès au financement, même pour les PME dynamiques, est encore limité par une faible capitalisation des sociétés et par l'utilisation très répandue de pratiques non transparentes de comptabilité. Afin de répondre à ces défis, il est nécessaire d'agir sur deux plans : sur le plan fiscal, en créant des aides aux entrepreneurs pour déclarer et réinvestir les bénéfices dans leur société, mais aussi sur le plan de la formation et de l'éducation des entrepreneurs ;
- **politique d'innovation :** Le Maroc devrait adopter une approche systématique et stratégique pour réviser le champ d'application des instruments existants et pour créer des synergies parmi les différents programmes ad-hoc en cours. Par exemple, le réseau de pépinières d'entreprise devrait être étendu à l'ensemble du pays et devrait se concentrer davantage sur la spécialisation par secteur. Les synergies pourraient être développées en définissant des orientations pour l'émergence des sociétés et en créant des partenariats avec les

programmes de développement de l'esprit d'entreprise et les universités/établissements d'enseignement supérieur. L'accent devrait être mis davantage sur des programmes tissant des liens entre les sociétés marocaines et les entreprises à capitaux étrangers, afin d'élargir le panel de fournisseurs locaux et renforcer leurs compétences techniques et de gestion;

- capital humain:** Pour ce qui est de la dimension 2, les efforts politiques pourraient être maximisés par la mise en place d'un cadre global d'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie. Chaque segment du système d'apprentissage contribuerait ainsi à promouvoir l'esprit d'entreprise de l'enseignement primaire jusqu'au troisième cycle, de façon logique et ordonnée. Deuxièmement, les autorités en charge des programmes scolaires pourraient réfléchir à la manière dont l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé pourrait être développé à travers l'enseignement primaire et secondaire. Des écoles pilotes, chargées d'une mission politique, pourraient répondre à cette recommandation. Troisièmement, une meilleure utilisation pourrait être faite de la gamme de pratiques liées à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise et du développement des ressources humaines en entreprise si l'ensemble des acteurs s'engageaient à partager régulièrement les informations sur les évolutions clés. Un système de partage des données en ligne pourrait être envisagé pour répondre à cette proposition. En ce qui concerne la dimension 3, les autorités devraient déterminer la manière dont les sources de données existantes sur la formation en entreprise pourraient être exploitées pour utiliser les statistiques exigées par les indicateurs de la dimension 3. Les lacunes dans les données devraient être comblées (par exemple la ventilation des données par genre).

Schéma 28 : Maroc: Notes globales pour chaque dimension de la Charte



Autorité palestinienne

1. Aperçu du pays

L'Autorité palestinienne a été établie en 1994, à la suite de l'Accord d'Oslo. La juridiction de l'Autorité palestinienne s'étend sur les territoires de Cisjordanie et de Gaza, occupés par Israël depuis 1967. En réalité, les pouvoirs administratifs de l'Autorité palestinienne sont fortement restreints. Au moment de la rédaction de ce rapport, Israël contrôle la plupart des frontières extérieures des territoires de Cisjordanie et de Gaza. La circulation intérieure et extérieure des personnes et des marchandises est systématiquement soumise à des contrôles de sécurité et des restrictions. 60% ⁽⁵¹⁾ de la Cisjordanie est désigné « Zone C », ce qui signifie qu'Israël y exerce un contrôle total de la sécurité et se charge d'une grande partie du contrôle administratif. En outre, Israël maintient 580 postes de contrôle de sécurité ⁽⁵²⁾. Depuis 2007, la bande de Gaza est de plus en plus isolée et seule l'aide humanitaire et une quantité limitée de carburant et de denrées de base peuvent entrer dans le territoire. Le régime commercial de l'Autorité palestinienne est basé sur une enveloppe douanière avec Israël fixée par le Protocole de Paris, qui confie également à Israël la mission de collecter les droits de douane à l'importation et la TVA sur les marchandises importées. Quasiment la totalité du commerce extérieur s'effectue avec ou par le biais d'Israël. Les marchandises sont acheminées par cinq points de passage entre la Cisjordanie et Israël et par un point de passage entre Israël et la bande de Gaza.

Les territoires manquent d'importantes ressources naturelles. L'économie dépend fortement des importations de produits de base. Les exportations habituelles sont les produits agricoles frais pour le marché israélien, les fleurs coupées, le textile, les vêtements et d'autres produits de l'industrie légère fabriqués via des contrats de sous-traitance avec des entreprises israéliennes. La pierre et le marbre sont les produits d'exportation les plus importants de Cisjordanie. L'activité économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, territoire à forte densité de population, dépend donc fortement de l'accès au marché israélien ainsi que de l'accès aux infrastructures de transport et aux ports israéliens. A la suite de l'Accord d'Oslo, des conditions améliorées d'accès au marché et une stabilité politique relative ont débouché sur une phase d'expansion rapide de l'économie palestinienne, avec un taux de croissance annuelle moyen de plus de 6%. Le début de la seconde Intifada en 2000, accompagnée de mesures de sécurité accrues par Israël, a enclenché une récession économique prononcée (2000-2002), suivie d'une faible reprise en Cisjordanie et d'une augmentation généralisée du taux de chômage, atteignant presque 23% à la fin de l'année 2007, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année 2000. Avec une offre d'emploi en croissance rapide, les perspectives en matière d'emploi sont très problématiques. Par ailleurs, l'économie dans la bande de Gaza continue à se détériorer, avec une compression prononcée au cours des dernières années et l'arrêt quasi-total de toute activité manufacturière.

Le déclin a entraîné des changements considérables dans la structure économique. L'activité du secteur privé a cessé d'être le moteur principal de la croissance économique et de la création d'emplois. En revanche, on note une forte expansion des dépenses du secteur public et une hausse des emplois dans ce même secteur. Le budget de l'Autorité palestinienne dépend très fortement de l'aide extérieure, et depuis 2006, les opérations du gouvernement ont été très limitées en raison du manque de ressources financières. À moins que l'économie ne soit réorientée vers le chemin de la croissance et que des conditions d'accès opérationnel au marché ne soit rétablies, le revenu par habitant continuera à diminuer et la dépendance à l'égard de l'aide extérieure et les rapatriements de fonds augmentera davantage, laissant uniquement la place aux activités de vente de détail, de prestation de services de faible envergure et d'agriculture de survie. Néanmoins, l'économie a démontré sa capacité d'adaptation aux chocs continus et à l'instabilité politique profonde, la qualité de la main d'œuvre est généralement bonne, les Palestiniens possèdent un bon esprit d'entreprise, il existe un bon dialogue entre le secteur public et le secteur privé et la quantité d'aide engagée par des bailleurs de fonds est considérable, assurant la base pour une possible reprise.

2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE

Dans le cadre des accords actuels, l'Autorité palestinienne possède une compétence directe dans la plupart des domaines de politique de l'entreprise, allant des réglementations des entreprises à l'accès au financement en passant par l'éducation et la formation. Cependant, l'Autorité palestinienne n'a de fait aucun contrôle sur la politique de commerce extérieur et peu de marge de manœuvre en matière de création de zones industrielles et commerciales, puisqu'Israël conserve les pouvoirs de décision finale pour les grands projets immobiliers. Par conséquent, l'Autorité palestinienne a le pouvoir de décréter des mesures politiques qui pourraient améliorer l'environnement des entreprises mais, seule, elle n'a aucune influence sur la suppression des principaux obstacles au développement économique, à savoir notamment dans les domaines du commerce et de la gestion territoriale. Les progrès dans ces domaines sont directement liés à l'application du processus de paix. Les bailleurs de fonds internationaux jouent un rôle déterminant en orientant la politique vers le secteur privé, à travers des contributions budgétaires à l'Autorité Palestinienne et à travers la mise en œuvre directe de projets au profit de l'Autorité Palestinienne ou souvent menées en partenariat avec des ONG locales et des partenaires de la société civile, sans intervention directe de l'Autorité palestinienne.

⁽⁵¹⁾ Au début de l'année 2008

⁽⁵²⁾ Source: Implementing the Palestinian Reform and Development Agenda, Banque mondiale, mai 2008

L'action du gouvernement au cours des deux dernières années a été considérablement affaiblie en raison du manque de fonds et de l'instabilité politique. Il n'existe pas de stratégie gouvernementale formalisée pour promouvoir le développement des entreprises. L'élaboration des politiques est conduite sur une base ad hoc. Il existe un certain nombre de documents élaborés par des institutions internationales, la Commission européenne et des bailleurs de fonds bilatéraux. Les organisations du secteur privé et les ONG, avec l'aide des bailleurs de fonds, ont organisé des ateliers de travail visant à formuler des stratégies pour des secteurs spécifiques mais les efforts ont manqué jusqu'à présent de continuité et ont débouché, dans la plupart des cas, sur de longs rapports dont les recommandations n'ont pas été appliquées.

Le ministère de l'économie nationale est responsable de la plupart des domaines de politique de l'entreprise et supervise l'activité de l'Agence palestinienne de promotion des investissements, l'agence gouvernementale exécutive en charge des IDE, de la promotion et de l'appui aux investissements nationaux. Il contrôle également l'activité d'autres organes spécialisés tels que l'Institut des normes et de la métrologie.

Le processus de mise en œuvre peut être identifié comme l'un des domaines les moins développés dans l'élaboration des politiques d'entreprise. Il n'existe aucune structure claire en place pour contrôler la mise en œuvre (ex: délais de mise en œuvre, suivi de la réalisation des objectifs et des progrès de mise en œuvre, etc.), la législation est adoptée sans indication claire sur la date et la manière dont elle sera appliquée. Les représentants du secteur privé ont observé que le processus de mise en œuvre piétine depuis les élections législatives de janvier 2006.

CONSULTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ

Un élément essentiel pour une élaboration efficace des politiques est la mise en place d'un dialogue étroit et d'une coopération entre les institutions de l'Autorité palestinienne, le secteur privé, la société civile et la communauté des bailleurs de fonds, à tous les stades du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Les organisations du secteur privé telles que la Fédération des Chambres de Commerce, l'Association palestinienne des hommes d'affaires, le Centre palestinien du commerce (Paltrade) et la Fédération palestinienne des industries jouent un rôle considérable dans l'élaboration mais aussi dans la mise en œuvre des mesures de politiques de l'entreprise. La coordination entre ces institutions et le gouvernement s'est considérablement améliorée depuis la création d'un organe de coordination du secteur privé: le Conseil de coordination du secteur privé (PSCC). Pourtant, des chevauchements et des contradictions persistent.

Le dialogue entre le secteur public et le secteur privé a traditionnellement été ouvert et de qualité. Plusieurs cadres de consultation public-privé sont opérationnels depuis la création de l'Autorité palestinienne, notamment le Comité national du dialogue économique. Plus de cinq réunions de haut niveau sont tenues chaque année, réunissant généralement le Premier ministre, les ministres de l'économie et des finances et d'autres hauts fonctionnaires. Les participants du secteur privé et les organisations de la société civile sont invités et sont généralement fortement représentés. L'ordre du jour des réunions consultatives est préalablement diffusé et le secteur privé a la possibilité de proposer des contributions à l'ordre du jour

et de convoquer des réunions. Les comptes rendus des réunions sont souvent publiés sous la forme de brochures et les principales conclusions et recommandations sont bien couvertes dans les médias locaux. Des invitations ouvertes sont également annoncées dans les journaux locaux.

INFORMATIONS CLAIRES ET CIBLÉES

Le secteur public n'est doté d'aucun programme clair et systématique pour collecter, gérer, analyser et diffuser les informations économiques, législatives et réglementaires relatives aux entreprises. Certaines associations du secteur privé (par exemple les chambres de commerce et les fédérations industrielles sectorielles spécialisées) proposent certains de ces services de façon sporadique. Certaines informations spécifiques destinées aux entreprises peuvent être trouvées en ligne, mais sur différents sites internet. La quantité d'informations disponibles est généralement limitée et il existe peu de possibilités d'interaction.

3. Environnement opérationnel

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Depuis sa formation, l'Autorité palestinienne a créé une situation juridique complexe. L'une des premières lois fut celle déclarant inapplicables les ordonnances militaires israéliennes qui réglaient l'activité économique dans les territoires depuis 1967. Afin d'éviter un vide juridique, l'Autorité palestinienne a décidé de reprendre le cadre juridique d'avant 1967. Cependant, avant 1967, la Cisjordanie et la bande de Gaza avaient des systèmes juridiques très différents et diverses traditions juridiques, entraînant des problèmes juridiques complexes pour les entreprises privées et exigeant des mesures importantes d'harmonisation et de modernisation juridique et réglementaire. Les progrès dans ce domaine ont été irréguliers, malgré une aide considérable des bailleurs de fonds. Par exemple, deux lois sur les sociétés sont toujours applicables en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ce qui cause parfois de sérieux problèmes aux parties concernées. Depuis plusieurs années, des travaux sont entrepris avec l'aide de bailleurs de fonds pour mettre en place une nouvelle loi sur les sociétés et un nouveau code de commerce. Davantage d'efforts ont récemment été consentis pour simplifier et harmoniser la législation actuelle applicable aux entreprises. Un « comité d'experts » a été chargé par le ministre de l'économie de formuler une nouvelle loi sur les sociétés, qui doit être décrétée en 2008. Il n'existe aucun plan visant à réviser la législation actuelle ou à supprimer la législation superflue concernant la politique de l'entreprise et il n'existe aucune analyse coûts-bénéfices systématique des projets de politique de l'entreprise.

ENREGISTREMENT DE SOCIÉTÉ

L'Autorité palestinienne a des processus de création d'entreprise relativement lourds et longs, en particulier lorsqu'ils sont gérés dans les bureaux locaux. Selon les organisations du secteur privé, il faut compter deux à trois semaines en moyenne pour achever le processus de création. Les délais et les coûts sont associés à la compilation des documents nécessaires pour l'enregistrement et

à l'obtention des permis et licences. L'enregistrement de société en tant que tel, auprès du ministère de l'économie nationale, est relativement rapide. Les frais d'enregistrement sont assez faibles mais il faut ajouter des frais liés au capital représentant 0,1% du capital enregistré. Un seul numéro d'identification de société est attribué pour chaque entreprise. Des services d'enregistrement en ligne ne sont pas disponibles.

ACCÈS AU FINANCEMENT

L'accès au financement pour les petites entreprises reste très problématique. D'une part, le cadre juridique et réglementaire est incomplet. Les lois sur la faillite sont désuètes et pâtissent d'institutions d'application des lois et d'un système judiciaire fragiles. Un système cadastral est en place mais il est restreint car seuls 30% des terrains sont enregistrés dans le cadastre et le reste est enregistré par le biais du ministère des finances, c'est à dire en vertu des registres fiscaux. Ceci est considéré comme une forme valide de titre foncier, mais sans avoir le même statut juridique que pour les terrains enregistrés dans le cadastre. Par ailleurs, près de 60 % de la superficie des terres sont sous la juridiction d'Israël, ce qui implique des restrictions très sévères pour leur utilisation à des fins de garantie. D'autre part, étant donné la situation politique et économique instable, les banques ont une attitude réfractaire face au risque, proposant essentiellement des instruments de crédit à court terme et formulant des exigences élevées en matière de garantie, dépassant en moyenne 200% de la valeur réelle.

Malgré le contexte politique et économique, le secteur bancaire est assez bien structuré, avec vingt-deux banques opérationnelles, et l'Autorité monétaire palestinienne supervise de plus en plus les opérations bancaires. En outre, cette organisation met au point une base de données sur les entreprises en s'appuyant sur une projection relative à la capacité d'endettement. Un instrument de garantie des prêts a été établi en juillet 2007, par le biais d'un accord commun impliquant l'institut Aspen, la Fondation pour les logements coopératifs et le Fonds d'investissement palestinien. Le Mécanisme de garantie palestino-européen, soutenu par la Commission européenne, est également disponible et fournit des garanties pour un montant de plus de 8 millions EUR. Deux banques locales ont déjà signé l'accord et plusieurs autres banques sont encore en train de négocier les termes de la collaboration. Des instruments de microfinance sont disponibles par le biais de plusieurs programmes de microfinance. Ces programmes sont parrainés par des bailleurs de fonds internationaux et gérés par les ONG locales ou des entreprises à but non lucratif ⁽⁵³⁾, avec des produits ciblés sur des groupes spécifiques, tels que les jeunes et les femmes entrepreneurs.

FISCALITÉ FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

Alors que l'Autorité palestinienne ne dispose pas d'évaluations des coûts de mise en conformité fiscale pour les PME à l'heure actuelle, les implications de régimes fiscaux alternatifs destinés aux PME sont évaluées. Pour ce qui est des services d'assistance et d'éducation visant à réduire les coûts de mise en conformité, les informations et la documentation destinées à aider les contribuables à se conformer

aux principaux impôts imposés aux entreprises par le gouvernement central sont diffusées aux contribuables enregistrés, en même temps que la déclaration fiscale. De plus, le gouvernement central est en train d'élaborer des plans visant à améliorer ses services aux contribuables.

ACCÈS AUX MARCHÉS

Israël est de loin le principal partenaire commercial de la Palestine, représentant environ 90% des exportations et 70% des importations. La diversification des partenaires commerciaux est entravée par les restrictions imposées par Israël sur la mobilité des marchandises et des personnes. Cependant, il existe une institution de promotion des exportations assez solide et active, le Centre palestinien du commerce (Paltrade) mais en raison de nombreux obstacles et contraintes, cette institution mène des initiatives commerciales, telles que des missions commerciales et des salons essentiellement sur une base ad hoc.

ACCORD SUR LA CONFORMITÉ ET L'ACCEPTATION DES PRODUITS INDUSTRIELS ACAA

Pour être prêt à signer un ACAA avec l'UE, le pays partenaire devrait avoir une infrastructure appropriée dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation, de l'évaluation de conformité, de la métrologie et de la surveillance du marché et devrait avoir adopté les parties appropriées de l'acquis. L'Autorité palestinienne n'a pas encore entamé le processus de mise à niveau de l'infrastructure et la législation horizontale n'a pas encore été harmonisée avec l'acquis communautaire. L'alignement de la législation dans les secteurs prioritaires choisis par l'Autorité palestinienne (les matériaux de construction : pierre et marbre ; et les produits pharmaceutiques) n'a pas commencé. L'adoption des normes européennes dans les secteurs prioritaires et le retrait des normes nationales contradictoires n'ont pas commencé.

4. Services pour les entreprises

SERVICES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Des services structurés destinés aux entreprises sont principalement disponibles par le biais d'organisations de coopération des secteurs public et privé. Le financement de ces dispositifs de services est principalement fourni par des bailleurs de fonds internationaux. Outre les services fournis par les chambres de commerce et d'autres organisations du secteur privé, répertoriées dans la section 1, les principaux prestataires de services incluent « Development Alternatives International », entreprise soutenue par l'USAID, qui fournit des services de renforcement des capacités d'action dans les entreprises et le Programme de développement du secteur privé de l'organisation allemande GTZ. L'UE soutient un certain nombre de programmes de création d'entreprise ciblés sur les femmes entrepreneurs. Il n'existe pas de base de données des prestataires de services aux entreprises disponible pour les sociétés (ni de source publique, ni de source privée).

⁽⁵³⁾ Exemples d'institutions engagées dans le domaine de la microfinance : la Palestinian Banking Corporation, le Fonds de développement palestinien, les Comités palestiniens d'entraide agricole (PARC), le Centre arabe pour le développement agricole, l'Association des femmes d'affaires palestiniennes (ASALA).

POLITIQUE D'INNOVATION

La politique d'innovation de l'Autorité palestinienne en est encore à ses débuts. Il n'existe aucune stratégie d'innovation, la législation est définie mais pas appliquée (par exemple en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle). Cependant, certaines mesures concrètes ont été prises pour promouvoir la coopération en matière d'innovation entre les entreprises et les centres de recherche dans les universités locales. Elles sont financées par des bailleurs de fonds internationaux. Des exemples notables de ces « centres d'innovation » incluent : le Centre sud-coréen des technologies de l'information & l'Université An-Najah et le Laboratoire de contrôle des aliments et des médicaments - université de Birzeit. Un certain nombre d'initiatives de pépinières d'entreprises ont été lancées au cours de la dernière décennie, essentiellement sous la forme de projets pilotes. De telles initiatives sont financées par des bailleurs de fonds, elles sont souvent gérées conjointement avec des organisations d'entreprises locales et leur objectif est davantage orienté vers la création d'emplois plutôt que vers le soutien aux entreprises innovatrices. L'exemple le plus connu de pépinière axée sur l'innovation est la pépinière palestinienne spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication (PCTI).

RÉSEAUX EUROMED

Un certain nombre de réseaux euro-méditerranéens se sont développés entre les entreprises, les services d'appui aux entreprises et les grappes d'entreprises mais leur portée est limitée et ces réseaux bénéficient d'une assistance technique et financière limitée dans le temps.

5. Capital humain

Cette section propose une évaluation des dimensions de la Charte liées au capital humain : éducation et formation à l'esprit d'entreprise (dimension 2) et compétences améliorées pour les entreprises (dimension 3). L'évaluation est réalisée dans le cadre d'un environnement politique très instable et imprévisible qui a une incidence particulière sur le monde des entreprises et le milieu plus vaste de l'éducation et de la formation dans lequel il agit. Ceci se reflète dans les résultats globaux de l'évaluation.

Premièrement, l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise ne font pas partie de la politique nationale en matière d'éducation bien que des efforts clairs soient réalisés pour encourager l'esprit d'entreprise, en particulier par le biais de projets d'éducation et de formation professionnelle. La Charte encourage une évolution de la promotion de l'esprit d'entreprise à chaque étape, de l'éducation primaire à l'enseignement supérieur, comprenant le développement de la formation et de la gestion qui est généralement entrepris en dehors du système éducatif formel. Il s'agit d'un facteur qui sous-tend l'indicateur « politique » de la Charte, à savoir le développement d'une stratégie d'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie, soutenu par un programme d'action et des ressources en vue de sa concrétisation. L'évaluation n'a trouvé aucune preuve de discussion entre les diverses parties concernées pour déterminer comment les différents acteurs du système scolaire pourraient contribuer à encourager une culture entrepreneuriale plus développée. Il est clair que le contexte économique et politique auquel est confrontée l'Autorité Palestinienne et les dispositions de gouvernance qui en résultent entravent tout effort en

faveur d'une stratégie concertée et intégrée relative à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise et d'un environnement propice à sa mise en oeuvre. En supposant que toutes les parties concernées du gouvernement et du secteur privé de l'Autorité Palestinienne envisagent qu'une stratégie globale d'éducation et de formation à l'esprit d'entreprise soit possible, des progrès pourraient être réalisés par le biais d'un dialogue ouvert sur les options et les solutions pour une promotion plus stratégique de l'esprit d'entreprise. Le financement des bailleurs de fonds et l'assistance technique pourraient être pris en compte pour l'élaboration de stratégies, tandis que diverses actions sélectionnées à différents niveaux du système d'apprentissage pourraient être expérimentées. Ceci dit, les actions pilotes devraient être étroitement liées aux politiques et soutenues par l'engagement des autorités nationales afin d'assurer que des expériences concluantes se traduisent par des réformes plus systémiques au sein du système d'apprentissage. Une expérimentation stratégique pourrait être intégrée à l'Initiative palestinienne pour l'éducation puisque des efforts visent à introduire un apprentissage davantage centré sur les étudiants, élément central du développement de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé et question qui reste à traiter dans l'enseignement obligatoire.

Deuxièmement, en ce qui concerne les compétences en entreprise, bien que l'Autorité Palestinienne dispose d'un réseau bien établi de prestataires de formation (secteurs public et privé), appuyé par un financement de l'État et des bailleurs de fonds, tant que des données sur la formation en entreprise ne seront pas compilées, notamment des statistiques sur la formation destinées aux entreprises en démarrage et aux entreprises en croissance, des progrès relatifs à ces indicateurs ne pourront pas voir le jour. En conséquence, les entreprises palestiniennes et les autorités nationales, soutenues par un organisme de recherche compétent, pourraient envisager la réalisation d'une étude régulière sur l'activité de développement du capital humain dans les entreprises afin de déterminer systématiquement la portée de l'engagement des entreprises en termes de services de formation et identifier les besoins en compétences. Des données régulières et fiables sur les ressources humaines des entreprises permettront en outre d'évaluer l'investissement dans le domaine de la formation et d'assurer un meilleur ciblage des ressources publiques en réponse à une demande mieux définie.

Enfin, malgré les importantes restrictions commerciales qui influencent la demande de formation liée à l'exportation, on note de bons exemples de formation pour la promotion du commerce extérieur dans des secteurs privilégiés. Cette formation est proposée par l'Agence palestinienne de promotion des investissements (PIPA) et des bailleurs de fonds dans le cadre de la coopération bilatérale.

6. Pour aller de l'avant

Les résultats de l'évaluation de la Charte montrent que la politique de l'entreprise de l'Autorité palestinienne est fortement limitée par des pouvoirs administratifs restreints, des restrictions de sécurité appliquées par Israël, un manque de ressources budgétaires et une instabilité politique qui perdure.

Malgré ces contraintes, la performance des politiques est élevée en ce qui concerne la consultation publique-privée à laquelle s'associent des associations d'entreprises solides. Ce bon niveau de partenariat public-privé pourrait être préservé et renforcé puisqu'il est le point de départ sur lequel il faut se baser pour élaborer une politique efficace en faveur

du développement du secteur privé. Les résultats sont bien plus faibles dans tous les autres domaines de la Charte.

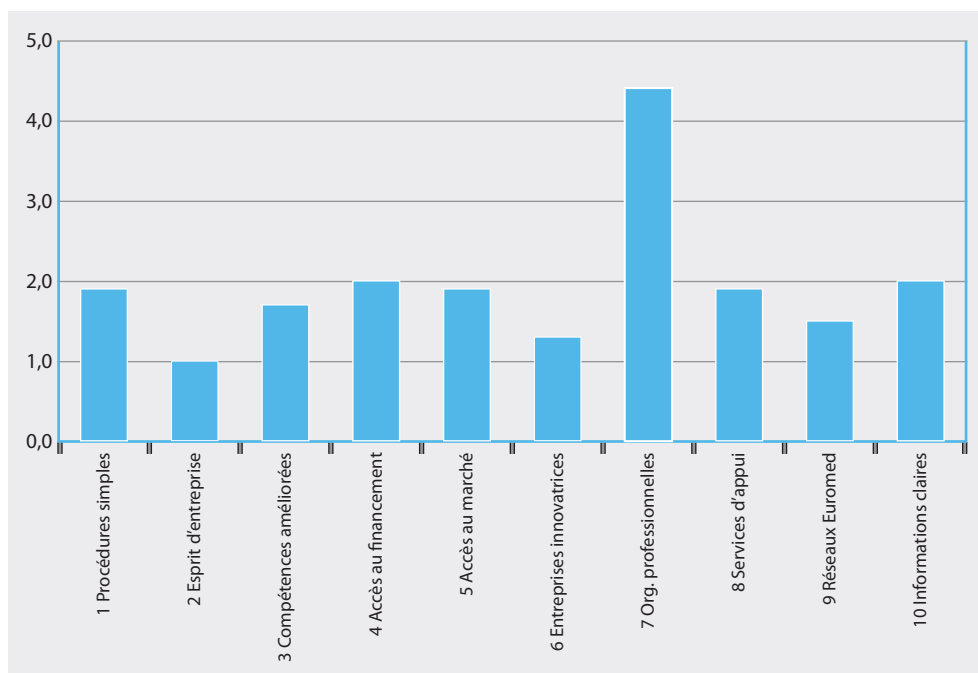
Les problèmes auxquels l'Autorité palestinienne est confrontée sont multiples et tous aussi urgents. Cependant, l'évaluation de la Charte révèle certains éléments permettant de proposer une première liste de priorités politiques :

- **cadre pour la politique de l'entreprise:** Dans un contexte où les entreprises doivent gérer au quotidien un environnement opérationnel très instable et délicat, il est important que l'action du gouvernement soutienne les entreprises et ne génère pas davantage d'incertitudes et d'instabilité. Il est donc nécessaire que l'Autorité palestinienne s'efforce de maintenir une certaine continuité et une certaine clarté dans les domaines politiques sous son autorité, tels que la fiscalité, et la prestation de services et qu'elle s'efforce d'assurer l'application de ses propres lois et réglementations à travers tout le territoire afin d'éviter les pratiques discriminatoires ;
- **accès au financement:** Il est important que le gouvernement active, en collaboration avec les bailleurs de fonds et les organisations internationales, tous les instruments de financement, tels que : les systèmes de garantie du crédit; les fonds propres spécialisés dans les PME; les instruments de microfinance basés sur des prêts de flux de trésorerie; l'aménagement d'un accès plus facile au financement pour les entreprises privées. Le pays doit surmonter les contraintes auxquelles les banques locales font face, en raison des difficultés à sécuriser les biens immobiliers ou d'autres formes de garanties. Plusieurs projets ont été lancés dans ce domaine avec l'appui de la communauté des bailleurs de fonds. Il est maintenant temps pour le gouvernement de se concentrer sur la mise en œuvre, en supprimant tous les obstacles réglementaires et législatifs potentiels ;
- **dispositifs d'appui aux entreprises:** La priorité devrait être de faire avancer la mise en œuvre des projets, puisque plusieurs initiatives financées par des bailleurs de fonds ciblent déjà ce domaine de la Charte ; les bailleurs de fonds devraient créer les conditions nécessaires

pour une viabilité à moyen/long terme des dispositifs financés. Les programmes aidant les nouvelles entreprises lors de leur phase de démarrage, tels que les pépinières d'entreprise, les zones industrielles et les parcs d'entreprises, sont particulièrement importants. Ces projets pourraient servir de catalyseur pour appuyer l'élaboration de politiques et les actions dans des domaines comme l'appui aux PME innovatrices et le développement des compétences ;

- **capital humain:** Tout en prenant en compte les difficultés de l'Autorité palestinienne en termes de dispositions de gouvernance, les administrations gouvernementales, aux côtés du secteur privé et d'organisations non gouvernementales qualifiées, devraient cibler leurs efforts sur l'élaboration d'un plan de développement plus intégré en ce qui concerne l'apprentissage de l'esprit d'entreprise à travers le système scolaire et universitaire, tout en créant une interface avec les réalisations de qualité en dehors du système éducatif formel. Cet effort pourrait comprendre une identification des priorités pour l'apport d'appuis financiers à la fois nationaux et internationaux. Ces priorités pourraient inclure la promotion de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé dans le système scolaire primaire et secondaire. Deuxièmement, des données plus systématiques sur la formation en entreprise, y compris sur les besoins de formation, devraient être élaborées et inclure des données ventilées par genre en ce qui concerne la formation destinée aux entreprises en démarrage. Ceci constituera une aide dans l'élaboration des politiques et l'allocation des ressources. En supposant que le négoce reprenne entre l'Autorité palestinienne et la région, des efforts particuliers pourraient être consentis en vue de soutenir les entreprises dans le domaine de la formation destinée à la promotion du commerce extérieur.

Schéma 29 : Autorité palestinienne : Notes globales pour chaque dimension de la Charte



1. Aperçu du pays

La Syrie se caractérise par un système économique mixte basé sur un secteur privé en pleine expansion, dans les secteurs des services, du commerce et de l'industrie légère, et sur un secteur public toujours important même s'il est en recul, composé d'un certain nombre d'entreprises d'État souvent en sous-rendement. Ce secteur des entreprises publiques qui, la plupart du temps, n'a pas fait l'objet de réformes, regroupe essentiellement des entreprises spécialisées dans le ciment, les métaux, les produits chimiques, le textile et l'agroalimentaire. Ces entreprises ont été créées à la fin des années 1960, dans les années 1970 et au début des années 1980.

La Syrie est devenue un producteur pétrolier de taille moyenne dans les années 1990 mais perd petit à petit cette position. Jusqu'en 2003, les revenus pétroliers représentaient plus de 14% du PIB et près de 50% de la totalité des revenus du gouvernement. Ces dernières années, les exportations de pétrole brut ont subi une baisse continue, résultat de l'épuisement des gisements de pétrole, alors que les importations de produits pétroliers ont augmenté du fait de la demande intérieure en croissance rapide. En conséquence, le pays est un importateur net de pétrole depuis 2007. L'essentiel des recettes en devises du pays proviennent des revenus pétroliers auxquels s'ajoutent ceux issus des exportations non pétrolières et du tourisme et les envois de fonds en provenance des travailleurs syriens expatriés.

Après une décennie de faible croissance, l'expansion économique s'est accélérée depuis 2004, atteignant les 6% en 2007. L'expansion a été soutenue par des prix du pétrole plus élevés, par l'expansion du secteur privé et la hausse des exportations non pétrolières vers d'autres pays arabes, favorisée par l'entrée en vigueur de la Grande zone arabe de libre-échange. Depuis 2003, l'afflux de réfugiés irakiens, estimés à 1,5 million, a contribué à la croissance de la demande intérieure mais a également ralenti considérablement la prestation des services publics.

Le gouvernement est bien conscient qu'il devra encourager sur le moyen terme une vaste diversification de l'économie, élargir sa base fiscale (via l'introduction d'un système de TVA) et restructurer le secteur industriel public en vue de garantir une croissance à long terme et de créer des emplois pour sa population jeune en pleine expansion. Le 10^{ème} Plan de développement quinquennal, approuvé en 2006, a défini le contenu d'un programme complet de réformes économiques et décidé de l'expansion des secteurs prioritaires tels que l'industrie et le tourisme. Cependant, l'économie est toujours soumise à un large éventail de contrôles administratifs et se caractérise par un faible niveau de concurrence intérieure et extérieure. Une libéralisation économique progressive devrait donc être une composante clé du programme de réformes économiques.

2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE

En matière d'économie, la Syrie a traditionnellement adopté une approche interventionniste, poursuivant une politique industrielle verticale active et attribuant aux institutions gouvernementales et aux entreprises publiques le rôle de diriger le développement économique. Cependant, ces dernières années, la Syrie a commencé progressivement à ouvrir son économie à l'investissement privé et à développer les éléments d'une politique horizontale, dans le but de supprimer certaines des contraintes imposées aux entreprises privées et d'améliorer l'environnement opérationnel.

En Syrie, il n'existe pas encore de politique de l'entreprise à part entière. Les responsabilités concernant les questions générales liées au développement du secteur privé sont réparties entre plusieurs ministères. Une coordination efficace est donc difficile à mettre en place et il n'existe pas de mécanismes officiels de coordination interministérielle pour traiter les questions spécifiques liées au développement du secteur privé. Néanmoins, le Vice-premier ministre agit en tant que coordinateur du programme global de réformes économiques. Le ministère de l'économie et du commerce a fait une proposition en vue d'établir et de présider un comité national pour les PME, composé des représentants des ministères concernés (l'adoption de cette proposition est en attente d'approbation par le Bureau du Premier ministre). Le Centre d'affaires syrien pour les entreprises (SEBC), une organisation non gouvernementale, apporte son aide dans la formulation d'une politique de l'entreprise et a récemment élaboré un projet de stratégie politique pour les PME. Le SEBC émane du Centre d'affaires syro-européen financé par l'UE.

Bien qu'aucune stratégie explicite n'existe en Syrie en termes de développement des entreprises, le Plan quinquennal, qui structure la politique industrielle de 2006 à 2010, fixe également les orientations politiques à l'égard du secteur privé et définit un programme pour la réforme économique. Les objectifs doivent être atteints dans des délais donnés et la mise en œuvre a débuté.

CADRE DE CONSULTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ

En Syrie, les consultations public-privé se déroulent généralement lors de la phase de rédaction des principales réformes législatives. Cet échange est particulièrement développé entre les hauts responsables politiques et les Fédérations des chambres de commerce et des chambres d'industrie. Les deux Fédérations, par exemple, ont été consultées dans la préparation du Plan quinquennal et sont impliquées dans le suivi de sa mise en œuvre. En outre, le secteur privé est représenté dans plusieurs comités gouvernementaux. Néanmoins, il n'existe en Syrie aucune exigence officielle en matière de transparence qui assure l'ouverture totale du processus de consultation. Les petites entreprises en particulier ont fait part de leurs préoccupations à propos du dialogue que le gouvernement et les fédérations instaurent de préférence avec les plus grandes entreprises. À cet égard, le SEBC joue de plus en plus un rôle de représentation des PME. Une loi sur les associations professionnelles est en cours de préparation.

Bien que le réseau des chambres de commerce et d'industrie soit bien implanté à travers le pays, d'autres types de représentation du secteur privé et/ou d'associations professionnelles sont rares. Il n'existe quasiment pas de représentations sectorielles ou spécifiques à l'industrie, ni de chambres étrangères. Une nouvelle loi est en voie d'introduction pour encourager la création d'associations du secteur privé.

INFORMATIONS CLAIRES ET CIBLÉES

Les institutions suivantes analysent et diffusent l'essentiel des informations à la disposition des entreprises en Syrie: le Bureau central des statistiques, les ministères concernés, les chambres de commerce et d'industrie. Les informations ne sont pas systématiquement collectées, traitées, ni analysées et certaines incohérences apparaissent entre les données fournies par les différentes institutions et dans différentes régions du pays. Les ministères et les chambres ont diffusé certaines de ces informations en ligne mais ces dernières sont souvent obsolètes et incomplètes.

3. Environnement opérationnel

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

En Syrie, la simplification réglementaire commence à devenir un thème de plus en plus important en termes de planification politique. Bien qu'il n'existe pas encore de stratégie explicite en matière de simplification administrative et que seuls des efforts sporadiques aient été réalisés par le ministère de l'économie et du commerce en vue de simplifier les réglementations qui pèsent sur les entreprises (ex: simplification des tarifs douaniers), le Plan quinquennal actuel comprend un chapitre consacré à la révision des réglementations applicables aux entreprises. De plus, le ministère de l'administration locale prépare actuellement une nouvelle loi sur la rationalisation des procédures dans les administrations locales et le gouvernement a reçu une subvention de 5 millions EUR versée par la Commission européenne pour simplifier la réglementation applicable aux entreprises. Cependant, aucun plan n'existe en vue d'introduire des analyses coûts-bénéfices dans le cadre de la nouvelle législation et réglementation sur les entreprises.

ENREGISTREMENT DE SOCIÉTÉ

Créer une entreprise en Syrie reste un processus coûteux, pesant et long. Différentes taxes doivent être réglées tels qu'une vignette (0,05% du capital de l'entreprise) ou une redevance pour le tribunal (1 000 SYP). Plusieurs ministères différents sont en charge du processus d'enregistrement et d'octroi de licences, ce qui ralentit sensiblement le processus. Par ailleurs, cinq numéros d'enregistrement et d'identification différents doivent être délivrés par cinq autorités différentes. Des services de facilitation existent uniquement pour les entreprises qui exercent leurs activités dans des zones industrielles parrainées par le gouvernement et les services d'enregistrement en ligne ne sont pas disponibles.

Le ministère de l'industrie vient d'élaborer un projet de loi sur l'industrie, visant à donner aux administrations locales l'autorisation d'octroyer des licences en 24 heures.

ACCÈS AU FINANCEMENT

L'accès au financement reste l'un des problèmes clés pour les entreprises qui exercent leurs activités en Syrie, et en particulier pour les PME. Le gouvernement et la Banque centrale ont entamé un processus de libéralisation progressive et de mise à niveau du secteur bancaire et financier mais l'environnement juridique et réglementaire reste relativement sous-développé et la gamme de services bancaires et financiers destinés au secteur des entreprises est encore limitée. Il n'existe pas de services d'information sur le crédit et la Banque centrale est sur le point d'établir un système de suivi du crédit pour les gros emprunteurs.

En Syrie, le système cadastral en place fonctionne relativement bien et les titres de propriété sont documentés à la Direction générale des biens immobiliers. Il existe une loi en vigueur sur les entreprises en situation de faillite et de surendettement et le gouvernement agit dans l'optique de conformer cette loi aux normes internationales. Il n'existe cependant pas de registre en place pour les actifs mobiliers.

Depuis l'abolition du monopole d'État en 2001 concernant les activités bancaires (lorsque le secteur bancaire s'est ouvert aux investisseurs privés et étrangers), la Syrie dispose d'un système bancaire mixte, qui consiste en un certain nombre de banques d'État spécialisées et de banques privées, appartenant partiellement à des groupes bancaires issus des pays arabes.

Un système de garantie du crédit est actuellement en cours de préparation avec l'aide de KfW (Banque allemande de développement) et le soutien du ministère des finances, de la Banque centrale de Syrie ainsi que des banques publiques et privées. Quelques instruments de microfinance existent mais la plupart d'entre eux fonctionnent sous la forme de projets pilotes. Il n'existe pas de législation sur les fonds propres de même qu'il n'existe pas de fonds propres opérationnels dans le pays. Le gouvernement a récemment octroyé des licences à un certain nombre de holdings, afin de mobiliser des fonds propres provenant d'entrepreneurs privés.

FISCALITÉ FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

Un certain nombre de changements ont été apportés récemment au régime fiscal syrien et des efforts de réforme introduits en 2003. Ces changements se sont traduits par un système fiscal plus simple et plus transparent et une administration fiscale plus moderne. Davantage de réformes sont cependant nécessaires, la fraude fiscale reste un problème et le budget actuel continue de dépendre fortement des revenus pétroliers. À l'heure actuelle, le gouvernement réfléchit à l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée.

ACCÈS AUX MARCHÉS

La Commission nationale pour le développement et la promotion des exportations, établie en 2005 et affiliée au ministère de l'économie et du commerce, est en charge de la mise en œuvre des programmes de promotion des exportations. Une stratégie de grande envergure relative à la promotion des exportations est en train d'être élaborée par un comité de haut niveau, présidé par le Vice-premier ministre. La Syrie est signataire du GAFTA et a également signé un accord de libre-échange avec la Turquie. Un projet visant à informatiser les procédures douanières a récemment été lancé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

ACCORD SUR LA CONFORMITÉ ET L'ACCEPTATION DES PRODUITS INDUSTRIELS ACAA

Pour être prêt à signer un ACAA avec l'UE, le pays partenaire devrait avoir une infrastructure appropriée dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation, de l'évaluation de conformité, de la métrologie et de la surveillance du marché et devrait avoir adopté les parties appropriées de l'acquis. En Syrie, le processus d'amélioration de l'infrastructure a débuté et la législation horizontale n'a pas encore été harmonisée avec l'acquis communautaire. L'alignement de la législation dans le secteur prioritaire choisi par la Syrie (appareils électriques) a débuté. L'adoption des normes européennes dans les secteurs prioritaires et le retrait des normes nationales contradictoires sont en cours.

4. Services pour les entreprises

SERVICES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

En Syrie, les prestataires de services aux entreprises sont financés par des fonds publics et par des fonds privés. Les services financés par le secteur

public sont assurés par exemple par l'Agence syrienne d'investissement ou l'Organisation générale des zones franches. Les services destinés aux entreprises privées sont assurés par exemple par les chambres de commerce et d'industrie et le SEBC. Les chambres de commerce et d'industrie assurent un ensemble de services à leurs membres (tels que des publications et des bulletins d'information réguliers, des possibilités d'exportations ou des programmes de formation). Une base de données fragmentaire de ces services aux entreprises est accessible via les chambres et le SEBC.

Plusieurs dispositifs assurant un soutien financier et technique existent à l'état de projets pilotes destinés aux jeunes entreprises tels que le Fonds fiduciaire syrien pour le développement. Il existe également six zones industrielles implantées à travers le pays, qui sont ciblées sur la prestation de services de base liés à la création d'entreprise.

POLITIQUE D'INNOVATION

En Syrie, les politiques visant à encourager l'innovation au sein des entreprises en sont à un stade embryonnaire, particulièrement au niveau national. La Commission supérieure de la recherche scientifique est en train d'élaborer un cadre relatif à la politique d'innovation qui se fonde sur les quatre piliers suivants : élaborer une politique nationale globale pour la recherche scientifique et le développement technologique ; assurer une pleine coordination entre les organismes de recherche scientifique ; aider les organismes de recherche scientifique à tous les niveaux à atteindre leurs objectifs ; consolider les méthodes et les mécanismes associant les organismes de recherche scientifique à la production publique et privée et aux secteurs des services. Plusieurs pépinières sont en service en Syrie, comme par exemple le projet pilote dirigé par la Société syrienne de l'informatique qui a créé une pépinière spécialisée dans le secteur des technologies de l'information à Damas. Le ministère syrien des télécommunications et de la technologie élabore actuellement un plan visant à implanter un parc technologique en Syrie. Ce parc sera situé à Dimas, à proximité de Damas. Un village électronique sera spécialisé dans les TIC et comprendra une pépinière.

RÉSEAUX EUROMED

À travers le programme d'appui aux PME financé par l'UE, le SEBC s'active à établir des contacts inter-entreprises, notamment via l'organisation de journées de contact annuelles syro-européennes. En outre, le pays a demandé à être connecté au Réseau Entreprise Europe. Ces évolutions peuvent constituer les premières étapes du développement de réseaux euro-méditerranéens.

5. Capital humain

Cette section propose une évaluation des performances de la Syrie dans les dimensions de la Charte relatives au capital humain. En résumé, prenant de plus en plus conscience qu'une main d'œuvre de qualité est un élément clé pour la compétitivité des entreprises, la Charte met largement l'accent sur le capital humain, avec deux aspects stratégiques ; a) l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise (dimension 2) et b) les compétences améliorées pour les entreprises (dimension 3).

Tout d'abord, l'évaluation s'est concentrée sur le contexte politique en matière d'éducation et de formation à l'esprit d'entreprise, en

mettant notamment l'accent sur les efforts visant à promouvoir l'esprit d'entreprise, en particulier via l'enseignement secondaire. En termes de stratégie, alors que le « Plan quinquennal » souligne bien l'importance du système scolaire dans la promotion des compétences clés (ex: sciences, langues), l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé n'est pas encore introduit dans le système d'enseignement et d'apprentissage. Bien qu'il existe d'excellents exemples de promotion de l'esprit d'entreprise (ex: programme « SHABAB »), l'effort ne s'intègre pas dans le programme général et se limite à un groupe restreint d'écoles. Les indicateurs de la Charte soulignent l'importance d'intégrer l'éducation à l'esprit d'entreprise dans l'enseignement obligatoire, de sorte que l'ensemble des jeunes aient accès aux programmes et à d'autres activités qui développent une culture et des compétences plus entrepreneuriales. Toutes les parties concernées devront mener une réflexion approfondie sur les options qui s'offrent en matière de politiques et cerner les implications en termes d'adaptation des programmes, de formation des enseignants et de gestion des écoles. L'évaluation a d'ores et déjà identifié un engagement de la part des autorités chargées de l'éducation, de la Commission d'État pour la planification et des employeurs pour réfléchir d'un point de vue stratégique sur la manière dont l'éducation et la formation de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie pourraient être développées de façon plus systématique pour répondre aux objectifs de la Charte. Il s'agit ici d'un bon début. Si cet intérêt s'accompagne de l'élaboration d'une stratégie d'apprentissage de l'esprit d'entreprise à tous les niveaux éducatifs, cela se traduira par une amélioration des performances de la Syrie, en particulier dans l'indicateur « politique » de la dimension 2. En outre, étant donné que l'indicateur « politique » agit en tant que « moteur » pour le reste des indicateurs de la dimension 2, l'élaboration d'une stratégie représentera une condition préalable importante pour effectuer des progrès dans la promotion de l'esprit d'entreprise aussi bien dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire, que dans le domaine de l'apprentissage non formel à l'esprit d'entreprise.

Deuxièmement, en ce qui concerne les formations destinées aux entreprises, le principal enseignement que l'on peut tirer de l'évaluation est, qu'en dépit d'un effort considérable dans le domaine de la formation, peu d'initiatives visent à collecter des données sur la demande de formation en entreprise ou la prise en charge de l'offre de formation. Plus spécifiquement, il n'y a pas de relevé systématique de l'investissement en formation qui accompagne la création des entreprises et assure un suivi améliorant ainsi le taux de survie des entreprises. Parallèlement, des données relatives à l'investissement dans le domaine de la formation au sein des entreprises en croissance ne sont pas disponibles. Ceci suppose que la politique économique et plus particulièrement la politique de l'entreprise ne reconnaissent pas de façon adéquate le potentiel de développement des ressources humaines comme facteur de promotion de la compétitivité.

Pour progresser dans ce domaine de la Charte, les associations d'entreprises syriennes et le gouvernement, agissant en partenariat, devraient envisager d'établir une enquête systématique auprès des entreprises afin de déterminer les besoins actuels et futurs en compétences et élaborer des programmes de formation, appuyés par le secteur privé et le secteur public, susceptibles de répondre à ces besoins. Un organisme de facilitation tel que le SEBC serait bien placé pour fournir ces services de renseignement. Un tel développement permettrait de mieux adapter l'offre de formation à la demande, tout en encourageant une utilisation plus efficace des ressources publiques insuffisantes dans le domaine de la formation en entreprise. Tout effort

visant à développer des données plus systématiques sur les formations destinées aux entreprises devrait assurer une ventilation des statistiques par genre. MAWRED, l'ONG pour l'émancipation économique des femmes, pourrait appuyer ce processus.

6. Pour aller de l'avant

La Syrie n'a pas encore opéré de choix stratégique entre une politique industrielle traditionnelle (basée sur l'intervention sectorielle et le rôle prééminent des entreprises publiques et des institutions d'État) et une politique de l'entreprise horizontale. Les deux approches politiques coexistent tant bien que mal, les politiques ne sont pas encore pleinement structurées, les interventions s'effectuent la plupart du temps de façon ad hoc et les missions institutionnelles ne sont pas clairement assignées. Ces difficultés sont reflétées dans les notes relativement faibles enregistrées par le pays dans les dix dimensions de la Charte. Néanmoins, certains signes suggèrent qu'un débat politique est en cours et que le gouvernement est ouvert à l'idée d'expérimenter de nouvelles solutions et de nouvelles formes de dialogue avec le secteur privé, comme l'indique la note relativement plus positive enregistrée dans la dimension 7, relative au dialogue public-privé et au rôle des associations du secteur privé.

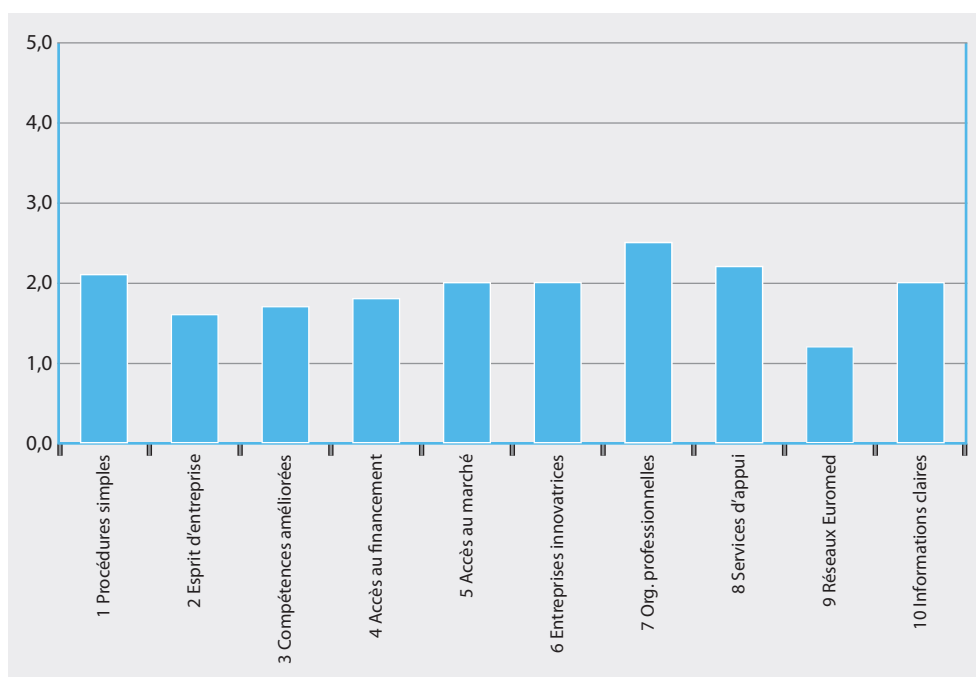
Dans ce contexte, le gouvernement devrait se concentrer sur un nombre limité de priorités, visant dans une première phase à renforcer les capacités nécessaires pour élaborer et piloter les réformes politiques, tout en envoyant des signaux clairs au secteur privé quant à l'orientation du processus de réformes.

- **cadre de politique de l'entreprise:** l'objectif prioritaire est de clarifier les responsabilités concernant l'élaboration et la coordination de la politique de l'entreprise. Il est important que les compétences entre les ministères soient clarifiées et que des mécanismes de suivi de la mise en œuvre soient introduits en plus des mesures quantitatives définies dans le cadre du Plan de développement quinquennal. Ceci est nécessaire afin d'éviter les chevauchements et les incohérences entre les politiques verticales et horizontales. Cependant, au cours de la phase initiale des réformes, il est important que la supervision et la coordination relatives au programme des réformes incombent à une autorité supérieure du Conseil des ministres afin de surmonter l'opposition des groupements d'intérêts;
- **enregistrement de société:** il s'agit ici d'un domaine dans lequel les réformes sont nécessaires et peuvent être menées à bien dans un temps relativement court, comme l'ont démontré d'autres pays de la région MED (Égypte et Liban) pour autant qu'il existe une bonne coordination interministérielle. Des résultats concrets dans ce domaine permettront de gagner en assurance et d'asseoir la crédibilité du gouvernement en tant que réformateur engagé;
- **accès au financement:** l'action du gouvernement dans ce domaine devrait à la fois concerner la mise à niveau du cadre réglementaire et législatif mais aussi l'ouverture et la restructuration du secteur bancaire. Un bon point de départ pourrait être la création d'un système de garantie du crédit envisagée dans le cadre d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, prenant par exemple comme référence l'expérience de la Jordanie;
- **dialogue entre le secteur public et le secteur privé:** Il est important que le gouvernement ouvre le dialogue avec un large

éventail de représentants du secteur privé incarnant le segment le plus dynamique du monde des entreprises privées. À cet égard, l'approbation de la proposition de loi sur les associations professionnelles pourrait envoyer un signal positif aux entreprises privées. Parallèlement, le gouvernement devrait envisager de mener des consultations sur des thèmes politiques clés et non seulement sur des mesures spécifiques, en utilisant par exemple comme base le document élaboré par le SEBC sur la stratégie destinée aux PME;

- **capital humain:** L'évaluation de la Charte a permis d'identifier un engagement clair des autorités nationales dans l'élaboration d'une stratégie d'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie. Un engagement sans réserve des employeurs dans cette entreprise sera crucial. L'élaboration de la stratégie devrait être accompagnée de la définition d'un plan d'action dans lequel la compétence clé du développement de l'esprit d'entreprise devrait figurer parmi les priorités. Deuxièmement, un système de renseignements plus sophistiqué pour la formation en entreprise représentera un développement institutionnel important pour le pays. Ceci pourrait être conduit par une agence nationale ou un service du gouvernement. À titre subsidiaire, une organisation privée ou non gouvernementale (par exemple le SEBC), qui fournit déjà des services de soutien aux entreprises, pourrait répondre aux exigences en matière de développement des données. Toutes les données devraient tenir compte de la question du genre.

Schéma 30: Syrie: Notes globales pour chaque dimension de la Charte



Tunisie

1. Aperçu du pays

Au cours des dix dernières années, la Tunisie a réussi son intégration économique avec l'UE et avec ses principaux partenaires méditerranéens, un élément clé de sa stratégie de développement. Les relations économiques avec l'UE se sont développées rapidement après la signature de l'accord d'association en 1995, qui a accordé le libre accès au marché de l'UE pour l'exportation industrielle tunisienne et amélioré l'accès pour les exportations des produits agricoles. Aujourd'hui, l'UE est le premier partenaire économique de la Tunisie, représentant trois quarts des flux commerciaux étrangers et la source des deux tiers du flux total d'entrée d'IDE. Depuis janvier 2008, les relations économiques avec l'UE sont entrées dans une nouvelle phase avec l'entrée en vigueur de l'accord UE-Tunisie de libre-échange (ALE), premier accord de ce type mis en œuvre avec un pays MED. L'accord supprime toutes les restrictions à l'importation des produits industriels en provenance de l'UE. Au niveau régional, la Tunisie a fortement encouragé l'accord d'Agadir pour le libre-échange, associant le Maroc, l'Égypte et la Jordanie. En 2004, le pays a signé un accord de libre-échange avec la Turquie. La Tunisie a également développé des relations économiques étroites avec les Émirats arabes unis.

Cette stratégie d'intégration économique internationale, soutenue par une série de décisions politiques parmi lesquelles on citera principalement l'établissement d'un « régime off-shore » pour les sociétés étrangères et orientées vers l'exportation, a largement porté ses fruits. La croissance économique au cours des cinq dernières années a été forte, révélant une tendance ascendante, malgré les fluctuations causées par les changements survenus dans la production agricole annuelle.

Au cours de la période 2001-2006, le PIB tunisien a enregistré une croissance moyenne de 4,63%, tandis que les exportations ont augmenté au cours des cinq dernières années à un taux annuel moyen avoisinant les 10%. Le stock des IDE, en pourcentage du PIB, a doublé au cours des dix dernières années et le ratio IDE/PIB qui dépasse 70%, est le plus élevé dans la région MED et est bien parti pour augmenter considérablement étant donné le volume important d'engagements dans le secteur de l'immobilier réalisé récemment par les investisseurs du Golfe.

Néanmoins, malgré ces résultats remarquables, l'économie tunisienne est confrontée à un certain nombre de défis critiques. Le taux de chômage reste élevé, avoisinant les 14% en 2007. Chez les jeunes, en particulier chez les jeunes diplômés dont le nombre connaît une croissance rapide, le chômage avoisine les 40%. Parallèlement, les sociétés signalent une pénurie de compétences spécialisées.

Les exportations et l'investissement ont été les principaux moteurs de la croissance économique. Néanmoins, les exportations dépendent fortement de la performance du secteur du textile et de l'habillement. Avec des recettes totales de plus de 3 milliards EUR par an, ce secteur représente environ 50% des exportations totales et plus de 250 000 emplois. Pour ce qui est de l'investissement, au cours des années à venir, une grande partie des aides accordées dans le cadre du « régime off-shore » devront être révisées, puisqu'elles ne sont pas compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Le gouvernement sera donc invité à modifier son approche à l'égard de la promotion des investissements

privés, réduisant sa dépendance vis-à-vis des avantages fiscaux et mettant davantage l'accent sur l'amélioration du climat des affaires.

Le gouvernement entend relever ces défis en diversifiant l'économie dans de nouveaux secteurs tels que les produits chimiques, les produits biochimiques, l'ingénierie et les industries électriques, et en encourageant, dans le secteur textile, le passage de la sous-traitance à la co-traitance et à l'adjudication commune. Une source importante de nouveaux emplois devrait émaner d'une expansion du secteur des services, qui représentent déjà environ 70% du PIB, en particulier dans les secteurs du tourisme, des TIC et des services d'externalisation des processus.

2. Politique de l'entreprise et cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE

Au fil des années, la Tunisie a développé une politique active et bien articulée de promotion et de soutien à l'entreprise privée. L'approche est à la fois pragmatique et dirigiste, l'accent étant mis sur la prestation directe de services pour des secteurs et des types d'entreprises ciblés. Le système d'élaboration de la politique et de dialogue entre le secteur public et le secteur privé est relativement centralisé, même si des efforts sont réalisés pour mettre en œuvre les programmes à travers tout le pays.

La Commission supérieure de l'investissement et de l'exportation, présidée par le chef de l'État, est responsable de la coordination globale des politiques et de la définition des objectifs stratégiques. Un certain nombre de comités interministériels assurent la coordination entre des politiques spécifiques.

Le ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME est responsable de l'élaboration et de la coordination de la politique de l'entreprise. Les orientations politiques sont définies par la Direction générale des stratégies industrielles (DGSI) et par la Direction générale de la promotion des PME (DGPPME), cette dernière ayant été établie dans le cadre d'une nouvelle priorité nationale pour soutenir la création et le développement des PME. La mise en œuvre des politiques est confiée à un certain nombre d'agences exécutives bien dotées en ressources humaines et moyens financiers, chacune ayant une mission clairement définie et opérant sous la surveillance directe du ministère.

En particulier, l'Agence de promotion de l'industrie (API) joue un rôle central en tant que structure de soutien aux entreprises et aux entrepreneurs. Elle est responsable de l'exécution des principaux programmes industriels de modernisation. D'autres agences exécutives spécialisées sont responsables de différentes facettes du développement de l'entreprise (par exemple l'aménagement des zones industrielles, la promotion des IDE, et les investissements dans les secteurs agricole et agroalimentaire).

Les objectifs et les priorités de la politique économique à moyen terme sont fixés par le 11^e plan quinquennal de développement économique, couvrant la période 2007-2011. Le programme présidentiel de 2005-2009 place également la création d'entreprise parmi les priorités nationales du pays. Les deux documents combinent les activités et les instruments des différentes institutions afin de réaliser les objectifs fixés

pour l'appui aux entreprises et la création d'entreprise; néanmoins, il n'existe pas de document unique qui définisse une stratégie complète pour la politique de l'entreprise.

CADRE DE CONSULTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ

Un cadre pour les consultations publiques/privées a été établi juridiquement en Tunisie, attribuant le rôle de représentant unique du secteur privé (patronat) à l'Union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat (UTICA), qui représente dix-sept fédérations sectorielles et dispose d'un vaste réseau dans l'ensemble du pays. Les consultations sont fréquentes et couvrent un large éventail de questions à différents niveaux de décision. L'UTICA est membre d'une majorité de comités, conseils et programmes, notamment ceux fonctionnant sous la tutelle du ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME. Cet organisme est également représenté au sein d'un certain nombre de comités nationaux de haut niveau responsables de la prise de décision stratégique concernant la politique de l'entreprise. Néanmoins, alors que l'UTICA est régulièrement consultée sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, il n'existe pas encore de mécanisme commun pour le suivi et l'évaluation indépendants des mesures politiques. Des progrès supplémentaires pourraient être également réalisés dans l'amélioration de la transparence du processus de consultation, permettant ainsi au secteur privé de jouer un rôle plus prééminent lors de la préparation des propositions de politiques et offrant aux nouveaux entrepreneurs novateurs la possibilité de s'exprimer davantage.

INFORMATIONS CLAIRES ET CIBLÉES

Un certain nombre de portails gouvernementaux sont consacrés aux intérêts du secteur privé, et des informations appropriées sont mises à la disposition des entreprises. Le portail de l'API est particulièrement adapté aux chefs d'entreprise et aux entrepreneurs et à leurs centres d'intérêt clés (tels que l'impôt, la main d'œuvre, les normes, et les réglementations) ⁽⁵⁴⁾. Toutefois, les informations de certains de ces portails se chevauchent, ce qui démontre la nécessité de disposer d'un format consolidé. En outre, dans l'ensemble du pays, les sociétés ne sont pas assez au courant des services qui sont à leur disposition.

3. Environnement opérationnel

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

La Tunisie a adopté un certain nombre de lois et de dispositions et mis en place des unités spéciales avec pour mission de simplifier les procédures administratives. Un organisme de coordination de haut niveau ⁽⁵⁵⁾ a été établi au niveau du Premier ministre pour assurer le suivi des initiatives de simplification. Afin d'améliorer l'environnement opérationnel pour les entreprises, dans 80% des cas, les autorisations administratives ont été remplacées par des cahiers des charges imposés aux sociétés avec l'objectif d'accélérer les démarches administratives, en

particulier dans le cas du lancement d'une nouvelle entreprise. L'impact de cette mesure n'a pas encore été totalement évalué. D'autres mesures comprennent la création de guichets uniques fournissant des services dans différentes régions du pays.

ENREGISTREMENT DE SOCIÉTÉ

En Tunisie, aucun frais d'enregistrement n'est exigé pour créer une société totalement orientée vers l'exportation. La création de guichets uniques a remarquablement raccourci et simplifié le processus de création d'une entreprise. Il existe actuellement quatorze guichets uniques situés dans les principales villes du pays, et des plans projettent d'étendre ces services à chaque gouvernorat d'ici à 2008. Le gouvernement tunisien a également mis en place un système d'enregistrement en ligne des sociétés qui répondent à certains critères. Ce système s'applique à trois types de sociétés: les sociétés à responsabilité limitée (S.A.R.L.), les sociétés anonymes (S.A) et les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée (S.U.A.R.L.). On note que l'utilisation du système en ligne est encore limitée, même si le gouvernement a pris certaines mesures pour encourager l'utilisation. La Tunisie se classe au même niveau que les pays de l'OCDE en ce qui concerne la simplification administrative pour la fermeture d'entreprise, avec un temps requis d'environ 1,3 an et un coût d'environ 7% du bien (un demi-point de moins que la moyenne de l'OCDE).

ACCÈS AU FINANCEMENT

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement tunisien a cherché à faciliter l'accès au financement pour les entreprises privées en renforçant le cadre réglementaire et juridique, en introduisant des dispositifs et des avantages financés par le secteur public, en développant le marché des capitaux et en élargissant la demande de produits financiers.

Le secteur bancaire est composé de vingt banques universelles (avec un capital regroupant des actionnaires nationaux, étrangers et publics), de dix sociétés de crédit-bail, de deux entreprises d'affacturage, de deux banques d'investissement et de huit banques extraterritoriales. Deux banques publiques sont vouées à financer l'investissement et accorder des crédits aux PME. La Banque de financement des PME fonctionne dans la fourchette de prêt située entre 45 000 et 2,8 millions EUR et signale un taux de recouvrement de 96% des prêts qu'elle accorde. La Banque tunisienne de solidarité est une institution de microfinance chargée du microcrédit qui accorde des prêts d'un montant pouvant aller jusqu'à 45 000 EUR. Ces institutions ont à leur disposition un certain nombre de fonds nationaux et de systèmes de soutien comprenant le FONAPRAM (pour les micro entreprises), le FOPRODI (pour les nouveaux entrepreneurs), et le RIITI (entreprises en démarrage dans le secteur des TIC). Cette infrastructure spécifique cible les groupes tels que les jeunes et les entrepreneurs.

Le système de garantie du crédit SOTUGAR est particulièrement consacré aux PME et aide à limiter l'attitude réfractaire des banques commerciales face au risque. Toutefois, les exigences en matière de garantie restent perçues élevées et l'accès au financement comme

⁽⁵⁴⁾ www.tunisieindustrie.nat.tn

⁽⁵⁵⁾ Décret N 87-55 du 12 juillet 1987

étant difficile. Récemment, le financement mutuel au sein de grappes a été testé comme moyen innovant pour les nouveaux entrepreneurs souhaitant financer leurs projets.

Le capital-risque a commencé à se développer dans le pays il y a dix ans avec l'aide de l'UE. La Tunisie a sensiblement augmenté et diversifié l'offre de capital-risque avec le lancement de deux types de fonds de capitaux : les SICAR, fournissant des contributions minoritaires de capitaux dans des projets financés par le secteur public tels que le FOPRODI, le RIITI et le FOSDAP (pêche), et les FCPR, fonctionnant comme des fonds mutuels. Bien que les quarante SICAR fournissent principalement des services de portage, un groupe de gestionnaires de fonds expérimentés a été constitué et une série d'instruments d'investissement a été conçue. Les SICAR et les FCPR pourraient à l'avenir jouer un rôle important en finançant les entreprises innovatrices et à haut potentiel de croissance et en canalisant les fonds des investisseurs étrangers.

FISCALITÉ FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

Depuis plusieurs années, la Tunisie est engagée dans des réformes fiscales bien structurées. En 2006, la Tunisie a pris l'initiative, au sein des pays du Maghreb, de suivre la tendance mondiale consistant à réduire les taux marginaux d'imposition afin de stimuler l'investissement et la croissance. À l'origine fortement dépendante des recettes provenant des tarifs et des droits de douanes, la Tunisie les a progressivement démantelés dans le cadre de l'Accord de libre-échange euro-tunisien et a considérablement augmenté sa capacité de perception des impôts directs. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été introduite dans le secteur du commerce de détail et des mesures ont été mises en place pour décourager l'activité informelle.

ACCÈS AUX MARCHÉS

La Tunisie est devenue le premier pays MED à faire partie d'une zone de libre-échange avec l'UE dans le cadre de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Cet accord réaffirme l'engagement de la Tunisie à ouvrir son marché aux importations. Depuis 2000, la Tunisie a pris un certain nombre de mesures d'une importance cruciale pour simplifier les procédures commerciales en lançant un programme appelé « Tunisie TradeNet » (TTN), réseau en ligne qui facilite la procédure et les formalités relatives aux échanges extérieurs de la Tunisie (TTN établit des liens avec les banques, les administrations, les douanes, etc.). TTN intervient en tant qu'intermédiaire pour assurer la traçabilité et réduire le temps d'attente des marchandises dans les ports. TTN permet aux différents opérateurs (les sociétés, les expéditeurs et commissionnaires, les agents de douane, les transporteurs et logisticiens) de traiter électroniquement les différentes formalités d'importation et d'exportation. La création de TTN a donc réduit le temps et les coûts relatifs aux procédures du commerce extérieur.

Attirer l'investissement en Tunisie a été un projet ambitieux pour le gouvernement. Des efforts ont été également réalisés pour développer un marché de l'exportation pour les entreprises locales. La stratégie d'exportation de la Tunisie est décidée par un Conseil de haut niveau présidé par le Président (CSI) ⁽⁵⁶⁾. Le Centre de promotion des exportations a été créé sous la tutelle du ministère du commerce et de

l'artisanat (CEPEX) avec pour mission de collecter les renseignements commerciaux, d'examiner l'impact des programmes d'aide à l'exportation et d'organiser des activités de promotion des exportations telles que des missions commerciales, des salons, etc.

ACCORD SUR LA CONFORMITÉ ET L'ACCEPTATION DES PRODUITS INDUSTRIELS (ACAA)

Pour être prêt à signer un ACAA avec l'UE, le pays partenaire devrait avoir une infrastructure appropriée dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation, de l'évaluation de conformité, de la métrologie et de la surveillance du marché et devrait avoir adopté les parties appropriées de l'acquis. En Tunisie, le processus d'amélioration de l'infrastructure a commencé et l'harmonisation de la législation horizontale est bien avancée. L'alignement de la législation dans les secteurs prioritaires choisis par la Tunisie (les machines, les matériaux de construction, les appareils électriques, les récipients à pression simple, les instruments de mesure) a commencé. L'adoption des normes européennes dans les secteurs prioritaires et le retrait des normes nationales contradictoires sont en progrès.

4. Services pour les entreprises

SERVICES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

De nombreux services sont proposés aux entreprises à la fois par des voies publiques et privées. Deux programmes clés lancés par le gouvernement offrent des services aux entreprises dans le but d'améliorer la compétitivité. En mars 2008, près de 4 000 entreprises avaient bénéficié des services proposés dans le cadre du Programme de modernisation des entreprises (PMN) établi en 1996. Le PMN est également mis en évidence comme étant une priorité du 11^e plan de développement. Le Programme industriel de modernisation (PMI), établi en 2003 et financé par l'Union européenne, apporte une assistance technique aux entreprises industrielles et offre des services tels que le coaching, la gestion de la qualité et la facilitation de l'accès au financement ⁽⁵⁷⁾. L'objectif du PMI est de préparer les entreprises pour la zone de libre-échange Euromed et de stimuler l'innovation dans les entreprises. Le PMI est administré par un certain nombre de structures publiques et privées dont l'API, l'Institut arabe des Chefs d'entreprise (IACE), l'UTICA, la BFPME, l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI), et le Bureau de l'assistance aux entreprises (BAE). Des services de soutien à la création d'entreprise sont disponibles à travers le pays (dans les centres d'affaires régionaux). Ces services de soutien vont au-delà des besoins de création de base et appuient la création d'entreprises innovatrices. En outre, trois offices de développement régional sont en place dans le Nord, le centre et le Sud du pays afin de renforcer les efforts de développement et d'investissement.

POLITIQUE D'INNOVATION

En complément des programmes PMN et PMI, la Tunisie s'engage dans une stratégie d'innovation agressive qui bénéficie d'un soutien

⁽⁵⁶⁾ Le CSI a tenu 7 sessions depuis sa création en 1997 et rassemble les ministres concernés, les syndicats et la Banque centrale.

⁽⁵⁷⁾ Par exemple, en accédant au financement via l'ATIC (Association tunisienne des investisseurs en capital), la BFPME (Banque de financement des PME) et la SOTUGAR (Société tunisienne de garantie) ou à travers le coaching financier des entreprises en partenariat avec le BAE (Bureau de l'assistance aux entreprises).

politique de haut niveau. Avec des dépenses en R&D par rapport au PIB comparables à certains pays de l'OCDE, la stratégie vise à augmenter les dépenses nationales dans le domaine de la R&D en les faisant passer d'environ 1,07% à 1,25% du PIB d'ici à 2009.

Un large éventail de programmes et de mécanismes sont en place pour promouvoir l'innovation. En font partie les technopoles qui ont une spécialisation sectorielle et qui sont chargées de transformer la connaissance en applications industrielles. Ces pôles s'appuient sur des partenariats public-privé et associent les investissements publics en R&D, l'éducation et les investissements privés. Six technopoles sont déjà en service et le 11^e plan de développement économique prévoit l'établissement de trois nouvelles entités. L'objectif est de disposer d'au moins une technopole ou pépinière d'entreprises dans chacun des vingt-quatre gouvernorats du pays d'ici à 2009.

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie (MESRST) vient de créer une agence de promotion de l'innovation et de la recherche dans le but de renforcer les liens entre la recherche et la production.

Depuis 1999, un programme national a établi vingt-cinq pépinières d'entreprises liées à des établissements d'enseignement supérieur.

Ces efforts ont été payants : selon les chiffres du gouvernement, 2,23% de la population active totale (2006) travaillent déjà dans des entreprises de moyenne ou haute technologie dans le secteur de l'industrie manufacturière. La Tunisie a cependant encore une marge d'amélioration possible et pourrait impliquer plus étroitement le secteur privé dans les mesures de promotion de l'innovation, augmenter la teneur en innovation des projets soutenus, et promouvoir l'innovation dans les PME. Selon les statistiques, seulement 4,75% (2004) des PME tunisiennes affirment être innovatrices, comparé à une moyenne de 47,2% en 2006 dans l'UE des 25 pour le secteur de l'industrie manufacturière ⁽⁵⁸⁾.

RÉSEAUX EUROMED

Compte tenu de l'orientation de la Tunisie vers l'internationalisation, les associations commerciales et les prestataires de services participent activement aux programmes bilatéraux et régionaux soutenus par l'UE. Ces associations et prestataires de services travaillent en réseau avec leurs homologues lors de réunions inter-entreprises de l'UE dans le secteur des TIC, ainsi que sur une base bilatérale avec l'Allemagne, mais aussi dans le cadre du Forum de Carthage sur l'investissement (événement organisé par la FIPA Tunisie et qui attire chaque année des centaines d'investisseurs tunisiens et étrangers depuis 1999).

5. Capital humain

Cette section examine les dimensions de la Charte liées au capital humain. L'évaluation s'est concentrée en particulier sur a) l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise (dimension 2) et b) le contexte dans lequel opèrent les entreprises du point de vue des compétences (dimension 3).

En ce qui concerne les politiques de soutien à l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise, la Tunisie se distingue des autres pays de la

région par l'intérêt particulier qu'elle porte à la promotion de l'esprit d'entreprise et aux compétences clés à tous les niveaux du système d'apprentissage. Cet intérêt est renforcé par la loi d'orientation de l'éducation publiée en 2002 (mise à jour en 2008). Le potentiel de cette stratégie (qui constitue un cadre de référence politique pour d'autres pays) a fait la différence quant à la performance de la Tunisie dans l'enseignement secondaire (CITE 2 et 3) qui aborde l'esprit d'entreprise et les compétences afférentes en tant que compétences clés. Pour que la Tunisie progresse dans les indicateurs sur l'enseignement secondaire, il serait intéressant de compiler des statistiques sur le nombre d'écoles fournissant une formation plus poussée en matière d'esprit d'entreprise et de compétences entrepreneuriales en tant que compétences clés. Ces informations pourraient être collectées en se basant sur les rapports annuels des écoles soumis aux autorités nationales.

En complément des efforts importants réalisés dans le système d'enseignement formel, l'évaluation a mis l'accent sur l'apprentissage non formel de l'esprit d'entreprise (il s'agit ici de formations non soumises à un examen formel par l'État, par exemple le programme « création des entreprises et formation des entrepreneurs » (CEFE) de l'Agence nationale de l'emploi et du travail indépendant (ANETI) destiné au développement des micro entreprises). L'initiative concernant la prestation de formation basée sur le transfert de savoir-faire et sur la promotion du travail indépendant à travers la coopération germano-tunisienne (initiative FORTI) se distingue particulièrement. Une autre initiative importante, portant sur les entreprises en démarrage dirigées par des femmes, concerne la formation et un large éventail de mesures destinées à aider les femmes en milieu rural à développer des micro-entreprises. Un prix national très en vue (le Prix du Président de la République) assure une bonne couverture médiatique de cette initiative. Néanmoins, davantage d'efforts pourraient être consentis pour s'assurer que le savoir-faire local est diffusé plus systématiquement à travers le pays, ce qui permettrait de progresser dans l'indicateur « bonnes pratiques ».

En ce qui concerne la formation en entreprise, plusieurs stratégies de développement de ressources humaines sont soutenues par des mécanismes de financement et des agences nationales (par exemple le Programme national de formation continue (PRONAFOC), ANETI) ciblant le démarrage des entreprises et les services de suivi après démarrage. Dans leur ensemble, ces services fournissent un bon cadre d'appui aux entreprises dans lequel opèrent des réseaux de prestataires de formation. Il existe également de bons services de formation (normes et commerce internationaux) pour les entreprises opérant dans la sphère du commerce international ou souhaitant l'intégrer. Néanmoins, il manque des données sur la formation en entreprise tant en ce qui concerne la politique globale que les prestations. D'un point de vue quantitatif, les indicateurs de la dimension 3 nécessitent des statistiques sur les formations mises en place par les entreprises, et sur les formations destinées aux entreprises en démarrage et en croissance. Sans un enregistrement systématique de la formation en entreprise, l'investissement public dans les ressources humaines sera difficile à contrôler et à évaluer et l'identification des priorités et l'allocation des ressources seront compromises.

Pour progresser dans la dimension 3, les employeurs tunisiens, en coopération avec les autorités nationales, pourraient envisager d'établir un système structuré pour la collecte continue des données sur le développement des ressources humaines des entreprises, en

⁽⁵⁸⁾ Sources : Bureau des Études, de la Planification et de la Programmation, Ministère des Technologies de la communication, INS et Tableau de Bord Européen de l'Innovation 2006 (site web du MESRST)

mettant en relief les lacunes, les faiblesses et les exigences futures en termes de compétences. Ceci pourrait aider à ajuster les politiques et allouer les ressources, tout en favorisant une meilleure adéquation de la demande et de l'offre de formation.

6. Pour aller de l'avant

De façon générale, la politique de l'entreprise de la Tunisie est bien articulée et dotée de ressources gouvernementales substantielles. La Tunisie enregistre de bonnes notes dans les domaines politiques complexes tels que l'innovation (dimension 6) et dans la prestation de services et de systèmes de soutien aux entreprises (dimension 8). En ce qui concerne les politiques soutenant l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise, la Tunisie se distingue des autres pays de la région en mettant l'accent sur la promotion de l'esprit d'entreprise et les compétences clés à tous les niveaux du système d'apprentissage, comme le prévoit la stratégie d'éducation nationale de 2002 (mise à jour en 2008).

L'accès au financement est un domaine où le pays enregistre de moins bonnes performances. Dans la dimension 1, les bons résultats relatifs à l'enregistrement de société pâtissent en partie des résultats inférieurs obtenus dans le domaine de la réforme réglementaire.

Sur la base de l'évaluation de la Charte, la Tunisie devrait envisager l'introduction de mécanismes plus rigoureux d'évaluation des politiques, s'appuyant sur une série d'instruments tels que les indicateurs politiques, des enquêtes auprès des entreprises et des examens indépendants des politiques. Le ciblage des décisions politiques s'en trouvera amélioré et la Tunisie se rapprochera des pratiques largement reconnues comme exemplaires.

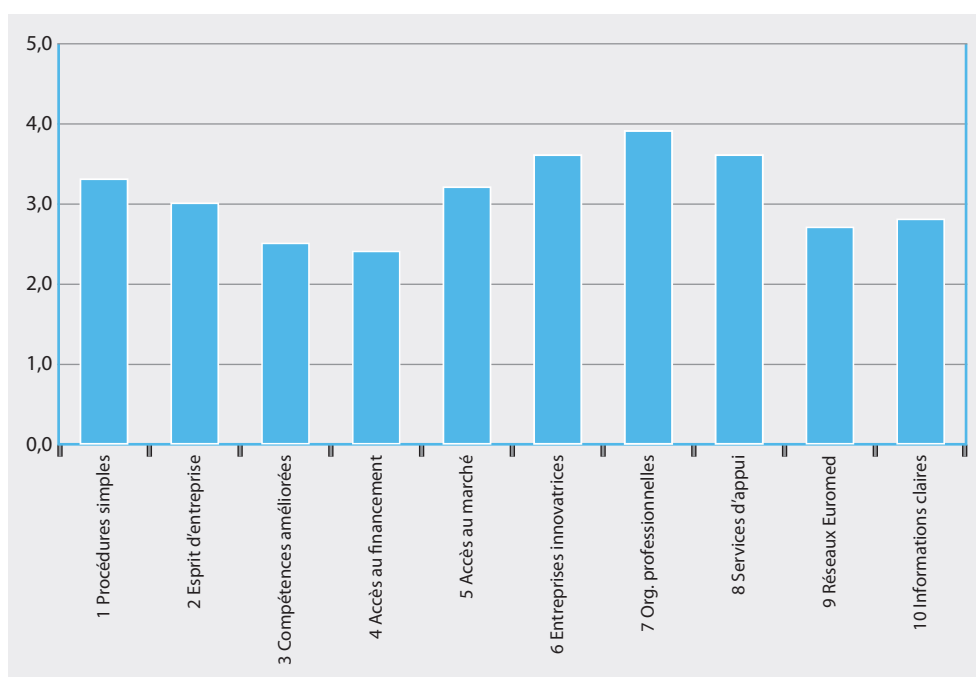
En outre, les priorités suivantes ont été identifiées :

- **réforme réglementaire et simplification administrative :** d'importants progrès ont été réalisés dans ce domaine avec l'introduction

de cahiers des charges. Néanmoins, il serait bénéfique que la Tunisie procède à un examen approfondi des lois et réglementations qui concernent le secteur privé, particulièrement les petites entreprises opérant principalement sur le marché intérieur. Il serait également important d'œuvrer à l'introduction d'un système d'analyse d'impact des nouvelles législations et réglementations ;

- **accès au financement :** d'importants progrès ont été réalisés dans la diversification des services financiers pour les entreprises, mais ils ne s'accompagnent pas d'une amélioration de même ampleur du cadre réglementaire et législatif. Il serait utile que la Tunisie mette en place un registre public des actifs mobiliers et amplifie les services d'information sur le crédit pour permettre l'entrée d'opérateurs privés ;
- **politique d'innovation :** la Tunisie déploie actuellement d'importants efforts dans le développement de la politique d'innovation. Il est important de renforcer les synergies avec les initiatives de développement des compétences et d'élaborer des programmes visant à tisser des liens entre les entreprises locales et étrangères. Ceci libérera le potentiel considérable de la Tunisie vis-à-vis des marchés francophones et arabophones, dans le domaine de l'externalisation des processus ;
- **capital humain :** pour améliorer encore les bonnes performances réalisées dans la dimension 2, les autorités éducatives devraient déterminer comment enregistrer les activités d'apprentissage de l'esprit d'entreprise dans les écoles pour répondre aux exigences statistiques des indicateurs. Les données sur les besoins de formation en entreprise doivent être améliorées. Une initiative menée par les employeurs, en coopération avec le gouvernement, pourrait être envisagée, afin de collecter systématiquement les données sur les activités des entreprises dans le domaine des ressources humaines, notamment des données sur les besoins de formation (compétences de gestion et professionnelles). Toutes les données devraient prendre en compte les questions de genre.

Schéma 31 : Tunisie : Notes globales pour chaque dimension de la Charte



ANNEXES

Annexe I:

Grille d'appréciation de la mise en œuvre de la Charte et poids attribués aux indicateurs et sous-dimensions 154

Annexe II:

Programmes gérés ou soutenus par la Commission européenne pour stimuler le développement des entreprises dans la région méditerranéenne 183

Annexe III:

Coordonnées des coordonnateurs nationaux de la Charte 186

Annexe IV:

Liste des acronymes et des abréviations 187

Annexe I : Grille d'appréciation de la mise en œuvre de la Charte et poids attribués à chaque indicateur et sous-dimension

Dimension 1 : Procédures simples pour les entreprises						
Dimension 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Poids
1.1 Cadre institutionnel pour les politiques d'entreprise						3
1.1.1 Partage des responsabilités pour les politiques d'entreprise	Les mesures concernant les politiques d'entreprise sont prises sur une base ad hoc par les ministères concernés.	Plusieurs institutions sont simultanément responsables de différents domaines concernant l'élaboration des politiques d'entreprise. Aucun mécanisme n'est en place pour identifier les incohérences et les répétitions	Plusieurs institutions sont responsables de différents domaines des politiques d'entreprise. Identification des chevauchements des politiques et mesures pour limiter ces chevauchements et éviter les incohérences majeures dans les politiques.	Plusieurs institutions sont responsables de différents domaines des politiques d'entreprise. Le gouvernement a mis en place un schéma identifiant les responsabilités pour chaque institution en matière de politique de l'entreprise.	Plusieurs institutions sont responsables de différents domaines des politiques d'entreprise. L'action du gouvernement est toujours conduite selon la structure convenue. Un système solide de partage des informations sur les politiques d'entreprise entre les différentes institutions est en place. Vaste Consultation avec les parties prenantes.	2
1.1.2 Coordination avec les autres ministères, les parties concernées et la société civile	Aucune coordination et aucun partage d'informations en matière de politiques d'entreprise n'existe entre les ministères.	Les réunions de coordination et les échanges d'informations concernant les politiques d'entreprise sont organisés de manière ad hoc et ne traitent que de sujets spécifiques. L'introduction de mécanismes de coordination est envisagée.	Des mécanismes de coordination interministériels ont été élaborés et formalisés mais ne sont pas encore totalement opérationnels et ne sont pas gérés par un organisme de coordination.	Un organisme de coordination est en place (ex : comité directeur, comité interministériel) et est dirigé par une haute autorité politique et appuyé par un secrétariat bien structuré, qui s'assure que les échanges et la coordination des politiques et les consultations avec les parties prenantes et la société civile se déroulent dans le cadre des mécanismes préétablis.	Niveau 4 + Une expérience importante en matière de coordination des politiques, de consultation et d'échange a été acquise. En outre, les mécanismes de coordination, de consultation et d'échange sont régulièrement évalués.	3

<p>1.1.3 Stratégie de développement des entreprises</p>	<p>Il n'existe aucune stratégie de développement des entreprises formalisée ni aucune stratégie sectorielle.</p>	<p>Les stratégies de développement des entreprises, notamment les stratégies sectorielles, sont en cours d'élaboration. Révision en cours des stratégies des entreprises précédentes.</p>	<p>Des stratégies de développement des entreprises pluriannuelles, notamment les stratégies sectorielles, sont approuvées par le gouvernement pour la période actuelle après un processus de consultation élargi associant en particulier le secteur privé, la société civile et les partenaires sociaux. Les stratégies ont été ouvertement annoncées. Elles se trouvent dans une phase initiale de mise en œuvre. Le budget annuel est arrêté, mais l'intégralité des fonds pour l'année entière n'est pas toujours disponible.</p>	<p>Il existe des preuves solides relatives à la mise en œuvre des stratégies de développement des entreprises, indiquant les objectifs-clés atteints et les missions achevées. L'intégralité des fonds a été reçue et est en train d'être dépensée.</p>	<p>Une stratégie de développement des entreprises proactive, globale et cohérente est mise en place après un vaste processus de consultation. La stratégie globale intègre des stratégies pour les secteurs clés. Il existe des preuves substantielles selon lesquelles toutes les composantes de la stratégie globale ont été mises en œuvre, comme le montrent la réalisation d'objectifs dans le temps et le nombre de missions accomplies. La stratégie d'entreprise a des effets tangibles et a renforcé le secteur des entreprises.</p>	<p>3</p>
<p>1.1.4 Répartition claire des tâches pour la formulation et la mise en œuvre de la législation.</p>	<p>Il n'existe aucune structure claire pour la mise en œuvre des politiques d'entreprise. La législation est adoptée sans indiquer clairement la date et la manière dont elle sera mise en œuvre.</p>	<p>Le gouvernement est en train de créer des institutions spécifiquement en charge de la mise en œuvre des politiques d'entreprise.</p>	<p>Des institutions clés en charge de la mise en œuvre des politiques d'entreprise sont en place (telles qu'une agence de promotion des entreprises) mais ne sont pas encore entièrement opérationnelles.</p>	<p>Les institutions sont totalement opérationnelles et sont vues attribuer le personnel et le budget conformes à leur mission.</p>	<p>Les institutions sont totalement opérationnelles, possèdent un personnel compétent et travaillent avec un budget suffisant leur permettant d'accomplir leur mission. Elles ont une expérience dans la mise en œuvre efficace des politiques d'entreprise.</p>	<p>2</p>
<p>1.2 Meilleure législation et simplification administrative</p>						<p>2</p>

<p>1.2.1 Répartition des responsabilités pour la réforme réglementaire et pour la simplification administrative</p>	<p>Aucune institution n'est chargée de simplifier les démarches administratives. Les mesures sont prises sur une base ad hoc.</p>	<p>Plusieurs institutions sont simultanément en charge de simplifier les démarches administratives.</p>	<p>Plusieurs institutions sont en charge de simplifier les démarches administratives. Identification des chevauchements des politiques et mesures pour limiter ces chevauchements et éviter les incohérences majeures dans les politiques.</p>	<p>Un mécanisme de coordination des politiques est en place et totalement opérationnel. Un système de consultation avec les parties concernées, en particulier avec le secteur privé et la société civile, et qui implique l'/les agence(s) en charge de la mise en œuvre, est en place.</p>	<p>Niveau 4 + Un mécanisme efficace de coordination des politiques incluant les principaux ministères, les agences et les administrations locales si besoin est, est en place.</p>	<p>3</p>
<p>1.2.2 Stratégie de simplification de la législation et des procédures administratives</p>	<p>Il n'existe aucune stratégie formalisée de simplification de la législation et des procédures administratives, ni aucune stratégie sectorielle.</p>	<p>Une stratégie de simplification de la législation et des procédures administratives est en cours d'élaboration.</p>	<p>Une stratégie pluriannuelle de simplification de la législation et des procédures administratives pour la période en cours a été adoptée par le gouvernement, suite à un processus de consultation avec les parties concernées, et en particulier avec le secteur privé et la société civile. La stratégie en est à une phase initiale de mise en œuvre.</p>	<p>Il existe de solides preuves de la mise en œuvre de la stratégie de simplification de la législation et des procédures administratives, indiquant que les objectifs clés ont été atteints et les missions accomplies.</p>	<p>Une stratégie pro-active et complète de simplification de la législation et des procédures administratives est mise en place après un vaste processus de consultation. La stratégie intègre des plans d'action couvrant des domaines clés du programme de réformes réglementaires. Il existe des preuves significatives selon lesquelles toutes les composantes de la stratégie ont été mises en œuvre, comme le montrent la réalisation d'objectifs dans le temps et le nombre de missions accomplies.</p>	<p>3</p>
<p>1.2.3 Examen et simplification de la législation en vigueur</p>	<p>Il n'existe aucun projet d'examen et de simplification de la législation actuelle primaire ou secondaire relative aux politiques d'entreprise.</p>	<p>Des activités de simplification de la législation en cours pour les entreprises ont été menées de façon ad hoc et le gouvernement entend procéder à un examen systématique de la législation actuelle portant sur les politiques d'entreprise.</p>	<p>Un plan concret d'examen et de simplification de la législation relative aux politiques d'entreprise a été approuvé et les institutions en charge ont été identifiées.</p>	<p>Mis en œuvre d'un plan d'examen et de simplification de la législation relative aux politiques d'entreprise. L'examen des principales lois, essentiellement de la législation primaire relative aux politiques d'entreprise, a débuté.</p>	<p>Lexamen de la législation est bien avancé et a été étendu à la législation secondaire.</p>	<p>2</p>

<p>1.2.4 Suppression de la législation et des réglementations superflues</p>	<p>Il n'existe aucun plan pour la suppression systématique de la législation et des réglementations superflues.</p>	<p>Quelques activités ad hoc ont été développées en vue de supprimer la législation et les réglementations superflues. Le gouvernement entend mener ces activités.</p>	<p>Un plan concret permettant une suppression systématique de la législation et des réglementations superflues a été approuvé et les institutions tutélaire ont été identifiées.</p>	<p>La mise en œuvre du plan est en cours, et couvre principalement les secteurs clés de la législation primaire relative à la politique de l'entreprise.</p>	<p>Le processus de suppression de la législation et des réglementations superflues est bien développé et a été étendu à la législation secondaire.</p>	<p>2</p>
<p>1.2.5 Analyse coûts-bénéfices de nouvelles législations et réglementations pour les entreprises</p>	<p>Il n'existe aucune analyse systématique coûts-bénéfices ciblée sur des projets de législation et de réglementation pour les entreprises.</p>	<p>L'analyse coûts-bénéfices des nouvelles législations et réglementations pour les entreprises est en train d'être mise en place. Proposition de loi sur l'analyse coûts-bénéfices des projets de législation et de réglementation pour les entreprises. Un programme pilote simplifié d'analyse coûts-bénéfices est utilisé dans certains domaines de la réglementation.</p>	<p>Approbation de la loi sur l'analyse coûts-bénéfices de la nouvelle législation et réglementation.</p>	<p>Mise en œuvre de l'analyse coûts-bénéfices sur des projets de législation et de réglementation pour les entreprises dans certains domaines politiques.</p>	<p>L'analyse coûts-bénéfices sur des projets de législation et de réglementation pour les entreprises est systématiquement mise en œuvre.</p>	<p>1</p>
<p>1.3 Lancement moins coûteux et plus rapide</p>						<p>2</p>
<p>1.3.1 Nombre de jours pour obtenir le certificat d'enregistrement de la société</p>	<p>Enregistrement en plus de 30 jours.</p>	<p>L'enregistrement prend plus de 15 jours, mais moins de 30 jours.</p>	<p>L'enregistrement prend plus de 5 jours, mais moins de 15 jours.</p>	<p>L'enregistrement prend moins de 5 jours, mais plus d'1 jour.</p>	<p>Enregistrement en 1 jour.</p>	<p>1</p>
<p>1.3.2 Nombre d'étapes administratives pour obtenir le certificat d'enregistrement de la société</p>	<p>Enregistrement nécessite plus de 10 étapes administratives.</p>	<p>L'enregistrement nécessite 8-9 étapes administratives.</p>	<p>L'enregistrement nécessite 5-7 étapes administratives.</p>	<p>L'enregistrement nécessite 2-4 étapes administratives.</p>	<p>Guichet unique</p>	<p>1</p>
<p>1.3.3 Coût officiel d'obtention du certificat d'enregistrement d'une société</p>	<p>Plus de 250 euros.</p>	<p>Moins de 250 euros, plus de 150 euros.</p>	<p>Moins de 150 euros, plus de 50 euros.</p>	<p>Moins de 50 euros, plus de 10 euros.</p>	<p>Moins de 10 euros.</p>	<p>2</p>

1.3.4 Numéros d'identification administrative	5 numéros d'enregistrement et d'identification lorsque l'on traite avec différentes autorités administratives (bureau des statistiques, douanes, bureau du travail, autorité fiscale etc.).	4 numéros d'identification lorsque l'on traite avec différentes autorités administratives.	3 numéros d'identification lorsque l'on traite avec différentes autorités administratives. La moitié des enregistrements ont fusionné.	2 numéros d'identification lorsque l'on traite avec différentes autorités administratives. La plupart des enregistrements ont fusionné.	Numéro d'identification unique lorsque l'on traite avec toutes les fonctions types de l'administration publique - processus d'enregistrement unique.	1
1.3.5 Nombre de jours pour obtenir le(s) numéro(s) d'identification obligatoire de la société	Tous les numéros en plus de 30 jours.	Tous les numéros en plus de 15 jours, mais moins de 30 jours.	Tous les numéros en plus de 5 jours, mais moins de 15 jours.	Tous les numéros en moins de 5 jours, mais plus d'1 jour.	Tous les numéros dans la même journée.	1
1.3.6 Nombre de jours pour achever le processus d'enregistrement global, y compris les licences obligatoires pour les activités économiques types (Indice du coût de l'activité économique - BM)	L'enregistrement prend plus de 30 jours.	L'enregistrement prend plus de 15 jours, mais moins de 30 jours.	L'enregistrement prend plus de 5 jours, mais moins de 15 jours.	L'enregistrement prend moins de 5 jours, mais plus d'1 jour.	Enregistrement en 1 jour.	1
1.3.7 Nombre d'étapes pour achever le processus d'enregistrement global, y compris les licences obligatoires pour les activités économiques types (Indice du coût de l'activité économique - BM)	L'enregistrement nécessite plus de 10 étapes administratives.	L'enregistrement nécessite 8-9 étapes administratives.	L'enregistrement nécessite 5-7 étapes administratives.	L'enregistrement nécessite 2-4 étapes administratives.	Guichet unique	1
1.3.8 « Qui ne dit mot consent » appliqué aux procédures d'enregistrement de la société	« Qui ne dit mot consent » n'est pas appliqué.				« Qui ne dit mot consent » est systématiquement appliqué.	2

1.3.9 Coûts liés à l'enregistrement pour les sociétés à responsabilité limitée (% du RNB par habitant) - (Indice du coût de l'activité économique - BM)	Les coûts sont de plus de 10% du RNB par habitant.	Les coûts sont entre 5% et 10% du RNB par habitant.	Les coûts sont entre 2,5% et 5% du RNB par habitant.	Les coûts sont en dessous de 2,5% du RNB par habitant.	Les coûts sont minimales (proche de 0% du RNB par habitant).	2
1.3.10 Besoins en capital minimum pour les sociétés à responsabilité limitée (% du RNB par habitant) - (Indice du coût de l'activité économique - BM)	Plus de 40% du RNB par habitant.	Entre 20% et 40% du RNB par habitant.	Entre 10% et 20% du RNB par habitant.	Moins de 10% du RNB par habitant.	Aucun besoin en capital minimum.	2
1.3.11 Guichets uniques (Centres régionaux d'investissement,...)	Il n'existe aucun plan pour établir des guichets uniques.	La législation est en cours d'élaboration pour établir des guichets uniques et des plans doivent être adoptés.	La législation nécessaire pour établir des guichets uniques a été adoptée.	Des guichets uniques sont opérationnels, mais avec une portée géographique limitée dans le pays.	Des guichets uniques sont opérationnels avec une expérience avérée et une portée géographique étendue.	3
1.3.12 Enregistrement en ligne	Le gouvernement n'a pris aucune mesure en vue d'introduire l'enregistrement en ligne.	Évaluation des procédures administratives existantes et propositions détaillées pour l'introduction de l'enregistrement en ligne. Dispositions budgétaires et projet pilote.	La loi sur l'enregistrement en ligne, le plan d'action et les dispositions budgétaires sont approuvés. Désignation d'une autorité compétente.	Niveau 3 + preuves solides du recours à l'enregistrement en ligne ; système disponible seulement dans quelques régions.	Niveau 4 + exécution complète de l'enregistrement en ligne ; le système est pleinement intégré à d'autres services en ligne et disponible dans tout le pays. L'enregistrement en ligne s'applique à toutes les phases du processus d'enregistrement de la société.	1
1.3.13 Délai de fermeture d'une entreprise	Le délai nécessaire pour fermer une entreprise est de 5 ans ou plus.	Le délai nécessaire pour fermer une entreprise se situe entre 4,1 et 5 ans.	Le délai nécessaire pour fermer une entreprise se situe entre 3,1 et 4 ans.	Le délai nécessaire pour fermer une entreprise se situe entre 2,1 et 3 ans.	Le délai nécessaire pour fermer une entreprise est de 2,1 ans ou moins.	1
1.3.14 Coûts nécessaires pour fermer une entreprise (Indicateur Banque mondiale Doing Business)	Le coût nécessaire pour fermer une entreprise est de 23% de l'actif ou plus.	Le coût nécessaire pour fermer une entreprise est de 22,9% de l'actif.	Le coût nécessaire pour fermer une entreprise est entre 13 et 17,9 % de l'actif	Le coût nécessaire pour fermer une entreprise est entre 8 et 12,9 % de l'actif.	Le coût nécessaire pour fermer une entreprise est de moins de 7,9 % de l'actif.	1

Dimension 2 : Éducation et formation à l'esprit d'entreprise						
Dimension 2	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Poids
2.1 Politique	Le gouvernement, les principales parties concernées et la communauté des entreprises ne disposent pas d'une stratégie nationale pour promouvoir l'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie. Ils mettent en œuvre des initiatives ad hoc.	Les principales parties concernées sont engagées dans un dialogue en vue de parvenir à un consensus sur une stratégie nationale d'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie. La stratégie d'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie couvre tous les niveaux et types d'éducation ⁽⁵⁹⁾ .	Une stratégie nationale d'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie est adoptée par les principales parties concernées et intégrée aux politiques nationales en matière d'entreprise, d'éducation, d'emploi, de R&D et de développement régional/local. Le programme de travail pour la mise en œuvre de la stratégie de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie encourage notamment l'analyse des besoins en formation, l'orientation professionnelle et l'apprentissage non formel de l'esprit d'entreprise.	Un programme de travail annuel est approuvé et en cours de mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. La mise en œuvre du programme de travail est suivie par les principales parties concernées travaillant en partenariat.	Les résultats de l'évaluation indépendante ou celle des pairs sont partagés avec les principales parties concernées. Les recommandations de l'évaluation indépendante et celle des pairs sont utilisées pour développer davantage l'apprentissage de l'esprit d'entreprise.	3

⁽⁵⁹⁾ La stratégie d'apprentissage de l'esprit d'entreprise tout au long de la vie est conforme au plan d'action national « Éducation pour tous » (UNESCO) qui souligne en particulier l'amélioration de l'alphabetisation et l'accès des femmes à l'éducation.

<p>2.2 Enseignement secondaire collégial (CITE 2)</p>	<p>L'apprentissage de l'esprit d'entreprise n'est pas systématiquement encouragé dans l'enseignement secondaire collégial - CITE 2</p> <p>L'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire collégial est limité à des projets ad hoc qui ne font pas partie du programme d'études général.</p>	<p>Une politique nationale est en cours de discussion pour développer l'apprentissage de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire collégial.</p> <p>L'apprentissage de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire collégial est limité à des initiatives individuelles des écoles connues par les autorités éducatives.</p> <p>La politique intègre la coopération entre les écoles et les entreprises</p>	<p>L'esprit d'entreprise en tant que compétence clé fait partie intégrante du programme national d'études.</p> <p>Des supports didactiques sont en cours de préparation pour être testés dans 5% des écoles.</p> <p>Au moins 5% des écoles de l'enseignement secondaire collégial ont établi des partenariats structurés avec les entreprises locales.</p>	<p>Le programme de formation des enseignants intègre l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé.</p> <p>Les enseignants et les directeurs des écoles ont accès à la formation continue et à d'autres opportunités de développement professionnel relatif à l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé.</p> <p>Au moins 50% des écoles de l'enseignement secondaire collégial ont la connaissance et les compétences pour enseigner l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé.</p> <p>Au moins 50% des écoles de l'enseignement secondaire collégial ont adopté l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé dans leurs programmes.</p> <p>Au moins 10% des écoles de l'enseignement secondaire collégial ont établi des partenariats structurés avec les entreprises locales.</p>	<p>L'esprit d'entreprise, en tant que compétence clé, est intégré aux programmes d'études de l'ensemble des écoles de l'enseignement secondaire collégial.</p> <p>Toutes les écoles de l'enseignement secondaire collégial fournissent des informations sur la gamme des activités de promotion de l'esprit d'entreprise pour le suivi et l'évaluation à l'échelle nationale et pour développer davantage les politiques.</p>	<p>2</p>
--	--	--	--	--	---	----------

<p>2.3 Enseignement secondaire supérieur (CITE 3)</p>	<p>L'apprentissage de l'esprit d'entreprise n'est pas systématiquement encouragé au niveau de la CITE 3 (enseignement secondaire supérieur). L'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire supérieur se limite à des projets ad hoc qui ne font pas partie du programme d'études général.</p>	<p>Une politique nationale est en cours de discussion pour développer l'apprentissage de l'esprit d'entreprise dans les établissements d'enseignement secondaire supérieur. L'apprentissage de l'esprit d'entreprise dans les établissements d'enseignement secondaire supérieur est limité à des initiatives individuelles des écoles connues par les autorités éducatives. La politique intègre la coopération entre les écoles et les entreprises</p>	<p>L'esprit d'entreprise en tant que compétence clé fait partie intégrante du programme national d'études. Les programmes contiennent des éléments sur l'apprentissage de l'esprit d'entreprise (matières, modules, cours, activités extrascolaires, stage etc.)</p>	<p>Le programme de formation des enseignants intègre l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé. Les enseignants et les directeurs des établissements d'enseignement secondaire supérieur ont accès à la formation continue et à d'autres opportunités de développement professionnel relatif à l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé. Au moins 50% des établissements d'enseignement secondaire supérieur ont la connaissance et les compétences pour enseigner l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé. Au moins 50% d'établissements d'enseignement secondaire supérieur ont adopté l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé dans leurs programmes. Au moins 10% des établissements d'enseignement secondaire supérieur ont établi des partenariats structurés avec les entreprises locales.</p>	<p>L'esprit d'entreprise, en tant que compétence clé, est intégré dans les programmes d'études de l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire supérieur. Tous les établissements d'enseignement secondaire supérieur fournissent des informations sur la gamme des activités de promotion de l'esprit d'entreprise pour le suivi et l'évaluation à l'échelle nationale et pour développer davantage les politiques. Tous les établissements d'enseignement secondaire supérieur ont des caractéristiques entrepreneuriales spécifiques dans leur organisation</p>	<p>2</p>
--	--	--	--	---	---	----------

<p>2.4 Bonnes pratiques</p>	<p>Il n'existe pas d'échange systématique de bonnes pratiques entre les prestataires de formation à l'esprit d'entreprise tout au long de la vie.</p>	<p>Un réseau national de prestataires de formation à l'esprit d'entreprise tout au long de la vie se rencontre régulièrement pour échanger les bonnes pratiques.</p>	<p>Des exemples de bonnes pratiques en matière d'apprentissage de l'esprit d'entreprise (nationales et/ou internationales) font l'objet d'essais pilotes dans le pays.</p>	<p>Les résultats de bonnes pratiques locales sont diffusés à l'échelle nationale (au moins un événement par an).</p>	<p>Pendant la période d'examen, au moins une bonne pratique nationale a été transférée à un autre pays.</p>	<p>2</p>
<p>2.5 Apprentissage non formel de l'esprit d'entreprise</p>	<p>Absence de système d'information pour promouvoir l'apprentissage non formel de l'esprit d'entreprise (soutien public et/ou privé).</p>	<p>La stratégie nationale de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise intègre l'apprentissage non formel de l'esprit d'entreprise et identifie le potentiel d'amélioration. Preuve attestant de l'existence d'au moins une couverture médiatique trimestrielle de haut niveau (journal national spécialisé ou TV) de la politique ou transmission de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise.</p>	<p>Exemples d'accords établis entre les autorités publiques, les entreprises, les ONG pour développer l'esprit d'entreprise et les compétences à travers la société avec une référence particulière aux enfants et aux jeunes.</p>	<p>Au moins une fois par an, un événement d'envergure au niveau national est organisé pour promouvoir la sensibilisation et l'information sur l'élargissement du système d'éducation à l'esprit d'entreprise (formelle et non formelle) et pour faire connaître les projets qui ont été couronnés de succès. L'événement d'envergure comprend une reconnaissance ou des prix nationaux pour des pratiques relatives à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise.</p>	<p>Transfert de savoir-faire: des principes ou pratiques issus d'au moins deux « projets-vitrines » non formels issus des événements d'envergure des années précédentes, sont intégrés à d'autres environnements nationaux ou internationaux relatifs à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise.</p>	<p>2</p>

Dimension 3 : Compétences améliorées						
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Poids
Dimension 3 3.1 Accès à la formation	Il n'existe pas de prestation de formation structurée pour les entreprises. La prestation de formation est seulement limitée à des initiatives ad hoc.	La prestation de formation pour les entreprises est structurée mais limitée à certaines villes et régions.	Les fonds sont disponibles pour soutenir les prestataires de formation à développer la formation en entreprise, y compris les services de formation en ligne. Une base de données sur les prestataires de formation et les programmes de formation est accessible sur un site Internet spécifique.	Un bon réseau de prestataires de formation est en place sur l'ensemble du territoire national et communique des informations à travers la base de données en ligne. Il existe des preuves attestant que les entreprises bénéficient des services de formation en ligne.	Un réseau de prestataires de formation de qualité est développé sur l'ensemble du territoire. Les données sur la formation en ligne dont bénéficient les entreprises sont régulièrement mises à jour et évaluées dans le cadre de la politique nationale de développement des entreprises.	3
3.2 Entreprises en démarrage	Aucun service de formation ou de coaching n'est disponible pour les entreprises en démarrage.	Les services de formation et de coaching destinés aux entreprises en démarrage sont disponibles en matière de gestion, de financement et de commercialisation de base; ces services sont financés par des fonds publics et privés. 20% des nouvelles entreprises enregistrées (dont au moins 5% impliquent des femmes) ont bénéficié d'une formation et/ou d'un coaching au cours de la période couverte par le rapport.	40 % des nouvelles entreprises enregistrées (dont au moins 10% impliquent des femmes) ont bénéficié d'une formation et/ou d'un coaching au cours de la période couverte par le rapport. Des services d'accompagnement sont mis à la disposition des entreprises en démarrage pour une durée de 6 mois	60 % des nouvelles entreprises enregistrées (dont au moins 15% impliquent des femmes) ont bénéficié d'une formation et/ou d'un coaching au cours de la période couverte par le rapport. Des services d'accompagnement sont mis à la disposition des entreprises en démarrage pour une durée de 12 mois	80 % des nouvelles entreprises enregistrées (dont au moins 20% impliquent des femmes) ont bénéficié d'une formation et/ou d'un coaching au cours de la période couverte par le rapport. Des services d'accompagnement sont mis à la disposition des entreprises en démarrage pour une durée de 24 mois	2
3.3 Formation en entreprise ⁽⁶⁰⁾	Moins de 5% des entreprises ont suivi une formation au cours de la période donnée.	Entre 5 et 10% des entreprises ont suivi une formation au cours de la période donnée.	Entre 11 et 30% des entreprises ont suivi une formation au cours de la période donnée.	Entre 31 et 50% des entreprises ont suivi une formation au cours de la période donnée.	Plus de 50% des entreprises ont suivi une formation au cours de la période donnée.	2

⁽⁶⁰⁾ Les données requises pour cet indicateur seront extraites des études sur les entreprises et refléteront la participation du personnel à la mise à niveau des compétences/connaissances dans les 12 mois qui précèdent l'auto-évaluation.

<p>3.4 Croissance des entreprises</p>	<p>Il n'existe pas d'approche systématique pour développer les ressources humaines (connaissances et compétences) au sein des entreprises en expansion.</p>	<p>Le développement des ressources humaines en faveur de la croissance des entreprises constitue une priorité pour la communauté des entreprises et le gouvernement et fait partie intégrante des plans nationaux ou sectoriels de développement.</p>	<p>Des fonds ⁽⁶¹⁾ sont disponibles pour soutenir l'accès aux services d'information, de conseil et/ou de développement des ressources humaines - DRH. Les dispositions financières reposent sur des critères précis permettant aux entreprises de demander des subventions ou de faire appel à d'autres mécanismes en vue de soutenir la formation, dans une perspective de croissance des entreprises.</p>	<p>20% des entreprises en expansion ont bénéficié des services d'information, de conseil et/ou de DRH, financés par les fonds disponibles</p>	<p>Plus de 50% des entreprises en expansion ont bénéficié des services d'information, de conseil et/ou de DRH, financés par les fonds disponibles</p>	<p>2</p>
<p>3.5 Accès aux marchés internationaux</p>	<p>Il existe des formations pilotes liées à certains aspects des normes et de la commercialisation internationales, dans certaines régions et certains secteurs.</p>	<p>Des offres de formation plus poussées sur les normes et la commercialisation internationales sont disponibles mais limitées à certains secteurs économiques clés ⁽⁶²⁾.</p>	<p>Des formations sur les normes et les marchés internationaux sont proposées par des prestataires de services publics et privés pour l'ensemble des secteurs économiques clés.</p>	<p>Des formations sur les normes et les marchés internationaux sont disponibles en ligne pour l'ensemble des secteurs économiques clés. Ces formations comprennent le commerce électronique.</p>	<p>Des informations sur les normes et les marchés internationaux pour l'ensemble des secteurs économiques clés, sont régulièrement mises à disposition par des prestataires de formation en vue d'améliorer l'offre de formation.</p>	<p>3</p>

⁽⁶¹⁾ Fonds publics et/ou privés.

⁽⁶²⁾ Les secteurs économiques clés sont identifiés dans le plan national de développement économique ou dans des instruments de stratégie nationale identiques.

Dimension 4 : Accès au financement et fiscalité favorable à l'investissement						
Dimension 4	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Poids
4.1 Accès au financement						
4.1a Environnement du crédit						3
4.1.1 Exigences en matière de garantie et d'approvisionnement	Exigences très élevées en matière de garantie > 200%. Définition restrictive en matière de garantie et/ou exigences strictes en matière d'approvisionnement pour les prêts sans garantie.	Exigences en matière de garantie allant de 150 à 200% du montant du prêt. Définition restrictive en matière de garantie et/ou exigences strictes en matière d'approvisionnement pour les prêts sans garantie.	Définition souple en matière de garantie et/ou exigences souples en matière d'approvisionnement pour les prêts inférieurs à 20 000 EUR.	Définition souple en matière de garantie et/ou exigences souples en matière d'approvisionnement pour les prêts inférieurs à 20 000 EUR. Il existe un registre central des garanties.	Définition souple en matière de garantie et/ou exigences souples en matière d'approvisionnement pour les prêts inférieurs à 20 000 EUR. Il existe un registre central des garanties couvrant la plupart des prêts bancaires.	3
4.1.2 Cadastre	Il n'existe aucun système cadastral opérationnel.	Une législation visant à établir un système cadastral opérationnel est en phase de préparation.	Un système d'enregistrement des actifs immobiliers est en place mais n'est pas encore totalement opérationnel. L'information n'est pas facilement accessible ou n'est pas complètement fiable.	Les titres de propriété relatifs aux actifs immobiliers sont entièrement documentés. L'accès à l'enregistrement et à l'information est simple et peu coûteux.	Niveau 4 + système d'enregistrement des actifs immobiliers totalement opérationnel, permettant aux entreprises d'utiliser ces actifs comme garanties dans leurs efforts pour accéder au financement bancaire. Les informations sont accessibles en ligne.	2
4.1.3 Lois et procédures prises en situation de liquidation judiciaire, de surendettement et de faillite.	Il n'existe aucune loi spécifique et/ou procédure sur les entreprises en situation de liquidation judiciaire, de surendettement et de faillite.	Les lois et/ou les procédures sur les entreprises en situation de liquidation judiciaire, de surendettement et de faillite sont en phase de préparation.	Les lois et/ou les procédures sur les entreprises en situation de liquidation judiciaire, de surendettement et de faillite sont formellement en vigueur. La législation n'est pas systématique et en est au premier stade de mise en œuvre.	Il existe des preuves de la mise en œuvre des lois et des procédures sur les entreprises en situation de liquidation judiciaire, de surendettement et de faillite, en accord avec les normes internationales, totalement intégrées et conformes au droit et aux pratiques commerciales. Les anciens cas en retard ont été réduits.	Les lois et/ou les procédures sur les entreprises en situation de liquidation judiciaire, de surendettement et de faillite sont appliquées efficacement et systématiquement de façon transparente. Les procédures se déroulent rapidement.	3

<p>4.1.4 Systèmes d'enregistrement des actifs mobiliers</p>	<p>Il n'existe aucun système d'enregistrement des actifs mobiliers.</p>	<p>La législation visant à établir un système d'enregistrement opérationnel est en phase de préparation.</p>	<p>Le système d'enregistrement des actifs mobiliers est en place, mais n'est pas encore totalement opérationnel. Les informations ne sont pas facilement accessibles ou complètement fiables.</p>	<p>La propriété des actifs enregistrés a été totalement documentée. L'accès à l'enregistrement et à l'information est facile et peu coûteux. Le système d'enregistrement est conforme aux normes internationales.</p>	<p>Niveau 4 + système d'enregistrement des actifs mobiliers opérationnel, permettant aux entreprises d'utiliser les actifs mobiliers comme garanties dans leurs efforts pour accéder au financement bancaire. Les informations sont disponibles en ligne.</p>	<p>2</p>
<p>4.1.5 Services d'information sur le crédit</p>	<p>Aucun service d'information sur le crédit n'est disponible dans le pays</p>	<p>Les services d'information sur le crédit sont en place, mais l'accès est limité aux institutions financières</p>	<p>Les services d'information sur le crédit sont accessibles aux institutions financières et au public. Les informations positives et négatives sont disponibles.</p>	<p>Niveau 3 + les données sur les prêts de plus de 20 000 EUR concernant des personnes morales et physiques sont collectées et rendues accessibles aux institutions financières et au public sur demande. Les informations sont complètes et mises à jour régulièrement.</p>	<p>Niveau 4 + les données remontant à plus de deux ans sont diffusées et la loi garantit le droit des emprunteurs d'accéder à leurs données.</p>	<p>2</p>
<p>4.1b Instruments de financement pour les entreprises</p>						<p>2</p>
<p>4.1.6 Systèmes/services de garantie du crédit</p>	<p>Il n'existe aucun système/service de garantie du crédit.</p>	<p>Les systèmes/services de garantie du crédit sont à l'étude.</p>	<p>Les systèmes/services de garantie du crédit sont en place. Ils sont financés uniquement par l'État et administrés par le secteur public. La coopération avec le secteur bancaire en est au stade initial.</p>	<p>Les systèmes/services de garantie du crédit opèrent sous contrôle indépendant (indépendant des sources de financement). Le secteur bancaire s'est engagé à accepter les garanties des systèmes/services.</p>	<p>Les systèmes/services de garantie du crédit opèrent sous contrôle indépendant et selon des règles de gouvernance claires. La collaboration avec le secteur bancaire est étroite. Il existe une grande variété de garanties disponibles.</p>	<p>2</p>
<p>4.1.7 Disponibilité du capital-risque (ex : fonds de capital-risque, fonds de capital-investissement)</p>	<p>Il n'existe aucune législation sur les fonds de capital-risque/fonds de capital-investissement.</p>	<p>Une législation sur les fonds de capital-risque/fonds de capital-investissement est à l'étude.</p>	<p>Une législation sur les fonds de capital-risque/fonds de capital-investissement est en vigueur.</p>	<p>Niveau 3 + plusieurs fonds de capital-risque/fonds de capital-investissement, y compris des fonds spécialisés destinés aux PME. La seule option de sortie possible reste les ventes directes.</p>	<p>Niveau 4 + éventail d'options de sortie, y compris une bourse opérationnelle. La législation est conforme aux meilleures pratiques internationales.</p>	<p>2</p>

<p>4.1.8 Accès aux marchés des capitaux</p>	<p>Il n'existe pas de cadre juridique ni de cadre institutionnel pour les marchés des capitaux.</p>	<p>Il existe une Bourse à faible capitalisation. Le cadre juridique n'est pas conforme aux normes internationales.</p>	<p>La Bourse et la législation (conforme aux normes internationales) sont en place mais l'accès est limité aux sociétés à forte capitalisation.</p>	<p>Niveau 3 + preuve tangible de la mise en application de la législation par les opérations boursières d'une commission/ autorité compétente. Possibilité de cotation sur le marché principal ou sur un marché réservé aux sociétés à plus faible capitalisation.</p>	<p>Niveau 4 + la législation sur les titres est totalement mise en application, y compris les exigences en matière de divulgation de l'information. Un marché des capitaux pour les sociétés à plus faible capitalisation est actif et opérationnel.</p>	<p>2</p>
<p>4.1.9 Institutions de microfinance</p>	<p>Il n'existe pas d'institutions de microcrédit (pas de petites lignes de crédit ni de secteur de la microfinance) dans le pays.</p>	<p>Des institutions de microcrédit (qu'il s'agisse de petites lignes de crédit ou de microfinance) existent à l'état pilote et ont un impact limité.</p>	<p>Le secteur de la microfinance est opérationnel dans tout le pays. Les institutions sont principalement financées par l'État ou des bailleurs de fonds. Il existe une gamme limitée de produits de microfinance proposés.</p>	<p>Les institutions de microfinance s'autofinancent. Il existe des institutions spéciales pour des groupes cibles tels que les jeunes et les femmes entrepreneurs. Le cadre juridique et institutionnel pour l'industrie de la microfinance est à l'étude.</p>	<p>Niveau 4 + large éventail de produits de microfinance. Le cadre juridique et institutionnel est adapté aux institutions de microfinance.</p>	<p>2</p>
<p>4.1.10 Crédit-bail</p>	<p>Il n'existe aucune activité relative au crédit-bail ni aucun plan visant à introduire une loi sur le crédit-bail.</p>	<p>La loi sur le crédit-bail est en cours de préparation.</p>	<p>La loi sur le crédit-bail est approuvée et les responsabilités institutionnelles sont clairement assignées.</p>	<p>Mise en œuvre de la loi sur le crédit-bail. Régulateur actif dans la surveillance du marché.</p>	<p>La loi sur le crédit-bail est entièrement mise en œuvre. La réglementation et la surveillance du secteur du crédit-bail entrent en vigueur.</p>	<p>2</p>

<p>4.2 Fiscalité favorable à l'investissement</p>						
<p>Caractéristiques de base du modèle de l'impôt sur le revenu pour les petites entreprises</p>						
<p>4.2.1 Double imposition du profit des entreprises</p>	<p>Aucune étude visant à établir l'impact sur l'investissement et le financement des entreprises d'une double imposition de leurs profits, conservés ou redistribués, n'a été menée par des agents fiscaux⁽⁶³⁾.</p>	<p>Des études visant à établir les conséquences sur l'investissement et le financement des entreprises d'une double imposition de leurs profits, conservés ou redistribués, ont été menées par des agents fiscaux. Les conclusions sont documentées et présentées à des fonctionnaires de haut niveau du Ministère des Finances.</p>	<p>Niveau 2 + exiger que les analyses portant sur la double imposition évaluent les avantages, les inconvénients, ainsi que les conséquences fiscales des systèmes alternatifs d'« intégration » en vue d'alléger la double imposition des profits conservés ou redistribués.</p>	<p>Niveau 3 + exiger que les conclusions des analyses portant sur les systèmes de double imposition et d'« intégration » soient prises en compte par la politique fiscale actuelle, ou fassent l'objet d'une réforme planifiée sur les deux années à venir.</p>	<p>Niveau 4 + exiger que des études portant sur les avantages fiscaux actuels, prévues sur les deux ans à venir ou faisant l'objet de propositions de la part des entreprises (dispositions principales) afin d'améliorer le financement des petites entreprises, soient menées, documentées, et remises aux Hauts Fonctionnaires du Ministère des Finances. Les conséquences d'un ajustement (peut-être une suppression) de ces avantages sur les rentrées fiscales et en termes d'efficacité, ainsi que les conséquences d'un ajustement de la double imposition des profits conservés ou redistribués, ont été évaluées.</p>	<p>2</p>

⁽⁶³⁾ La double imposition est caractérisée lorsque les profits commerciaux sont imposés, tout d'abord au niveau de l'entreprise (sans allègement de l'intégration), puis soumis aux impôts personnels au taux normal (sur les dividendes et les plus-values).

<p>4.2.2 Gestion du risque (profits/pertes, plus-values/moins-values sur actions)</p>	<p>Les obstacles potentiels aux phases initiales d'investissement, les entreprises présentant un haut niveau de risque en raison de leurs règles de compensation de pertes fixant les seuils de déductibilité fiscale des profits commerciaux, les moins-values sur actions, n'ont pas été analysés ni fait l'objet de rapport ou de discussions par des fonctionnaires fiscaux de haut niveau du Ministère des Finances.</p>	<p>Les obstacles potentiels aux phases initiales d'investissement, les entreprises présentant un haut niveau de risque en raison de leurs règles de compensation de pertes fixant les seuils de déductibilité fiscale des profits commerciaux, et les moins-values sur actions, ont fait l'objet d'une étude. Les résultats sont appuyés par une documentation appropriée et présentés pour examen et discussion à des fonctionnaires de haut niveau du Ministère des Finances.</p>	<p>Niveau 2 + exiger que les possibilités de planification fiscale correspondant à des dispositions alternatives de compensation de pertes soient examinées (en prenant en compte les limites des audits fiscaux qui peuvent être effectués par l'Administration Fiscale). Les résultats sont présentés à des hauts fonctionnaires du Ministère des Finances pour examen et discussion.</p>	<p>Niveau 3 + exiger que les principales conclusions des études sur les obstacles potentiels à la prise de risque (dont l'achat d'actions), ainsi que les solutions potentielles de planification fiscale correspondant à des dispositions alternatives de compensation de pertes soient prises en compte dans la politique fiscale actuelle, et/ou fassent l'objet d'une réforme planifiée sur les deux années à venir.</p>	<p>Niveau 4 + exiger que, suite à la réforme qui étend ou limite les dispositions relatives à la compensation de pertes, et/ou élargit ou restreint le champ de la planification fiscale relative aux pertes, une évaluation ex-post soit menée pour déterminer les implications de cette réforme en matière de prise de risque et de planification fiscale.</p>	<p>1</p>
<p>Coûts de mise en conformité pesant sur les petites entreprises</p>						
<p>4.2.3 Évaluation des coûts de mise en conformité</p>	<p>Aucune évaluation du coût moyen supporté par les entreprises pour se conformer aux dispositions fiscales n'a été menée récemment par le Ministère des Finances ou l'Administration Fiscale.</p>	<p>Des évaluations du coût moyen supporté par les entreprises pour se conformer aux principales dispositions fiscales imposées par le Gouvernement central (impôt sur le revenu, charges sociales, T.V.A.) ont été menées récemment par le Ministère des Finances ou l'Administration Fiscale. Les évaluations s'appuient à la fois sur des enquêtes auprès des contribuables, et sur les conclusions d'études menées dans d'autres pays possédant un système fiscal et des ressources d'administration fiscale similaires.</p>	<p>Niveau 2 + exiger que si les coûts de mise en conformité sont jugés excessifs (ex: pour les petites entreprises) une étude propose des solutions pour les gérer, en s'appuyant en partie sur les contributions des entreprises (représentées par les Chambres de Commerce nationales ou une entité similaire), et que des projets destinés à mettre en œuvre certaines dispositions soient en cours d'élaboration.</p>	<p>Niveau 3 + exiger que l'examen de conformité fiscale couvre l'intégralité des principaux impôts exercés sur les entreprises par les différents niveaux du gouvernement (central et territorial).</p>	<p>Niveau 4 + exiger que des mesures significatives soient prises afin de réformer les coûts de mise en conformité fiscale, lorsque ces coûts auront été jugés excessifs.</p>	<p>1</p>

<p>4.2.4 Mesures politiques pour réduire aux coûts de conformité</p>	<p>Aucune évaluation du coût moyen de mise en conformité avec le système standard d'imposition, ainsi qu'avec le système de T.V.A. (si en vigueur) n'a été menée récemment par le Ministère des Finances ou l'Administration Fiscale⁽⁶⁴⁾. Le système standard s'oppose à un système simplifié, qui comprend des règles simplifiées applicables aux petites entreprises dont les revenus sont inférieurs au seuil fixé pour les petites entreprises.</p>	<p>Des évaluations du coût moyen de la mise en conformité avec le système standard d'imposition, et avec le système de T.V.A. (si en vigueur) ont été menées récemment par le Ministère des Finances ou l'Administration Fiscale. Le système standard s'oppose à un système spécifique, qui comprend des règles simplifiées applicables aux petites entreprises dont les revenus sont inférieurs au seuil fixé pour les petites entreprises.</p>	<p>Niveau 2 + exiger que des analyses soient menées pour déterminer le critère permettant d'établir le(s) seuil(s) à partir duquel le système(s) simplifié(s) s'applique(nt) au lieu du système standard. Si un système d'imposition de la T.V.A. est en vigueur, l'analyse prend en compte non seulement les coûts d'administration et de mise en conformité mais aussi les sommes liées au remboursement de la T.V.A. (problèmes de liquidité dû à des retards du mécanisme, exonérations de taxe sans crédit de TVA perçue (remboursement), et problème de perte de revenus due aux fraudes fiscales.</p>	<p>Niveau 3 + exiger qu'une étude soit menée afin de déterminer les effets économiques du (des) régime(s) simplifié(s), comparés à ceux du régime standard, ainsi que les distorsions potentielles qui résulteraient de l'existence de deux régimes alternatifs sur la taille réelle des entreprises comparée à leur taille optimale théorique.</p>	<p>Niveau 4 + exiger que des mesures de politiques publiques, même à leur stade initial, prennent en compte les conclusions des évaluations et analyses identifiées au terme des niveaux 1-4.</p>	<p>1</p>
<p>4.2.5 Services d'assistance et de formation fournis au contribuable pour faciliter la mise en conformité</p>	<p>Le contribuable a un accès limité (auprès des centres d'impôt locaux/ régionaux) à l'information, la documentation l'appui et l'assistance nécessaires à la compréhension et à la mise en conformité avec les principaux impôts imposés aux entreprises par le Gouvernement central. Il n'existe pas de programme imminent par le biais duquel l'Administration fiscale améliorerait ses services aux contribuables.</p>	<p>L'information et la documentation nécessaires pour aider les contribuables à se conformer aux principaux impôts imposés par le Gouvernement central aux entreprises sont diffusées aux contribuables enregistrés avec les déclarations d'imposition. Le Gouvernement central met en place un programme visant à améliorer ses services aux contribuables.</p>	<p>Niveau 2 + exiger que les déclarations d'imposition, les informations et la documentation de soutien soient largement accessibles aux contribuables. (ex : disponibles sur les sites non gouvernementaux, taux, téléchargeables à partir de sites gouvernementaux). Un numéro de téléphone gratuit permet aux contribuables d'avoir accès à une assistance fiscale adaptée pour répondre à leurs questions.</p>	<p>Niveau 3 + exiger une formation complémentaire visant à renseigner l'entreprise sur ses obligations fiscales, ainsi que sur ses obligations d'élaboration de rapports et de classement grâce à un programme de sensibilisation qui comprend l'organisation de séminaires sur la fiscalité organisés au niveau local, une publicité spécifique, et d'autres stratégies potentielles de diffusion active de l'information fiscale aux entreprises.</p>	<p>Niveau 4 + des discussions régulières avec les Chambres de Commerce et d'autres entités afin de déterminer comment améliorer l'assistance et la formation en entreprise en matière de fiscalité.</p>	<p>1</p>

⁽⁶⁴⁾ Le champ de niveau 1 de l'indicateur est limité à l'impôt sur le revenu dans les pays qui n'ont pas encore introduit de régime de T.V.A.

Dimension 5 : Meilleur accès au marché						
Dimension 5	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Poids
5.1 Mise en œuvre d'une politique commerciale pro-active						3
5.1.1 Stratégie nationale de promotion des exportations	Il n'existe aucune stratégie formalisée de promotion des exportations. Il existe seulement des initiatives ad hoc (missions commerciales, salons commerciaux etc.)	La stratégie de promotion des exportations, comprenant des plans d'action sectoriels, est en cours d'élaboration. L'identification des priorités sectorielles et du marché est en cours. Le budget est établi mais la totalité des fonds ne sont pas encore attribués.	La stratégie de promotion des exportations est approuvée, à l'issue d'un vaste processus de consultation des principales parties concernées. L(es) agence(s) de mise en œuvre est (sont) désignée(s). Le budget est établi et entièrement attribué.	La stratégie de promotion des exportations est convenablement financée et en cours de réalisation. La plupart des composantes suivantes sont actives : informations relatives à la politique commerciale et veille commerciale, promotion et commercialisation des exportations, développement de produits et services promotionnels, formation, programmes spécifiques pour les PME. Il existe une bonne coordination institutionnelle et une participation active des exportateurs.	La stratégie de promotion des exportations est entièrement intégrée dans une stratégie d'entreprise à portée plus large et plus complète. Les programmes sectoriels et de marché couverts par la stratégie sont bien structurés et conduits en étroite collaboration avec les exportateurs. Les pays ont développé un réseau d'agences commerciales dans tous les marchés d'exportation clés. Les programmes de promotion des exportations sont régulièrement contrôlés et évalués.	3
5.1.2 Accords commerciaux intra-MED (Dans cet Indicateur, la Turquie est également considérée comme un pays MED)	Il n'existe pas de d'accords de libre-échange avec d'autres pays MED.	Des accords de libre-échange sont signés avec entre 1 et 3 autres pays MED.	Des accords de libre-échange sont signés avec entre 4 et 6 autres pays MED.	Des accords de libre-échange sont signés avec entre 6 et 8 autres pays MED, y compris un minimum de deux accords commerciaux régionaux (tels que le GAFTA et l'Accord d'Agadir).	Des accords commerciaux sont signés avec 9 autres pays MED.	2

5.2 Simplification des procédures du commerce international					2
5.2.1 Niveau d'informatisation des procédures du commerce extérieur	Il n'existe aucune stratégie visant à développer l'informatisation des procédures du commerce extérieur.	Un plan pour l'informatisation des procédures du commerce extérieur a été approuvé et les institutions concernées ont été désignées.	Un plan concret pour l'informatisation des procédures du commerce extérieur a été mis en œuvre. Les plans d'action sont élaborés pour l'ensemble des documents avec des objectifs et un calendrier précis.	L'informatisation des procédures du commerce extérieur sont bien avancées. Plusieurs administrateurs et opérateurs privés s'échangent des documents relatifs au commerce extérieur via des moyens électroniques.	1 Plusieurs documents relatifs au commerce extérieur sont informatisés. La suppression progressive du support papier voit le jour en ce qui concerne les procédures du commerce extérieur.
5.2.2 Qualité d'accès à l'information réglementaire et procédurale au commerce extérieur	Aucune mesure n'est prise pour faciliter l'accès à l'information réglementaire et procédurale du commerce extérieur.	Des mesures ont été adoptées pour faciliter l'accès à l'information réglementaire et procédurale du commerce extérieur. Ces actions restent disjointes.	Des mesures concrètes ont été prises pour faciliter l'accès à l'information relative au commerce extérieur pour tous les acteurs concernés. Les institutions responsables ont été désignées.	Niveau 3 + un comité de pilotage de haut niveau est constitué pour renforcer les mesures visant à faciliter l'accès à l'information réglementaire et procédurale. Ce comité se compose des sources institutionnelles par lesquelles cette information peut être évaluée.	1 Niveau 4 + une institution nationale est chargée de la diffusion de l'information réglementaire et procédurale auprès de l'ensemble des opérateurs.
5.2.3 Guichet unique virtuel pour traiter les formalités du commerce extérieur	Il n'existe aucun plan visant à mettre en œuvre un guichet unique pour traiter les formalités du commerce extérieur.	Une procédure visant à mettre en place un guichet unique pour traiter les formalités du commerce extérieur est en cours. Un plan doit encore être approuvé.	Un plan visant à établir un guichet unique pour traiter les formalités du commerce extérieur a été adopté.	Un guichet unique permettant de traiter les formalités du commerce extérieur est opérationnel. Sa portée géographique reste limitée dans le pays.	1 Un guichet unique permettant de traiter les formalités du commerce extérieur est opérationnel avec une expérience professionnelle avérée et une portée géographique étendue.

5.3 Accord sur la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA)									2
5.3.1 Adoption des réglementations techniques de l'UE	Il n'existe aucune transposition de législation sectorielle de l'UE dans les secteurs prioritaires.	La législation sectorielle de l'UE dans les secteurs prioritaires en est à sa phase initiale.	La législation sectorielle de l'UE est en vigueur pour un ou deux secteurs prioritaires.	La législation sectorielle de l'UE est totalement mise en œuvre et il existe une possibilité d'extension de celle-ci à d'autres secteurs.	1				
5.3.2 Adoption des normes techniques de l'UE	Aucune norme de l'UE n'est adoptée dans les secteurs prioritaires.	Début d'adoption des normes de l'UE dans les secteurs prioritaires et début d'amélioration de l'organisme de normalisation conformément aux exigences de l'UE.	Toutes les normes de l'UE sont adoptées et les normes nationales contradictoires supprimées dans un ou deux secteurs prioritaires.	Les normes sont utilisées par les producteurs dans les secteurs prioritaires, et le pays est membre à part entière de CEN, CENELEC et ETSI.	1				
5.3.3 Accréditation	Aucune législation n'est alignée sur l'UE et aucun organisme d'accréditation n'est encore conforme aux normes de l'UE.	Début de transposition de la législation horizontale de l'UE et début de création/mise à niveau de l'organisme d'accréditation.	Législation horizontale de l'UE transposée et organisme d'accréditation établi conformément aux exigences de l'UE.	L'organisme d'accréditation est reconnu par EA ou par les organismes pairs.	1				
5.3.4 Évaluation de la conformité	Aucune législation n'est alignée sur l'UE.	Transposition de la législation horizontale de l'UE et début d'amélioration des organismes d'évaluation de la conformité dans les secteurs prioritaires conformément aux exigences de l'UE.	Accréditation nationale des organismes d'évaluation de la conformité dans les secteurs prioritaires conformément aux exigences de l'UE.	Les organismes d'évaluation de la conformité opérant dans les secteurs prioritaires sont reconnus par EA ou par les organismes pairs.	1				
5.3.5 Métrologie	Aucune législation n'est alignée sur l'UE.	Transposition de la législation horizontale de l'UE.	Début d'amélioration de l'organisme de métrologie conformément aux exigences de l'UE.	L'organisme de métrologie est reconnu par les organisations internationales/européennes compétentes.	1				
5.3.6 Surveillance du marché	Aucune législation n'est alignée sur l'UE.	Transposition de la législation horizontale de l'UE.	Début de mise en place d'un système complet de surveillance du marché conformément aux exigences de l'UE.	Finalisation de l'organisation d'un système complet de surveillance du marché conformément aux exigences de l'UE.	1				

Dimension 6 : Entreprises innovatrices

Dimension 6	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Poids
6.1 Politique d'innovation et aide aux entreprises innovatrices						3
6.1.1 Améliorer l'innovation des entreprises	Il n'existe aucun programme ni aucune stratégie en place améliorant l'innovation et/ou la R&D des entreprises. Il existe seulement des initiatives ad hoc.	Le Programme/stratégie d'innovation est à l'étude. Le programme pilote est en place.	Le programme/stratégie d'innovation est approuvé après consultation avec les principales parties concernées. Le programme/stratégie d'innovation intègre les contributions et leçons tirées des projets pilotes. Le programme prévoit un plan d'action pour le développement de grappes, des liens avec les universités, des services et un financement destiné aux entreprises innovatrices.	Le programme/stratégie d'innovation est en cours de réalisation et bénéficie de financements importants du plan sont opérationnelles. Les projets de partenariats publics-privés (PPP) sont en cours d'élaboration, associant également des universités et des centres de recherche.	Le programme/stratégie d'innovation est largement mis en œuvre. Les mécanismes sont en place pour contrôler l'impact du programme sur la croissance des entreprises et les retombées directes / indirectes. Le programme est principalement basé sur les projets de PPP faisant également participer des universités et des centres de recherche.	2
6.1.2 Création de centres d'innovation et de technologie ainsi que des réseaux encourageant la coopération entre les universités, les centres de recherche et les entreprises	Il n'existe aucun réseau, aucun centre, ni aucun système en place pour promouvoir la coopération en matière d'innovation. Il existe seulement des initiatives ad hoc.	Des projets pilotes visant à établir des réseaux, des centres ou des systèmes d'innovation ont été lancés pour promouvoir la coopération en matière d'innovation.	Des mesures ont été prises en vue de promouvoir la coopération en matière d'innovation entre les entreprises, les universités, et les centres de recherche. Cette coopération est financée par le secteur public. Le cadre réglementaire pour les projets de PPP est en place.	Mise en œuvre des mesures de promotion de l'innovation. Les centres d'innovation et de technologie sont opérationnels. Partenariat privé/public, aux niveaux national régional et local en R & D, innovation et développement.	Un Réseau de centres d'innovation et de technologie de haut niveau est implanté dans le pays. Maintien de relations solides avec les instituts de recherche et le secteur privé aux niveaux national et international.	2

<p>6.1.3 Appui aux entreprises innovatrices</p>	<p>Il n'existe aucun système de soutien aux entreprises innovatrices. Il existe seulement des initiatives ad hoc.</p>	<p>Un système est à l'étude et un projet pilote est sur le point d'être lancé, tous deux financés par le gouvernement, les bailleurs de fonds et/ou d'autres organismes.</p>	<p>Le cadre réglementaire et juridique relatif au système de soutien a été adopté, suite à un vaste processus de consultation avec les parties concernées. L'institution chargée de la mise en œuvre a été identifiée.</p>	<p>Les systèmes sont en cours de réalisation et sont financés de manière adéquate. Un système indépendant d'évaluation de projets a été établi. La coopération avec les fonds de capital-investissement se développe.</p>	<p>Une chaîne complète de systèmes de financement est disponible pour les projets novateurs : des subventions aux prêts en passant par les filiales, les fonds d'amorçage et les fonds de capital-risque importants. Les porteurs de projets sont bien informés et conscients de la disponibilité des fonds et un nombre significatif de projets sont financés chaque année.</p>	<p>2</p>
<p>6.1.4 Pépinières d'entreprises</p>	<p>Il n'existe aucune pépinière ni aucun plan pour en créer.</p>	<p>La stratégie sur les pépinières est à l'étude. Les projets pilotes de pépinières sont en cours d'élaboration et sont financés par le secteur public, les bailleurs de fonds et/ou d'autres organismes.</p>	<p>La stratégie sur les pépinières est approuvée, suite à un vaste processus de consultation avec les parties concernées. La stratégie intègre des contributions et les leçons tirées des projets pilotes et comprend des propositions détaillées et des crédits budgétaires. La création d'emplois représente la priorité absolue. Il n'existe aucune stratégie de sortie.</p>	<p>Niveau 3 + plusieurs pépinières opérationnelles, à l'issue de la phase expérimentale. Prestation de services de base, certaines pépinières sont utilisées pour stimuler l'innovation. Mise en œuvre partielle des recommandations de l'OCDE sur les pépinières d'entreprises. (voir CNRST)</p>	<p>Niveau 4 + réseau de pépinières dans l'ensemble du pays. Focalisation sur l'innovation ; prestation de services de haute qualité ; existence de stratégies de sortie. Les recommandations de l'OCDE sont largement mises en œuvre.</p>	<p>2</p>

Dimension 7 : Associations professionnelles ⁽⁶⁵⁾

Dimension 7	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Poids
7.1 Consultations public-privé						3
7.1.1 Cadre de consultation	Il n'existe aucun cadre structuré (institutionnel, consultatif) pour la conduite de consultations sur des sujets relatifs aux politiques d'entreprise entre le secteur privé et le secteur public. Le dialogue est conduit sur une base ad hoc.	Le gouvernement mène des consultations visant à établir un cadre structuré pour les consultations public-privé, y compris avec les représentants du secteur privé, la société civile et les partenaires sociaux.	Le cadre des consultations public/privé a été établi mais le nombre de sujets débattus ainsi que le degré d'implication des membres de gouvernement de haut niveau reste limité. Les réunions sont essentiellement informatives et sont tenues au cours des dernières phases d'élaboration des politiques.	Des consultations efficaces impliquant des acteurs clés, y compris les représentants du secteur privé, la société civile et les partenaires sociaux, se déroulent durant l'étape de planification des politiques et couvrent tous les sujets clés. Présence d'un cadre juridique et mesures pour encourager l'établissement d'associations professionnelles et de représentants du secteur privé.	Niveau 4 + des consultations efficaces sont organisées et traitent d'un large éventail de sujets. Ces consultations sont organisées au sein de groupes de travail d'experts. L'évaluation d'impact de la politique économique nationale est appliquée dans le cadre du processus de consultation et le secteur privé est impliqué dans le suivi et l'évaluation de l'impact des mesures d'aide aux entreprises.	2
7.1.2 Fréquence	Aucune consultation.	Les consultations sont organisées de façon très sporadique.	Les consultations sont seulement organisées à l'occasion de l'adoption de réformes ou de lois majeures.	Les consultations sont régulièrement organisées mais sont espacées dans le temps (2 réunions par an voire moins).	Les consultations sont organisées de manière régulière, systématique et fréquente. Elles sont institutionnalisées à différents niveaux, y compris à un haut niveau de consultation et à un niveau d'experts.	2
7.1.3 Ouverture et transparence du processus de consultation	Le secteur public choisit les participants aux réunions consultatives sans prendre en compte leur représentativité, et définit seul l'ordre du jour.	Le secteur public mène un dialogue privilégié avec un nombre restreint de partenaires du secteur privé (ex.: seulement les entreprises et associations les plus grandes). Il n'existe aucune exigence officielle en matière de transparence.	L'ordre du jour est distribué longtemps à l'avance. Les organismes les plus représentatifs sont tous invités.	Niveau 3 + le secteur privé a la possibilité de contribuer à l'ordre du jour et de proposer la tenue d'une réunion.	Niveau 4 + le compte rendu des réunions est publié et le gouvernement doit officiellement rendre compte des raisons pour lesquelles il a ou n'a pas pris en compte les recommandations faites durant les réunions.	3

⁽⁶⁵⁾ Les associations professionnelles n'incluent pas les associations qui défendent les intérêts des employés.

<p>7.2 Réseaux d'entreprises et associations professionnelles</p>					2	
<p>7.2.1 Rôle consultatif et règles de gouvernance des organisations représentatives du secteur privé et des associations professionnelles.</p>	<p>Groupements informels d'entreprises au niveau local ou sectoriel, avec un niveau d'adhésion limité.</p>	<p>Groupements d'entreprises par industrie/secteur représentant le secteur privé, avec un niveau d'adhésion limité. Absence de réseau national et capacité de représentation limitée.</p>	<p>Représentation structurée des intérêts au niveau local et national. Présence d'ONG, d'associations d'artisans et de chambres professionnelles actives. Des règles de gouvernance interne de base sont appliquées.</p>	<p>Des associations d'entreprise, des ONG, et des associations d'artisans structurées opèrent au niveau national (directement ou à travers un réseau), et ont une capacité croissante à impliquer le gouvernement dans un dialogue sur les politiques traitant d'enjeux majeurs. Une majorité d'organisations représentatives et d'associations professionnelles adhèrent à de bonnes pratiques de gouvernance interne.</p>	<p>Réseau d'entreprises fort et indépendant, implanté aux niveaux local et national et représentant les intérêts des entreprises aux niveaux local et national.</p> <p>Capacité à développer des consultations constructives et régulières sur les politiques, concernant un large éventail de sujets.</p> <p>Les organisations représentatives et les associations professionnelles opèrent de manière ouverte et transparente.</p>	2
<p>7.2.2 Prestation de services assurée par des associations du secteur privé et des organisations professionnelles</p>	<p>Les associations du secteur privé et les organisations professionnelles ne fournissent pas de services.</p>	<p>Les associations du secteur privé et les organisations professionnelles fournissent une gamme limitée de services d'information de base à leurs membres et seulement sur demande.</p>	<p>Les associations du secteur privé et les organisations professionnelles fournissent à leurs membres une gamme étendue de services de base et publient des bulletins réguliers sur leurs activités ainsi que des mises à jour sur la législation et les initiatives gouvernementales.</p>	<p>Les associations du secteur privé et les organisations professionnelles fournissent à leurs membres des services très variés et de bonne qualité, y compris des services sur-mesure. Les services sont payants.</p>	<p>Niveau 4 + présence d'un réseau étendu à travers le pays, et les revenus tirés des services et des cotisations permettent à l'organisation de s'autofinancer.</p>	1

Dimension 8 : Systèmes et services de soutien de qualité aux entreprises

Dimension 8	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Poids
8.1 Services de soutien aux entreprises						1
8.1.1 Gamme de services de soutien	Gamme très limitée de services de base, disponibles principalement à travers des programmes financés par des bailleurs de fonds.	Gamme plus structurée de services, disponibles à la fois au travers de prestataires de services privés et de prestataires financés par le secteur public.	Réseau de prestataires de services financés par le secteur public. Bon réseau de prestataires de service privés, offrant des services personnalisés aux entreprises.	Le marché offrant des services personnalisés aux entreprises est bien développé, avec un bon niveau de concurrence interne.	Niveau 4 + large éventail de services disponibles dans le pays, opérant suivant les meilleures pratiques internationales et des normes professionnelles de haut niveau. L'accès à des services de qualité est possible à travers tout le pays.	2
8.1.2 Accès aux informations sur les prestataires de services aux entreprises	Aucune base de données des prestataires de services n'est disponible, que ce soit via des sources publiques ou privées.	Une/des base(s) de données répertoriant des gammes limitées de services aux entreprises sont disponibles pour les entreprises. Les informations sur les prestataires de services sont limitées.	La/les base(s) de données inclut(-ent) une gamme élargie de services aux entreprises, répandus sur l'ensemble du territoire. Les informations sur les prestataires de services sont limitées.	La/les base(s) de données sur les prestataires de services aux entreprises est/sont mise(s) à jour et également disponible(s) en ligne.	Niveau 4 + informations disponibles sur des sites Internet interactifs et régulièrement mises à jour et contrôlées par les fournisseurs d'information.	1
8.1.3 Accès aux services destinés aux entreprises	Aucun programme financé par le gouvernement ou un bailleur de fonds n'est en place pour apporter un appui technique et financier permettant au moins l'accès à des services de base aux entreprises et à des groupes d'entreprises cibles (entreprises en démarrage, entreprises localisées dans les zones les moins développées, etc.)	Des programmes d'appui technique et financier introduits sous la forme de projets pilotes sont en place pour des groupes d'entreprises cibles (entreprises en démarrage, entreprises localisées dans les zones les moins développées, etc.)	Des programmes appuyés par le gouvernement sont en place pour cofinancer l'accès aux services de soutien aux entreprises et à des groupes d'entreprises cibles (entreprises en démarrage, entreprises localisées dans les zones les moins développées, etc.). Les ressources disponibles et la gamme de services couverts sont limitées.	Programmes bien structurés et bien financés, disponibles pour des groupes d'entreprises cibles. Large éventail de services de soutien aux entreprises disponibles à travers le pays.	Niveau 4 + programmes facilement accessibles et largement utilisés par les entreprises. Impact des programmes régulièrement suivi et évalué.	2

<p>8.1.4 Services de soutien à la création d'entreprise</p>	<p>Aucun programme financé par le gouvernement ou un bailleur de fonds n'est opérationnel pendant la phase de création.</p>	<p>Les programmes de soutien à la création sont dans une phase pilote (tels que la création de zones d'entreprises, de parcs industriels, etc.).</p>	<p>Les programmes de soutien à la création sont adoptés par le gouvernement central/auto-rités locales. Les ressources disponibles et la portée géographique sont limitées. Les programmes se concentrent sur la prestation de services de base à la création.</p>	<p>Les programmes de soutien à la création sont bien structurés et bien financés, et disponibles à travers le pays. Les services de soutien fournis vont au-delà des besoins de base pour la création et sont orientés pour promouvoir la création d'entreprises innovantes.</p>	<p>Niveau 4 + les programmes sont régulièrement suivis et évalués via un partenariat public/privé.</p>	<p>2</p>
--	---	--	--	--	--	----------

Dimension 9 : Renforcement des réseaux et des partenariats euro-méditerranéens

Dimension 9	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Poids
9.1 Grappes et partenariats inter-entreprises euro-méditerranéens	Le gouvernement n'a pas de stratégie pour promouvoir les initiatives euro-méditerranéennes relatives aux grappes inter-entreprises.	Propositions visant à développer les grappes et les réseaux inter-entreprises euro-méditerranéens. Consultations avec les milieux des affaires. Projet pilote dans un secteur clé.	Élaboration et approbation d'un plan d'action euro-méditerranéen et désignation d'une autorité compétente.	Grappes et réseaux inter-entreprises euro-méditerranéens concentrés dans les secteurs traditionnels tournés vers l'exportation.	Large éventail de grappes et de réseaux inter-entreprises euro-méditerranéens couvrant une grande variété de secteurs, y compris le marché intérieur, et exploitant pleinement la mise en réseau virtuelle.	2
9.2 Réseaux Euromed de services de soutien aux entreprises	Réseaux de prestataires de services de soutien aux entreprises établis aux niveaux national, régional ou local sans connexion Euromed.	Les réseaux Euromed de prestataires de services de soutien aux entreprises existent formellement. Les rares qui sont opérationnels opèrent sur une base ad hoc, dans un petit nombre de secteurs et couvrent une gamme de services limitée.	Les réseaux Euromed de prestataires de services de soutien aux entreprises fonctionnent avec le soutien de bailleurs de fonds ou du gouvernement, pour une période limitée, dans un petit nombre de secteurs et couvrent une gamme de services limitée.	Les réseaux Euromed de prestataires de services de soutien aux entreprises fonctionnent avec le soutien de bailleurs de fonds ou du gouvernement pour une période limitée, dans tous les secteurs clés, et couvrent un large éventail de services.	Les réseaux Euromed de prestataires de services de soutien aux entreprises fonctionnent d'une manière durable, sur une base d'autofinancement.	2
9.3 Programmes de mise en relation entre les entreprises Euromed	Aucun dispositif financé par le gouvernement ou un bailleur de fonds n'est en place pour mettre en relation les entreprises Euromed.	Les programmes de mise en relation entre les entreprises Euromed sont introduits comme projets pilotes pour un nombre limité d'entreprises.	Les programmes formalisés de mise en relation entre les entreprises Euromed sont en place. Les ressources disponibles sont limitées, le nombre de secteurs couverts est restreint.	Les programmes de mise en relation entre les entreprises Euromed sont bien structurés et bien financés, disponibles pour un large éventail de secteurs. Des outils innovants tels que l'affacturage et l'affacturage inversé sont appliqués.	Niveau 4+ dispositifs euro-méditerranéens facilement accessibles. Impact des programmes régulièrement suivi et évalué.	2

Dimension 10: Informations claires et ciblées

Dimension 10	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Poids
10.1 Collecte, traitement, analyse et diffusion de l'information à travers des méthodes traditionnelles	Le secteur public n'a aucune ligne directrice pour collecter, traiter, analyser et diffuser auprès du secteur privé les informations d'ordre économique, législatif, et réglementaire relatives aux entreprises.	Les informations ne sont pas collectées, traitées ni analysées de manière systématique et sont diffusées sporadiquement, avec des incohérences entre les différents ministères et à travers le pays.	Les systèmes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations d'ordre économique, législatif et réglementaire relatives aux entreprises ont été mis en place et sont opérationnels.	Un système structuré de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations d'ordre économique, législatif et réglementaire relatives aux entreprises a été mis en place. Le système est opérationnel, la cohérence existe entre les ministères et les administrations et il couvre tout le pays.	Niveau 4 + des centres fournissent des informations au cas par cas, sur une base payante.	3
10.2 Informations en ligne pour les entreprises	Aucune information sur les domaines clés pour les entreprises n'est disponible en ligne (ex: fiscalité, main d'œuvre, réglementations standard).	Des informations pour les entreprises peuvent être trouvées en ligne mais sur différents portails.	Phase initiale du développement d'un portail dédié aux entreprises; les informations disponibles en ligne sont limitées; aucune possibilité d'interaction. Des dispositifs de veille stratégique sont progressivement élaborés.	Portail en place dédié aux entreprises: les informations sont en quantité significative, disponibles en ligne et régulièrement mises à jour; interaction limitée à la demande d'informations. Des dispositifs de veille stratégique sont opérationnels.	Niveau 4 + un portail unique dédié aux entreprises permet une interaction (demande d'informations; candidatures; déclarations d'impôt) entre les entreprises et l'administration. Des données sur le commerce, l'industrie et les investissements sont disponibles sur le portail. Des dispositifs de veille stratégique sont bien coordonnés.	2

Annexe II : Programmes gérés ou soutenus par la commission européenne pour stimuler le développement des entreprises dans la région méditerranéenne

L'Union européenne apporte un soutien financier à ses voisins de l'Est et ses voisins situés sur les côtes méridionales et orientales de la Méditerranée à travers l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) lancé en janvier 2007. Cet instrument opère dans le cadre de la politique européenne de voisinage, encourage une coopération plus importante et l'intégration économique progressive entre l'UE et ses pays partenaires, et se base sur des valeurs communes. Les pays concernés par l'IEVP sont : l'Algérie, l'Arménie, l'Autorité palestinienne, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Moldavie, la Russie, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine.

Coopération régionale

- Se familiariser avec les mécanismes du marché intérieur de l'UE : le programme Euromed Marché vise à faciliter l'établissement de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne et à approfondir la coopération économique entre les pays méditerranéens (<http://www.euromedmarket.org>).
- Législation et normes pour la libre circulation des marchandises : le programme Euromed Qualité vise à sensibiliser davantage les milieux économiques à l'importance du contrôle de qualité, y compris la normalisation, la métrologie, la certification et l'accréditation (http://www.euromedquality.org/francais/fr_index.htm).
- Innovation : Le programme Euromed pour l'innovation et la technologie également appelé « Medibtikar » vise à offrir aux pays méditerranéens partenaires de nouveaux et meilleurs instruments qui stimuleront l'innovation et l'établissement de réseaux à travers la région, entre les pays de la région et les États membres de l'UE (<http://www.medibtikar.eu/spip.php?lang=fr>).
- Appuyer les efforts visant à renforcer la coopération Sud-Sud et s'orienter vers une zone de libre-échange : le projet de l'UE participe au budget opérationnel de l'unité technique de l'accord d'Agadir basée en Jordanie, pour soutenir l'accord d'Agadir entre l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie (<http://www.agadiragreement.org/pagedaccueil.html>).
- Développer les IDE et les flux commerciaux dans la région méditerranéenne : le programme « Invest in MED » organise des réunions inter-entreprises et des ateliers pour les organisations représentant les entreprises méditerranéennes et de l'UE, pour promouvoir les investissements et faciliter le commerce (<http://www.invest-in-med.eu/>).
- Améliorer les méthodes de règlement des différends dans le domaine commercial : le programme MED-ADR vise à aider les pays partenaires méditerranéens à adopter des méthodes de règlement des différends commerciaux, pour faciliter le commerce et l'investissement (www.adrmeda.org).
- Collecter des données statistiques fiables et cohérentes : le programme MEDSTAT II vise à renforcer la capacité des instituts et dispositifs statistiques nationaux à collecter en temps voulu des statistiques à jour et pertinentes (<http://ec.europa.eu/eurostat/medstat>).

- Renforcer les services de soutien pour le travail indépendant et la création de micro entreprises : l'une des composantes du programme MEDA-ETE vise à identifier et transférer les méthodes et les outils développés au sein de l'UE et des pays partenaires méditerranéens afin d'aider les jeunes à trouver un emploi indépendant ou à créer une entreprise (www.meda-ete.net).
- Élargir les opportunités pour les femmes de participer à la vie économique dans les pays partenaires méditerranéens : le programme vise à renforcer le rôle des femmes dans la vie économique (www.roleofwomenineconomiclife.net).
- Travailler ensemble et fournir une aide à court terme pour mettre à niveau les institutions : l'instrument de jumelage encourage le travail en commun en vue d'une réorganisation institutionnelle et d'une élaboration de lois et de réglementations inspirées de l'acquis communautaire (http://ec.europa.eu/enlargement/financial_assistance/institution_building/twinning_en.htm). L'instrument TAIEX propose une assistance technique à court terme pour le développement des institutions (<http://taie.x.ec.europa.eu>).
- Appui aux projets du secteur privé : en 2002, les opérations de la Banque européenne d'investissement dans les pays partenaires méditerranéens ont été regroupées au sein de la «Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat» (FEMIP). La FEMIP, soutenue par la Commission européenne, accorde la priorité au financement de projets du secteur privé (<http://www.eib.org/femip>).

En outre, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) collaborent étroitement pour maximiser les synergies entre leurs actions de développement du secteur privé. Un certain nombre d'instruments financés par l'IEVP sont gérés au nom de la Commission européenne par la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) de la BEI. Ces instruments comprennent :

- opérations de capital-risque par lesquelles un financement est apporté (souvent par des intermédiaires locaux) notamment aux petites et moyennes entreprises ;
- le fonds de soutien d'assistance technique de la FEMIP fournit l'assistance technique gérée par la BEI. Ce fonds se rapporte à l'assistance technique qui peut être mobilisée à toutes les phases du cycle d'un projet. Un objectif important est de renforcer le ciblage de la FEMIP sur le secteur privé ;
- prêts de la BEI profitant d'une garantie communautaire. Ces prêts sont effectués en vertu du mandat d'octroi de prêts externes de la BEI. La garantie est financée par le budget de la Commission.

Coopération bilatérale

ALGÉRIE (http://www.deldza.cec.eu.int/fr/ue_algerie/co-operation.htm)	
Appui à la privatisation et à la restructuration industrielle	Développement du secteur privé
Appui aux PME II	Développement du secteur privé
Appui à la modernisation du secteur financier	Développement du secteur privé
Programme de modernisation et d'assistance aux réformes administratives	Développement du secteur privé

ÉGYPTE (http://www.eu-delegation.org.eg/en/eu_funded_programmes/overview.htm)	
Research, Development and Innovation	Développement du secteur privé
Financial Investment Sector cooperation (FISC)	Développement du secteur privé
Trade Enhancement Programme A (TEP A)	Commerce

JORDANIE (http://ec.europa.eu/delegations/deljor/en/eu_and_jordan/cooperation.htm)	
Industrial modernisation programme (EJADA)	Développement du secteur privé
Support for regulatory reform and privatisation	Développement du secteur privé
Structural Adjustment Facility III (SAF III)	Développement du secteur privé
Institutional support to the Aquaba Special Economic Zone (ASEZA)	Développement du secteur privé
Support to the implementation of the association agreement	Commerce

LIBAN (http://www.dellbn.ec.europa.eu/en/eu_and_lebanon/cooperation.htm)	
Programme de modernisation industrielle	Développement du secteur privé
Programme intégré d'appui aux entreprises	Développement du secteur privé
Support to the implementation of the association agreement	Commerce
Strengthening quality management, capabilities and infrastructure	Commerce

MAROC (http://www.delmar.ec.europa.eu/fr/ue_maroc/cooperation.htm)	
Appui aux institutions financières de garantie aux PME (PAIGMAN)	Développement du secteur privé
Appui au Ministère de la Privatisation	Développement du secteur privé
Appui aux associations professionnelles (PAAP II)	Développement du secteur privé
Programme d'appui aux entreprises	Développement du secteur privé
Appui au programme pour la promotion de la qualité	Commerce
Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association	Commerce

AUTORITÉ PALESTINIENNE (http://www.delwbg.ec.europa.eu/en/cooperatio_development/index.htm)

Pegase — Private sector arrears to small and medium-sized companies	Développement du secteur privé
Pegase — European-Palestinian Credit Guarantee Facility	Développement du secteur privé
Pegase — Establishment of the Palestinian Shippers' Council	Commerce
Pegase — Trade corridors facilitation project	Commerce
Pegase — Palestinian customs modernisation programme: Asycuda III	Commerce

SYRIE (<http://www.delsyr.ec.europa.eu/>)

SME support programme	Développement du secteur privé
Modernisation of the Ministry of Finance	Développement du secteur privé
Banking sector support programme II	Développement du secteur privé
Quality programme	Développement du secteur privé

TUNISIE (<http://www.deltun.ec.europa.eu/>)

Appui à la privatisation et à la restructuration industrielle	Développement du secteur privé
Euro-Tunisie Entreprise	Développement du secteur privé
Appui à la promotion des investissements extérieurs	Développement du secteur privé
Amélioration de la compétitivité	Développement du secteur privé
Facilité d'ajustement structurel	Développement du secteur privé
Programme de modernisation industrielle	Développement du secteur privé
Assistance technique pour la privatisation	Développement du secteur privé
Programme d'appui à l'intégration économique	Développement du secteur privé
Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association	Commerce

Annexe III : Coordonnées des coordonnateurs nationaux de la Charte

Algérie

M. Mohamed KIRAT

Ministère de l'industrie

E-mail : kirat_depzi@yahoo.fr

Autorité palestinienne

M. Jafar HDAIB

Agence palestinienne de promotion des investissements

E-mail : jhdaib@pipa.gov.ps

Egypte

Dr Mohamed Hany BARAKAT

Ministère du commerce et de l'industrie

E-mail : barakat@mfti.gov.eg

Israël

Mme Zvia DORI

Ministère de l'industrie, du commerce et du travail

E-mail : zvia.dori@moital.gov.il

Jordanie

Mme Muna TARAWNEH

Société jordanienne de développement des entreprises

E-mail : tarawneh@jedco.gov.jo

Liban

Mme Rola BACHAROUCHE

Ministère de l'industrie

E-mail : bacharouchrola@gmail.com

Maroc

Mme Latifa ECHIHABI

Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME)

E-mail : echihabi@anpme.ma

Syrie

Mme Reem HILALI

Ministère de l'industrie

E-mail : industry-min@mail.sy

Tunisie

Mme Raja MNIF

Agence de Promotion de l'Industrie (API)

E-mail : raja.mnif@api.com.tn

Annexe IV : Liste des acronymes et des abréviations

ACAA	Accord sur la conformité et l'acceptation des produits industriels
ALE	Accord de libre-échange
ANDI	Agence nationale de développement de l'investissement en Algérie
AP	Autorité palestinienne
BEI	Banque européenne d'investissement
CCIAB	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture
CE	Commission européenne
CEN	Comité européen de normalisation
CENELEC	Comité européen de normalisation électrotechnique
CEPEX	Centre de promotion des exportations
CJGP	Société jordanienne de garantie de prêt
CSE	Conseil supérieur de l'exportation et de l'investissement
DG	Direction générale
EA	Coopération européenne pour l'accréditation
EEE	Espace économique européen
EEPC	Centre égyptien de promotion des exportations
ETF	Fondation européenne pour la formation
EURAMET	Association européenne des instituts nationaux de métrologie
GAFTA	Grande zone arabe de libre-échange
GOEIC	Organisation générale du contrôle des exportations et des importations
IDAL	Autorité libanaise pour le développement des investissements
ISSP	Programme intégré d'appui aux PME
JLGC	Société jordanienne de garantie de prêts
MoPSD	Ministère du développement du secteur public
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Pays MED	Pays partenaires méditerranéens
PDG	Président directeur général
PECA	Protocoles aux accords européens sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels
PME	Petites et moyennes entreprises
QUALEB	Programme de mise à niveau de la qualité pour les exportations vers l'UE
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne

Commission européenne/ Organisation de Coopération et de Développement Économiques

Rapport sur la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes

2008 — 187 p. — 21 x 29,7 cm

ISBN 978-92-79-05213-2

DOI 10.2769/62376

Comment vous procurer les publications de l'Union européenne?

Vous trouverez les publications de l'Office des publications disponibles à la vente sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>), où vous pourrez passer commande auprès du bureau de vente de votre choix. Vous pouvez également demander la liste des points de vente de notre réseau mondial par télécopie au (352) 29 29-42758.

Rapport sur la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise

ÉVALUATION 2008 DE LA POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

L'adoption en 2004 par les ministres euro-méditerranéens de l'industrie de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise a permis de franchir des étapes importantes dans l'amélioration de l'environnement des entreprises. L'évaluation 2008 de la politique de l'entreprise brosse un tableau complet des politiques qui promeuvent le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises dans les pays partenaires méditerranéens : Algérie, Autorité palestinienne, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie.

L'évaluation est basée sur une grille d'évaluation de la politique de l'entreprise, un outil analytique conçu par les auteurs du rapport en consultation avec les parties euro-méditerranéennes concernées par la Charte. L'évaluation mesure et compare les progrès accomplis par rapport aux dix dimensions de la Charte :

- procédures simples pour les entreprises
- éducation et formation à l'esprit d'entreprise
- compétences améliorées
- accès plus facile au financement et fiscalité favorable à l'investissement
- meilleur accès au marché
- entreprises innovatrices
- associations professionnelles fortes
- systèmes et services de soutien aux entreprises de qualité
- renforcement des réseaux et des partenariats euro-méditerranéens
- informations claires et ciblées

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter

les sites internet suivants:

http://ec.europa.eu/enterprise/index_fr.htm

http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm

www.oecd.org/daf/psd

www.etf.europa.eu

